



Recueil des Actes Administratifs

N°155 du 9 avril 2018

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{ère} PARTIE : DELIBERATIONS

- **Conseil Départemental**
 - Réunion du 30 mars 2018

2^{ème} PARTIE : ARRETE DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 22 juin 2018 (décision modificative)
- à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEUXIEME REUNION DE 2018

Réunion du vendredi 30 mars 2018

N°	TITRE	Page
----	-------	------

1re Commission - Solidarités sociales

101	PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DES HAUTES PYRENEES 2018-2022	1
-----	---	---

2e Commission - Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable

201	APPROBATION DU SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES	106
-----	---	-----

5e Commission - Finances, ressources humaines et moyens généraux

501	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017	272
502	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017	275
503	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : COMPTE DE GESTION, COMPTE DE RESULTAT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017	278
504	TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	280
505	BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2018	282
506	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS: BUDGET PRIMITIF 2018	296
507	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET PRIMITIF 2018	298
508	MISE EN OEUVRE TELETRAVAIL	300
509	TABLEAU DES EFFECTIFS	309
510	FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT	312
511	INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT	314
512	ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN 2017	388

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DES HAUTES PYRENEES 2018-2022

DOSSIER N° 101

Madame Virginie SIANI WEMBOU, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation du Pacte Territorial d'Insertion des Hautes-Pyrénées 2018-2022.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion.

Dans le cadre de cette loi, le Département conclut un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination des actions entreprises par les différentes parties intéressées pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le Département est donc chargé d'animer et de coordonner le PTI en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux Collectivités Territoriales ainsi qu'aux différents partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Le PTI 2018-2022 est le fruit d'un travail partenarial élaboré tout au long de 2017, il succède au PTI 2013-2015.

1- Le PTI : une politique partenariale

En référence à la loi et au vu du partenariat local, 7 institutions poursuivent leur implication au sein de ce second PTI.

Il s'agit de :

- l'Etat,
- la Région Occitanie,
- le Département des Hautes-Pyrénées,
- la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées (CAF),

- la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA),
- Pôle emploi Midi-Pyrénées Ouest,
- la Mission Locale des Hautes-Pyrénées.

Afin de poursuivre la logique de transversalité et de complémentarité, le PTI est élargi à 18 autres partenaires signataires :

- Cap Emploi,
- l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS),
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées (CPAM),
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes et Hautes-Pyrénées (CCI),
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 65 (CMA),
- la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées,
- l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS),
- le GIP Politique de la Ville,
- la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- la Communauté de Communes Adour Madiran,
- la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan,
- la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre,
- la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves,
- la Communauté de Communes du Val d'Arros,
- la Communauté de Communes Neste Barousse,
- la Communauté de Communes Aure Louron,
- la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac.

En cohérence avec la démarche de développement social « Solid'Action 65 » et le principe de la démarche AGILLE, les partenaires du PTI s'accordent pour coordonner leurs actions, faire converger leurs plans et leurs schémas et mutualiser les moyens pour faciliter l'insertion durable vers l'emploi des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.

2- Orientations et axes de travail

Les orientations stratégiques ont été travaillées et définies lors de groupes de travail, Comités Opérationnels (19 janvier, 3 juillet et 19 septembre 2017) et Comités de Pilotage (24 janvier et 20 octobre 2017). Elles ont reçu la validation des partenaires et seront mises en œuvre sur les cinq ans à venir.

Elles se déclinent en cinq axes :

- **Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits des publics**
Le numérique, la législation RSA, le droit à l'emploi, à la formation, la santé et au logement ;
- **Axe 2 : Des capacités et des compétences pour agir**
Il s'agit de lever les freins sociaux via des actions pour la mobilité, la santé, la gestion et l'appropriation du logement, les modes de garde et la parentalité, la culture, les démarches administratives, le soutien budgétaire et la lutte contre l'endettement...;
- **Axe 3 : Des publics et des spécificités**
Les publics jeunes, seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes relevant des gens du voyage, les personnes domiciliées ou hébergées, les personnes ayant obtenu le droit d'asile, le public des quartiers prioritaires de la ville et les personnes en sortie d'incarcération ;

- Axe 4 : L'emploi d'abord
Le lien avec l'entreprise et les politiques d'insertion, la formation, l'insertion par l'Activité Economique, les clauses d'insertion sociale, l'Economie Sociale et Solidaire, la continuité des parcours à l'emploi ;
- Axe 5 : L'insertion, l'affaire de tous
Une gouvernance renforcée et partagée.

Après avis de la première commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver le Pacte Territorial d'Insertion des Hautes-Pyrénées 2018-2022 joint à la présente délibération,

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

2018-2022

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DES HAUTES-PYRENEES



Un partenariat
efficient pour des
parcours
sécurisés vers
l'emploi durable



- Vu** la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ;
- Vu** le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active ;
- Vu** la délibération du 8 février 2013 par laquelle le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées a approuvé les termes du Pacte Territorial d'insertion 2013-2015 (PTI) ;
- Vu** le Pacte Territorial d'Insertion 2013-2015 signé le 31 mars 2014 par les partenaires ;
- Vu** l'avenant au Pacte Territorial d'Insertion signé le 24 novembre 2015 ;
- Vu** le Protocole National « Approche globale de l'accompagnement » du 1^{er} avril 2014 entre l'Assemblée des Départements de France, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Pôle emploi ;
- Vu** la convention de coopération entre Pôle emploi et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi du 5 novembre 2015 ;
- Vu** l'Accord Cadre du 9 juillet 2014 entre la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Assemblée des Départements de France et l'Alliances Villes Emploi ;
- Vu** l'Accord Cadre du 5 août 2014 entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France pour la mobilisation du Fonds Social Européen ;
- Vu** la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017 publiée au Journal Officiel le 6 mai 2017 ;
- Vu** la convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA 2017-2021 ;
- Vu** le Schéma de Développement Social Solid'Action 65 approuvé par l'Assemblée Départementale du 23 juin 2017 ;
- Vu** le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics en cours de finalisation ;
- Vu** le Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023 ;
- Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023 ;
- Vu** le Schéma Départemental de Services aux Familles 2016-2019 ;
- Vu** les Contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2020 ;
- Vu** le Comité de Pilotage PTI 2018-2022 du 20 octobre 2017 ;
- Vu** le Pacte Territorial Insertion des Hautes-Pyrénées 2018-2022 approuvé en Assemblée Départementale du 30 mars 2018.

Il est conclu le Pacte Territorial d'Insertion entre :

Madame la Préfète du Département des Hautes-Pyrénées,

Madame la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur le Président du Département des Hautes-Pyrénées,

Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées (CAF),

Monsieur le Président de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA),

Madame la Directrice Territoriale de Pôle emploi Midi-Pyrénées Ouest,

Madame la Présidente de la Mission Locale des Hautes-Pyrénées,

Madame la Présidente de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Hautes-Pyrénées - Cap Emploi/Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH),

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS),

Monsieur le Président de la Maison des Personnes Handicapées

Monsieur le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées (CPAM),

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées(CCI),

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 65 (CMA),

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées,

Madame la Présidente de l'Union Départementale des Centres d'Action Sociale des Hautes-Pyrénées (UDCCAS),

Madame la Présidente du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du plateau de Lannemezan,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Arros,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Neste Barrouse,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aure Louron,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Trie et du Magnoac.

Editoriaux des partenaires en cours (page 5 à 11)

SOMMAIRE

CHAPITRE I : « UN CONTEXTE HAUT-PYRENEEN A PRENDRE EN COMPTE » 14-31

CONTEXTE

1. Le Département : chef de file, animateur et coordinateur de la politique d'insertion	15
2. Le PTI 2013-2015	16
3. Une démarche de développement social	16-17
4. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale	17-18
5. La dématérialisation, un enjeu à accompagner les plus démunis	18
6. Une approche transversale et coordonnée des politiques publiques	19
7. Les réformes de l'Etat autour de l'emploi.....	20-21
8. Une nouvelle proposition de loi pour le RSA	21
9. Le soutien du Fonds Social Européen (FSE).....	21
10. Contexte territorial	22-23

OBJECTIF ET METHODOLOGIE

1. Orientations et axes de travail	24
1.1 Axe 1 : Pour un accès aux droits	24-25
1.2 Axe 2 : Des capacités et des compétences pour agir	25
1.3 Axe 3 : Des publics et des spécificités	26
1.4 Axe 4 : L'emploi d'abord	26
1.5 Axe 5 : L'insertion : l'affaire de tous	27
2. Un PTI élaboré de façon concrète et partenariale	27-28
3. Deux outils complémentaires : PTI et PDI	28-29
4. La participation des allocataires du RSA à l'élaboration de PTI	29
5. Le pilotage, l'animation, la coordination et l'évaluation	30-31

CHAPITRE II : « UNE DECLINAISON EN CINQ AXES » 32-84

AXE 1 : Pour un accès aux droits

Action 1 : Accès et accompagnement au numérique	33-34
Action 2 : Diffuser, mettre en œuvre et respecter la législation en matière de RSA	35-36
Action 3 : Permettre un accompagnement personnalisé et adapté	37-38
Action 4 : Garantir le droit à la santé	39-40
Action 5 : Assurer l'exercice du droit au logement	41
Action 6 : Accès à l'emploi et à la formation	42-43

AXE 2 : Des capacités et des compétences pour agir

Action 7 : Diversifier et améliorer l'offre de mobilité	44-45
Action 8 : Prendre en compte la santé comme une ressource pour l'insertion	46-47
Action 9 : Permettre une meilleure gestion et une réelle appropriation du logement	48-49
Action 10 : Soutenir la parentalité et étayer les modes de garde	50-51
Action 11 : Valoriser la culture comme un levier à l'insertion	52-53
Action 12 : Accompagner les démarches administratives, le soutien budgétaire et lutter contre le surendettement.....	54

AXE 3 : Des publics et des spécificités

Action 13 : Favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes	55-56
Action 14 : Accompagner les seniors vers l'activité professionnelle	57-58

Action 15 : Coordonner les parcours pour les personnes en situation de handicap	59-60
Action 16 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant de la communauté des gens du voyage	61-62
Action 17 : Adapter l'accompagnement pour les personnes domiciliées ou hébergées	63
Action 18 : Favoriser l'insertion des personnes ayant obtenu le droit d'asile	64-65
Action 19 : Rapprocher le public quartier prioritaire de la ville vers le droit commun	66
Action 20 : Accompagner les personnes en sortie d'incarcération vers l'emploi	67
AXE 4 : L'emploi d'abord	
Action 21 : Renforcer le lien avec l'entreprise et les politiques d'insertion	68-69
Action 22 : Mobiliser la formation comme levier au retour à l'emploi	70-71
Action 23 : Coordonner l'insertion par l'activité économique	72-73
Action 24 : Favoriser la clause d'insertion sociale	74-75
Action 25 : Economie Sociale et Solidaire : outil d'insertion	76-77
Action 26 : Assurer la continuité de parcours à l'emploi	78
AXE 5 : l'insertion, l'affaire de tous	
Action 27 : Favoriser la culture commune et organiser la gouvernance.....	79
Action 28 : Valoriser l'accompagnement collectif.....	80-81
Action 29 : Poursuivre la participation des publics aux politiques d'insertion	82
Action 30 : Valoriser le PTI et organiser sa communication	83-84
ANNEXE : Arbre des objectifs	85-102
GLOSSAIRE :	103-105

CHAPITRE I

***« Un contexte
haut-pyrénéen
à prendre en compte »***

CONTEXTE

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion. Ainsi, dans le cadre du Pacte Territorial Insertion (PTI), il est chargé d'animer et de coordonner les politiques d'insertion en tenant compte des compétences de chacun des partenaires.

Comme nous y invite la loi, le Département a développé depuis de nombreuses années une politique départementale d'insertion. A cet effet, un premier PTI 2013-2015 avait été élaboré et mis en œuvre de façon partenariale. Aujourd'hui dans un contexte social, économique et réglementaire en pleine mutation, nous devons adapter notre politique pour construire ensemble les réponses adaptées aux publics les plus fragiles.

Construire ensemble, coordonner nos actions, faire converger nos plans et nos schémas, mutualiser nos moyens, tels sont nos premiers défis dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion 2018-2022.

1. Le Département : chef de file, animateur et coordonnateur de la politique d'insertion

Au-delà de la fonction de coordination et de mise en cohérence, le Département exerce une fonction d'animateur de la politique d'insertion au plan départemental et territorial. Il initie la mobilisation des acteurs et s'assure tant au niveau du pilotage que de la mise en œuvre et de l'évaluation que l'ensemble des acteurs concoure de manière cohérente à la politique d'insertion :

- **L'Etat** pilote la politique de l'emploi et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ;
- **La Région** est compétente en matière de formation professionnelle et elle coordonne le développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) ;
- **La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)** sont chargées de l'instruction et du paiement des allocations RSA dans le cadre de la loi ;
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** est chargée d'une mission de service public et est responsable de la gestion des droits et de l'accès aux soins des assurés sociaux ;
- **Pôle emploi** est également désigné par la loi en tant qu'opérateur public de l'emploi et a en charge l'accompagnement professionnel des demandeurs d'emploi, personnes éloignées de l'emploi ou bénéficiaires du RSA ;
- **D'autres structures** interviennent également sur le champ de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi, tels que le GIP Politique de la Ville, Cap Emploi, la Mission Locale, la MDPH... ;
- **Les chambres consulaires** représentent les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques et œuvrent au développement économique du territoire ;
- **L'Europe** soutient l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations au titre du Fonds Social Européen (FSE) ;
- **Les EPCI**, communautés d'agglomération ou communautés de communes ont pour mission des « projets de développement au sein de périmètre de solidarité ».

2. Le PTI 2013-2015

Le PTI 2013-2015 a œuvré à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des personnes éloignées de l'emploi. Il a été élaboré en concertation avec l'Etat, l'ex Région Midi-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées, la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, Pôle emploi Midi-Pyrénées Ouest, la Mission Locale des Hautes-Pyrénées, le Centre Communal d'Action Sociale de Tarbes, le Centre Communal d'Action Sociale de Lourdes et l'Association Pour le Plan Urbain pour l'Insertion et l'Emploi. Illustration d'un engagement partenarial, ce pacte a rassemblé et mobilisé plus de 25 partenaires de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'emploi ainsi qu'une forte implication des bénéficiaires du RSA.

4 axes, déclinés en différentes actions, correspondant chacun à une étape majeure dans le parcours d'insertion du bénéficiaire du RSA, ont été travaillés :

- Etape 1 : l'accès aux droits RSA
- Etape 2 : l'orientation des bénéficiaires du RSA
- Etape 3 : la levée des freins personnels à l'insertion professionnelle
- Etape 4 : l'accompagnement pour une sortie durable vers et dans l'emploi



L'évaluation du PTI 2013-2015 a été menée et partagée avec les partenaires lors de bilans intermédiaires et final en Comités de Pilotage et Opérationnel. Un document retraçant les actions programmées fait état du bilan.

Outre les résultats opérationnels des actions programmées, ce premier PTI a été l'occasion de **renforcer la culture commune** entre les différents partenaires, et, a permis de poursuivre la **participation des publics aux travaux des politiques d'insertion**.

Au regard de ce premier PTI, le Département souhaite maintenir la qualité du partenariat engagé et mieux structurer la gouvernance. A cet effet, un 5^{ème} axe intègre le PTI 2018-2022.

3. Une démarche de développement social

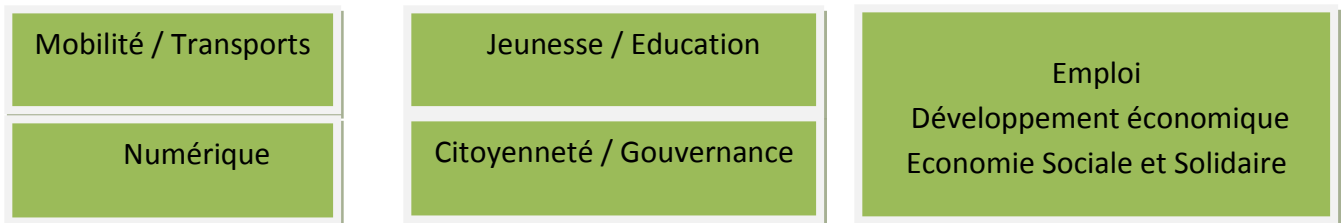
Réaffirmé chef de file en matière d'action sociale et de développement social de par les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le Département des Hautes-Pyrénées par délibération du 23 juin 2017 a voté le schéma de développement social sur le département : « **Solid'Action 65** ».

Ce Schéma constitue le socle de la politique sociale dans le département : il s'inscrit dans les actions du Projet de Territoire et s'articule avec l'ensemble des démarches existantes, et notamment le PTI. Il s'agit d'une politique qui privilégie désormais **la logique de partenariat à la logique de guichet**.

Ainsi, le schéma permet :

- La recherche permanente d'un **impact social maximisé** pour toutes les politiques publiques locales (partenariat entre services publics) ;
- La **coordination renforcée** entre acteurs publics et privés de l'économie et de la solidarité (partenariat entre acteurs du territoire) ;
- La solidarité comme **investissement collectif de proximité** sur les projets personnels et la cohésion sociale (partenariat entre acteurs et individus).

Solid'Action 65 s'articule autour de 5 axes :



4. Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 et actualisé par la feuille de route du 3 mars 2015 a mis en exergue les difficultés chroniques rencontrées par les usagers les plus précaires : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la famille, le surendettement etc...

Au cours de la période 2013-2014, 61 mesures ont été engagées tant sur le volet préventif que sur le volet de l'accompagnement.

L'accès aux droits a été consacré en tant que priorité gouvernementale et constitue notamment un des principes fondateurs. Plusieurs avancées significatives ont été réalisées reposant en premier lieu sur la mise en œuvre des « rendez-vous des droits » dans les caisses d'allocations familiales, ce qui a permis à plus de 140 000 personnes au cours de l'année 2014 de bénéficier d'une analyse complète de leur situation. Des programmes visant à faciliter l'accès des personnes en situation de pauvreté à la culture, aux sports ont en outre été déployés. Ces programmes d'accès aux droits ont été doublés d'une revalorisation des minimas sociaux (hausse de 10 % du RSA socle sur cinq ans).

Dans le champ de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle, le plan a tout d'abord donné lieu à la mise en place d'outils de prévention des risques de précarisation des salariés, tels que notamment la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le dispositif Emplois d'Avenir, la Garantie jeunes, la nouvelle offre d'accompagnement global proposée par Pôle emploi, la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique afin d'inciter à accueillir les personnes les plus en difficultés et mettre en place des parcours de qualité.

Le plan a également donné lieu à une relance de la **politique d'hébergement** des personnes sans-abri et d'accès au logement social, afin de faire face à l'augmentation de la demande et de permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement digne et adapté.

Dans le champ de la **santé**, les dispositifs d'aide à la couverture des frais de santé des personnes touchées par la pauvreté ont été élargis et renforcés.

La nouvelle feuille de route 2015-2017 permet de conforter les mesures et de les démultiplier. Les efforts réalisés pour accompagner et former de nombreux demandeurs d'emploi de longue durée sont renforcés. La prime d'activité, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 a pour rôle de renforcer le pouvoir d'achat des ménages les plus précaires. L'effort en faveur de l'accès au numérique sera amplifié pour que les technologies soient une chance pour les plus fragiles et non un obstacle supplémentaire vers l'accès aux droits et l'insertion sociale... De plus, la feuille de route confirme un nouveau principe : celui de l'accompagnement et s'articule autour des trois axes d'intervention qui fondent ce plan depuis l'origine :

- La prévention des ruptures ;
- L'accompagnement des personnes en difficulté ;
- L'action partenariale au plus près des territoires et des personnes.

5. La dématérialisation, un enjeu à accompagner les plus démunis

Certaines démarches ne s'accomplissent quasiment plus qu'en ligne : il en est ainsi des demandes de RSA, prime d'activité, inscription à Pôle emploi, CMU, aides au logement... Cependant, et selon une étude de la CNAF, une part non négligeable des demandeurs ne s'est pas tournée vers le numérique, ne disposant pas d'internet, ou rencontrant des difficultés techniques ou encore ayant davantage confiance dans le papier.

D'ailleurs et d'après l'enquête Credoc "Conditions de vie et aspirations" menée mi-2016, 28 % des personnes souhaitent se voir proposer **une aide et un accompagnement** dans des lieux de proximité afin d'apprendre à réaliser de telles démarches sur internet, 40% des interrogés sont inquiets face à la perspective d'une dématérialisation totale des démarches administratives, mais ce taux monte à 72% chez les plus de 70 ans, et 68% chez les non-diplômés. La difficulté à trouver les informations pertinentes en ligne serait donc "**une des raisons du non-recours à certaines prestations sociales**", de même que les difficultés à gérer les mots de passe, ou encore les pièces justificatives dématérialisées.

Ainsi, face à aux préoccupations et difficultés rencontrées par les publics les plus démunis, les partenaires du PTI identifient **la fracture numérique comme une des priorités à traiter**.

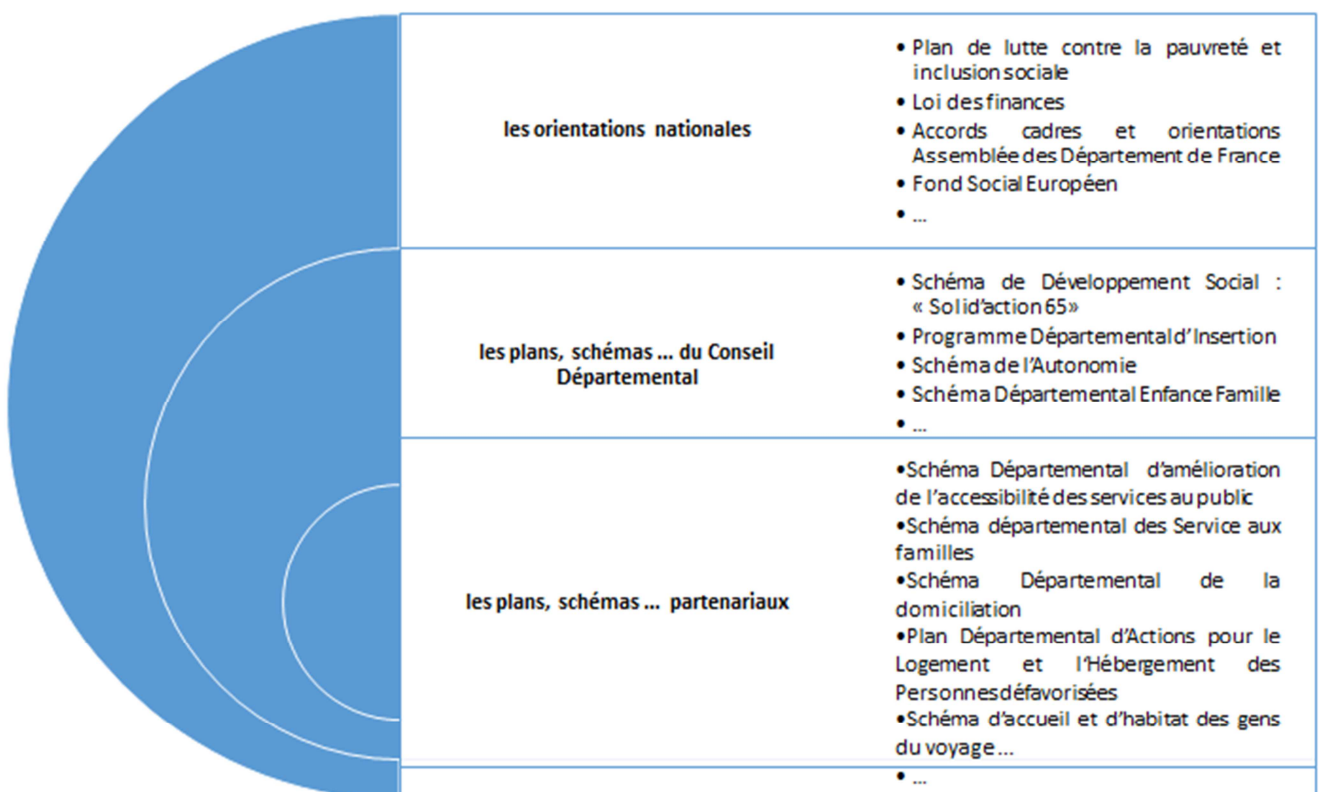
6. Une approche transversale et coordonnée des politiques publiques

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques consacrée à la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, la Conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012 avait déjà mis en évidence la nécessité de décloisonner l'action publique et de mieux coordonner les différents acteurs au service du parcours des usagers en clarifiant leurs rôles et leurs responsabilités. L'évaluation avait également identifié le besoin d'accompagnement des démarches d'amélioration de la gouvernance des politiques de solidarité, une meilleure reconnaissance à l'initiative locale, l'engagement d'un processus itératif d'assouplissement normatif pour permettre aux acteurs d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et la création d'instances communes de débat et de décision. C'est la raison pour laquelle, l'Etat et l'Assemblée des Départements de France ont décidé, en novembre 2014, de s'engager au travers de la démarche **AGILLE** : « **Améliorer la Gouvernance et développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion** ».

Le principe de la démarche intégrée vise à **renforcer la transversalité des politiques au niveau stratégique et opérationnel** par notamment la mise en réseau et la coordination stratégiques des acteurs (élaboration d'un guide des solidarités, instances territoriales de coordination du développement social, mise en place d'un comité de coordination et de résolutions des situations complexes...).

Ainsi et selon le principe de décloisonnement de l'action publique :

➔ **Le PTI, de par son approche transversale, s'articule et se coordonne avec les politiques thématiques portées par des plans, schémas, programmes...**



7. Les réformes de l'Etat autour de l'emploi

Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2018-2022

Le PIC vise à former 1 million de jeunes peu qualifiés (décrocheurs) et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés et à intensifier l'offre de formation.

Ce plan veut ainsi s'attaquer au chômage de masse, dans un contexte de mutation accélérée de l'économie. Les programmes d'investissement prévoient un ensemble de dispositifs pour favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, combinant notamment un diagnostic des compétences numériques, la consolidation des savoirs de base, une orientation ciblée en lien avec l'évolution et les besoins des entreprises et enfin un accompagnement visant systématiquement un emploi pérenne.

Le PIC sera accompagné d'une transformation du système de formation professionnelle, suivant une logique de qualité et d'efficacité afin d'offrir des formations personnalisées et adaptées.

Il s'articulera avec le dépôt au printemps 2018 d'un projet de loi (en cours de négociation) modernisant la formation professionnelle et l'apprentissage avec les objectifs de faciliter l'accès à la formation pour les personnes les plus fragiles sur le marché du travail; de réussite à la qualification et d'impact sur la trajectoire salariale ; de rendre l'apprentissage plus attractif pour les entreprises et pour les publics.

Evolution des contrats aidés en parcours emploi compétences (en restant dans le cadre juridique des Contrats Unique d'Insertion) :

Les parcours emploi compétences reposent sur le triptyque « mise en situation professionnelle, accompagnement et formation ». Les employeurs devront prouver leur capacité à accompagner les bénéficiaires.

En 2018, l'intervention est recentrée en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail, et privilégie l'objectif premier d'insertion professionnelle par rapport au traitement conjoncturel du chômage. Chaque parcours emploi compétences aura pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Projet de loi de l'assurance chômage :

Suite à l'accord signé par les partenaires sociaux en mars 2017, **la réforme du chômage 2017** a déjà modifié plusieurs règles applicables aux demandeurs d'emploi depuis le mois de novembre. Le texte du projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres au cours du premier semestre 2018. La réforme s'orienterait vers un système de chômage universel, permettant notamment aux professions indépendantes et aux entrepreneurs de bénéficier du régime d'assurance chômage au même titre que les salariés. De même, un salarié qui démissionne pourrait instaurer un droit aux allocations une fois tous les 5 ans, quels que soient les motifs de leur démission. Afin de financer cette réforme, certaines conditions d'indemnisation seront durcies : augmentation des contrôles des demandeurs d'emploi, renforcement des sanctions, recul de l'âge minimal (de 50 à 55 ans) à partir duquel la durée maximale l'indemnisation d'un chômeur senior est allongée à 36 mois, durée

maximale d'indemnisation qui passe de 3 à 2 ans pour les seniors entre 50 et 52 ans et 30 mois pour les 53-54 ans. Cette période pourra être prolongée de 6 mois supplémentaires si ces demandeurs d'emploi suivent une formation.

8. Une nouvelle proposition de loi pour le RSA

Dans le même sens que le durcissement de l'indemnisation de l'assurance chômage, une nouvelle proposition de loi conditionnerait le RSA à une activité et prévoirait deux mesures. D'une part et afin d'exercer le contrôle des efforts d'insertion des bénéficiaires, la mesure imposerait dans le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) la réalisation de « missions obligatoires » dont la nature et les modalités seraient librement débattues par les parties, dans un cadre général fixé par voie réglementaire. D'autre part, la proposition de loi prévoit d'étendre la conclusion des CER à tous les bénéficiaires du RSA aptes à travailler, y compris ceux orientés vers Pôle emploi.

9. Le soutien du Fonds Social Européen (FSE)

Afin de pouvoir amplifier les actions en direction des publics en insertion sociale et professionnelle, le Département des Hautes-Pyrénées a sollicité une subvention globale du Fonds social européen dans le cadre des compétences du Département en matière d'inclusion sociale.

Avec la mise en place d'accompagnements spécifiques et d'actions dédiées, le Département est doté d'une palette d'outils permettant à un grand nombre de personnes en risque d'exclusion de retrouver leur autonomie et facilitant le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés.

Au titre de l'accord cadre¹ Etat-ADF du 5 août 2014, le PTI est ainsi le cadre stratégique territorial de référence du FSE inclusion et le cadre légal de la coordination des acteurs et des dispositifs. Par conséquent, le PTI dépasse l'approche statutaire et la politique d'insertion s'étend à l'ensemble des publics fragiles éloignés de l'emploi, au-delà des seuls allocataires du RSA, qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'insertion active.

¹ *Accord-cadre Etat, Assemblée des Départements de France (ADF) pour la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) en faveur de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté vient définir un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du FSE pour la période 2014-2020 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.*

10. Contexte territorial

Taux de pauvreté² (Source Insee)

En 2014, en France, la **pauvreté** concerne 8,6 millions de personnes, soit **14,1 %** de la population (14% en 2013). En 2015, la méthode expérimentale basée sur la microsimulation indique une légère baisse du **taux de pauvreté** monétaire, de 0,3 point. Ainsi, le taux de pauvreté en **2016 s'élèverait à 13,9 %**, après 14,2 % en 2015.

Pour le département des Hautes-Pyrénées, le taux de pauvreté concerne 14.8 % de la population en 2014 soit 33 884 personnes, indice inférieur de 0.5 points par rapport à la région ex-Midi-Pyrénées, se situant ainsi au 3^{ème} rang après la Haute-Garonne (12,6%) et l'Aveyron (14,2). Concernant la population touchée, il s'agit des moins de 30 ans, dont 26,8 % vivent sous se seuil de pauvreté.

Demands d'emploi (source Pôle emploi et Insee)

Fin octobre 2017, en France métropolitaine **5,6 millions demandeurs d'emploi** inscrits en catégorie A, B et C³ soit une augmentation de 2.8 % en 1 an.

Pour le **département des Hautes-Pyrénées, 21 250** demandeurs d'emploi inscrits sur le territoire à fin octobre 2017, soit une augmentation de 0.7 % en 1 an.

Le taux de chômage en France s'élève à 9,2 % de la population active au 2^{ème} trimestre 2017. Pour le département des Hautes-Pyrénées, il s'élève à 10,5 % alors qu'il est de 11 % en région Occitanie.

A noter une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A des moins de 25 ans (-2.2% entre octobre 2017 et octobre 2016) mais par contre une augmentation des 50 ans et plus (+4 %) ainsi qu'une augmentation des demandeurs d'emploi en activité réduite.

Points de repère sur le département...

Taux de pauvreté en 2014 : 14,8 %

21 250 Demandeurs d'emploi en octobre 2017

Augmentation de + 0.7 % des DE en 1 an

14% des DE sont des jeunes (-25 ans) : baisse de -2.2 %

29 % des DE sont des seniors : augmentation de + 4 %

9 773 foyers allocataires de la prime d'activité au 30 septembre 2017

5279 allocataires payables du RSA au 30 septembre 2017

Allocataires des minimas sociaux (AAH, ASS et RSA) en 2015 : 10 % dans les Hautes-Pyrénées contre 7.9% en France métropolitaine dont 1.5 % de l'ASS

² Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de 60% du niveau de vie médian.

³ Catégorie A : DE en recherche active, disponible et sans emploi, Catégorie B : DE en recherche active, disponible et ayant exercé une activité réduite courte, Catégorie C : DE en recherche active, disponible et ayant exercé une activité réduite longue, Catégorie D : DE en stage, en formation... et sans emploi, Catégorie E : DE déjà en emploi et recherchant un autre emploi

Foyers bénéficiaires du RSA (source IODAS)

5279 allocataires⁴ du RSA au 30 septembre 2017, soit une diminution de 3 % en 1 an. Nationalement, le nombre de bénéficiaires du RSA (CAF) connaît également une baisse de moins 2 % entre septembre 2016 et septembre 2017. **5751 personnes soumises⁵ aux droits et aux devoirs** au 31 décembre 2017 (une diminution de 0.83 % en 1 an). 2124 sont accompagnés par le Département au 31 décembre 2017.

Offres d'emploi (source Pôle emploi)

Dans les Hautes-Pyrénées et à fin octobre 2017, **10 617 offres d'emploi** ont été collectées au cours des 12 derniers mois par Pôle emploi.

L'évolution du nombre d'offres d'emploi **diminue de 2.9 % en 1 an** a contrario de tous les autres départements de la région Occitanie. Ce nombre représente 4% des offres collectées en Occitanie, contre 34 % en Haute-Garonne et à l'identique du Gers et du Tarn.

55 % des emplois proposés sont des emplois temporaires dont 11 % sont saisonniers. En effet, le département des Hautes-Pyrénées est un département touristique de par ses activités de thermalisme et de tourisme et possède un potentiel d'emploi dans l'agroalimentaire.

Points de repère sur le département...

10 617 offres d'emploi collectées Pôle emploi, une baisse de 2.9 % sur 1 an

55 % sont des emplois temporaires

47 % des contrats de travail concernent des postes d'employés qualifiés

59 % des offres se trouvent dans les établissements de moins de 10 salariés

53 % des offres dans les services hors ETT (Emploi Travail Temporaire)

33 431 entreprises et établissements

Une baisse de 19.5 % des créations d'activité (entreprises et établissements) en 5 ans

Entreprises et établissements (source INSEE)

- 15 448 entreprises et 18 093 établissements au 1^{er} janvier 2015
- 1 635 créations d'entreprises en 2015 (baisse de 18 % entre 2009 et 2015)
- 1 248 entreprises individuelles et 1862 établissements créés (baisse de 21 % pour les établissements sur la même période)

	Entreprises		Etablissements		Total
	Nbr	%	Nbr	%	
Industrie	1 083	7	1 549	8,1	2 632
Construction	2 451	15,9	2 544	14	4 995
Commerce, transport, hébergement et restauration	4 554	30,8	5 944	32,9	10 498
Services aux entreprises	2 978	19,3	3 723	20,6	6 701
Services aux particuliers	4 182	27,1	4 423	24,4	8 605
Total	15 248	100	18 183	100	33 431

⁴ Allocataire du RSA : titulaire du dossier CAF/MSA qui représente un foyer.

⁵ Personne soumise aux droits et aux devoirs : personne qui bénéficie d'un accompagnement par un référent unique.

OBJECTIF ET METHODOLOGIE

1. Orientations et axes de travail

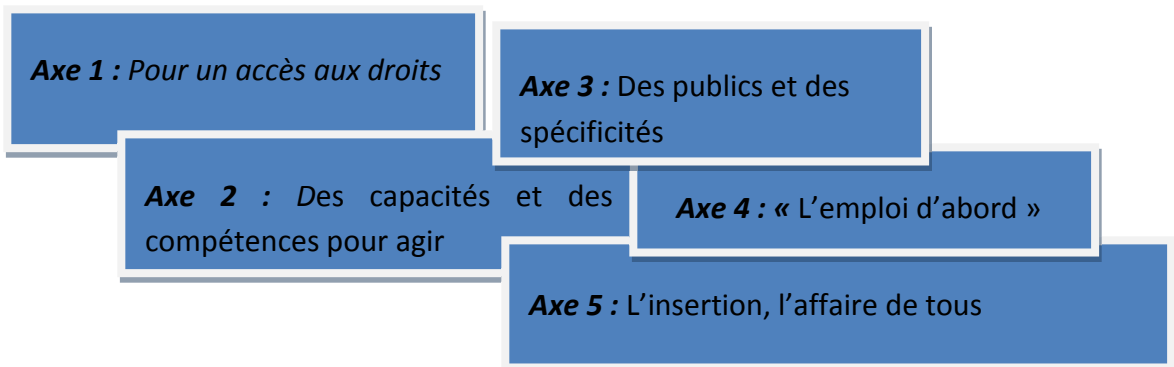
« Développer les partenariats pour une plus grande cohérence et continuité de parcours, favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes éloignées de l'emploi et développer la valeur travail » tels sont les objectifs arrêtés par les signataires et les acteurs de l'insertion.

L'objectif du PTI est donc de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en priorisant et coordonnant les actions entre les différents partenaires selon des orientations communes.

Les signataires s'accordent sur les objectifs suivants :

- poser les fondements de coordination entre les acteurs concernés ;
- dégager des priorités pour l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi en mobilisant les partenaires, les compétences et les moyens pour mettre en œuvre ces priorités ;
- mettre en place, coordonner et assurer une gouvernance partagée entre acteurs pour définir le rôle de chaque partenaire et son périmètre d'intervention.

Cinq axes stratégiques ont été définis lors de l'élaboration du PTI et 30 objectifs opérationnels (fiches action) :



1.1 Axe 1 : Pour un accès aux droits

Garantir aux personnes les moyens leur permettant d'accéder aux biens et services essentiels est fixé comme un enjeu majeur, à l'instar notamment des principes affirmés dans le préambule de la constitution de 1946 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. ... La Nation garantit à tous, ... la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence».

Par ailleurs, la loi de 2008 sur le RSA vient stipuler que chaque bénéficiaire du RSA a droit à l'allocation et à un accompagnement pour l'aider à régler des difficultés sociales et améliorer son insertion professionnelle.

Pourtant, dans un contexte du « tout-numérique », l'avancée majeure que représente la dématérialisation risque de créer une situation « de fracture » : au lieu de simplifier l'accès aux services publics, elle pourrait remettre en cause l'effectivité de l'égalité d'accès de l'ensemble des usagers aux services publics en les éloignant davantage. C'est pourquoi les partenaires du PTI s'accordent à permettre au public d'exercer leurs droits.

Afin de favoriser l'accès aux droits, les acteurs de PTI se mobilisent pour :

Actions

- Favoriser l'accès et l'accompagnement au numérique
- Diffuser, mettre en œuvre et respecter la législation en matière de RSA
- Permettre un accompagnement personnalisé et adapté
- Garantir le droit à la santé
- Assurer l'exercice effectif du droit au logement
- Soutenir l'accès à l'emploi et la formation

1.2 Axe 2 : Des capacités et des compétences pour agir

Développer le pouvoir d'agir, telle est l'ambition que les partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi se fixent, afin d'instaurer les conditions d'une relation basée sur le développement des capacités. Il ne s'agit plus d'envisager les personnes par le prisme de leurs difficultés, mais plutôt de les considérer au regard de leurs droits, ressources et surtout de leurs capacités d'intervention, d'adaptation et d'organisation pour agir. Dans cette perspective, il est à promouvoir la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif des publics, leur capacité à faire, leur émancipation, la place faite au collectif afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive.

Tremplins d'insertion, des actions en faveur de la mobilité, de la santé, du logement, de la parentalité, de la culture et du soutien budgétaire sont à poursuivre et à mobiliser.

Afin de favoriser l'insertion des publics, les acteurs de PTI se mobilisent pour :

Actions

- Diversifier et améliorer l'offre sur la mobilité
- Prendre en compte la santé comme une ressource pour l'insertion
- Permettre une meilleure gestion et une réelle appropriation du logement
- Soutenir la parentalité et étayer les modes de garde
- Utiliser la culture comme levier d'insertion
- Accompagner les démarches administratives, le soutien budgétaire et lutter contre le surendettement

Alors que l'insertion professionnelle est la priorité de tous, un questionnement anime particulièrement l'insertion de certains publics qui subissent en première ligne la crise de l'emploi. Au-delà de réponses innovantes et adaptées à leurs besoins spécifiques, la plus-value de cet axe vise à sortir des logiques de dispositifs, à décloisonner les accompagnements et à développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée.

Afin de répondre de coordonner les parcours, les acteurs de PTI se mobilisent pour :

Actions

- Favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes
- Accompagner les seniors vers l'activité professionnelle
- Coordonner les parcours pour les personnes en situation de handicap
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant des gens du voyage
- Adapter l'accompagnement pour les personnes domiciliées ou hébergées
- Favoriser l'insertion des personnes ayant obtenu le droit d'asile
- Rapprocher le public quartier prioritaire de la ville vers le droit commun
- Accompagner les personnes en sortie d'incarcération vers l'emploi

1.4 Axe 4 : L'emploi d'abord

« L'emploi d'abord » repose sur un principe innovant : celui du renversement des modalités d'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi. En effet, il s'agit d'écarter les représentations des publics en insertion qui peuvent être invalidantes et la propension à situer l'insertion sociale en amont de l'insertion professionnelle. Lorsqu'elle est ainsi pensée, l'architecture des parcours d'insertion diffère l'accès au travail, au risque de laisser perdurer une situation de pauvreté génératrice de stigmates face à l'emploi.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi, les acteurs de PTI se mobilisent pour :

Actions

- Renforcer le lien avec l'entreprise et les politiques d'insertion
- Mobiliser la formation comme levier au retour à l'emploi
- Coordonner l'insertion par l'Activité Economique
- Favoriser la clause d'insertion sociale
- ESS : outil d'insertion
- Assurer la continuité de parcours à l'emploi

1.5 Axe 5 : L'insertion, l'affaire de tous

Le PTI est un pacte élaboré entre partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Il y est défini une gouvernance partenariale pour mobiliser et mettre en synergie des politiques et des moyens au service des publics les plus fragiles.

La gouvernance proposée pour l'élaboration et la mise en œuvre du PTI des Hautes-Pyrénées prend appui sur **les principes suivants** :

- ↳ La recherche d'une meilleure **efficacité et efficience des différentes interventions** ;
- ↳ Une **implication** forte des **acteurs**, et notamment des **usagers**, dans la définition des politiques d'insertion ;
- ↳ Un renforcement de la **coordination** des acteurs territoriaux par une **concertation** régulière et partenariale.

Afin de favoriser l'insertion des publics, les acteurs de PTI se mobilisent pour :

Actions

- Favoriser la culture commune et organiser la gouvernance
- Valoriser l'accompagnement collectif
- Poursuivre la participation des publics aux politiques d'insertion
- Valoriser le PTI et organiser sa communication

2. Un PTI élaboré de façon concrète et partenariale

Afin de définir et valider les orientations stratégiques et opérationnelles du PTI, plusieurs instances de travail ont été organisées :

Un **Comité de Pilotage** composé des principaux partenaires du PTI (Etat, Région, CAF, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi, CCAS de Tarbes et Lourdes, Initiative Pyrénées, GIP Politique de la Ville, Chambres consulaires, UDCASS, Département) s'est réuni à deux reprises :

- Bilan 2013-2015 et orientations : 24 janvier 2017
- Présentation finale et validation : 20 octobre 2017

Un **Comité Opérationnel** composé des structures membres du Comité de Pilotage élargi aux acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi tels que les MCEF, la SAGV, l'association Albert Peyriguère, l'association ACOR, Midi Pyrénées Active, représentants des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et Chantier Ecole, CCAS de Bagnères, Lannemezan, Vic, la CPAM, l'ARS et des représentants les allocataires du RSA, s'est également réuni à trois reprises :

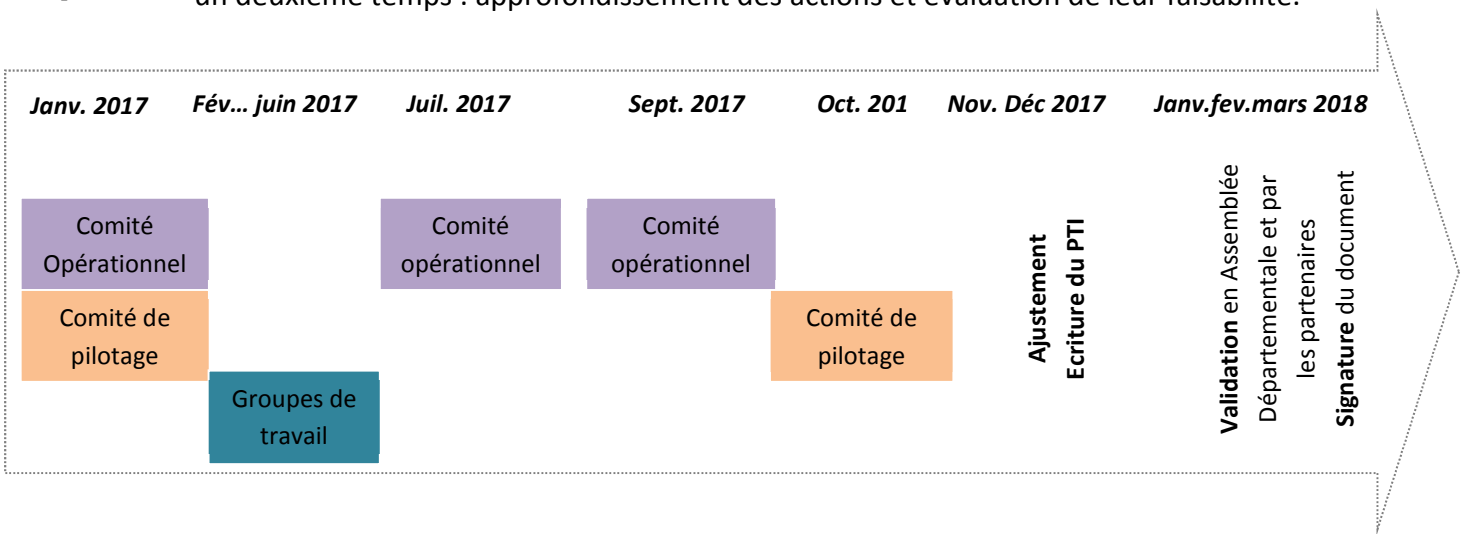
- Bilan 2013-2015 et orientations : 19 janvier 2017
- Point d'étape : 3 juillet 2017
- Axe sur la gouvernance : le 19 septembre 2017

De plus, des **groupes de travail** thématiques ont été constitués entre janvier et octobre 2017 pour travailler sur les axes du PTI et compléter les travaux quotidiens des acteurs. Ce sont 12 réunions tenues qui ont permis d'identifier les atouts, les potentialités et les manques du territoire.

Le PTI est donc le fruit des propositions des groupes de travail et des conclusions des travaux des instances partenariales déjà existantes.

La méthodologie utilisée pour travailler le PTI a été conduite sur deux étapes :

- un premier temps : diagnostic de territoire et propositions d'actions ;
- un deuxième temps : approfondissement des actions et évaluation de leur faisabilité.

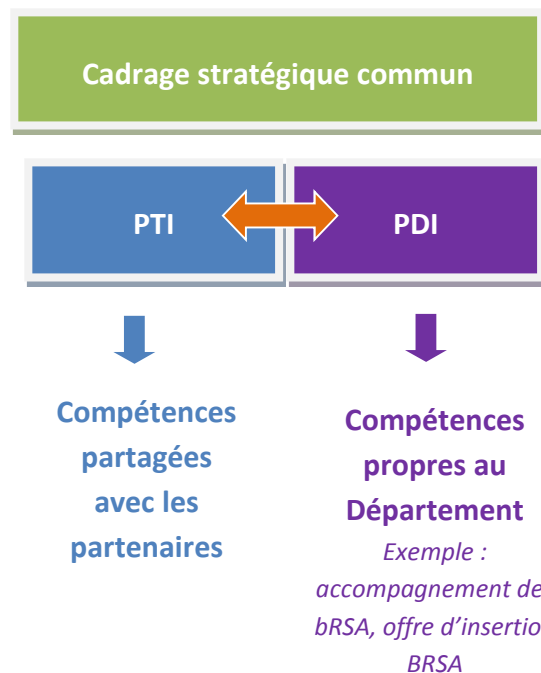


3. Deux outils complémentaires : PTI et PDI

L'action du PTI est reprise dans la déclinaison de la politique d'insertion définie par le Département pour l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA à travers son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Une quatrième génération de PDI sera déclinée sur cette même période 2018-2022.

Rappelons, pour mémoire, que l'objectif du PDI 2013-2015 (prorogé 2016) était d'augmenter le nombre d'allocataires dans un parcours professionnel pour un emploi durable. Il vise toujours le retour à l'emploi de ces allocataires, mais d'une façon plus affirmée et plus partenariale grâce au PTI.

Architecture et philosophie générale des PDI-PTI



Le PDI 2018-2022 se décline en cinq orientations stratégiques :

- Renforcer l'accès à l'emploi ;
- « Rendre acteur l'utilisateur » ;
- Optimiser l'offre d'insertion ;
- Evaluer l'impact des actions sur les parcours ;
- Développer la communication en cohérence avec les orientations du Schéma de Développement Social.

4. La participation des allocataires du RSA à l'élaboration du PTI

La démarche participative est au cœur du changement des politiques publiques. La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion a introduit la participation des allocataires du RSA. Au-delà du cadre législatif, **le Département des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans plusieurs démarches participatives** et a créé notamment un espace de concertation renforçant ce principe : le « **Groupe Ressource** ». Ce collectif composé d'allocataires du RSA volontaires et de professionnels se réunit au moins une fois par mois pour échanger, recueillir des avis et réfléchir sur des propositions concrètes pour l'insertion et l'accès à l'emploi.

Formés sur la politique d'insertion, ils participent et interviennent selon 2 niveaux :

- dans la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion ;
- dans la représentation des allocataires du RSA en Equipe pluridisciplinaire et Commission Consultative RSA traitant de situations individuelles du RSA.

Associer les membres du « Groupe Ressource » dans la conception, la mise en œuvre puis l'évaluation du PTI optimise l'accompagnement des usagers. De par leurs préoccupations et leurs besoins en étant eux-mêmes au RSA, les membres du Groupe ressource apportent un regard et un éclairage différents sur le dispositif RSA afin de l'améliorer et en simplifier la compréhension.

Parole de participants

« Lorsque nous avons participé aux différents ateliers thématiques du PTI, nous avons travaillé aux côtés des professionnels et des partenaires d'égal à égal. Nos différentes expériences d'utilisateurs nous ont permis de contribuer aux débats pour mieux comprendre les besoins des publics et les pistes d'amélioration à envisager. A être entendus et reconnus, nous nous sommes sentis plus grands, plus confiants. Nous avons hâte de coopérer à la concrétisation des projets à venir».

5. Le pilotage, l'animation, la coordination et l'évaluation

La mise en œuvre et la réussite d'un PTI s'appuient notamment sur quatre piliers : le pilotage, l'animation, la coordination et l'évaluation pour lesquels chacun des acteurs a une place essentielle.

Comité de Pilotage

(Signataires du PTI)

- Fixe les orientations générales
- Arbitre les propositions
- Évalue et valide les grandes étapes
- Définit les priorités
 - Se réunit à minima 1 fois/an sur le bilan des actions réalisées et le réajustement des orientations si besoin au regard des évolutions législatives et des adaptations locale

Comité Opérationnel

(Partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi)

- Favorise l'échange d'information et le travail en réseau
- Suit la mise en œuvre des actions, les évalue et propose des réajustements,
- Rend compte et s'adapte aux nouvelles évolutions législatives
 - Se réunit à minima 2 fois/an

Animateur du PTI (Département - Direction Insertion Logement)

- Veille au respect global des objectifs stratégiques et opérationnels
- Assure l'articulation des actions du PTI et coordonne les travaux des pilotes
- Organise les instances de gouvernance et anime les Comités opérationnels
- Assure la bonne compréhension et communication du PTI
- Favorise la démarche participative

Pilotes (Partenaires ou Département)

En lien avec leurs champs de compétences :

- Conduisent la mise en œuvre de l'action
- Définissent la méthodologie
- Mobilisent les partenaires et les publics
- Veillent à s'articuler avec les schémas, plans existants
- Font les liens avec les référents thématiques du Département
- Participent aux recueils de données nécessaires à l'évaluation de l'action
- Sont force de propositions
- Veillent au respect du calendrier

Référents thématiques (Département - Service Insertion)

- Sont garants aux côtés des pilotes de l'atteinte des objectifs
- Participent aux travaux de leur thématique

Le public, les acteurs et partenaires du PTI

- Participent à la définition des objectifs du PTI
- Concourent à la mise en œuvre des actions
- Contribuent au recueil de données

Outre ces instances, la démarche partenariale pourra être par ailleurs renforcée via par exemple l'instauration d'une conférence annuelle des partenaires, espace de partage d'idées, de technicité et de lien entre professionnels.

La dynamique du Pacte Territorial d'Insertion sera poursuivie à travers des instances existantes, Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), Service Public de l'Emploi Technique SPET, Comité Technique d'Animation (CTA), Réseau santé, réunions partenariales... Quelques réunions spécifiques devront également être organisées sur les migrants par exemple, les personnes en situation de sortie d'incarcération afin de nouer de nouveaux partenariats.

Les EPCI seront rencontrées dans le cadre du Schéma de Développement Social afin notamment de mettre en œuvre des actions visant à lutter contre la fracture numérique, à favoriser la mobilité...

Ce présent PTI est élaboré pour une durée de cinq ans. Il est, de par sa nature même, évolutif tant dans ses orientations de travail que dans le partenariat avec lequel il se conçoit et peut faire l'objet d'avenants.

CHAPITRE II

« Une déclinaison en cinq axes »

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 1	Accès et accompagnement au numérique
Pilotes Réfèrent Département	Pôle emploi et Département (service Insertion) Marianne CHAZE (service Insertion)
Contexte	Alors que nombre de services publics et d'institutions dématérialisent l'accès aux prestations sociales, sous l'effet de contraintes budgétaires, le passage au tout numérique risque de laisser sur le bord de la route les plus précaires qui ne maîtrisent pas les outils digitaux ou qui ne sont pas connectés pour des raisons financières. En première ligne les moins diplômés, les personnes âgées et ceux qui ont des faibles revenus, les personnes en situation d'illettrisme, d'isolement ou de grande précarité. La fracture numérique étant un des facteurs de non-recours aux droits et aux exclusions, l'enjeu du PTI est de lutter contre ce non-recours
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les publics à procéder à toute démarche informatisée pour favoriser leur accès aux droits (CAF, MSA, CPAM, Pôle emploi, CARSAT...); - Lutter contre le non-recours aux droits, contre l'exclusion et les inégalités.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et identifier des lieux ressources publics et privés : points relais CAF, Maisons de Services Au Public (MSAP) dans les collectivités, lieux ressources Pôle emploi, MDS (Services Civiques), initiatives privées ; - Développer des points d'accès dans des zones dépourvues ; - Mutualiser des moyens, des ressources, des lieux (ex : formation des médiateurs numériques pour accompagner les personnes à réaliser les différentes demandes : ouverture de droits, consulter les courriers administratifs, actualiser leur situation, remplir des déclarations, envoyer des justificatifs...); - Faciliter l'acquisition de matériel informatique (ex : développer un partenariat avec des associations afin de donner une nouvelle vie aux ordinateurs « usagés »).
Instances et Outils de gouvernance	Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale Programme DCANT 2018-2020 « Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale » Schéma départemental d'accessibilité des services au public Schéma de développement social : Solid'Action 65 Plan France Très Haut Débit Schéma directeur des systèmes d'information
Partenaires	CAF, MSA, Pôle emploi, Mission Locale, Centres Communaux d'action sociale, CPAM, Réfèrents uniques, Département (MDS, Service insertion, Services civiques, EPIC) Communautés de communes, Communes, Bureaux de poste, Resto du cœur, associations, ...
Indicateurs d'impact et de	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions des différents partenaires sur la facilitation de l'acquisition de matériel informatique, sur la formation et l'accompagnement des usagers dans

réalisation	leurs démarches - Recensement des lieux ressources sur le département, y compris dans les zones rurales et de montagne - Actions de mutualisation de moyens, de ressources, de lieux
Moyens	Services civiques Intégration Abonnement internet dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 70 à 100 00 € Dons ordinateurs usagés

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 2	Diffuser, mettre en œuvre et respecter la législation en matière de RSA
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Marianne CHAZE
Contexte	<p>En charge de gérer l'allocation RSA dans sa globalité, le Département, devant des imprécisions de la loi, ou certains cas de dérogations ou de nouvelles règles en matière de RSA doit statuer sur des règles locales et adapter les règlements. Par conséquent, il est essentiel de compléter ces éléments dans un seul et même document et de le porter à connaissance des usagers et des professionnels.</p> <p>Par ailleurs, au plan national, le nombre de fraudes détectées augmente : de 17.974 en 2012, il est passé à 42.959 en 2016, soit une hausse de 139% en cinq ans... Il est toutefois à mentionner que cette explosion ne traduit pas une envolée de la fraude, mais résulte d'un engagement fort de la branche dans le contrôle. L'objectif de la politique de contrôle est ainsi de « payer le bon droit » afin de permettre à chacun de bénéficier de ce à quoi il a droit.</p> <p>De même, la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle vient rendre la justice plus efficace et plus protectrice des citoyens. En effet, sera favorisée la médiation dans les litiges administratifs en vue de la résolution amiable des différends.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et centraliser la politique du Département dans un document unique (législation, dérogations, règles spécifiques) : le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) partie Insertion ; - Prendre en compte les évolutions législatives et communiquer sur ces changements ; - Garantir l'équité de traitement entre les usagers ; - Payer à bon droit ou « Lutter contre la fraude ».
Actions -Description	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation, adaptation et réactualisation du RDAS en fonction des évolutions législatives et locales ; - Maintenir les réunions partenariales avec la CAF, la MSA, Initiative Pyrénées et la Chambre d'agriculture pour adapter les règlements et les outils en fonction des évolutions ; - Engager des travaux avec les référents sur le CER (Contrat d'Engagements Réciproques) pour une meilleure appropriation de l'outil, tant au niveau de l'accompagnement qu'au niveau de la sécurisation juridique ; - Poursuivre les réflexions sur les Equipes Pluridisciplinaires et notamment sur les sanctions (lisibilité, équité de traitement, animation).
Instances et Outils de gouvernance	<p>Comité de pilotage PDI Réunions mensuelles avec la CAF, rencontres partenaires Convention de gestion CAF et MSA Equipes Pluridisciplinaires</p>

	Groupe ressource
Partenaires	CAF, MSA, Initiative Pyrénées, Chambre d'Agriculture, Département (MDS, service Insertion), Référents uniques RSA, Service des Affaires Juridiques du Département, personnes accompagnées...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Diffusion du Règlement Départemental d'Aide Sociale Nombre et fréquence de réunions avec les partenaires Nombre de groupes de travail sur le CER, les Equipes Pluridisciplinaires Evolution du CER (format, taux de contractualisation, ...) Nombre et qualités de sanctions par EP Taux de contractualisation par territoire Recours aux nouvelles dispositions réglementaires
Moyens	Budget allocation RSA 2017 : 30, 9 millions d'€

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 3	Permettre un accompagnement personnalisé et adapté
Pilote	Département (service Insertion)
Référent	Corinne DARAN
Département	
Contexte	En recherche d'emploi, de formation, ou d'insertion sociale de nombreux demandeurs d'emploi ou personnes en insertion se perdent dans la multitude des dispositifs, des institutions, des interlocuteurs qui interviennent à un moment donné dans leur parcours. De même, la méconnaissance des différents acteurs entre eux demeure un obstacle à la réussite d'un parcours d'insertion. Afin de réduire l'exclusion et de favoriser la sécurisation des parcours personnels, il est essentiel de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et adapté, basé sur la confiance réciproque. En effet, non assistées mais bien accueillies, les personnes ont besoin d'être considérées comme des interlocuteurs à part entière.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la personne dans sa globalité avec tous les accompagnements mis en œuvre dans son parcours ; - Eviter les ruptures d'accès aux droits tout au long du suivi de la personne ; - Permettre à l'utilisateur d'être acteur (développer l'autonomie) ; - Améliorer l'accueil du public et le suivi qui en découle ; - Rendre plus lisible le rôle des dispositifs, des institutions et des acteurs.
Actions-Description	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter la fonction de référent de parcours pour un accompagnement global de la personne (coordinateur de parcours) ; - Développer la culture commune entre professionnels du RSA afin qu'ils puissent donner de l'information de 1er niveau sur tous les partenaires, sur toutes les missions des différents interlocuteurs, toutes les aides existantes... (rencontres partenariales, base de données sociales...); - Permettre aux professionnels qui accompagnent les publics d'avoir des interlocuteurs identifiés (CAF, MSA, ...) (développer le réseau interprofessionnel) ; - Développer les actions collectives pour favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de la personne accompagnée ; - Pouvoir recourir à l'interprétariat notamment pour les migrants et les personnes étrangères.
Instances et Outils de gouvernance	Convention d'orientation et de droit à l'accompagnement des bRSA Conventions d'accompagnement RSA Programme Départemental d'Insertion Schéma départemental d'accessibilité des services au public
Partenaires	CAF, MSA, Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, service insertion), référents uniques RSA, Portes Ouvertes, CCAS, CPAM, Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA), Conseil et Formation sur les Relations Interculturelles et les Migrations (COFRIMI)

Indicateurs d'impact et de réalisation	Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA sans référent Durée des parcours d'insertion Bilan sur l'expérimentation coordinateur de parcours Nombre de réunions culture commune Mobilisation de moyens sur l'interprétariat
Moyens	Référénts uniques RSA - Services extérieurs : 1.3 millions € - Département : 1,160 millions d'€ (470 000 pour 12 ETP référénts professionnels et 690 000 pour 17.6 ETP travailleurs sociaux)

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 4	Garantir le droit à la santé
Pilote	Département (service Insertion)
Référent	Stéphanie Aguirrebeitia
Département	
Contexte	<p>La réforme de la protection universelle maladie (PUMA) garantit depuis le 1^{er} janvier 2016 à toute personne, en situation régulière, qui travaille ou réside en France de manière stable, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel, de manière continue, tout au long de la vie, quels que soient les changements d'ordre professionnel, familial ou géographique. Puis ont suivi en juin 2017, la simplification de l'accès à la CMU-C et la réforme du dispositif ACS. De plus, un dispositif (PFIDASS) spécifique développé nationalement pour détecter les renoncements et les difficultés d'accès aux soins proposera un accompagnement dans l'accès aux droits et dans le parcours de soins et de santé.</p> <p>6.8 millions de personnes sont éligibles à la CMU-C/ACS (5.4 millions pour la CMU-C et 1.4 millions pour l'ACS). Au niveau départemental, le nombre total de bénéficiaires CMU-C/ACS/ Aide Médicale de l'Etat (AME) se portait en 2016 à 26 573 personnes.</p> <p>Cependant, la lutte contre le renoncement reste un des objectifs prioritaires. En effet, comme indiqué dans le rapport de la DREES de 2017, l'enquête de 2014 démontre que 53 % des personnes sans complémentaire santé ont déclaré avoir renoncé à des soins (optique, dentaire, consultations) pour des raisons financières. L'accès aux droits, à la prévention, et aux soins est donc une question fondamentale lorsque l'on considère toute insertion sociale ou professionnelle.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et faciliter l'accès aux droits, aux services et aux soins ; - Améliorer le parcours des personnes les plus démunies ; - Lutter contre le renoncement aux soins.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le PTI avec les objectifs et le calendrier du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) 2018/2022 élaboré par l'ARS Occitanie ; - Favoriser la connaissance et la mobilisation des dispositifs proposés par l'assurance maladie : PUMA, CMU-C, ACS, AME, Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS), différents contrats de mutuelle (rencontres partenariales...) ; - Identifier et répertorier les lieux ressources, notamment dans le rural : maisons de santé, maison de service au public, envisager un système mobile... ; - Poursuivre ou initier la mobilisation des professionnels de santé à travers les Réseaux Santé Tarbes, Lourdes, Lannemezan.
Instances et Outils de gouvernance	PRAPS Occitanie 2018-2022, CPAM Service accès aux droits et Prévention, PFIDASS, Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), Loi santé, Plan de lutte gouvernemental contre les déserts médicaux, Réseaux Santé Solidarité, PDI

Partenaires	CPAM, ARS, CARSAT, CAF, MSA, Département (MDS, Service insertion), Hôpitaux, DDCSPP, GIP Politique de la ville, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, CCAS, associations caritatives, Instance Régionale de l'Education Pour la Santé (IREPS), Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie (FAS), défenseur des droits...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Evolution du nombre de personnes faisant valoir ses droits à l'assurance maladie Evolution du nombre de personnes mobilisant l'ACS, la PFIDASS Evolution du nombre et de la qualité de renoncements aux soins Nombre de dossiers CMU-C/ACS orientés par les institutions sociales (MDS, ASE...)
Moyens	Non identifié

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 5	Assurer l'exercice du droit au logement
Pilote Réfèrent Département	Département (service Logement) Corinne DARAN (service Insertion)
Contexte	Le droit au logement est un droit universel, sans cesse réaffirmé et soutenu par une réglementation étayée telle que la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable. Bien que ce droit au logement soit reconnu comme un droit social depuis 1946, de nombreux ménages vivent encore dans des logements inadaptés à leur besoins ou leurs ressources, ou en sont totalement dépourvus. En effet, sur le plan national, le rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre chiffre à 4 millions le nombre de sans abri, mal logés ou sans logement personnel. Outre ces situations les plus graves, 12.1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement au travers des différents dispositifs et mesures d'accompagnement ; - Renforcer la cohérence et l'ensemble des acteurs engagés dans le développement des politiques sociales en faveur du logement.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'utilisation des dispositifs financiers et renforcer les outils d'accompagnement : Comité Logement, Fonds de Solidarité Logement (FSL), Chèques énergie, baux glissants, Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), accompagnement PLAI (Prêt Locatif Aidé et d'Intégration), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) ; - Prévenir les expulsions locatives avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) ; - Assurer une meilleure lisibilité du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) via l'organisation de Comités de Pilotage et l'adaptation des documents de suivi pour faire des retours aux émetteurs de signalement.
Instances et Outils de gouvernance	Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 des Hautes-Pyrénées, CCAPEX, Diagnostic 360 °, PDLHI, FSL, Droit Au Logement Opposable (DALO), Convention Intercommunale d'attribution (TLP), Comités logement, Commission de mesures sociales
Partenaires	DDCSPP, SIAO, DDT, ARS, CAF, TLP, Département (MDS, Service insertion, Service Logement), ADIL, UDAF, Bailleurs publics
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre d'instances (comité logement – CIA – DALO)</p> <p>Nombre et montant des aides financières (FSL accès, maintien et énergie)</p> <p>Nombre de concours de la Force Publique</p> <p>Nombre et qualités des mesures d'accompagnement sociales</p> <p>Nombre de commissions du PDLHI et nombre de dossiers traités et résolus</p>
Moyens	2016 : Crédit FSL : 1 114 828 € - Cellule PDLHI : 35 070 € - CCAPEX DDCSPP 63 192 RH ASLL 186 500 €

AXE 1 : POUR UN ACCES AUX DROITS

Action 6	Accès à l'emploi et à la formation
Pilote Référént Département	Pôle emploi / Région Occitanie Nicolas TAPIE (service insertion)
Contexte	<p>La complexité des dispositifs, des démarches ou le « non recours » rendent incontournables l'information et l'accompagnement de ces publics, notamment des publics fragilisés par la langue, l'illettrisme ou la « fracture numérique ». A octobre 2017, dans le département des Hautes-Pyrénées, Pôle emploi dénombre 21 250 demandeurs d'emploi inscrits en Catégorie A, B ou C. Le Département a comptabilisé 5 674 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et aux devoirs dans les Hautes-Pyrénées, dont 2 314 sont inscrits à Pôle emploi. Certains ne sont pas inscrits comme Demandeurs d'Emploi car, à ce jour, ce n'est pas une obligation réglementaire pour percevoir le RSA. Les dispositifs et les mesures d'accès à l'emploi de droit commun et à la formation professionnelle étant soumis à l'obligation d'inscription comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi, il conviendrait d'inciter un plus large panel de bRSA de s'inscrire à Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi ont souvent des besoins importants en formation (44% des Demandeurs d'emploi inscrits en octobre 2017 en catégorie ABC à Pôle emploi du département ont un niveau 5 CAP/BEP). Or, ils accèdent peu ou pas assez aux actions de formation.</p> <p>Dans ce sens, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, formations... ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement. De plus la réforme 2018 sur la formation professionnelle viendra renforcer la loi du 5 mars 2014 en préconisant de cibler les actions de formation vers les publics qui en ont le plus besoin.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre au public d'être informé et/ou accompagné afin de réaliser les démarches nécessaires pour accéder aux formations de la Région et de Pôle emploi et de se positionner sur des offres d'emploi via notamment pole.emploi.fr ; - Poursuivre le repérage des besoins en formation des demandeurs d'emploi ; - Améliorer la lisibilité des règles d'accès à la formation et des dispositifs d'accès à l'emploi tels que l'inscription à Pôle emploi, l'utilisation du Compte Personnel d'Activité (CPA) et du Compte Personnel de Formation (CPF), l'offre de service numérique (Emploi Store, meformerenregion.fr).
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de Services Civiques dans les accueils de Pôle emploi, des MDS pour informer, orienter ou accompagner les publics dans leurs démarches ; - Communiquer sur les dispositifs auprès des professionnels et des publics (forums emploi / formation, animateurs des centres de ressources (Espace Rural Emploi Formation (EREF), Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE)...), guides (RSA, Pôle emploi...), réunions d'informations aux publics et aux professionnels...); - Améliorer la lisibilité sur les droits à l'allocation RSA lorsque les personnes sont rémunérées dans le cadre d'une formation ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Pour éviter le retard de traitement des dossiers de rémunération Région des stagiaires de la formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter à la connaissance des prescripteurs la listes des pièces constitutives du dossier de rémunération Région afin qu'ils puissent accompagner les publics à rassembler ces pièces en amont de l'entrée en formation ; ▪ Rappeler aux organismes de formation l'importance de donner la liste des documents nécessaires au dossier ASP aux futurs stagiaires avant le démarrage de la formation ; - Favoriser l'utilisation d'outils communs (dématérialisation des positionnements, fiches de prescription, accès au DUDE par les professionnels chargés d'accompagner les publics, croisement de listes de données...).
Instances et Outils de gouvernance	Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), Service Public de l'Emploi, Comités de suivi de la formation élargi, Dialogue de gestion et CDIAE avec les SIAE, Comités Techniques d'Animation de l'IAE départementaux et locaux (CTAD et CTAL), Convention de coopération Pôle emploi/Département
Partenaires	Pôle emploi, Région Occitanie, Mission Locale, Cap emploi, Centre d'Informations et d'Orientation (CIO), MCEF, Espace rural emploi formation (EREF), Guichet initiative pluriactivité emploi (GIPE), SIAE, Département (MDS, service Insertion, Référents professionnels), Chambres consulaires
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre et nature des orientations en formation</p> <p>Évolution des pratiques entre professionnels</p> <p>Nombre de Chercheur d'emploi ayant accédé à une formation</p> <p>Nature des formations effectivement suivies (niveau, secteur d'activité)</p> <p>Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi suite à une formation</p> <p>Nombre et types d'événements proposés permettant un accompagnement vers l'accès aux droits</p> <p>Nombre et type d'outils développés à destination des professionnels</p>
Moyens	Non identifié

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 7	Diversifier et améliorer l'offre de mobilité
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Magalie MANDROU
Contexte	<p>Les publics les plus précaires rencontrent des difficultés liées à la mobilité afin d'accéder à l'emploi ou à la formation, mais également aux soins ou à la vie sociale. Tous n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports en commun (accessibilité, connaissance des différents dispositifs, coût) et beaucoup ont des appréhensions à pratiquer l'auto stop ou le covoiturage.</p> <p>L'accès à la voiture individuelle reste difficile. Dans un premier temps, certains ne peuvent pas obtenir le permis de conduire (coût élevé ou pédagogie non adaptée). Quand cette première étape est franchie, ils ne peuvent pas supporter le coût d'un véhicule (achat et frais d'entretien).</p> <p>Pour ces raisons, il est nécessaire d'améliorer et de diversifier l'offre de mobilité dans le Département.</p>
Objectif	- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus précaires en adaptant l'offre de mobilité aux besoins des personnes.
Actions -Description	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la réussite au permis de conduire en le préparant en amont (psychomotricien, apprentissage du vélo) et en développant l'auto-école sociale ; - Favoriser l'accès à un véhicule individuel : sécuriser l'achat et la réparation des véhicules, permettre au public d'apprendre à entretenir leur voiture, favoriser les dons, ventes des organismes publics et privés aux personnes en insertion, améliorer la location des véhicules dans les zones rurales ; - Faciliter les déplacements ponctuels par une action d'auto-stop sécurisé ou la mise en place d'un taxi à la demande ; - Améliorer la connaissance du dispositif mobilité du département (acteurs intervenants sur la thématique, actions mises en places, financements possibles) ; - Faciliter l'utilisation des transports en commun par une harmonisation et une mutualisation des dispositifs de transport ; - Structurer l'offre de transport par la création d'un pôle mobilité à l'échelle de l'agglomération Tarbaise ; - Simplifier l'accès à des aides financières et au micro-crédit : améliorer la réactivité des aides, poser des restrictions sur des types de véhicule (aides CCRSA/FAJ).
Instances et Outils de gouvernance	<p>Schéma de développement social : Solid'Action 65</p> <p>Schéma d'accessibilité des services au public</p> <p>Comités de pilotage auto-école sociale</p> <p>Groupe de travail Pôle Mobilité Tarbes</p> <p>Plan climat énergie du Parc National des Pyrénées</p> <p>Forum Mobilité</p>
Partenaires	Département (Service Insertion, Direction des Territoires, Maisons Départementales)

	de Solidarité, Direction du Développement Local, Parc routier), CCAS, Mission Locale, Pôle Emploi, CAF, Région, GIP Politique de la Ville, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), Parc National des Pyrénées, associations caritatives (Secours catholique,...), Fondation karitas, Wimoov, Mob 65, Garages solidaires, Rézo pouce...
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de permis de conduire obtenus (autoécole sociale) et taux de réussite</p> <p>Nombre d'acquisitions de véhicules et par quel biais (achat, don,...)</p> <p>Nombre de jours de location réalisés</p> <p>Création d'une action d'auto stop sécurisé</p> <p>Bilan de l'évolution de la tarification des transports en commun</p> <p>Mise en place d'un référentiel mobilité</p> <p>Création du pôle mobilité sur l'Agglomération Tarbaise</p> <p>Bilan de l'utilisation des aides financières et des micros crédits.</p>
Moyen	<p><u>Budget aides individuelles mobilité Commissions Consultatives RSA (CCRSA) en 2017:</u> 67 655 € dont 40 059 € (véhicule : achat et réparation) et 10 900 € pour les permis</p> <p><u>Budget aides individuelles mobilité FAJ 2017 :</u> 9 953 €</p> <p><u>Autoécole sociale 2017 :</u> 44 605 € (PDI)/GIP Politique de la ville 19 640 € € et ML (10 000 € en 2016)</p> <p><u>Location, vente et réparations de deux roues en 2017 :</u> 40 000 € Programme Départemental d'Insertion (PDI)</p> <p><u>Location véhicule 2017:</u> 4 280 € (PDI)</p> <p><u>Garage solidaire, plateforme mobilité 2017 :</u> Politique de la ville 9200 €</p>

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 8	Prendre en compte la santé comme une ressource pour l'insertion
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Stéphanie AGUIRREBEITIA
Cotexte	<p>La précarité est à considérer de manière multifactorielle. Pour accompagner les personnes en situation de précarité, il nous faut donc envisager le logement, l'emploi, la santé... Ces éléments constituent des ressources, des sécurités pour aborder la vie quotidienne, et dans le champ de la santé, la charte d'Ottawa, qui fêtait ses 20 ans en 2016, vient l'affirmer.</p> <p>Pour aller vers une meilleure santé des personnes, les différents autorités compétentes dans ce domaine élaborent de nouvelles lois (loi de modernisation de notre système de santé, loi NOTRe...), de nouveaux dispositifs (Plateforme d'Intervention départementale pour l'Accès aux Soins et la Santé (PFIDASS)...), de nouveaux programmes (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) 2018-2022, Projet Régional de Santé (PRS)...), de nouvelles organisations (les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)...). Afin de soutenir les personnes dans des projets d'insertion de qualité, les différents acteurs doivent être au plus près de ces évolutions.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les problématiques de santé de concert avec les acteurs compétents (CPAM, ARS...); - Mobiliser les personnes vers une plus grande attention à leur santé, favoriser les comportements favorables (promotion de la santé, prévention...) et les aider à mener à terme leurs parcours de soins (dispositifs spécifiques, connaissance du réseau, prise de RDV, dépassement d'honoraires...); - Evaluer et prendre en compte la restriction de l'accès à l'emploi due à des problématiques santé (cf. fiche 15); - Améliorer la connaissance des dispositifs ressources pour les personnes sans couverture sociale (PASS, associations...) mais aussi pour les publics précaire; - Améliorer la collaboration avec les professionnels de santé libéraux; - Développer l'équité sur le territoire en termes d'accès aux soins.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le partenariat avec les professionnels de santé notamment les acteurs compétents en matière de santé mentale et d'addictions (réunions pluri professionnelles, conventions...); - Favoriser le travail en réseaux : consolidation, création, évolution du partenariat, un portage multi partenarial des différents réseaux santé solidarité, poursuivre la collaboration avec la CPAM (convention), l'ARS et les hôpitaux; - Accompagner les personnes dans leurs démarches (accompagnateurs santé...); - Accompagner la démarche de territorialisation de la santé mentale en promouvant notamment les formules « hors les murs » (ex : Equipe Mobile

	<p>Psychiatrie précarité, accompagnateur santé) et évaluer la pertinence d'un système mobile ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'éducation et la promotion de la santé (partenariat avec l'Instance Régionale d'Education pour la Santé (IREPS)) ; l'accès à une activité physique adaptée, à une alimentation équilibrée (PDI, Politique de la Ville...), promouvoir les actions liées au sport et à la santé (CAPA-cités), soutenir les associations ; - Elaborer un guide des bonnes pratiques pour l'accès aux soins et aux matériels dentaires, optiques et auditifs ; - Développer un seul outil commun dynamique centralisant et diffusant des informations (lieux ressources, actions, aides financières...) pour les acteurs (professionnels et bénévoles) et le public, des formations ad hocs ; - Promouvoir le nouveau dispositif de la CPAM : (réseaux santé, diffusion intra institutionnelle...) ; - Mieux faire connaître les outils spécifiques CPAM comme SOPHIA, le service action de santé du Département, la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et la Santé (PFIDASS), les services spécialisés de l'hôpital, des associations (plaquettes, actions de promotion, rencontre multi partenariale...).
Instances et Outils de gouvernance	<p>Plan de lutte gouvernemental contre les déserts médicaux, PRAPS Occitanie 2018-2022, CPAM Service accès aux droits et Prévention, PFIDASS, Centre d'Examen de Santé (CES), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Loi santé, Schéma d'accessibilité des services au public, réunions techniques MDS, réseaux santé solidarité, Programme Départemental d'insertion (PDI), Plan Départemental d'Action pour l'hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), Diagnostic à 360°</p>
Partenaires	<p>ARS, CPAM, Département (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), MDS, Service insertion, Service action de santé, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)...) Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Instances régionales d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS 65), Office Départemental des Sports (ODS), Groupement pour le développement de l'alimentation et de l'agriculture Biologique 65 (GAB 65), Association pour L'Étude de la Psychanalyse et de son Histoire (ALEPH), Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addiction (ANPAA), Groupement Hospitalier de Territoire des Hautes Pyrénées (Centre Médico-Psychologique (CMP)..), DDCSPP, MSA, ADMR, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), GIP Politique de la ville, Mairie de Tarbes (Capa-cités), Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, associations caritatives, FAS, Réseau Addictions Midi-Pyrénées (RAMIP)...</p>
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de rencontres partenariales Nombre et motifs de recours aux accompagnateurs de santé Bilans quantitatifs et qualitatifs des actions et dispositifs spécifiques mis en place Elaboration de l'outil d'information unique</p>
Moyen	<p>Conventions PDI 2017 : 53 379 € (ALEPH, accompagnement santé ADMR et CFPPA, ODS, GAB 65 GIP Politique de la Ville : 36 200 €</p>

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 9	Permettre une meilleure gestion et une réelle appropriation du logement
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Corinne DARAN
Contexte	Les difficultés liées au logement constituent de véritables freins à l'insertion. Elles sont de diverses origines : en lien avec le bâti (désordres, insalubrité...) et également, en lien avec le locataire (méconnaissance des droits et devoirs, gestion budgétaire...). Ces difficultés peuvent être abordées par des actions curatives et préventives, individuelles et/ou collectives. Cependant, à l'instar du concept d'insertion développé par le Département du Pas-de-Calais « un emploi, un toit », il est à valoriser la plus-value qu'apporte l'emploi sur la réinsertion sociale et ainsi sur l'accès à un logement.
Objectifs	Renforcer l'appropriation et la gestion administrative du logement par les locataires eux-mêmes ; <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les initiatives pour accompagner le public sur le chemin de l'emploi, qui une fois emprunté, accélère l'accessibilité à un toit ; - Faciliter la connaissance de la réglementation liée au logement pour le public - Prévenir la précarité énergétique ; - Intervention sur le bâti pour les propriétaires occupants.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser et ouvrir l'action «Atelier logement, Louer malin » à tout public (au-delà des publics RSA) afin de faciliter la recherche de logement (où et comment chercher, l'état des lieux...) et son appropriation (budget, factures...) en partenariat notamment avec l'épicerie sociale de Tarbes ; - Proposer l'atelier logement version courte avec la création d'un support ludopédagogique et graphique pour aborder les questions d'accès et de maintien dans le logement en faveur des publics jeunes ou des personnes bénéficiaires de la protection internationale et auprès des personnes suivies par le FJT ; - Engager des réflexions avec l'association Albert Peyriguère et un bailleur social pour faciliter l'accès au logement des SDF tout en les orientant vers une orientation professionnelle (ex : CDDI pour rénover des logements du parc public) ; - Développer des actions d'informations sur les éco-gestes et éco-citoyens ; - Développer des actions de sensibilisation sur le « bien vivre ensemble » avec les partenaires concernés (sensibilisation au respect du voisinage, entretien logement, respect des procédures liées à la désinfection des cafards, débarras) ; - Repérage de situations de propriétaires occupants ou de bailleurs privés susceptibles de bénéficier d'aides ANAH dans le cadre d'une sortie d'insalubrité ou de réhabilitation énergétique en lien avec le PDLHI et la DDT.

Instances et Outils de gouvernance	PDI 2018-2022, COPIL PDI, PDALHPD 2018-2023, Diagnostic 360°, Atelier Louer malin, Actions collectives...
Partenaires	Département (Service Logement, MDS, Service insertion, Service des archives), DDCSPP, Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), Atrium Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Confédération Syndicale des Familles, Epicerie Sociale, VEOLIA, ENGIE, EDF, Espace Info Energie, Parc National des Pyrénées...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre d'ateliers logement réalisés Nombre de participants Nombre de relogements Effet sur l'insertion professionnelle : reprise d'emploi ou de formation Nombre d'action de sensibilisation aux éco-gestes
Moyens	Actions collectives

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 10	Soutenir la parentalité et étayer les modes de garde
Pilote Référént Département	Département (service Protection Maternelle Infantile) Stéphanie AGUIRREBEITIA (service Insertion)
Contexte	L'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, nécessite de prendre en compte les difficultés qu'elles rencontrent pour l'accueil de leurs enfants, notamment en réponse aux contraintes d'un besoin ponctuel face à des horaires souvent atypiques. En effet, devant le frein majeur de retour à l'emploi que rencontrent en particulier les mères élevant seules leurs enfants, la CNAF et Pôle emploi ont signé, au niveau national, en juin 2016 un accord et une charte relatifs aux « crèches à vocation d'insertion professionnelle ». Ce dispositif répond à une double mission : accueillir en crèche les jeunes enfants de parents sans emploi et accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle les parents bénéficiaires. Par ailleurs, il est nécessaire de pouvoir offrir aux enfants et à leurs parents une ouverture au monde et de les soutenir pour l'organisation d'une vie familiale fortement impactée par la précarité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la connaissance des dispositifs et faciliter l'accès aux différents modes de garde ; - Répondre aux besoins spécifiques de parents en parcours d'insertion ; - Faciliter l'accès à un emploi durable.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les besoins à partir des données existantes (CAF, RSA...) ; - Etayer et diversifier les modes d'accueil (Etablissement d'accueil du jeune enfant, assistante maternelle, crèche à vocation professionnelle, service MaCigogne dans le cadre du partenariat Pôle emploi/CAF ...) ; - Rendre lisible et accessible l'offre existante sur les différents modes d'accueil (notamment sur le coût) et les actions de soutien à la parentalité ; - Participer au renforcement d'un réseau cohérent autour de la parentalité : les liens entre l'Insertion et la PMI, le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents 65 (REAAP) piloté par la CAF ; - Recenser les soutiens, notamment financiers pour la cantine, le périscolaire et les actualiser ; - Favoriser des actions de soutien à la parentalité.
Instances et Outils de gouvernance	Schéma départemental de service aux familles, le schéma départemental enfance famille, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, Pôle parentalité enfance jeunesse de la CAF, REAAP 65, Dispositif <i>ma cigogne.fr</i>
Partenaires	Département (PMI, Service insertion, MDS) CAF, MSA, DDCSPP, RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), assistantes maternelles, LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents), GIP Politique de la Ville, TLP, Education nationale, Collectivités locales), REAAP, Ecole des Parents et des Educateurs (EPE), Maison des adolescents, CCAS

	(union des CCAS), Crèches, Pôle Emploi, Mission Locale, FJT, Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS), ACOR, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ...
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de rencontres multi partenariales</p> <p>Evolution du nombre et de la qualité du mode de garde sollicité</p> <p>Nombre et qualité des actions de soutien à la parentalité</p>
Moyens	Non identifié

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 11	Valoriser la culture comme un levier à l'insertion
Pilote Référent Département	Département (service Insertion) Corinne DARAN
Contexte	<p>Bien que l'accès à la culture soit un droit fondamental au même titre que le droit au logement ou à la santé, il apparaît la notion de « non-public », de public dit « éloigné » ou encore « empêché ». Les allocataires du RSA et des minima sociaux font partie de ces publics du fait notamment de leur précarité financière et des blocages exprimés du type « <i>ce n'est pas pour moi</i> » ou « <i>j'ai d'autres priorités</i> ». Repli sur soi, isolement social, manque de confiance, peur de ne pas connaître les codes sont autant de freins à identifier pour mieux les dépasser et faire que l'accessibilité à la culture soit un réel outil d'insertion.</p> <p>En effet, la culture apparaît comme un outil complémentaire permettant de conduire à la transformation de la situation de l'individu par le biais de mécanismes divers : travail sur l'identité de l'individu, sur sa place dans la société, son rapport à l'autre, son estime de soi, son projet de vie, son bien-être, etc.</p> <p>Les structures culturelles conscientes de ces enjeux mettent en place des partenariats avec différentes associations de médiation culturelle et structures sociales comme le Secours populaire, les centres sociaux, la CAF. De plus, dans le cadre de la politique de la ville, de multiples initiatives sont développées depuis plusieurs années en matière culturelle, mobilisant plusieurs acteurs associatifs et institutionnels : accès la pratique, médiation culturelle, accès aux lieux culturels, création....</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la culture comme moyen de socialisation, leviers pour l'accès à l'autonomie, à la responsabilisation et à la citoyenneté ; - Dynamiser les parcours d'insertion socioprofessionnelle ; - Transférer les compétences, les savoir-faire et savoir-être acquis dans la vie professionnelle.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer et identifier les freins du point de vue des structures culturelles et des publics par des rencontres et le croisement des regards ; - Recenser l'offre culturelle existante et les tarifs proposés, procéder à du benchmarking et des rencontres avec les acteurs culturels locaux ; - Mettre en place un Pass Culture de gratuité pour les spectacles du centre culturel de Séméac en lien avec le service PAO du Département à destination des personnes éloignées de l'emploi ; - Co-construire un projet à visée d'accessibilité à la culture avec les publics eux-mêmes ; - Mettre en place des ambassadeurs culture pour « aller vers » les publics empêchés dans le cadre de groupes existants (passerelle, collectif du CCAS de Tarbes, le groupe ressource, médianes...) ; - Développer des activités culturelles, hors sites habituels, à partir des pratiques

	<p>culturelles et du savoir-faire des personnes (exemple les femmes malgaches avec Boulevard des Airs) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage et programmation de spectacles, des bibliothèques dans les lieux d'accueil des publics ; - Intégrer dans les actions collectives la notion d'accès à la culture avec accompagnement dans les lieux à découvrir ou incitation à la pratique.
Instances et Outils de gouvernance	<p>PDI Conventions Comité Technique des Actions Collectives (CTAC)</p>
Partenaires	<p>Département (service Insertion, service Communication, archives Départementales, GIP Politique de la Ville, Etat, Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Abbaye de l'Escaladieu, Médiathèque Départementale, Service culture), Médiannes, Le Parvis, Le Pari, Centre Albert Camus de Séméac, collectivités territoriales, EPIC, Melting Potes ...</p>
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de rencontres entre les organismes culturels et le public Nombre de PASS Culture distribué Fréquentation des lieux culturels Nombre d'actions réalisées en lien avec la culture Nombre de nouvelles personnes ayant bénéficié des tickets culture Nombre d'action de communication</p>
Moyens	<p>Convention PDI Médiante 2017 : 3500 € GIP Politique de la ville : 47500 € Supports visuels d'information : affiches, flyers, Pass culture / Moyens matériels de création collective / Transport en commun pour covoiturer</p>

AXE 2 DES CAPACITES ET DES COMPETENCES POUR AGIR

Action 12	Accompagner les démarches administratives, le soutien budgétaire et lutter contre le surendettement
Pilote Réfèrent Département	Département (Service Logement) Valérie GUARINOS (Direction Insertion Logement)
Contexte	Face à l'augmentation de + 5,5 % en 1 an des crédits à la consommation, constatée par la Banque de France en septembre 2016 ou à l'impact de l'hyperconsommation, aux charges contraintes croissantes (hausse des loyers, de l'énergie, aux faibles revenus de minimas sociaux...) les plus modestes sont en difficulté pour subvenir à leurs besoins primaires (9 % des bénéficiaires des minimas sociaux ont recours à l'aide alimentaire) et le moindre accident de parcours se traduit par un déséquilibre du budget et entraîne fréquemment des impayés. Plus de la moitié des personnes déposant un dossier de surendettement sont sans emploi (51,1 %). Il s'agit de personnes seules dans 65,2 % des cas et les classes d'âge de 35 à 54 ans sont les plus représentées (53,1%). Dans ce contexte et afin de lutter en partie contre le surendettement la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation vient notamment protéger le consommateur. De même, la loi de modernisation de la justice de novembre 2016, a pour objectif de rendre la justice plus proche et protectrice du citoyen et plus efficace notamment par la création d'un Service Public de la Justice, d'un Service d'Accueil Unique du Justiciable...
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux personnes d'être accompagnées dans leurs démarches administratives et notamment en matière de justice ; - Prévenir et lutter contre le surendettement ; - Soutenir les professionnels sur la problématique budget.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et innover des actions collectives et un accompagnement individualisé et personnalisé ; - Recenser les différentes aides/dispositifs financiers et juridiques, puis les partager entre professionnels ; - Développer l'accès au microcrédit.
Instances et Outils de gouvernance	Ateliers logement, épicerie sociale, Mesures d'accompagnement social : MASP Réseau des correspondants logements et partenaires (CCAS ...), FSL
Partenaires	CCAS de Tarbes, Département (MDS, Service insertion, Service Logement), Banque de France, Associations caritatives, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), ADIL, Parcours confiance,
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre de dossiers de microcrédit sollicités et obtenus Base de données recensant les outils financiers partenariaux Nombre et nature d'actions collectives
Moyens	Non identifié

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 13	Favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes
Pilote	Mission Locale
Référent	Nicolas TAPIE (service Insertion)
Département	
Contexte	<p>La politique en faveur des jeunes est très segmentée (politique familiale, de logement, d'accès aux droits sociaux ou d'emploi...). De nombreuses structures sont impliquées (Missions Locales, Pôle emploi, Aide Sociale à l'Enfance) et plusieurs statuts existent parents ou pas, vivant encore au foyer familial ou pas, habitant un quartier prioritaire politique de la ville ou pas.... Cette segmentation a généré une multiplication des dispositifs et d'actions spécifiques mises en œuvre, pas toujours compréhensibles et lisibles.</p> <p>L'insertion à proprement dite dans l'emploi est marquée par un chômage élevé et des allers- retours fréquents entre emploi et chômage. Parmi les chercheurs d'emploi, le public jeune (moins de 26 ans) représente 15 % des 21 250 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C dans les Hautes-Pyrénées à fin octobre 2017, en baisse de 8,5 % en un an. En effet, les mesures gouvernementales portent leurs fruits : emplois d'avenir, garanties jeunes...etc.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion professionnelle des Jeunes et développer une adaptation des interventions au plus près des publics ; - Sortir des logiques de dispositifs, décloisonner les accompagnements et développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à l'apprentissage, à l'emploi et à la formation (partenariat avec les chambres consulaires, utilisation du Compte Personnel d'Activité (CPA), Compte Personnel de Formation (CPF) et du Compte d'engagement citoyen, rapprochement de l'Education Nationale du secteur économique : découverte des métiers dès la 6ème...) - Faciliter la lisibilité des dispositifs et des acteurs (création par exemple d'une cartographie...) pour les publics qui vont relever d'un accompagnement RSA, garantie jeune, dispositif insertion des jeunes majeurs (ASE) etc.... ; - Mettre en œuvre des outils d'accompagnements pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (tutorat, relation d'accompagnement en face à face, relais pour les jeunes suivis dans le cadre de l'ASE, jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou sortants de PJJ, jeunes sous-main de justice et jeunes en situation de handicap) ; - Favoriser le développement croisé des compétences des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (exemple : séances d'immersion professionnelle...) - Mener une réflexion autour de l'accès au permis de conduire (pour favoriser l'assiduité aux leçons dispensées par l'autoécole) ; - Aller vers les jeunes qui sont sur les espaces publics des quartiers prioritaires

	pour leur permettre de retrouver un parcours dans le droit commun (éducateurs de rue) et proposer des outils innovants dans cette optique (exemple des chantiers courts).
Instances et Outils de gouvernance	Service Public de l'Emploi, Comité de suivi formation élargi, Commission Garantie jeunes, Equipe projet Politique de la ville, Convention RSA
Partenaires	Pôle emploi, Cap emploi, Département (MDS, service Insertion, ASE), Région Occitanie, Centre d'Informations et d'Orientation (CIO), Education Nationale, DIRECCTE, Chambres consulaires, Organismes de formation, Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), GIP Politique de la Ville, Ville de Lourdes...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Taux de Demandeurs d'Emploi « Jeunes» inscrits à Pôle emploi Nombre de jeunes en accompagnement RSA Nombre de jeune en garantie jeune Taux de retour à l'emploi des « Jeunes» en fonction des dispositifs Nombre de « Jeunes» entrés en formation Création d'une cartographie d'acteurs et des dispositifs à l'échelle départementale et infra départementale, Nombre et nature d'actions de développement croisé des compétences des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et évaluation de l'impact
Moyens humains, matériels et financier	Convention 2017 Mission Locale/Département RSA PDI et FSE : 134 000 € Garantie jeunes (crédits d'accompagnement + allocation) en 2017 : 2,8 millions d'€ GIP Politique de la ville : postes éducateurs de rue et chantiers 1 ^{er} pas vers l'emploi : 70 000 €

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 14	Accompagner les séniors vers l'activité professionnelle
Pilote Référént Département	Pôle emploi – Cap emploi Nicolas TAPIE (service Insertion)
Contexte	<p>Il n'existe pas de définition officielle du terme " séniors "et l'âge considéré peut varier. Si les statistiques européennes prennent en compte les 55-64 ans, les accords et plans d'action séniors au sein des entreprises couvrent les 50 ans et plus. L'âge d'accès aux différents dispositifs spécifiques visant ce public peut également varier (à partir de 45 ans, de 50 ans ou de 57 ans). Enfin, la problématique de l'emploi des séniors varie en fonction des secteurs d'activité, plus ou moins exposés à la pénibilité, des niveaux de diplôme des travailleurs et des difficultés de santé rencontrées. Depuis 2008, le nombre de demandeurs d'emploi séniors a augmenté plus vite (178 % en 9 ans) que pour les autres tranches d'âge (39 % d'augmentation pour les jeunes de moins de 25 ans). La probabilité de retour à l'emploi des séniors est deux fois plus faible que les autres. Conséquence, les chômeurs de longue durée sont surreprésentés. Parmi eux, les salariés les moins qualifiés ou effectuant des travaux pénibles arrivent rarement à l'âge de la retraite en étant toujours en emploi.</p> <p>Concernant le statut de Demandeur d'Emploi, le public ayant plus de 50 ans est considéré comme « séniors ». Il représente 29 % des 21 250 demandeurs d'emploi dans les Hautes-Pyrénées à octobre 2017 en augmentation de 4 % en un an. Concernant le nombre du bénéficiaire du RSA de plus de 50 ans, leur nombre a évolué de 32 % en 8 ans et on compte 1 320 bRSA « séniors » au 31 octobre 2017, soit 23,3 % des bRSA.</p> <p>Dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage de 2018, certaines mesures impacteront les séniors : des conditions d'indemnisation seront mises en œuvre : (recul de l'âge minimal de 50 à 55 ans à partir duquel la durée maximale d'indemnisation d'un chômeur séniors est allongée (36 mois), durée maximale d'indemnisation qui passe de 3 à 2 ans pour les séniors entre 50 et 52 ans et 30 mois pour les 53-54 ans. Cette période pourra être prolongée de 6 mois supplémentaires si ces demandeurs d'emploi suivent une formation).</p> <p>Dans un contexte de tension économique, il existe peu de dispositifs spécifiques ou d'actions en faveur de leur insertion professionnelle. Pour autant les « séniors » ont des atouts en termes d'expérience, de compétences et de savoir-être.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le retour à l'emploi et/ou la formation des « Séniors » et mener un travail partenarial afin de mettre en œuvre des dispositifs ou des actions spécifiques en direction de ce public ; - Sortir des logiques de dispositifs, décloisonner les accompagnements et développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée.

Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ou mettre en œuvre des outils d'accompagnements individuels et collectifs pour favoriser l'insertion professionnelle des séniors (binôme santé-social/professionnel, parrainage, partage de savoir, accès au numérique, rallye de l'emploi...); - Soutenir l'activité associative des séniors (insertion sociale); - Optimiser l'utilisation de dispositifs et mesures spécifiques pour favoriser l'insertion professionnelle des séniors (informations règlementaires auprès des professionnels, des entreprises, des publics, contrat de génération...) et développer le travail en temps partagé.
Instances et Outils de gouvernance	Service Public de l'Emploi, Comités techniques MCEF, Comité de suivi formation (Région/Pôle emploi), Forum de l'emploi, Salon des Séniors ...
Partenaires	Pôle emploi, Cap emploi, Département (MDS, service Insertion), Mission Locale, CARSAT, Chambres consulaires, DIRECCTE, Région Occitanie...
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Taux de Demandeurs d'Emploi « séniors » et bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi</p> <p>Taux de retour à l'emploi des « Séniors »</p> <p>Nombre de « Séniors » entrés en formation</p> <p>Nombre d'actions ou évènements en direction des « Séniors »</p>
Moyens	Non identifié

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 15	Coordonner les parcours pour les personnes en situations de handicap
Pilote Réfèrent Département	Département (Maison Départementale de l'Autonomie) – Cap emploi Stéphanie AGUIERREBEITIA (service Insertion)
Contexte	<p>La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées posent les grands principes de la politique du handicap qui conjugue une stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes en situation de handicap et une stratégie d'accessibilité généralisée aux dispositifs de droit commun des personnes limitées dans leur autonomie. Elle a créé la mise en œuvre des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) dans chaque département et prévoyait déjà une convergence des deux champs : handicap et vieillesse. Dans ce sens, la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement octroie au Président du Département la possibilité d'organiser la mise en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et, le cas échéant, d'instruction des demandes, d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées, en vue de la constitution d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).</p> <p>De surcroît, lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 20 septembre 2017 qui fixe les axes stratégiques en matière de politique handicap, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a été missionné pour travailler à la sécurisation de l'emploi des personnes handicapées et de leurs aidants afin de faciliter leur embauche et leur maintien en emploi.</p> <p>Pour finir, une convention ayant pour objectif de créer des passerelles entre les opérateurs du SPE, le Département et la MDPH afin d'assurer la continuité des parcours individuels et professionnels des personnes en situation de handicap est en cours de signature.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et adapter les interventions au plus près des besoins des publics ; - Sortir des logiques de dispositifs, décloisonner les accompagnements et développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée et améliorer les liens avec les partenaires dans les équipes d'évaluation ; - Faciliter la transition des personnes entre les différents dispositifs, entre le milieu ordinaire et le milieu protégé et inversement.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coordination Insertion/MDPH/CAP EMPLOI : rencontre des professionnels des MDS pour rappel du fonctionnement (dossier de demande MDPH, organisation de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) pour améliorer la qualité de l'évaluation et de la prise en charge de la personne ; - Proposition d'une plateforme d'échanges de données dématérialisées pour faciliter le suivi des parcours ; - Liste d'attente et intégration dans les ESAT à affiner ; - Développer et soutenir le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires (ex :

	réunion de culture commune pour les professionnels accompagnant les publics) ; - Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (ex : Forum emploi compétences et handicap).
Instances et Outils de gouvernance	Convention SPE/MDPH/Département, Equipe d'Evaluation Pluridisciplinaire Employabilité, réunions cultures communes, collectif SEPH (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Forum de l'emploi) ...
Partenaires	MDA, Département (service Insertion, MDS), CAP EMPLOI, DIRECCTE, Pôle emploi, Mission locale, ADAPEI, ESAT, CARSAT, Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH), Compétences Psychosociales en Education du Patient (COMETE), DDCSPP, Convention de Reclassement Professionnel...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre de dossiers présentés en EPE Nombre de rencontres partenariales Nombre et qualité des éléments transmis par les professionnels en vue de l'EPE Mise en œuvre d'une plateforme Evénements réalisés et nombre de participants Nombre de personnes en emploi, en formation
Moyens	Non identifié

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 16	Favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant de la communauté des gens du voyage
Pilote Réfèrent Département	Solidarité Avec les Gens du Voyage 65 (SAGV) Pascal BORDEAU (service Insertion)
Contexte	Le bilan du précédent Schéma départemental des Gens du voyage fait ressortir la difficulté de cette population à intégrer les dispositifs de droit commun permettant l'accès à l'emploi salarié, au travail indépendant ou à la formation. En outre, l'exigence administrative/normative accrue et la dématérialisation des actes sur les niches d'activités investis par les Gens du voyage accentuent leur disqualification professionnelle et économique. Dans le cadre de l'accompagnement RSA, 260 personnes sont accompagnés sur le volet professionnel par la SAGV et 340 sont concernées par un accompagnement social.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ce public et faciliter son accès aux dispositifs de droit commun ; - Expérimenter de nouvelles offres de formation / professionnalisation mieux adaptées, à certains publics rencontrant des difficultés à intégrer les dispositifs de droit commun (jeunes, Gens du voyage...); - Sortir des logiques de dispositifs, décloisonner les accompagnements et développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée.
Actions - Description	<p>Dans le cadre du schéma départemental des Gens du voyage, mobilisation du groupe de travail « Insertion par l'activité économique, l'emploi et la formation professionnelle » autour de 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et les intégrer aux dispositifs de droit commun : culture commune SAGV/Mission Locale, mise en place d'ateliers participatifs, accompagnement éducatif ; - Organiser la recherche et l'accès au salariat : recenser l'offre saisonnière, rapprochement du secteur économique (partenariat à développer avec l'Association Départementale Pour l'Emploi et la Formation Agricole (ADEFA)) avec la création d'un site internet recensant les offres d'emploi, orienter davantage les publics vers la clause sociale en valorisant leurs savoir-faire ; - Soutenir et accompagner l'activité indépendante : adapter les projets aux activités porteuses, accompagner vers la certification (passer de l'activité à la notion de profession) ; - Favoriser l'accès à la formation.
Instances et Outils de gouvernance	Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2018-2023 PDI : convention d'accompagnement RSA MOUS (Maitrisés d'œuvre Urbaine et Sociale) gens du voyage
Partenaires	SAGV, Mission Locale, Département (MDS, service insertion), DDT, DIRECCTE, Cap Emploi, Pôle Emploi, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, GIP Politique de la Ville, Région Occitanie, Chambres consulaires, l'Association Départementale Pour l'Emploi et la Formation Agricole (ADEFA), Initiative Pyrénées, Réseau IAE, Organismes de Formation, Education Nationale, Centre d'Information et

	d'Orientation (CIO), Associations représentatives des Gens du Voyage (l'hirondelle...)
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Bilan de l'avancement des actions prévues</p> <p>Nombre de personnes accompagnées par la SAGV, la Mission Locale</p> <p>Nombre de « mises » à l'emploi, types d'emploi et domaines d'activités</p> <p>Nombre de travailleurs indépendants accompagnés, nombre de projets accompagnés</p> <p>Nombre de nouvelles installations et de radiation et dans quels domaines</p>
Moyens	Convention 2017 RSA PDI et FSE 378 500 €

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 17	Adapter l'accompagnement pour les personnes domiciliées ou hébergées
Pilote Réfèrent Département	Albert Peyriguère et Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) Stéphanie AGUIRREBEITIA (service Insertion)
Contexte	Le parcours d'une personne domiciliée ou hébergée peut paraître chaotique et il faut pouvoir rencontrer ces personnes qui peuvent être parfois en grande précarité, notamment en terme de santé, et tout simplement très éloignées de l'emploi. Les démarches sont souvent difficiles à réaliser, c'est pourquoi les différents acteurs de l'action sociale ont intérêt à se concerter et à prévenir le non recours ainsi que les ruptures, notamment d'accès aux droits fondamentaux, d'autant plus que selon le rapport de la fondation Abbé Pierre de 2017 la tendance est à l'aggravation. En effet, on dénombre au plan national 896 000 personnes privées de logement personnel (personnes sans domicile, résidant en chambres d'hôtel...).
Objectif	- Renforcer les dynamiques partenariales et territoriales pour faciliter le parcours des personnes domiciliées ou hébergées.
Actions-Description	- Repérer et optimiser la prise en charge des problématiques de santé (somatique, santé mentale et addictions) à partir des données des structures concernées (statistiques qualitatives et quantitatives) ; - Développer des outils d'accompagnement collectif (ex : fabrication, restauration d'objets...) accessibles aux personnes non hébergées en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ; - Favoriser la participation des personnes accueillies en situation de pauvreté (Conseil Régional des Personnes Accueillies) : diffusion de l'information, rencontres avec les autres collectifs d'utilisateurs portant la démarche participative (Groupe Ressource/RSA...).
Instances et Outils de gouvernance	PRAPS, Diagnostic 360° Cellule des grands précaires, Les invisibles, Cellules PASS, CRPA (Conseil régional des personnes accueillies), Comité d'hébergement, PDALHPD, PDI, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ...
Partenaires	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), Association Albert Peyriguère, Association l'Ermitage, Département (MDS, service insertion, logement...) DDCSPP, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Occitanie, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Associations caritatives, FJT, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), Equipe Mobile de psychiatrie, ARS, CPAM-service accès aux soins et prévention, Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), Croix rouge territoriale...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre de personnes domiciliées ou hébergées concernées par une problématique santé/ayant une couverture maladie et qui s'inscrivent dans un parcours de soins/Nature des actions mises en place pour accompagner les personnes dans leur parcours de soins/Outils d'accompagnement collectif mis en œuvre et nombre de participants/Nombre de personnes participants au CRPA
Moyen	Convention 2017 PDI RSA Albert Peyriguère/Département : 64 000 €

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 18	Favoriser l'insertion des personnes ayant obtenu le droit d'asile
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Stéphanie AGUIRREBITIA
Contexte	<p>Si les collectivités territoriales semblent de prime abord non compétentes en matière d'accueil des personnes sous protection internationale, elles sont pourtant directement concernées. Les enjeux sont multiples et touchent différentes politiques publiques : hébergement et logement, santé, accompagnement et aides sociales, insertion professionnelle, accès et accompagnement dans l'emploi, formation linguistique.</p> <p>Une fois le statut de réfugié ou de protection subsidiaire obtenu, les personnes accèdent au droit commun (RSA, CMU-C...) mais force est de constater que cet accès et surtout le maintien de ces droits doit être soutenu et parfois étayé par des aménagements spécifiques. Pour preuve, la circulaire du 21 décembre 2016 relative à l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale ou bien encore l'accord cadre national relatif à l'expérimentation d'un parcours intégré vers l'emploi pour 1000 réfugiés a été signé entre le ministère du travail, de l'intérieur et du logement.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sous protection internationale ; - Adapter les interventions au plus près des besoins des publics.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès et tout particulièrement le maintien du RSA et de ses droits (allocation et accompagnement adapté et personnalisé) : un professionnel ressource, des réunions d'information RSA, un guide RSA en plusieurs langues ; - Participer au module animé par Portes ouvertes dans le cadre du Contrat d'intégration Républicain ; - Faciliter l'apprentissage de la langue, pouvoir recourir à l'interprétariat ; - Travailler le lien social/inclusion ; - Développer la collaboration avec l'hôpital et les médecins ; - Faciliter l'obtention d'une adresse, identifier les structures qui ont des places ALT (Allocation Logement Temporaire) et identifier des mesures d'accompagnement ; - Travailler la coordination entre acteurs de l'emploi et faciliter l'accès à l'emploi.
Instances et Outils de gouvernance	Réunions préfecture DDCSPP DIRECCTE, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Guichet Unique D'Accueil (GUDA), Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRO), « Plan migrants » du gouvernement...
Partenaires	DDCSPP, CADA, Portes ouvertes, Plateforme Régionale d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (PRADA), Département (MDS, service insertion, logement, PMI), Atrium FJT, CPAM, Albert Peyriguère, Pôle emploi, DIRECTTE, Mission Locale, CAF, CIMADE, ARS, Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), Associations, Croix rouge, organisme de formation, SIAO, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, service action de santé, le

	défenseur des droits
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Diminution du nombre d'interruption de droits RSA</p> <p>Nombre de guides RSA traduit en plusieurs langues</p> <p>Nombre de sollicitations d'interprétariat (interprètes, rendez-vous téléphoniques)</p> <p>Nombre de réunions d'information RSA</p> <p>Nombre d'interventions d'un professionnel insertion/RSA au module animé par l'association Portes ouvertes dans le cadre du Contrat d'intégration Républicain ;</p> <p>Nombre de mesures d'accompagnement vers le logement et d'accès à un logement autonome</p>
Moyens	Non identifié

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 19	Rapprocher le public quartier prioritaire de la ville vers le droit commun
Pilote	GIP Politique de la ville
Référent	Valérie GUARINOS (Direction Insertion Logement)
Département	
Contexte	Des inégalités en matière d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle touchent les habitants des quartiers prioritaires de la ville qui représentent 17% de la population tarbaise (quartiers Laubadère, Solazur, Mouysset, Bel air, Arréous et Courréous à Aureilhan) et 15 % de la population lourdaise (quartiers Ophite et Lannedarré). Au dernier trimestre 2017, 1624 de ces habitants sont demandeurs d'emploi et 637 sont bénéficiaires du RSA. Pour y remédier, le GIP Politique de la ville assure la mise en œuvre et le suivi d'actions engagées dans le cadre du contrat de ville 2015-2020. Le pilier emploi et développement économique occupe une place majeure en terme d'enjeux dans le contrat de ville de par les phénomènes d'exclusion qui se sont accentués, l'augmentation du chômage de longue durée, le non recours aux droits de nombreux habitants et une attente forte des habitants.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi afin qu'elles puissent bénéficier des mesures d'accompagnement renforcé existant dans le droit commun et qu'elles retrouvent un parcours ; - Mettre en place des mesures complémentaires pour aller vers les publics les plus éloignés et non touchés par le droit commun ; - Agir en faveur du développement économique ; - Poursuivre l'implication des habitants.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des publics qui ne sont pas en lien avec les institutions de droit commun et nouer un lien de confiance pour leur permettre de reprendre un parcours : médiateur emploi pour tout public, éducateur de rue pour accompagner les jeunes de 16/25 ans (en particulier ceux présents sur les espaces publics) dans un parcours d'insertion socio-professionnel ; - Actions visant à faciliter la mobilité : autoécole sociale, actions collectives et/ou individuelles ; - Mise en place de chantiers professionnels courts ; - Accompagnement à la création d'entreprise dans le cadre de CitésLab, ou des actions complémentaires.
Instances et Outils de gouvernance	SPE politique de la Ville, Contrats de ville du Grand Tarbes et Lourdes 2015-2020, Equipe projet, conseils citoyens...
Partenaires	GIP Politique de la Ville, Département (MDS, service insertion...), Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Mission Locale, Pôle emploi, Cap emploi, DIRECCTE, Préfecture, CAF, ARS, EPIC, Entraides Services, Région Occitanie, bailleurs sociaux, Ville de Tarbes, Ville de Lourdes...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre de personnes accompagnées par le médiateur/les éducateurs Evolution et nombre de personnes relevant d'un QPV inscrites à Pôle emploi Nombre de permis obtenu / Nombre de personnes ayant repris un emploi, une formation / Nombre et nature de création d'entreprise
Moyens	Budget 2017 des Appels à Projet pilier emploi 106 540 €

AXE 3 DES PUBLICS ET DES SPECIFICITES

Action 20	Accompagner les personnes en sortie d'incarcération vers l'emploi
Pilote Référent Département	Service Pénitentiaire Insertion et Probation (SPIP) Stéphanie AGUIRREBIETIA (service Insertion)
Contexte	<p>Sans préparation, le retour au droit commun peut être vécu comme une épreuve pour les personnes, notamment les plus précaires ; épreuve renforcée par l'absence de logement et de ressources.</p> <p>La suppression de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) en septembre 2017, les relations entre le SPIP et le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) renforcées par la circulaire interministérielle de mai 2016, l'accord du 07 mars 2017 favorisant l'insertion professionnelle des jeunes placés sous-main de justice vont dans le sens d'une meilleure articulation entre la justice et l'action sociale pour un accompagnement global et individualisé.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les dynamiques partenariales et territoriales pour fluidifier le parcours des personnes sortant de prison et sous-main de justice ; - Sortir des logiques de dispositifs, décloisonner les accompagnements et développer les complémentarités entre partenaires pour favoriser une offre de service adaptée.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation des besoins des personnes en sortie de détention ou placées sous-main de justice en termes d'insertion sociale et /ou professionnelle ; - Favoriser l'accès aux droits (RSA, logement, santé...) et son maintien ; - Développer la culture commune des professionnels concernés et des outils communs (SPIP, Département, Région, Pôle emploi, Mission locale) concernant les grandes orientations de la politique pénale et le droit commun (RSA, formation, emploi...); - Evaluer la pertinence et la possibilité d'une permanence de professionnels de l'insertion au sein des établissements pénitentiaires et le cas échéant la favoriser.
Instances et Outils de gouvernance	Réseau IAE, Réunions techniques SPIP/Pôle Emploi/Mission Locale, Diagnostic 360°, PDALHPD, PDI
Partenaires	SPIP, Département (MDS, service Insertion, service Logement), SIAO, Pôle emploi, Mission Locale, Structures de l'IAE, Albert Peyriguère, Association de prévention spécialisée (APS), DDCSPP, professionnels de santé, service Actions de santé du Département, ...
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de personnes accompagnées par le SPIP</p> <p>Nombre de personnes ayant repris une activité professionnelle (formation, emploi, activité indépendante)</p> <p>Nature des besoins des personnes en sortie de détention ou placées sous-main de justice</p>
Moyens	SPIP

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 21	Renforcer le lien avec l'entreprise et les politiques d'insertion
Pilote Référent Département	Pôle emploi Nicolas TAPIE (service Insertion)
Contexte	<p>L'emploi est une priorité gouvernementale. L'enjeu des mesures mises en œuvre est d'accompagner l'ensemble des demandeurs d'emploi vers un retour à l'emploi, quel que soit leur profil ou leur formation. Une attention toute particulière est portée sur le retour à l'emploi des plus fragiles : jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée et bénéficiaires du RSA (Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale).</p> <p>Dans l'idéal, il conviendrait de mettre en adéquation le parcours professionnel du demandeur d'emploi et les besoins des employeurs locaux. Au-delà du contexte socio-économique, certains obstacles liés à des représentations ou des stéréotypes perdurent entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. De plus, comme expliqué par Denis CASTRA professeur de psychologie sociale, les agents d'insertion, devant les difficultés des publics, consacrent leur métier à les accueillir, les accompagner et les conseiller au détriment de la relation avec le monde de l'entreprise.</p> <p>Sur le territoire des Hautes-Pyrénées au mois d'octobre 2017 concernant l'offre et la demande d'emploi, on dénombre 21 250 Demandeurs d'Emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC, dont 2 314 bénéficiaires du RSA et 7163 projets de recrutements.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le rapprochement Département/secteur économique et entreprises - Développer des relations entre les professionnels de l'insertion (référents professionnels) et les entreprises ; - Anticiper l'évolution économique (nouveaux métiers) ; - Sensibiliser les élus locaux aux politiques d'insertion et les mobiliser dans le soutien, l'accompagnement voire l'embauche des personnes éloignées de l'emploi.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le parrainage de demandeurs d'emploi par des employeurs locaux, (Réseau Cap-parrainage du Département, Réseau DIRECCTE (Mission Locale – FACE - Mouvement associatif régional) ; - Développer des entretiens de mise en relation comprenant trois interlocuteurs (employeur, demandeur d'emploi et référent professionnel) ; - Valoriser l'apprentissage ; - Travailler avec le Service Public de l'Emploi (SPE) et les partenaires pour favoriser la polyvalence des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins locaux de main d'œuvre et stabiliser les parcours professionnels des chercheurs d'emploi (exemples : pluriactivité, saisonnalité, groupements d'employeurs) - Mettre en place des rencontres de « culture commune » public/entreprise (rapprochement des demandeurs d'emploi et entreprises, travail sur les représentations réciproques, communication sur des expériences gagnantes de parcours d'insertion professionnelle réussis : témoignages, vidéos, défis sportifs)

	<p>employeur/public) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire du CPA (Compte Personnel d'Activité) un outil de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pour sécuriser et adapter les parcours professionnels par rapport aux besoins des entreprises en particulier pour les chercheurs d'emploi (information des professionnels et publics, mobilisation des droits par Pôle emploi, formations en fonction des opportunités d'emploi).
Instances et Outils de gouvernance	Service Public de l'Emploi Départemental (SPED), Service Public de l'Emploi Technique (SPET), Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), CDIAE, Conventions avec les syndicats et branches professionnelles (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)...), avec les Chambres consulaires
Partenaires	Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, service Insertion), Cap-emploi, Chambres consulaires, syndicats et branches professionnelles, DIRECCTE, Région Occitanie, MADEELI, les EPCI...
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de recrutements</p> <p>Nombre et nature des évènements liés à l'emploi</p> <p>Nombre et nature des parrainages réalisés</p> <p>Nature des actions de culture commune entre les publics et les entreprises</p>
Moyens	Non identifié

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 22	Mobiliser la formation comme levier au retour à l'emploi
Pilote Réfèrent Département	Région Occitanie – Pôle emploi Nicolas TAPIE (service Insertion)
Contexte	<p>La formation et la qualification sont des leviers de l'insertion sociale et professionnelle. Les publics éloignés de l'emploi ont souvent des besoins importants en formation. Or, ils accèdent peu ou pas assez aux actions de formation.</p> <p>Dans ce sens, la réforme de la formation professionnelle prévue en 2018 viendrait conforter la loi du 5 mars 2014 pour cibler les actions de formation vers les publics qui en ont le plus besoin. Ainsi, dotée d'un grand plan d'investissement prévu, l'action gouvernementale viserait à lutter contre le chômage. En effet, une grande part des publics éloignés de l'emploi ont un bas niveau de qualification (CAP/ BEP) ou des formations qui ne sont pas ou plus en lien avec le marché de l'emploi.</p> <p>Outre l'action n° 6 de l'axe 1 du PTI qui traite de l'accès aux droits emploi et formation, il est donc important que les acteurs de l'insertion, de la formation, de l'emploi pérennisent et développent la dynamique partenariale pour favoriser l'insertion des publics.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler et préparer les publics en amont d'une formation ; - Utiliser les actions de formations comme une étape dans les parcours d'insertion ; - Articuler les fins de parcours de formation avec la recherche d'emploi ; - Faciliter l'accès au Programme régional de Formation Professionnelle (PRFP) pour le public de l'IAE et mobiliser les publics les plus en difficulté ; - Valoriser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations adaptées aux besoins locaux (par bassin d'emploi), des formations « par le geste » ; - Favoriser les cofinancements en utilisant notamment les fonds OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) ; - Sécuriser les parcours de formation en renforçant les liens entre les professionnels qui accompagnent les publics et les organismes de formation (suivi des personnes en formation, constitution des dossiers de rémunération, préparer à la recherche d'emploi en fin de parcours pour éviter les ruptures, lever les difficultés sociales) ; - Informer les professionnels et les publics sur le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et la VAE pour travailler sur les représentations.
Instances et Outils de gouvernance	Comité de suivi de la formation Région/Pôle emploi, Service Public de l'Emploi Départemental (SPED), Service Public de l'Emploi Technique (SPET), Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), CDIAE, Comité Technique d'Animation Départementale (CTAD), Comité Technique d'Animation Locale (CTAL)...
Partenaires	Pôle emploi, Région Occitanie, Département (MDS, service Insertion) Mission Locale, Cap emploi, Espace Rural Emploi Formation (EREF), Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Chambres consulaires, OPCA, Organismes de formation

Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre et nature des publics ayant accédés à une formation Nature des formations effectivement suivies (niveau, secteur d'activité) Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi suite à une formation
Moyens	Formations PRFP / AFC PE

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 23	Coordonner l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
Pilote Réfèrent Département	DIRECCTE – Département Nicolas TAPIE (service Insertion)
Contexte	<p>L'IAE existe depuis plus de quarante ans et n'a cessé de se moderniser et de se professionnaliser. Plus particulièrement depuis les années 2000, avec la loi de programmation pour la cohésion sociale (2005-2009) qui réaffirme le rôle de l'IAE comme acteur à part entière dans la lutte contre l'exclusion et le chômage ; puis en 2014, la réforme du financement de l'IAE, généralisant l'aide au poste pour toutes les structures d'insertion et le passage au Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les ACI.</p> <p>En effet, l'IAE a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.</p> <p>Dans un contexte de chômage de masse, le secteur de l'IAE est tremplin vers l'emploi durable. Pour y parvenir, les structures doivent relever plusieurs défis : renforcer les liens avec les entreprises, investir des secteurs innovants, se regrouper en « ensemblier », lever les freins d'accès à la formation, et miser sur la qualité de l'accompagnement social.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre d'insertion adaptée aux besoins des territoires du département ; - Faciliter l'insertion professionnelle des publics par l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) notamment en coordonnant les partenariats entre les Structures de l'IAE et les Services Public de l'Emploi (SPE) ; - Optimiser les relais en fin de parcours entre les SIAE pour améliorer le retour à l'emploi ou la formation ; - Favoriser l'utilisation d'outils communs.
Actions – Description	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de service d'IAE qui soit accessible au plus grand nombre de personnes par une couverture homogène du territoire et des activités supports adaptées à tous les public en particulier féminin ; - Rencontres de culture commune et d'information sur l'IAE pour les professionnels et les publics (présentations du dispositif, des structures, visites sur site, témoignages vidéo de parcours IAE) ; - Améliorer le binôme ACI/réfèrent social pour permettre une prise en charge globale de la situation des personnes durant leur CDDI. Centrer l'accompagnement du Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) sur le volet professionnel en binôme avec le Réfèrent social si nécessaire (mobilité, budget, logement, santé, éducatif...) pour maintenir la dynamique de retour à l'emploi.
Instances et Outils	CDIAE, CTA, Dialogues de Gestion avec les structures d'insertion, SPED, SPET, SPEP

de gouvernance	
Partenaires	DIRECCTE, Le Département (MDS, Service insertion), Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, La Région, GIP Politique de la Ville, SPE, Réseau IAE et SIAE du territoire, Chambres consulaires, OPCA, Organismes de formation, DDCSPP...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Objectifs /résultats quantitatifs et qualitatifs des conventions entre l'Etat, le Département et les SIAE Nature des partenaires mobilisés et nombres de réunions effectuées Nombre de retour à l'emploi en fin de parcours IAE Nombre de CTA et thématiques traitées Outillage et communication effectués
Moyen humains, matériels et financier	2016 - Aide au poste des ACI : Département 520 990 € / Etat 2 761 100 € - FDI : 45 715 €

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 24	Favoriser la clause d'insertion sociale
Pilote Référent Département	Département (service Insertion) Pascal BORDEAU
Contexte	<p>Initiée dans le cadre des MCEF des Hautes-Pyrénées et inscrite au précédent PTI (2013 / 2015), l'action de développement et d'accompagnement de la clause d'insertion sociale est portée depuis janvier 2016 par le Service Insertion du Département 65.</p> <p>Les objectifs fixés lors de la précédente programmation ont été atteints, néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recours aux clauses sociales reste une réponse pertinente en termes d'accompagnement vers l'emploi et d'insertion professionnelle ; - L'animation et la coordination du dispositif ainsi que la mobilisation des donneurs d'ordre sollicitent la présence d'un chargé des clauses sociales d'insertion ; - Le contexte économique fluctuant nécessite une recherche systématique de nouvelles opportunités d'activités à clausurer.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'usage de la clause sociale et son développement sur le territoire des Hautes-Pyrénées ; - Animer le dispositif départemental de suivi de la clause sociale (développement qualitatif) ; - Diversifier les types de marchés et prestations à « clausurer » et systématiser l'usage de la clause sociale chez les grands donneurs d'ordre (Etat, Région Occitanie, Département des Hautes-Pyrénées, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées...); - Mobiliser le secteur privé (entreprises et organismes représentatifs, donneurs d'ordre privés...).
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection des marchés potentiels et mobilisation des donneurs d'ordre en associant l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC), la Direction du Développement Local du Département (DDL), la Région Occitanie (marchés bonifiés, agenda 21, Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)...); - Pilotage et adaptation du process co-élaboré avec les partenaires : gestion, suivi et évaluation (prise en considération du contexte local : loi Notre, ruralité...); - Gestion collégiale de l'offre d'emploi avec le Service Public de l'Emploi et promotion des SIAE ; - Mobilisation des acteurs privés : donneurs d'ordre privés, entreprises (RSE, normes ISO, convention CCI) ; - Inscription au réseau régional des « facilitateurs clause sociale ».
Instances et Outils de gouvernance	Schéma de développement social Solid'Action 65, « cultures communes », Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), Service Public de l'Emploi Local (SPE), CDIAE, instances régionales et réseaux « Clause sociale »...
Partenaires	Préfecture, DIRECCTE, DDCSPP, GIP Politique de la ville, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération du Bâtiment et des travaux Publics (FBTP), Département (Direction des Routes et des Transports (DRT), Direction de l'Education et des Bâtiments (DEB), Direction de la Solidarité Départementale (DSD), Maisons Départementales de Solidarité (MDS), Direction du Développement Local (DDL)...), Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, les SIAE, CCAS, SAGV, Association de Prévention Spécialisée des

	Hautes-Pyrénées (APSHP), Collectivités territoriales et locales, les services marchés de l'Etat, de la Région Occitanie, les syndicats mixtes, bailleurs sociaux, SNCF Réseau, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), ADAC, entreprises locales, Entreprises de Travail temporaire (ETT), Groupements d'employeurs, Clubs d'entreprise...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Evaluation annuelle : Donneurs d'ordre mobilisés, marchés publics « clausés », heures Insertion générées, heures Insertion effectuées, publics mobilisés, contrats de travail générés, suites de parcours positives & sorties positives, diversification des supports d'activité, intégration au réseau régional
Moyens	Coût 2016 opération du chargé de mission clause sociale : 43 500 €

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 25	Economie Sociale et Solidaire : outil d'insertion
Pilote Réfèrent Département	Midi Pyrénées Active (MPA) Pascal BORDEAU (service Insertion)
Contexte	<p>Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Depuis la loi de juillet 2014, elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé afin de soutenir et développer le secteur.</p> <p>Selon le rapport publié par « Recherches et Solidarités » en juin 2017, l'ESS emploie plus de 2,4 millions de salariés et s'apprête à vivre un important renouvellement avec 700 000 départs en retraite prévus à l'horizon 2025. Les secteurs des services à la personne mais aussi de l'enseignement ou encore de la santé seront les principaux pourvoyeurs d'emplois, des activités où la main d'œuvre est importante. Enfin, cette économie se distingue par un taux élevé de satisfaction au travail. « <i>L'ESS est un foyer d'inspiration qui bouleverse les codes de l'économie traditionnelle</i> ».</p> <p>Diverses initiatives locales existent sur le territoire départemental alliant la prise en considération de problématiques particulières à certaines catégories de publics éloignés de l'emploi (jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Service Jeunes Majeurs, résidents Zone de Revitalisation Rurales (ZRR)...) et les ressources disponibles et besoins identifiés en proximité.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de supports d'activités de proximité correspondant à des besoins sociétaux non pourvus.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un modèle économique et partenarial à destination des collectivités locales et autres entités économiques œuvrant sur les territoires afin de répondre à de nouveaux services sociétaux tout en permettant l'insertion de publics éloignés de l'emploi (ex : poursuite de l'accompagnement pour la mise en œuvre de la légumerie et sa plateforme) ; - S'appuyer sur des niches d'activités ponctuelles et non pourvues, mise en œuvre de mini chantiers de travail via les SIAE, les partenaires « accompagnateurs » de ces publics (CCAS, GIP Politique de la Ville, Association de Prévention Spécialisée (APS) des HP...) et des donneurs d'ordre afin de proposer aux publics ciblés une expérience collective de découverte et de production professionnelle dans un contexte particulier (gare, milieu fluvial, zone agropastorale, etc). L'encadrement des groupes associe éducateur, conseiller Insertion et réfèrent technique. <i>Exemples : réhabilitation/requalification d'espaces collectifs sur parc locatif de bailleurs sociaux, aménagement sur site SNCF (installation de ruches dans les gares, mares à batraciens sur la base réseau), intervention sur l'espace naturel du fleuve Adour et de ses affluents (avec l'Agence de l'eau dans le cadre du programme Natura 2000), intervention sur des petits patrimoines ou espaces naturels spécifiques du Parc National des Pyrénées...</i>

	- Valoriser et développer des expérimentations sur l'ensemble du territoire selon les potentiels et opportunités.
Instances et Outils de gouvernance	CDIAE, Programmation et réunions Politique de la Ville, Comité opérationnel « Mini chantier » Département, Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), Solid'Action 65
Partenaires	Midi Pyrénées Active, DIRECCTE, DDCSPP, Département (MDS, Service insertion), GIP Politique de la Ville, Région Occitanie, Chambres consulaires et organismes sociaux, SPE & Réseau IAE et SIAE du territoire, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Collectivités locales et PETR, bailleurs sociaux, acteurs économiques (ex : SNCF Réseau, Réseau de Transport de l'Electricité (RTE)...), acteurs environnement (ex : Parc National des Pyrénées, Agence de l'eau, GAB...), CCAS du territoire, Association de Prévention Spécialisée des Hautes-Pyrénées (APSHP), Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP), Centre de ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Partenaires mobilisés Pertinence des mini projets au regard des publics ciblées et de leur insertion (suite positive de parcours) Nombre de chantiers générés, Diversités des actions supports à l'insertion, Typologie publics et nombre de personnes accompagnées, Impact géographique (urbain, rural), maillage partenarial
Moyens	Selon les projets (ex : Programme Politique de la Ville, Fondations, Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), Taxe foncière sur la propriété bâtie...) - Ex : coût de l'action « Mise à l'emploi des Jeunes majeurs » : 15 000 €

AXE 4 L'EMPLOI D'ABORD

Action 26	Assurer la continuité de parcours à l'emploi
Pilote	Département (service Insertion)
Référent	Nicolas TAPIE
Département	
Contexte	L'accès à l'emploi est une finalité pour les personnes en insertion et une préoccupation pour l'ensemble des partenaires. En effet, il existe de multiples dispositifs ou actions dans le champ de l'emploi mais ils sont souvent segmentés par des obstacles de différentes natures (institutionnels, financiers, statutaires...). Il en résulte souvent un manque de lisibilité et des difficultés de mobilisation pour les demandeurs d'emploi, en particulier les plus fragiles. Face à ce constat, les professionnels en charge de l'accompagnement, par le biais d'instance de coordination ou de contacts moins formels assurent la transversalité des parcours. Néanmoins, dans un souci d'optimisation, ces articulations sont à développer pour améliorer la dynamique des parcours et offrir une approche transversale.
Objectif	- Décloisonner les parcours en développant l'autonomie des usagers et les passerelles entre les partenaires de l'insertion pour favoriser le retour à l'emploi.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et partager l'offre de service des acteurs de l'emploi (organisation des structures, types d'accompagnements, mesures et outils proposés) sous la forme, par exemple, d'une base de données ; - Décloisonner les dispositifs de l'emploi (Accompagnement global, ACOR) liés au statut des demandeurs d'emploi ; - Favoriser les transitions de parcours (formation/emploi/demandeur d'emploi/bRSA) ; - Consolider les reprises d'activité sur les trois premiers mois par un suivi dans l'emploi afin d'éviter les ruptures : contacter les entreprises, entretiens tripartites (employeur/salarié/référent) ; - Coordonner les actions et les démarches via le Référent de parcours (cf. fiche action 3).
Instances et Outils de gouvernance	Comité de suivi formation élargi, Service Public de l'Emploi Départemental (SPED), Service Public de l'Emploi Technique (SPET), Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), CDIAE, Commissions de Parcours d'Insertion (CPI), HA-PY PDI, salons Travail Avenir Formation (TAF)...
Partenaires	Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, Service insertion) ACOR, CCAS, SAGV, Cap emploi, Région Occitanie, MSA, Chambres consulaires, Initiatives Pyrénées, Albert Peyriguère, DIRECCTE, SIAE...
Indicateurs d'impact et de réalisation	Etat des lieux de l'offre de service des acteurs de l'emploi du département Nombre et nature des retours à l'emploi suite à une formation Nombre et nature des sorties emploi/formation d'un parcours IAE
Moyens	Professionnels en charge de l'accompagnement des publics

AXE 5 L'INSERTION, L'AFFAIRE DE TOUS

Action 27	Favoriser la culture commune et organiser la gouvernance
Pilote Réfèrent Département	Département (Direction Insertion Logement) Valérie GUARINOS
Contexte	L'accompagnement des personnes concernées par les politiques d'insertion nécessite la mobilisation de dispositifs multiples portés par différents acteurs. Cette multiplicité d'acteurs ainsi que l'approche sectorielle des problématiques font cohabiter les différentes politiques sans que leurs articulations ne soient toujours prises en compte. C'est en ce sens, que la démarche AGILLE qui vise à améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion a été actée en novembre 2014 par l'Etat et l'ADF. En effet les objectifs sont notamment de faciliter la coordination des professionnels pour fluidifier le parcours des personnes et de s'appuyer sur les propositions d'assouplissement émanant des territoires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et ancrer la démarche du PTI auprès des institutions et des relais locaux, développer la transversalité entre institutions/structures ; - Articuler et mieux définir le rôle de chaque instance, outil, dispositif dans un souci de poursuite de parcours pour les publics et afin de ne pas créer des instances supplémentaires ; - Mettre en place une gouvernance qui implique les élus, les institutions, les acteurs locaux (associations, établissements...etc.) et les personnes accompagnées pour créer une dynamique et faire de l'insertion « l'affaire de tous » ; - Partager et améliorer la connaissance des acteurs.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et valoriser toutes les instances dans lesquelles les thématiques du PTI seront abordées ; - Articuler avec les autres schémas : Solid'Action 65, Programme Départemental d'Insertion (PDI), Schéma départemental d'accessibilité des services au public, Schéma de services aux familles, Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage... ; - Tenir des instances plus spécifiques : COPIL et COMOP PTI, groupes de travail spécifiques, Commission Territoriale d'Insertion et de Développement Social (CTIDS) (déclinaisons locales).
Instances et Outils de gouvernance	Comité Opérationnel (COMOP) et Comité de Pilotage (COPIL) PTI, COPIL Programme Départemental d'Insertion (PDI), Commission Territoriale d'Insertion et de Développement Social (CTIDS), rencontres culture commune, CDIAE, Service Public de l'Emploi Départemental (SPED), Service Public de l'Emploi Local (SPEL), Service Public de l'Emploi Technique (SPET), Comité Technique d'Animation (CTA), Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), Comité de suivi formation
Partenaires	Partenaires du COMOP et COPIL
Indicateurs d'impact et de réalisation	Comité de pilotage PTI a minima 1 fois/an Comité opérationnel PTI a minima 2 fois/an Réunions d'échanges et de pratiques
Moyens	Non identifié

AXE 5 L'INSERTION, L'AFFAIRE DE TOUS

Action 28	Valoriser l'accompagnement collectif
Pilote Référent Département	Département (service Insertion) Corinne DARAN
Contexte	<p>Le contexte de précarité grandissante et d'exclusion oblige à repenser l'accompagnement des publics qui ne peut se limiter à des réponses curatives individuelles classiques. La prévention en amont de manière collective, transversale et participative est désormais plébiscitée dans l'intervention sociale.</p> <p>L'action collective se définit comme un mode d'action associant politiques, institutions et acteurs locaux d'une part, groupe d'usagers d'autre part, les uns agissant « avec » les autres. Elle se situe en interface des missions des professionnels et des réalités du terrain sur un fond de politique de développement social.</p> <p>L'élaboration d'actions collectives constitue un moyen de trouver des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des usagers. De plus, elles génèrent une réelle dynamique de groupe en mobilisant les capacités individuelles comme collectives ce qui a un effet « booster » sur le parcours des personnes accompagnées.</p> <p>Sur le département, les actions collectives sont portées par des professionnels de différents services selon la thématique abordée. Convaincus des effets bénéfiques du collectif, ils sont moteurs et facilitateurs de l'intelligence collective. Pour ce faire, ils font appel à des méthodes de travail spécifiques : posture professionnelle, ingénierie de projet, travail d'équipe, travail partenarial qui complètent le travail social individuel.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions collectives co-construites par les professionnels du social, de l'insertion et de la formation et les personnes accompagnées ; - Replacer l'utilisateur au cœur des dispositifs en tant qu'acteur de son propre changement (notion d'empowerment) ; - Dépasser le « face-à-face » professionnel/personnes accompagnées pour diversifier les formes de prises en charge en favorisant la complémentarité entre travail individuel et travail de groupe ; - Favoriser la transversalité et créer un partenariat fort avec des structures supports ; - Développer l'outil collectif pour créer une dynamique dans le parcours de la personne accompagnée ; - Sortir de l'isolement social les personnes en difficulté et permettre une reprise de confiance en soi indispensable à la réalisation de démarches d'insertion.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Référencer les actions collectives existantes sur le département et les initiatives privées ; - Former des binômes de professionnels pour faciliter l'animation d'actions collectives avec la possibilité de les mener en partenariat avec d'autres acteurs ; - Travailler avec le Comité Technique des Actions Collectives (CTAC) pour décloisonner les actions, mettre en commun les expériences et capitaliser les compétences techniques d'ingénierie de projet ;

	- Valoriser les bénéfices des actions collectives au travers de témoignages des usagers, de supports de communication, vidéos ou post sur les réseaux sociaux.
Instances et Outils de gouvernance	CTAC : Comité Technique des Actions Collectives PDI 2018-2022 Comité opérationnel et Comité de pilotage PDI
Partenaires	Département (DSD- Service communication- service des archives-CDESI) ODS - Partenaires accompagnant les publics – Associations de quartier - Mob 65- CAF –GIP Politique de la Ville
Indicateurs d'impact et de réalisation	Nombre d'actions collectives réalisées Type de champs d'actions collectives Nombre d'action mobilisant les structures des comités sportifs Nombre de participants Degré de satisfaction des participants Indicateurs d'effets positifs sur les personnes, sur le plan de la reprise de confiance, de la remise en mouvement, ainsi que sur le plan de l'amélioration du rapport à l'autre Indicateurs de changement de relation professionnels-habitants Nombre de réunions du CTAC Nombre d'outils de communication créés
Moyens	Budget actions collectives Département (Insertion et Aide sociale à l'Enfance) en 2017 : 38 726 €

AXE 5 L'INSERTION, L'AFFAIRE DE TOUS

Action 29	Poursuivre la participation des publics aux politiques d'insertion
Pilote Réfèrent Département	Département (service Insertion) Corinne DARAN
Contexte	<p>La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA introduit la participation des allocataires du RSA à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion ; - Dans la représentation des allocataires du RSA en Equipe Pluridisciplinaire instance consultative dans le traitement des situations individuelles du RSA. <p>Au-delà des obligations légales, le Département a mis en place un espace de concertation : le Groupe ressource. Il est constitué d'allocataires du RSA volontaires et de professionnels de l'insertion. Ce collectif se réunit régulièrement dans un climat favorable à l'échange, aux débats et à la réalisation d'actions concrètes d'amélioration du dispositif du RSA.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux cerner les besoins des publics, identifier les actions qui ont un réel effet levier pour adapter les actions du PDI et du PTI ; - Participer à la simplification et à l'amélioration du dispositif du RSA en s'appuyant sur les expériences et les préoccupations des allocataires du RSA.
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail sur la rédaction des courriers, des supports d'information sur le RSA à destination des publics ; - Participation aux salons de l'emploi avec l'organisation d'un stand ; - Participation aux formations/actions sur les Equipes pluridisciplinaires avec les élus et les professionnels ; - Partage d'expériences de la participation lors de rencontres avec d'autres Départements, avec l'Institut du Travail Social ou autres associations afin de valoriser la participation des publics aux politiques d'insertion et de prendre part au croisement des savoirs.
Instances et Outils de gouvernance	Groupe Ressource, Comité opérationnel et Comité de Pilotage PTI, Equipe Pluridisciplinaire/Commission Consultative RSA, Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Partenaires	Département (service insertion-MDS-service communication-service des archives)
Indicateurs d'impact et de réalisation	<p>Nombre de réunions mensuelles</p> <p>Nombre de réunion PTI</p> <p>Nombre d'EP-CCRSA</p> <p>Nombre de participation à des événements</p> <p>Nombre de formation suivie</p>
Moyens	<p>Moyens en ressources humaines pour l'animation du collectif / Moyens techniques : supports de communication, véhicules de service</p> <p>Défraiement des allocataires RSA : 2000 €/an</p> <p>Formation ANSA 2017 : 3600 €</p>

AXE 5 L'INSERTION, L'AFFAIRE DE TOUS

Action 30	Valoriser le PTI et organiser sa communication
Pilote	Département (Direction Insertion-Logement)
Référent	Valérie GUARINOS
Département	
Contexte	<p>Dans un contexte où une multitude d'acteurs, d'institutions, de dispositifs et d'actions existent, les personnes accompagnées et les acteurs de terrain déplorent la complexité à les identifier. Or, à l'heure où l'autonomie des publics est plébiscitée, la question de l'accès aux droits est identifiée comme un enjeu majeur par les partenaires du PTI (cf. axe 1). En effet, accéder et détenir de l'information permet à la personne d'être en position d'agir. Malgré une communication déjà existante et dans un contexte du tout numérique, où l'information est connue par un « simple clic », il est à se questionner sur la mise en œuvre d'une communication plus moderne, plus rapide, plus vivante et venant modifier certaines représentations et stéréotypes touchant notamment les bénéficiaires des minimas sociaux. De plus, dans une société où la place du travail modifie le rapport de l'individu à l'emploi, qu'il en ait un ou non, il devient prioritaire de valoriser la contribution et le rôle du salarié au sein de l'entreprise. En effet, le travail salarié en entreprise ou dans les administrations a tendance à perdre de son sens. Pour regagner des espaces d'autonomie et de créativité, les personnes réinvestissent d'autres façons de travailler : travail domestique, bénévoles dans les associations, travail indépendant, échange de compétences et de services...en quête de reconnaissance.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le repérage des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi et leurs rôles ; - Renforcer l'information sur l'offre existante ; - Valoriser la « valeur travail ».
Actions - Description	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des vidéos sur des parcours réussis impliquant plusieurs partenaires de l'accompagnement (insertion sociale et professionnelle) ; - Généraliser et étoffer la base de données sociales et l'annuaire MAIA, les diffuser via le web ; - Développer une communication plus rapide avec les personnes accompagnées (prise de RDV en ligne, rappel SMS) ; - Mettre en place un guide interactif de l'offre d'insertion.
Instances et Outils de gouvernance	<p>Guide droits et devoirs RSA, Plaquette du Groupe ressources, Base de données sociales, Films Cap parrainage, « Boulevard des airs », Mission Locale et Office Départemental des Sports (ODS), Feuille de chou (DSD/ Solaz'-EPIC), Facebook... COFIL, COMOP PTI</p>
Partenaires	<p>Tous les acteurs de l'insertion, emploi et formation, CAF, MSA, Département (MDS, Service insertion, Direction de la Communication) ...</p>

Indicateurs d'impact et de réalisation	Moyens de communication utilisés et nombre
Moyens	Non identifié

Arbre des objectifs du Pacte Territorial Insertion 2018-2022

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions – Description	Pilotes	Partenaires	Instances et outils de gouvernance
Axe 1. Pour un accès aux accès aux droits	1. Accès et l'accompagnement au numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et identifier des lieux ressources publics et privés : points relais CAF, MSAP dans les collectivités, lieux ressources Pôle emploi, MDS (Services Civiques), initiatives privées ; - Développer des points d'accès dans des zones dépourvues ; - Mutualiser des moyens, des ressources, des lieux (ex : formation des médiateurs numériques pour accompagner les personnes pour réaliser les différentes demandes : ouverture de droits, consulter les courriers administratifs, actualiser leur situation, remplir des déclarations, envoyer des justificatifs...); - Faciliter l'acquisition de matériel informatique (ex : développer un partenariat avec des associations afin de donner une nouvelle vie aux ordinateurs « usagés »). 	Département Service Insertion Pôle emploi	CAF, MSA, Pôle emploi, Mission Locale, Centres Communaux d'action sociale, CPAM, Référents uniques, Département (MDS, Service insertion, Services civiques, EPIC) Communautés de communes, Communes, Bureaux de poste, Resto du cœur, associations, GIP Politique de la Ville...	Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale Programme DCANT 2018-2020 « Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale » Schéma départemental d'accessibilité des services au public Schéma de développement social Plan France Très Haut Débit Schéma directeur des systèmes d'information
	2. Diffuser, mettre en œuvre et respecter la législation en matière de RSA	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation, adaptation et réactualisation du RDAS en fonction des évolutions législatives et locales ; - Maintenir les réunions partenariales avec la CAF, la MSA, Initiative Pyrénées et la Chambre d'agriculture pour adapter les règlements et les outils en fonction des évolutions ; - Engager des travaux avec les référents sur le CER (Contrat d'Engagements Réciproques) pour une meilleure appropriation de l'outil, tant au niveau de 	Département Service Insertion	CAF, MSA, Initiative Pyrénées, Chambre d'Agriculture, Département (MDS, service Insertion), Référents uniques RSA, Service des Affaires Juridiques du Département, personnes accompagnées...	Comité de pilotage PDI Réunions semestrielles avec la CAF, rencontres partenaires Convention de gestion CAF et MSA Equipes Pluridisciplinaires Groupe ressource

<p>Axe 1. Pour un accès aux accès aux droits</p>		<p>l'accompagnement qu'au niveau de la sécurisation juridique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les réflexions sur les Equipes Pluridisciplinaires et notamment sur les sanctions (lisibilité, équité de traitement, animation). 			
	<p>3. Permettre un accompagnement personnalisé et adapté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter la fonction de référent de parcours pour un accompagnement global de la personne (coordinateur de parcours) ; - Développer la culture commune entre professionnels du RSA afin qu'ils puissent donner de l'information de 1er niveau sur tous les partenaires, sur toutes les missions des différents interlocuteurs, toutes les aides existantes... (rencontres partenariales, base de données sociales...) ; - Permettre aux professionnels qui accompagnent les publics d'avoir des interlocuteurs identifiés (CAF, MSA, ...) (développer le réseau interprofessionnel) ; - Développer les actions collectives pour favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de la personne accompagnée ; - Pouvoir recourir à l'interprétariat notamment pour les migrants et les personnes étrangères. 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>CAF, MSA, Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, service insertion), référents uniques RSA, Portes Ouvertes, CCAS, CPAM, CRPA, COFRIMI ...</p>	<p>Convention d'Orientation et de droit à l'accompagnement Conventions d'accompagnement RSA Programme Départemental d'Insertion Schéma départemental d'accessibilité des services au public</p>
	<p>4. Garantir le droit à la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le PTI avec les objectifs et le calendrier du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) 2018/2022 élaboré par l'ARS Occitanie ; - Favoriser la connaissance et la mobilisation des dispositifs proposés par l'assurance maladie : PUMA, CMU-C, ACS, AME, PFIDASS, différents contrats de mutuelle (rencontres partenariales...) ; - Identifier et répertorier les lieux ressources, notamment 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>CPAM, ARS, CARSAT, CAF, MSA, Département (MDS, Service insertion), Hôpitaux, DDCSPP, GIP Politique de la ville, TLP, CCAS, associations caritatives, IREPS, FAS Occitanie, défenseur des droits...</p>	<p>PRAPS Occitanie 2018-2022, CPAM Service accès aux droits et Prévention, PFIDASS, CES, PASS, Loi santé, Plan de lutte gouvernemental contre les déserts médicaux, Réseaux Santé Solidarité, PDI</p>

<p>Axe 1. Pour un accès aux droits</p>		<p>dans le rural : maisons de santé, maison de service au public, envisager un système mobile... ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre ou initier la mobilisation des professionnels de santé à travers les Réseaux Santé Tarbes, Lourdes, Lannemezan. 			
	<p>5. Assurer l'exercice du droit au logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'utilisation des dispositifs financiers et renforcer les outils d'accompagnement : Comité Logement, FSL (Fonds de Solidarité Logement), Chèque énergie, baux glissants, accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), accompagnement PLAI (Prêt Locatif Aidé et d'Intégration) ; - Prévenir les expulsions locatives avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPPEX) ; - Assurer une meilleure lisibilité du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) via l'organisation de Comité de Pilotage et l'adaptation des documents de suivi pour faire des retours aux émetteurs de signalement. 	<p>Département Service Logement</p>	<p>DDCSPP, DDT, ARS, CAF, TLP, Département (MDS, Service insertion, Service Logement), ADIL, UDAF, Bailleurs publics</p>	<p>PDALHPD 2018-2023 des Hautes-Pyrénées, CCAPEX, Diagnostic 360 °, PDLHI, FSL, DALO, Convention Intercommunale d'habitation (TLP), Comités logement, Commission de mesures sociales</p>
	<p>6. Accès à l'emploi et à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de services Civiques dans les accueils de Pôle emploi, des MDS pour informer, orienter ou accompagner les publics dans leurs démarches ; - Communiquer sur les dispositifs auprès des professionnels et des publics (Forums emploi / formation, animateurs des centres de ressources (EREF, GIPE...), guides (RSA, Pôle emploi...), réunions d'informations aux publics et aux professionnels...); - Améliorer la lisibilité sur les droits à l'allocation RSA lorsque les personnes sont rémunérées dans le cadre d'une formation ; - Pour éviter le retard de traitement des dossiers de rémunération Région des stagiaires de la formation 	<p>Pôle emploi Région Occitanie</p>	<p>Pôle emploi, Région Occitanie, Mission Locale, Cap emploi, CIO, MCEF, EREF, GIPE, SIAE, Département (MDS, service Insertion, Référents professionnels), Chambres consulaires</p>	<p>Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), Service Public de l'Emploi, Comités de suivi de la formation élargi, Dialogue de gestion et CDIAE avec les SIAE, Comités Techniques d'Animation de l'IAE départementaux et locaux (CTAD et CTAL), Convention de coopération Pôle emploi/Département</p>

<p>Axe 1. Pour un accès aux accès aux droits</p>		<p>professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à la connaissance des prescripteurs la listes des pièces constitutives du dossier de rémunération Région afin qu'ils puissent accompagner les publics à rassembler ces pièces en amont de l'entrée en formation ; - Rappeler aux organismes de formation l'importance de donner la liste des documents nécessaires au dossier ASP aux futurs stagiaires avant le démarrage de la formation ; - Favoriser l'utilisation d'outils communs (dématérialisation des positionnements, fiches de prescription, accès au DUDE par les professionnels chargés d'accompagner les publics, croisement de listes de données...). 			
<p>Axe 2. Des capacités et des compétences pour agir</p>	<p>7. Diversifier et améliorer l'offre de mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la réussite au permis de conduire en le préparant en amont (psychomotricien, apprentissage du vélo) et en développant l'auto-école sociale ; - Favoriser l'accès à une véhicule individuel : sécuriser l'achat et la réparation des véhicules, permettre au public d'apprendre à entretenir leur voiture, favoriser les dons, ventes des organismes publics et privés aux personnes en insertion, améliorer la location des véhicules dans les zones rurales ; - Faciliter les déplacements ponctuels par une action d'auto-stop sécurisé ou la mise en place d'un taxi à la demande ; - Améliorer la connaissance du dispositif mobilité du département (acteurs intervenants sur la thématique, actions mises en places, financements possibles) ; - Faciliter l'utilisation des transports en commun par une harmonisation et une mutualisation des dispositifs de transport ; - Structurer l'offre de transport par la création d'un pôle mobilité à l'échelle de l'agglomération Tarbaise ; - Simplifier l'accès à des aides financières et au micro-crédit 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Département (Service Insertion, Direction des Territoires, Maisons Départementales de Solidarité, Direction du Développement Local, Parc routier), CCAS, Mission Locale, Pôle Emploi, CAF, Région, GIP Politique de la Ville, EPCI, PETR, Parc National des Pyrénées, associations caritatives (Secours catholique,...), Fondation karitas, Wimoov, Mob 65, Garages solidaires, Rézo pouce...</p>	<p>Schéma de développement social - Schéma d'accessibilité des services au public Comités de pilotage auto-école sociale Groupe de travail Pôle Mobilité Tarbes Plan climat énergie du Parc National des Pyrénées Forum Mobilité</p>

<p>Axe 2. Des capacités et des compétences pour agir</p>	<p>8. Prendre un compte la santé comme une ressource pour l'insertion</p>	<p>: améliorer la réactivité des aides, poser des restrictions sur des types de véhicule (aides CCRSA/FAJ).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le partenariat avec les professionnels de santé notamment les acteurs compétents en matière de santé mentale et d'addictions (réunions pluri professionnelles, conventions...); - Favoriser le travail en réseaux : consolidation, création, évolution du partenariat, un portage multi partenarial des différents réseaux santé solidarité, poursuivre la collaboration avec la CPAM (convention), l'ARS et les hôpitaux ; - Accompagner les personnes dans leurs démarches (accompagnateurs santé...); - Accompagner la démarche de territorialisation de la santé mentale en promouvant notamment les formules « hors les murs » (ex: Equipe Mobile Psychiatrie précarité, accompagnateur santé) et évaluer la pertinence d'un système mobile ; - Développer l'éducation et de la promotion de la santé (partenariat IREPS); l'accès à une activité physique adaptée, à une alimentation équilibrée... (PDI...), promouvoir les actions santé Politique de la ville (CAPA-cités), soutenir les associations ; - Elaborer un guide des bonnes pratiques pour l'accès aux soins et aux matériels dentaires, optiques et auditifs ; - Développer un seul outil commun dynamique centralisant et diffusant des informations (lieux ressources, actions, aides financières...) pour les acteurs (professionnels et bénévoles) et le public, des formations ad hocs ; 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>ARS, CPAM, Département (MAIA, MDS, Service insertion, Service action de santé, CLIC...) CARSAT, IREPS 65, ODS, GAB 65, ALEPH, ANPAA, GHT des Hautes Pyrénées (CMP..), DDCCSPP, MSA, ADMR, CFPPA, GIP Politique de la ville, Mairie de Tarbes (Capacités), TLP, associations caritatives, FAS, RAMIP...</p>	<p>PRAPS Occitanie 2018-2022, CPAM Service accès aux droits et Prévention, PFIDASS, CES, PASS, Loi santé, Plan de lutte gouvernemental contre les déserts médicaux, PDI, schémas de développement social local ?, Schéma d'accessibilité des services au public, réunions techniques MDS, réseaux santé solidarité, PDI, PDALHPD ?, Diagnostic à 360°</p>
---	--	--	---	---	---

<p>Axe 2. Des capacités et des compétences pour agir</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le nouveau dispositif de la CPAM : (réseaux santé, diffusion intra institutionnelle...); - Mieux faire connaître les outils spécifiques CPAM comme SOPHIA, le service action de santé du Département, la PFIDASS, les services spécialisés de l'hôpital, des associations (plaquettes, actions de promotion, rencontre multi partenariale...). 			
	<p>9. Permettre une meilleure gestion et une réelle appropriation du logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser et ouvrir l'action «Atelier logement, Louer malin » à tout public (au-delà des publics RSA) afin de faciliter la recherche de logement (où et comment chercher, l'état des lieux...) et son appropriation (budget, factures...) en partenariat notamment avec l'épicerie sociale de Tarbes ; - Proposer l'atelier logement version courte avec la création d'un support ludopédagogique et graphique pour aborder les questions d'accès et de maintien dans le logement en faveur des publics jeunes ou des personnes bénéficiaires de la protection internationale et auprès des personnes suivies par le FJT ; - Engager des réflexions avec l'association Albert Peyriguère et un bailleur social pour faciliter l'accès au logement des SDF tout en les orientant vers une orientation professionnelle : ex : CDDI pour rénover des logements du parc public ; - Développer des actions d'informations sur les éco-gestes et éco-citoyens ; - Développer des actions de sensibilisation sur le « bien vivre ensemble » avec les partenaires concernés (sensibilisation au respect du voisinage, entretien 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Département (Service Logement, MDS, Service insertion, Service des archives), DDCSPP, PDLHI, Atrium FJT, ADIL, Confédération Syndicale des Familles, Epicerie Sociale, VEOLIA, ENGIE, Espace Info Energie, Parc National des Pyrénées...</p>	<p>PDI 2018-2022, COPIL PDI, PDALHPD 2018-2023, Diagnostic 360°, Atelier Louer malin, Actions collectives...</p>

<p>Axe 2. Des capacités et des compétences pour agir</p>		<p>logement, respect des procédures liées à la désinfection des cafards, débarras) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage de situations de propriétaires occupants ou de bailleurs privés susceptibles de bénéficier d'aides ANAH dans le cadre d'une sortie d'insalubrité ou de réhabilitation énergétique en lien avec le PDLHI et la DDT. 			
	<p>10. Soutenir la parentalité et étayer les modes de garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les besoins à partir des données existantes (CAF, RSA...); - Etayer et diversifier les modes d'accueil (Etablissement d'accueil du jeune enfant, assistante maternelle, crèche à vocation professionnelle, service MaCigogne dans le cadre du partenariat Pôle emploi/CAF ...); - Rendre lisible et accessible l'offre existante sur les différents modes d'accueil (notamment sur le coût) et les actions de soutien à la parentalité ; - Participer au renforcement d'un réseau cohérent autour de la parentalité : les liens entre l'Insertion et la PMI, le REAAP 65 piloté par la CAF... ; - Recenser les soutiens, notamment financiers pour la cantine, le périscolaire et les actualiser ; - Favoriser des actions de soutien à la parentalité. 	<p>Département PMI</p>	<p>Département (PMI, Service insertion, MDS) CAF, MSA, DDCSPP, RAM (Relais d'Assistants Maternelles), assistantes maternelles, LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents), GIP Politique de la Ville, TLP, Education nationale, Collectivités locales), REAAP, EPE, Maison des adolescents, CCAS (union des CCAS), Crèches, Pôle Emploi, Mission Locale, FJT, CHR, ACOR, CIDFF ...</p>	<p>Schéma départemental de service aux familles, le schéma départemental enfance famille, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, Pôle parentalité, enfance jeunesse de la CAF, REAAP 65, Dispositif ma cigogne.fr</p>
	<p>11. Valoriser la culture comme levier à l'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer et identifier les freins du point de vue des structures culturelles et des publics par des rencontres et le croisement des regards ; - Recenser l'offre culturelle existante et les tarifs proposés, procéder à du benchmarking et des rencontres avec les acteurs culturels locaux ; - Co-construire un projet à visée d'accessibilité à la culture avec les publics eux-mêmes ; 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Département (service Insertion, service Communication, archives Départementales, Abbaye de l'Escaladieu, Médiathèque</p>	<p>PDI Conventions CTAC</p>

<p>Axe 2. Des capacités et des compétences pour agir</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des ambassadeurs culture pour « aller vers » les publics empêchés dans le cadre de groupes existants (passerelle, collectif du CCAS de Tarbes, le groupe ressource, médianes...); - Développer des activités culturelles, hors sites habituels, à partir des pratiques culturelles et du savoir-faire des personnes (exemple les femmes malgaches avec Boulevard des Aïrs); - Mettre en place un Pass Culture de gratuité pour les spectacles du centre culturel de Séméac en lien avec le service PAO du Département à destination des personnes éloignées de l'emploi; - Affichage et programmation de spectacles, des bibliothèques dans les lieux d'accueil des publics; - Intégrer dans les actions collectives la notion d'accès à la culture avec accompagnement dans les lieux à découvrir ou incitation à la pratique. 		<p>Départementale, Service culture du Département), Médianes, Le Parvis, Le Pari, CAC de Séméac, collectivités territoriales, GIP Politique de la Ville, EPIC, Melting Potes ...</p>	
	<p>12. Accompagner les démarches administratives, le soutien budgétaire et lutter contre le surendettement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et innover des actions collectives et un accompagnement individualisé et personnalisé; - Recenser les différentes aides/ dispositifs financiers et juridiques, puis les partager entre professionnels; - Développer l'accès au microcrédit. 	<p>Département Service Logement</p>	<p>CCAS de Tarbes, Département (MDS, Service insertion, Service Logement), Banque de France, Associations caritatives, ADIE, ADIL, Parcours confiance,</p>	<p>Ateliers logement, épicerie sociale Mesures d'accompagnement social : MASP, MAESF Réseau des correspondants logements et partenaires (CCAS ...) FSL</p>
<p>Axe 3. Des publics et des spécificités</p>	<p>13. Favoriser l'accès à l'emploi pour Les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à l'apprentissage, à l'emploi et à la formation (partenariat avec les chambres consulaires, utilisation du CPA, CPF et du Compte d'engagement citoyen, rapprochement de l'Education Nationale du secteur économique : découverte des métiers dès la 6ème...); 	<p>Mission Locale</p>	<p>Pôle emploi, Cap emploi, Département (MDS, service Insertion, ASE), Région Occitanie, CIO, Education Nationale, DIRECCTE, Chambres</p>	<p>Service Public de l'Emploi Comité de suivi formation élargi Commission Garantie jeunes</p>

<p>Axe 3.Des publics et des spécificités</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la lisibilité des dispositifs et des acteurs (création par exemple d'une cartographie...) pour les publics qui vont relever d'un accompagnement RSA, garantie jeune, dispositif insertion des jeunes majeurs (ASE) etc.... ; - Mettre en œuvre des outils d'accompagnements pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (tutorat, relation d'accompagnement en face à face, relais pour les jeunes suivis dans le cadre de l'ASE, jeunes pris en charge par la PJJ ou sortants de PJJ, jeunes sous-main de justice et jeunes en situation de handicap) ; - Favoriser le développement croisé des compétences des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (exemple : séances d'immersion professionnelle...); - Mener une réflexion autour de l'accès au permis de conduire (pour favoriser l'assiduité aux leçons dispensées par l'autoécole) ; - Aller vers les jeunes qui sont sur les espaces publics des quartiers prioritaires pour leur permettre de retrouver un parcours dans le droit commun (éducateurs de rue) et proposer des outils innovants dans cette optique (exemple des chantiers courts). 		<p>consulaires, GIP Politique de la Ville, Ville de Lourdes, Organismes de formation, SPIP, PJJ, centres pénitentiaires ...</p>	<p>Commission MDPH/PE Politique de la ville Convention RSA</p>
	<p>14. Accompagner les seniors vers l'activité professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ou mettre en œuvre des outils d'accompagnements individuels et collectifs pour favoriser l'insertion professionnelle des seniors (Binôme santé-social/professionnel, parrainage, partage de savoir, accès au numérique, rallye de l'emploi...); - Soutenir l'activité associative des seniors (insertion sociale) ; - Optimiser l'utilisation de dispositifs et mesures spécifiques 	<p>Pôle emploi /Cap emploi</p>	<p>Pôle emploi, Cap emploi, Département (MDS, service Insertion), Mission Locale, CARSAT, Chambres consulaires, DIRECCTE, MCEF, Région Occitanie, CARSAT...</p>	<p>Service Public de l'Emploi, Comités techniques MCEF, Comité de suivi formation élargi, Forum de l'emploi, Salon des Seniors ...</p>

<p>Axe 3.Des publics et des spécificités</p>		<p>pour favoriser l'insertion professionnelle des séniors (informations règlementaires auprès des professionnels, des entreprises, des publics, contrat de génération...) et développer le travail en temps partagé.</p>			
	<p>15. Coordonner les parcours pour les personnes en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coordination Insertion/MDPH/CAP EMPLOI : rencontre des professionnels des MDS pour rappel du fonctionnement (dossier de demande MDPH, organisation de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) pour améliorer la qualité de l'évaluation et de la prise en charge de la personne ; - Proposition d'une plateforme d'échanges de données dématérialisées pour faciliter le suivi des parcours ; - Liste d'attente et intégration dans les ESAT à affiner ; - Développer et soutenir le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires, ex : réunion de culture commune pour les professionnels accompagnants les publics ; - Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, ex : Forum emploi compétences et handicap. 	<p>MDA Cap emploi</p>	<p>MDA, Département (service Insertion, MDS), CAP EMPLOI, DIRECCTE, Pôle emploi, Mission locale, ADAPEI, ESAT, CARSAT, SAMETH, COMETE, DDCSPP, CRP...</p>	<p>Convention SPE / MDPH/Département, Equipe d'Evaluation Pluridisciplinaire Employabilité, réunions cultures communes, collectif SEPH (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Forum de l'emploi) ...</p>
	<p>16. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant de la communauté des gens du voyage</p>	<p>Dans le cadre du schéma départemental des Gens du voyage, mobilisation du groupe de travail « Insertion par l'activité économique, l'emploi et la formation professionnelle » autour de 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et les intégrer aux dispositifs de droit commun : culture commune SAGV/ML, mise en place d'ateliers participatifs, accompagnement éducatif ; - Organiser la recherche et l'accès au salariat : recenser l'offre saisonnière, rapprochement du secteur économique (partenariat à développer avec l'ADEFSA) avec la création 	<p>SAGV</p>	<p>Mission Locale, Département (MDS, service insertion), DDT, DIRECCTE, Cap Emploi, Pôle Emploi, GIP Politique de la Ville, Région Occitanie, Chambres consulaires, ADEFSA, Initiative Pyrénées, Réseau IAE, Organismes de</p>	<p>Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2018-2023 PDI : convention d'accompagnement RSA</p>

<p>Axe 3.Des publics et des spécificités</p>		<p>d'un site internet recensant les offres d'emploi, orienter davantage les publics vers la clause sociale en valorisant leurs savoir-faire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner l'activité indépendante : adapter les projets aux activités porteuses, accompagner vers la certification (passer de l'activité à la notion de profession) ; - Favoriser l'accès à la formation (axe à approfondir). 		<p>Formation, Education Nationale, CIO, Associations représentatives des Gens du Voyage (l'hirondelle...)</p>	
	<p>17. Adapter l'accompagnement pour les personnes domiciliés ou hébergées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et optimiser la prise en charge des problématiques de santé (somatique, santé mentale et addictions) à partir des données des structures concernées (statistiques qualitatives et quantitatives) ; - Développer des outils d'accompagnement collectif (ex : fabrication, restauration d'objets...) accessibles aux personnes non hébergées en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ; - Favoriser la participation des personnes accueillies en situation de pauvreté (CRPA 65): diffusion de l'information, rencontres avec les autres collectifs d'usagers portant la démarche participative (Groupe Ressource/RSA...). 	<p>Albert Peyriguère et Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientat</p>	<p>Association Albert Peyriguère, SIAO, Association l'Ermitage, Département (MDS, service insertion, logement...) DDCSPP, FAS Occitanie, UDAF, CIDFF, Associations caritatives, FJT, CADA, PRAHDA, Equipe Mobile de psychiatrie, ARS, CPAM-service accès aux soins et prévention, GHT, Croix rouge territoriale...</p>	<p>PRAPS, Diagnostic 360°, Cellule des grands précaires, Les invisibles, cellules PASS, CRPA (Conseil régional des personnes accueillies), Comité d'hébergement, PDALHPD, PDI, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ...</p>
	<p>18. Favoriser l'insertion des personnes ayant obtenu le droit d'asile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès et tout particulièrement le maintien du RSA et de ses droits (allocation et accompagnement adapté et personnalisé) : un professionnel ressource, des réunions d'information RSA, un guide RSA en plusieurs langues ; - Participation au module animé par Portes ouvertes dans le cadre du Contrat d'intégration Républicain ; - Faciliter l'apprentissage de la langue, pouvoir recourir à l'interprétariat ; 	<p>Département Service insertion</p>	<p>DDCSPP, CADA, Portes ouvertes, PRHDA, Département (MDS, service insertion, logement, PMI), Atrium FJT, CPAM, Albert Peyriguère, Pôle emploi, DIRECTTE, Mission Locale, CAF, CIMADE,</p>	<p>Réunions préfecture (DDCSPP), OFII, GUDA, OFPRA, « Plan migrants» du gouvernement...</p>

<p>Axe 3.Des publics et des spécificités</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Travailler le lien social/inclusion ; - Développer la collaboration avec l'hôpital et les médecins ; - Faciliter l'obtention d'une adresse, identifier les structures qui ont des places ALT (Allocation Logement Temporaire) et identifier des mesures d'accompagnement ; - Travailler la coordination entre acteurs de l'emploi et faciliter l'accès à l'emploi. 		<p>ARS, GHT, Associations, Croix rouge, organisme de formation, SIAO, EMP, service action de santé, le défenseur des droits</p>	
	<p>19. Rapprocher le public quartier prioritaire de la ville vers le droit commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des publics qui ne sont pas en lien avec les institutions de droit commun, et nouer un lien de confiance pour leur permettre de reprendre un parcours : éducateur de rue pour accompagner les jeunes de 16/25 ans, en particulier ceux présents sur les espaces publics, dans un parcours d'insertion socio-professionnel, médiateur emploi pour tout public ; - Actions visant à faciliter la mobilité : autoécole sociale, actions collectives et/ou individuelles ; - Mise en place de chantiers professionnels courts ; - Accompagnement à la création d'entreprise dans le cadre de CitésLab, ou des actions complémentaires. 	<p>GIP Politique de la ville</p>	<p>Département (MDS, service insertion...), Mission Locale, Pôle emploi, Cap emploi, DIRECCTE, Préfecture, TLP, CAF, ARS, EPIC, Entraides Services, Régions, bailleurs sociaux, communes...</p>	<p>SPE politique de la Ville, Contrats de ville du Grand Tarbes et Lourdes 2015-2020, Equipe projet, conseils citoyens...</p>
	<p>20. Accompagner les personnes en sortie d'incarcération vers l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation des besoins des personnes en sortie de détention ou placées sous-main de justice en termes d'insertion sociale et /ou professionnelle ; - Favoriser l'accès aux droits (RSA, logement, santé...) et son maintien ; - Développer la culture commune des professionnels concernés et des outils communs (SPIP, Département, Région, Pôle emploi, Mission locale) concernant les grandes orientations de la politique pénale et le droit commun (RSA, formation, emploi...) ; - Evaluer la pertinence et la possibilité d'une permanence 	<p>Service Pénitentiaire Insertion et Probation</p>	<p>SPIP, Département (MDS, service Insertion), SIAO, Pôle emploi, Mission Locale, Structures de l'IAE, Albert Peyriguère, Association de prévention spécialisée, DDCSPP, professionnels de santé, service Actions de santé, ...</p>	<p>Réseau IAE, Réunions techniques SPIP/Pôle Emploi/Mission Locale, Diagnostic 360°, PDALHPD, PDI</p>

		de professionnels de l'insertion au sein des établissements pénitentiaires et le cas échéant la favoriser.			
Axe 4. l'emploi d'abord	21. Renforcer le lien avec l'entreprise et les politiques d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le parrainage de demandeurs d'emploi par des employeurs locaux, (Réseau Cap-parrainage du Département, Réseau des ML, Réseau DIRECCTE, Le mouvement associatif régional) ; - Développer des entretiens de mise en relation comprenant trois interlocuteurs (employeur, demandeur d'emploi et référent professionnel) ; - Valoriser l'apprentissage ; - Travailler avec le SPE et les partenaires pour favoriser la polyvalence des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins locaux de main d'œuvre et stabiliser les parcours professionnels des chercheurs d'emploi (exemples : pluriactivité, saisonnalité, groupements d'employeurs) - Culture commune public/entreprise (idées innovantes de rencontres pour rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises, travail sur les représentations réciproques, communication sur des expériences gagnantes de parcours d'insertion professionnelle réussis : témoignages, vidéos, défis sportifs employeur/public) - Faire du CPA (Compte Personnel d'Activité) un outil de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pour sécuriser et adapter les parcours professionnels par rapport aux besoins des entreprises en particulier pour les chercheurs d'emploi (information des professionnels et publics, mobilisation des droits par Pôle 	Pôle emploi	Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, service Insertion), Cap-emploi, Chambres consulaires, syndicats et branches professionnelles, DIRECCTE, Région Occitanie, MADEELI, les EPCI...	SPED, SPET, SPEP, CDIAE, Conventions avec les syndicats et branches professionnelles (UIMM, CGPME...), avec les Chambres consulaires

Axe 4. l'emploi d'abord		emploi, formations en fonction des opportunités d'emploi)			
	22. Mobiliser la formation comme levier au retour à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations adaptées aux besoins locaux (par bassin d'emploi), des formations « par le geste » ; - Favoriser les cofinancements en utilisant notamment les fonds OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) ; - Sécuriser les parcours de formation en renforçant les liens entre les professionnels qui accompagnent les publics et les organismes de formation (suivi des personnes en formation, constitution des dossiers de rémunération, préparer à la recherche d'emploi en fin de parcours pour éviter les ruptures, lever les difficultés sociales) ; - Informer les professionnels et les publics sur le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et la VAE pour travailler sur les représentations. 	Région Occitanie et Pôle emploi	Pôle emploi, Région Occitanie, Département (MDS, service Insertion) Mission Locale, Cap emploi, EREF, SIAE, Chambres consulaires, OPCA, Organismes de formation, ...	Comité de suivi de la formation élargi, SPED, SPET, SPEP, CDIAE, CTAD, CTAL
	23. Coordonner l'insertion par l'Activité Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de service d'IAE qui soit accessible au plus grand nombre de personnes par une couverture homogène du territoire et des activités supports adaptées à tous les public en particulier féminin ; - Rencontres de culture commune et d'information sur l'IAE pour les professionnels et les publics (présentations du dispositif, des structures, visites sur site, témoignages vidéo de parcours IAE) ; - Améliorer le binôme ACI/référent social pour permettre une prise en charge globale de la situation des personnes durant leur CDDI. Centrer l'accompagnement du Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) sur le volet professionnel en binôme avec le Référent social si nécessaire (mobilité, 	DIRECCTE Département	DIRECCTE, Le Département (MDS, Service insertion), Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, La Région, GIP Politique de la Ville, SPE, Réseau IAE et SIAE du territoire, Chambres consulaires, OPCA, Organismes de formation, DDCSPP...	CDIAE, CTA, Dialogues de Gestion avec les structures d'insertion, SPED, SPET, SPEP

Axe 4. l'emploi d'abord		budget, logement, santé, éducatif...) pour maintenir la dynamique de retour à l'emploi.			
	24. Favoriser la clause d'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection des marchés potentiels et mobilisation des DO en associant l'ADAC, la DDL65, la Région Occitanie (marchés bonifiés, agenda 21, RSE...); - Pilotage et adaptation du process co-élaboré avec les partenaires : gestion, suivi et évaluation (prise en considération du contexte local : loi Notre, ruralité...); - Gestion collégiale de l'OE (avec les SPE) et promotion des SIAE; - Mobilisation des acteurs privés : DO privés, entreprises (RSE, normes ISO, convention CCI); Inscription au réseau régional des « facilitateurs clause sociale ». 	Département Service Insertion	Préfecture, DIRECCTE, DDCSPP, GIP Politique de la ville, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, CAPEB, FBTP, Département DRT, DEB, DSD, MDS, DDL, Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, les SIAE, CCAS, SAGV, APSHP, Collectivités territoriales et locales, les services marchés de l'Etat, de la Région Occitanie, les syndicats mixtes, bailleurs sociaux, SNCF Réseau, RTE, ADAC, entreprises locales, ETT, GE, d'employeurs, Clubs d'entreprise...	Schéma de développement social, « cultures communes », SPEP, SPEL, CDIAE, instances régionales et réseaux « Clause sociale »...
	25. ESS : outil d'insertion	- Construire un modèle économique et partenarial à destination des collectivités locales et autres entités économiques œuvrant sur les territoires afin de répondre à de nouveaux services sociétaux tout en permettant	Midi Pyrénées Active	DIRECCTE, DDCSPP, Département (MDS, Service insertion), Midi Pyrénées Active, TLP,	CDIAE, Programmation et réunions Politique de la Ville, Comité opérationnel « Mini chantier »

<p>Axe 4. l'emploi d'abord</p>		<p>l'insertion de publics éloignés de l'emploi (ex : poursuite de l'accompagnement pour la mise en œuvre de la légumerie et sa plateforme) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des niches d'activités ponctuelles et non pourvues, mise en œuvre de mini chantiers de travail via les SIAE, les partenaires « accompagnateurs » de ces publics (CCAS, GIP, APS des HP...) et des donneurs d'ordre afin de proposer aux publics ciblés une expérience collective de découverte et de production professionnelle dans un contexte particulier (gare, milieu fluvial, zone agropastorale, etc). L'encadrement des groupes associe éducateur, conseiller Insertion et référent technique. <p><i>Exemples : réhabilitation / requalification d'espaces collectifs sur parc locatif de bailleurs sociaux, aménagement sur site SNCF (installation de ruches dans les gares, mares à batraciens sur la base réseau), intervention sur l'espace naturel du fleuve Adour et de ses affluents (avec l'Agence de l'eau dans le cadre du, programme Natura 2000), intervention sur des petits patrimoines ou espaces naturels spécifiques du Parc des Pyrénées..</i></p> - Valoriser et développer des expérimentations sur l'ensemble du territoire selon les potentiels et opportunités. 		<p>GIP Politique de la Ville, Région Occitanie, autres services du Département (cadre DSL), Chambres consulaires et organismes sociaux, SPE & Réseau IAE et SIAE du territoire, Collectivités locales et PETR, bailleurs sociaux acteurs économiques (ex : SNCF Réseau, RTE...), Acteurs environnement (ex : Parc National des Pyrénées, Agence de l'eau, GAB...), CCAS du territoire, APSHP, SPIP, CRIB...</p>	<p>Département, DLA...</p>
	<p>26. Assurer la continuité de parcours à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et partager l'offre de service des acteurs de l'emploi (organisation des structures, types d'accompagnements, mesures et outils proposés) sous la forme, par exemple, d'une base de données ; - Décloisonner les dispositifs liés au statut des Chercheurs d'emploi (Accompagnement global, ACOR) ; - Favoriser les transitions de parcours ; - Consolider les reprises d'activité les trois premiers mois par un suivi dans l'emploi et éviter les ruptures : contacter les 	<p>Département S service Insertion</p>	<p>Pôle emploi, Mission Locale, Département (MDS, Service insertion) ACOR, CCAS, SAGV, Cap emploi, Région Occitanie, MSA, Chambres consulaires, Initiatives Pyrénées, Albert Peyrigure, DIRECCTE, SIAE...</p>	<p>Comité de suivi formation élargi, SPED, SPET, SPEP, CDIAE, Commissions de Parcours d'Insertion (CPI), HA-PY PDI, salons Travail Avenir Formation (TAF)...</p>

<p>Axe 4. l'emploi d'abord</p>		<p>entreprises, entretiens tripartites (employeurs, salarié, référent) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions et les démarches via le Référent de parcours (cf. fiche action 3). 			
<p>Axe 5. L'insertion : l'affaire de tous</p>	<p>27. Favoriser la culture commune et organiser la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et valoriser toutes les instances dans lesquelles les thématiques du PTI seront abordées ; - Articuler avec les autres schémas : Solid'Action 65, PDI, Schéma départemental d'accessibilité des services au public, Schéma de services aux familles, Schéma d'Accueil et Habitation des Gens du voyage ; - Tenir des instances plus spécifiques : COPIL et COMOP PTI, groupes de travail spécifiques, CTIDS (déclinaisons locales). 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Partenaires du COMOP et COPIL</p>	<p>COMOP et COPIL PTI, COPIL PDI, CTIDS, rencontres culture commune CDIAE, SPED, SPEL, SPET, CTA, SPRO, Comité de suivi</p>

<p>Axe 5. L'insertion : l'affaire de tous</p>					formation
	<p>28. Valoriser l'accompagnement collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Référencer les actions collectives existantes sur le Département et les initiatives privées ; - Former des binômes de professionnels pour faciliter l'animation d'actions collectives avec la possibilité de les mener en partenariat avec d'autres acteurs ; - Travailler avec le CTAC pour décloisonner les actions, mettre en commun les expériences et capitaliser les compétences techniques d'ingénierie de projet ; - Valoriser les bénéfices des actions collectives au travers de témoignages des usagers au travers de support de communication, vidéo ou post sur les réseaux sociaux. 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Département (DSD-Service communication-service des archives-CDESI) ODS -Partenaires accompagnant les publics – Associations de quartier - Mob 65- CAF</p>	<p>CTAC : Comité Technique des Actions Locatives PDI 2018-2022 Comité opérationnel et Comité de pilotage PDI</p>
	<p>29. Poursuivre la participation des publics aux politiques d'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail sur la rédaction des courriers, des supports d'information sur le RSA à destination des publics ; - Participation aux salons de l'emploi avec l'organisation d'un stand ; - Participation aux formations/actions sur les Equipes pluridisciplinaires avec les élus et les professionnels ; - Partage d'expériences de la participation lors de rencontres avec d'autres Départements, avec l'Institut du Travail Social ou autres associations afin de valoriser la participation des publics aux politiques d'insertion et de prendre part au croisement des savoirs. 	<p>Département Service Insertion</p>	<p>Département (service insertion-MDS-service communication-service des archives)</p>	<p>Groupe Ressource, Comité opérationnel et Comité de Pilotage PTI, EP/CCRSA</p>
<p>30. Valoriser le PTI et organiser sa</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des vidéos sur des parcours réussis impliquant plusieurs partenaires de l'accompagnement (insertion 	<p>Département Service</p>	<p>Tous les acteurs de l'insertion, emploi et</p>	<p>Guide droits et devoirs RSA, Plaquette du</p>	

	<p>communication</p>	<p>sociale et professionnelle) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser et étoffer la base de données sociales et l'annuaire MAIA, les diffuser via le web ; - Développer une communication plus rapide avec les personnes accompagnées (prise de RDV en ligne, rappel SMS) ; - Mettre en place un guide interactif de l'offre d'insertion. 	<p>Insertion</p>	<p>formation, CAF, MSA, Département (MDS, Service insertion, Direction de la Communication) ...</p>	<p>Groupe ressources, Base de données sociales Films Cap parrainage, « Boulevard des airs », Mission Locale, ODS Feuille de chou (DSD/ Solaz'-EPIC), Facebook... COFIL, COMOP PTI, autres instances, rencontres Outils de communication papier/numérique Outils de communication papier/numérique Compte-rendu de Comité</p>
--	-----------------------------	--	-------------------------	---	--

Le Pacte Territorial Insertion des Hautes-Pyrénées 2018-2022

Les partenaires signataires

Fait à Tarbes, le

<p>La Préfète des Hautes-Pyrénées Béatrice LAGARDE</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée Carole DELGA</p>
<p>Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées Michel PÉLIEU</p>	<p>Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées Patrick BERDAL</p>
<p>Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Midi- Pyrénées Sud Daniel GESTA</p>	<p>La Directrice Territoriale Pôle emploi Gers- Hautes-Pyrénées Catherine GUILBAUDEAU</p>
<p>La Présidente de la Mission Locale des Hautes-Pyrénées Virginie SIANI WEMBOU</p>	<p>La Présidente de l'ADAPEI des Hautes-Pyrénées-Cap Emploi/Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés Evelyne LUCOTTE ROUGIER</p>
<p>La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie Monique CAVALIER</p>	<p>Le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées Patrick CAZALA</p>
<p>Le Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées Michel PÉLIEU</p>	<p>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes et Hautes-Pyrénées François-Xavier BRUNET</p>

<p>Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hautes-Pyrénées Daniel PUGES</p>	<p>Le Président Chambres d'Agriculture Jean-Louis CAZAUBON</p>
<p>La Présidente de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Hautes-Pyrénées Andrée DOUBRÈRE</p>	<p>La Présidente GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Andrée DOUBRÈRE</p>
<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées Gérard TRÉMÈGE</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran Frédéric RÉ</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan Bernard PLANO</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre Jacques BRUNE</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves Bruno VINUALES</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Arros Christian ALEGRET</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes Aure Louron Philippe CARRERE</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac Bernard VERDIER</p>

GLOSSAIRE

- **AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- **ACI** : Atelier et Chantier d'Insertion
- **ACS** : Aide complémentaire santé
- **ADAC** : Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités
- **ADAPEI** : Association Départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
- **ADEFA** : Association Départementale emploi formation en agriculture
- **ADF** : Assemblée des départements de France
- **ADIE** : Association pour le droit à l'initiative économique
- **ADIL** : Agence Départementale d'information sur le logement
- **AES** : Auto-école sociale
- **AFC** : Action de Formation Conventionnée
- **AFPA** : Association pour la formation professionnelle des adultes
- **AI** : Association Intermédiaire
- **AIF** : Aide Individuelle à la Formation
- **ALEPH** : Association pour L'Étude de la Psychanalyse et de son Histoire
- **AME** : Aide médicale de l'Etat
- **ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- **ANPAA** : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addiction
- **APA** : Allocation personnalisée d'autonomie
- **APSHP** : Association de Prévention Spécialisée des Hautes-Pyrénées
- **ARE** : Allocation d'aide au retour à l'emploi
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- **ATA** : Allocation Temporaire d'Attente
- **BDS** : Base de données sociales
- **bRSA** : Bénéficiaires du RSA
- **CADA** : Commission d'Accès aux Documents Administratifs
- **CAF** : Caisse d'Allocation Familiale
- **CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CCRSA** : Commission Consultative RSA
- **CDDI** : Contrat à durée déterminée d'insertion
- **CDIAE** : Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique
- **Cellule PASS** : Permanence d'accès aux soins de santé
- **CER** : Contrat d'Engagement Réciproque
- **CES** : Centre d'Examen de Santé
- **CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
- **CGPME** : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CIDFF** : Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles
- **CIMADE** : Comité inter mouvement d'aides aux évacués
- **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination
- **COMETE** : Compétences psychosociales en Education du patient
- **CIP** : Conseiller d'Insertion Professionnelle
- **CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- **CMU** : Couverture Maladie Universelle
- **CMU C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- **CNAF** : Caisse nationale des Allocations familiales
- **CNIL** : Commission Nationale de l'Information et des Libertés
- **CAOM** : Convention annuelle d'objectifs et de moyens
- **CIO** : Centre d'Information et d'Orientation
- **COFRIMI** : Conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations
- **COMOP** : Comité Opérationnel
- **COFIL** : Comité de Pilotage
- **CPA** : Compte Personnel d'Activité

- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CPF** : Compte Personnel de Formation
- **CPI** : Commission des Parcours d'Insertion
- **CRIB** : Centre de ressources et d'Information des Bénévoles
- **CRP** : Comité responsable du Plan
- **CRPA** : Conseil Régional des Personnes Accueillies
- **CTA** : Comité Technique d'Animation
- **CTAC** : Comité Technique des Actions Collectives
- **CTAD** : Comité Technique d'Animation départementale
- **CTAL** : Comité Technique d'Animation Locale
- **CTIDS** : Commission Territoriale d'Insertion et de Développement Social
- **DALO** : Droit au Logement Opposable
- **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- **DDL** : Direction du Développement Local
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DEB** : Direction de l'Education et des Bâtiments
- **DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- **DIRSO** : Direction Interdépartementale des routes du Sud-Ouest
- **DLA** : Dispositif local d'Accompagnement
- **DREES** : Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- **DRT** : Direction des Routes et des Transports
- **DSD** : Direction de la Solidarité Départementale – Dept -
- **EMP** : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération intercommunale
- **EP** : Equipe pluridisciplinaire
- **EPE** : Ecole des Parents et des Educateurs
- **EREF** : Espace rural emploi formation
- **ESAT** : Etablissement et service d'aide par le travail
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **ETT** : Entreprises de Travail temporaire
- **FAJ** : Fond d'Aide aux jeunes
- **FAS** : Fond d'Aide Social
- **FBTP** : Fédération du Bâtiment et des travaux Publics
- **FJT** : Foyer des jeunes travailleurs
- **FSE** : Fonds Social Européen
- **FSL** : Fonds Solidarité pour le logement
- **GAB 65** : Groupement pour le Développement de l'alimentation et de l'agriculture Biologique 65
- **GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire
- **GIP CUCS** : Groupement d'Intérêt Public des Contrats Urbains de Cohésion Sociale
- **GIPE** : Guichet initiative pluriactivité emploi
- **GUDA** : Guichet Unique D'Accueil
- **IAE** : Insertion par l'Activité Économique
- **IGAS** : Inspection Générale des Affaires Sociales
- **IREPS** : Instance Régionale d'Education Pour la Santé
- **MADEELI** : Mon agence du développement économique, de l'export et de l'innovation
- **MAIA** : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des maladies d'Alzheimer
- **MCEF** : Maison Commune Emploi Formation
- **MDA** : Maison départementale de l'autonomie
- **MDS** : Maison départementale de la solidarité
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **ML** : Mission Locale
- **MOUS** : Maitrisés d'œuvre Urbaine et Sociale
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **MSAP** : Maison de Services Au Public
- **ODPE** : Observatoire Départementale de protection de l'Enfance
- **ODS** : Office départementale des Sports
- **OF** : Organisme de formation
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **OPCA** : Organisme paritaire collecteur agréé
- **ORP** : Orientation professionnelle
- **PASS** : Permanence d'accès aux soins de santé

- **PDALHPD** : Plan Départemental d'action pour l'hébergement et le Logement des personnes Défavorisées
- **PDI** : Programme Départemental d'Insertion
- **PDLHI** : Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- **PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- **PFIDASS** : Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
- **PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse
- **PMI** : Protection Maternelle Infantile
- **PPAE** : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
- **PRAHDA** : Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
- **PRAPS** : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
- **PRFP** : Programme Régional de Formation Professionnelle
- **PUMA** : Protection universelle maladie
- **PTI** : Pacte Territorial d'Insertion
- **QPV** : Quartier prioritaire de la Ville
- **RAM** : Relais d'Assistantes Maternelles
- **RAMIP** : Réseau Addictions Midi-Pyrénées
- **REAAP** : Réseaux d'Écoute, d'Aide et d'Appui aux Parents
- **RSA** : Revenu de Solidarité Active
- **RSE** : Réseau de Transport de l'Electricité
- **RTE** : Réseau de Transport d'Electricité
- **SAGV** : Association de Solidarité pour les Gens du Voyage
- **SAMETH** : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **SDF** : Sans domicile fixe
- **SEPH** : Salon de l'Emploi pour les Personnes en situation de Handicap
- **SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
- **SIAO** : Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- **SPE** : Service Public de l'Emploi
- **SPED** : Service Public de l'Emploi Départemental
- **SPEP** : Service Public de l'Emploi de Proximité
- **SPET** : Service Public de l'Emploi Technique
- **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- **SPRO** : Service Public Régional de l'orientation
- **TI** : Travailleur Indépendant
- **UDAF** : Union départementale des associations familiales
- **UIMM** : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
- **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience
- **ZRR** : Zone de Revitalisation Rurales

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

**APPROBATION DU SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION
EN HAUTES-PYRENEES**

DOSSIER N° 201

Madame Andrée SOUQUET, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation du schéma des services à la population en Hautes-Pyrénées.

L'article 98 de la loi NOTRe dispose que l'Etat et le Département élaborent conjointement, sur le territoire de chaque département, un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Ce schéma doit définir, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Dans ce sens, un diagnostic territorial préalable a tout d'abord été conduit de novembre 2015 à juin 2016, au cours duquel l'ensemble des forces vives du territoire a été consulté et mobilisé, à savoir les services et opérateurs de l'État, le Département et tous ses élus locaux, les opérateurs privés, les chambres consulaires, les principales associations départementales et la population. Il a été restitué à tous ces acteurs le 12 octobre 2016 et a permis de dégager sept enjeux pour l'élaboration du schéma autour de :

- la dématérialisation des services,
- l'anticipation du déficit de services pour assurer leur maintien,
- l'exposition des publics les plus fragiles aux risques de dégradation de l'accès aux services,
- l'éloignement des services pour les habitants des zones rurales,
- l'impact de la saisonnalité,
- la mutualisation de services,
- l'accès aux services des départements voisins.

Ces premiers travaux ont ensuite permis, à travers diverses concertations territoriales impliquant notamment les EPCI et les PETR, d'identifier et de hiérarchiser collectivement les grandes orientations, objectifs et actions du schéma afin d'assurer son appropriation et une mise en œuvre cohérente et efficiente de la démarche avec :

- les projets des territoires,
- les chantiers du Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir,
- et le Schéma de Développement Social SOLID' ACTIONS 65, en portant notamment une attention particulière aux publics fragiles.

Le plan d'actions du schéma, validé au comité de pilotage du 22 novembre 2017, est ainsi articulé autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires,
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux services,
- Axe 3 : Garantir des services pour tous,
- Axe 4 : Porter une attention particulière sur deux thématiques (santé et éducation),
- Axe 5 : Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du schéma.

Ces 5 axes sont déclinés en 17 objectifs et 33 actions à l'horizon 2024, dont 13 ont été priorisées pour être mises en œuvre dès 2018.

L'ensemble des étapes et éléments constitutifs du schéma des Hautes-Pyrénées est organisé en 4 cahiers :

- Cahier n°1 : définition, méthodes et enjeux du schéma,
- Cahier n°2 : synthèse des ateliers participatifs réalisés en juin 2017,
- Cahier n°3 : les axes, objectifs et actions du schéma,
- Cahier n°4 : les modalités de mise en œuvre et de gouvernance du schéma. Ce cahier comporte notamment la convention cadre générale qui sera conclue entre les partenaires et précisera leur engagement à mettre en œuvre le plan d'actions ainsi que ses déclinaisons territoriales.

Conformément à l'article 98 précité, le diagnostic territorial et le projet de schéma contenant les différents cahiers, hormis le n°4 car il ne pourra être rédigé définitivement que lorsque le contenu précis des conventions territoriales aura été élaboré, ont été transmis, pour avis aux organes délibérants des neuf EPCI locaux, au Conseil régional Occitanie ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Ils ont tous émis un avis favorable.

Après avis de la deuxième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d’approuver les cahiers du Schéma Départemental des Services à la Population en Hautes-Pyrénées pour la période 2018-2024 et les conventions de mise en œuvre joints à la présente délibération,

Article 2 – d’autoriser toutes les décisions nécessaires à l’exécution de la présente délibération dont la signature de tout type de document administratif (ex : convention générale et conventions territoriales) ou technique.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a vertical line.

Michel PÉLIEU



**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC DES HAUTES-PYRENEES**

22 novembre 2017

SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES

PLAN D' ACTIONS

CAHIER N° 1

« DEFINITION, METHODE ET ENJEUX »

*Soumis à consultation de la Commission Territoriale de
l'Action Publique d'Occitanie*

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 3
SDAASP : DE QUOI PARLE-T-ON ?	PAGE 4
LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	PAGE 6
LES ENJEUX GENERAUX	PAGE 7
LES ENJEUX TERRITORIAUX	PAGE 8
LES ENJEUX THEMATIQUES	PAGE 9
DES ENJEUX AUX OBJECTIFS ET AU PLAN D' ACTIONS	PAGE 10
RESUME DU PLAN D' ACTIONS	PAGE 11
5 AXES, 17 OBJECTIFS	PAGE 12

« CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES AUX HAUTS-PYRENEENS ET RENDRE ENCORE PLUS ATTRACTIF NOTRE TERRITOIRE »

Le département des Hautes-Pyrénées présente de nombreux atouts appréciés tant par ses habitants que par les nombreux touristes qui viennent pour son cadre de vie, ses paysages, ses richesses naturelles, patrimoniales et humaines.

Pour le rendre encore plus attractif, le Département a engagé le « Projet de Territoires 2020-2030 » qui constitue désormais la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir.

En réalisant le « Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public » prévu par la loi NOTRE, le Conseil Départemental et l'État s'engagent pour améliorer la vie quotidienne des hauts-pyrénéens, notamment en renforçant la présence des services au public qui constitue un enjeu, parfois un défi.

En effet, le maintien de la vie dans certains territoires passe par notre capacité commune à y maintenir les services de base à la population et à les rendre plus facilement accessibles. Cela touche aux difficultés de mobilité, à la coordination de l'offre des opérateurs, à la mutualisation des moyens ou tout simplement à un manque d'information de la population. L'offre de services doit être adaptée aux besoins des populations et prendre en compte l'évolution de notre société et des nouveaux moyens technologiques et modes de consommation.

Nous avons souhaité une démarche de partenariat qui associe les services de l'État et ceux du Département, les élus départementaux, communaux et intercommunaux, les opérateurs de l'État, les acteurs privés porteurs de services indispensables aux habitants et la population qui a été appelée à se prononcer sur ce projet.

L'ambition de ce schéma est de faire en sorte que les services proposés répondent aux besoins réels de chaque territoire et tiennent compte de ses spécificités. C'est pourquoi, nous avons souhaité que les actions contenues dans ce schéma soient portées avec les établissements publics de coopération intercommunale qui sont l'échelon le plus adapté et le plus proche des préoccupations de la population.

Le Président du Conseil Départemental
Michel PELIEU

La Préfète
Béatrice LAGARDE

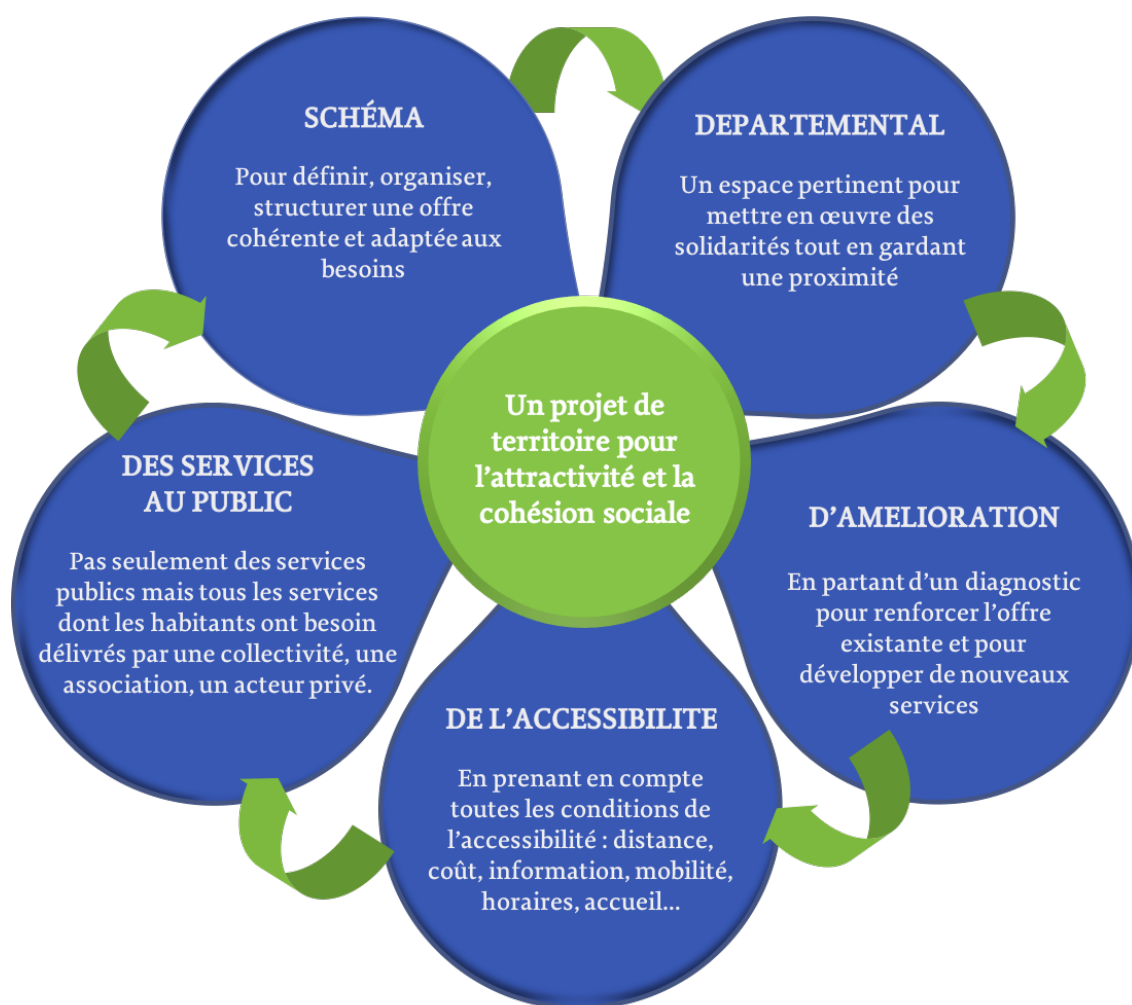
Sur impulsion et avec le soutien de l'État, le Département des Hautes Pyrénées a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Derrière ce long intitulé, un enjeu simple pour le département : comment assurer à tous ses habitants et en tous points du territoire, un accès le plus simple possible aux services, publics ou privés, qui conditionnent sa vie au quotidien, des plus basiques aux plus complexes ? Comment adapter les services aux besoins de la population, comment les organiser mieux dans une perspective d'attractivité et de développement économique et social ?

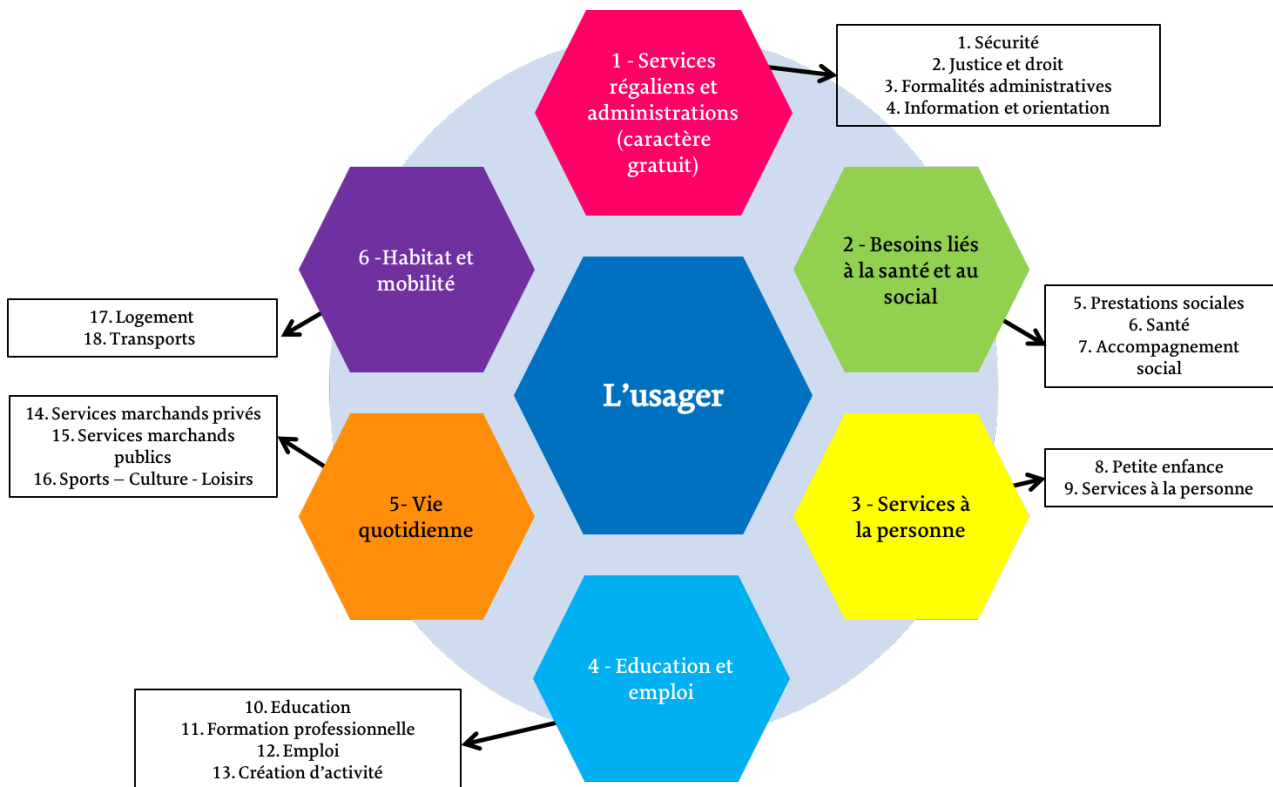
Au plan national, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), prévoit deux points qui sont précisés :

- Les schémas de services ne visent pas exclusivement le rural mais l'ensemble du territoire départemental, et devront mettre en évidence les territoires déficitaires, éventuellement en zone urbaine et périurbaine.
- Ils devront comporter un volet développement de la mutualisation qui contribuera, entre autres, au renforcement du réseau de maisons de services au public.

Le schéma départemental se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action couvrant une période de 6 ans et visant l'amélioration de l'accessibilité des services dans toutes les dimensions.

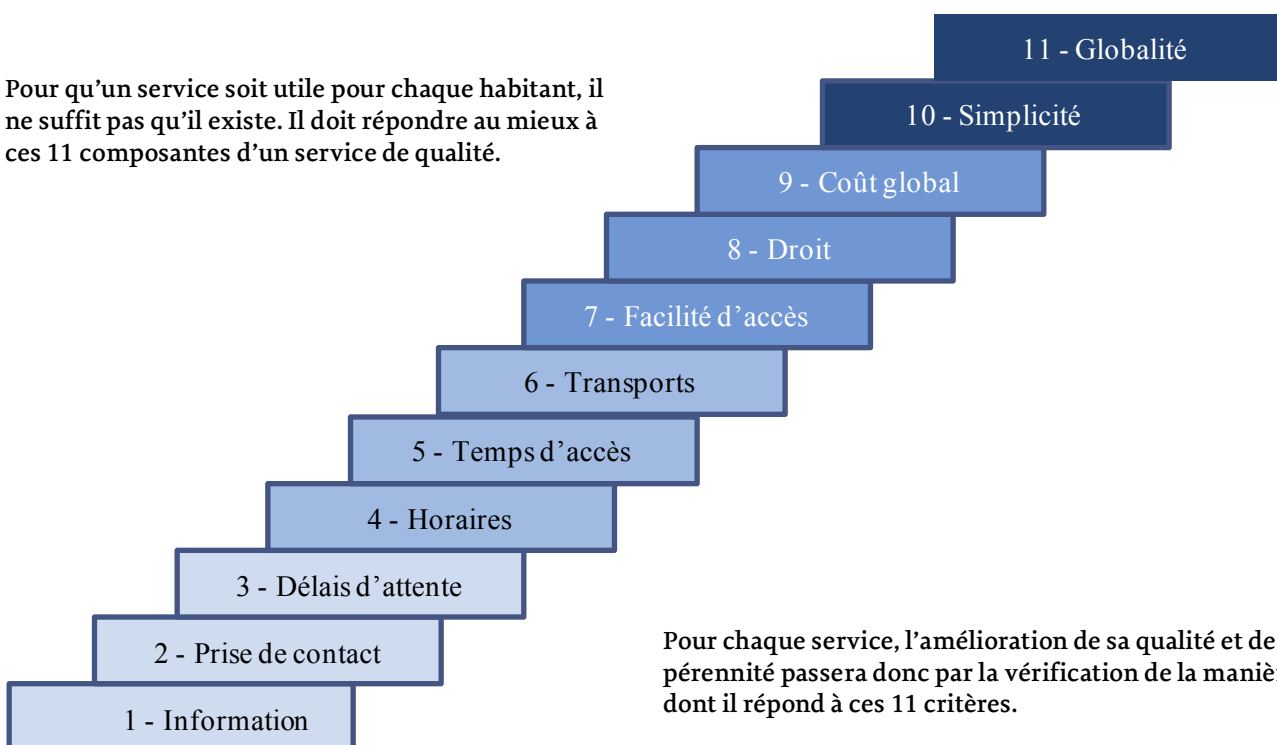


Les services concernés : 6 pôles de services, 18 bouquets de services



Les conditions de l'accessibilité aux services

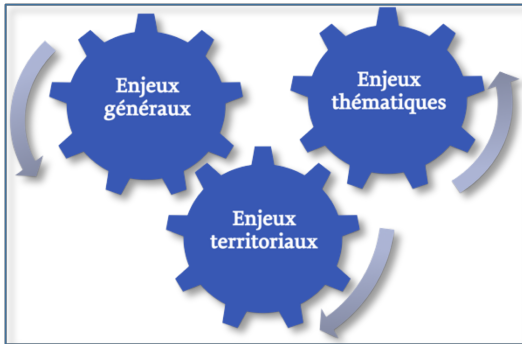
Pour qu'un service soit utile pour chaque habitant, il ne suffit pas qu'il existe. Il doit répondre au mieux à ces 11 composants d'un service de qualité.



Pour chaque service, l'amélioration de sa qualité et de sa pérennité passera donc par la vérification de la manière dont il répond à ces 11 critères.

Le diagnostic préalable a permis de dégager 7 enjeux :

- 1- La dématérialisation des services
- 2- Le maintien des services (anticipation des déficits à venir)
- 3- La plus forte exposition des publics fragiles aux risques de dégradation de l'accès aux services
- 4- L'éloignement des services pour les habitants du sud du département
- 5- L'impact de la saisonnalité
- 6- Des initiatives de mutualisation déjà en place ou prévues pour les années à venir.
- 7- L'accès à des services des départements voisins



Une nouvelle formulation des enjeux

Après analyse croisée des différents documents et des échanges avec les acteurs locaux, ils ont été reformulés et organisés de la manière suivante :

1- Enjeux généraux

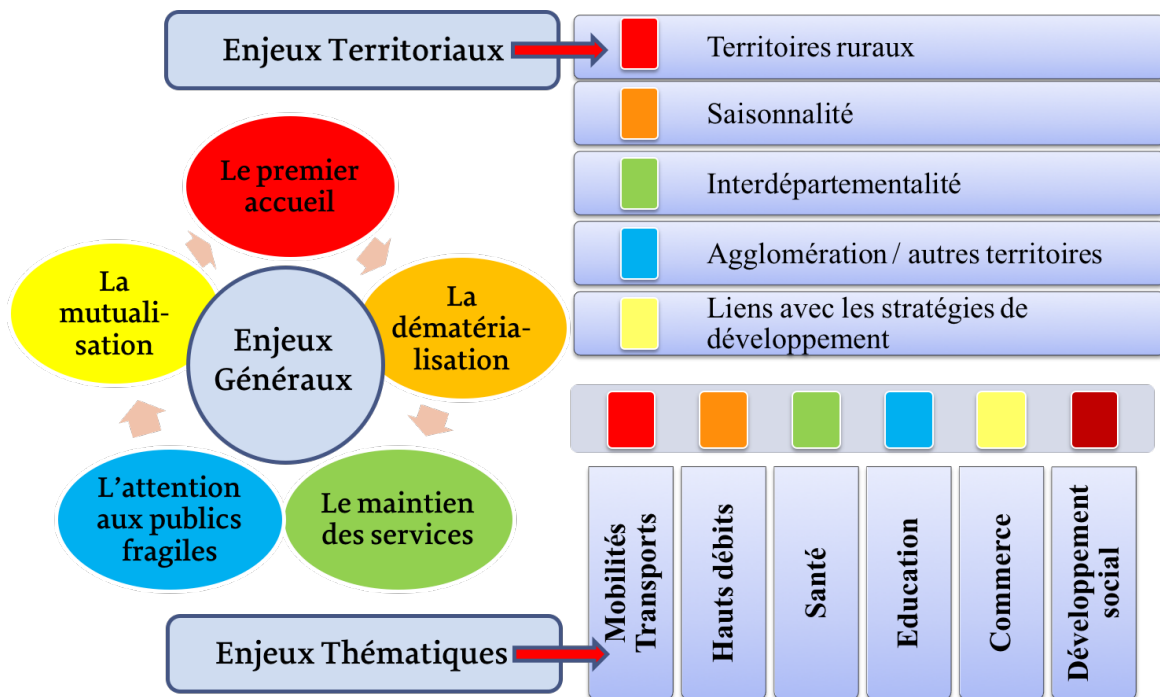
Il s'agit d'identifier des enjeux communs à tout le département, plus ou moins forts selon les thématiques ou selon les territoires, mais qu'il sera nécessaire de traiter à l'échelle de tout le département et pour toutes les thématiques.

2- Enjeux territoriaux

Il s'agit d'enjeux spécifiques à certains des territoires. Ils nécessiteront une approche particulière en lien avec les acteurs de ces territoires et contribueront à résorber les inégalités territoriales vécues par certains habitants. Ils seront particulièrement précieux pour construire la contractualisation avec les 9 EPCI.

3- Enjeux thématiques

Il s'agit d'enjeux spécifiques à certaines thématiques particulièrement sensibles selon les éléments du diagnostic et des autres documents analysés.



Ces enjeux relèvent de problématiques que l'on retrouve pratiquement dans tous les territoires des Hautes-Pyrénées.

Ils nécessitent donc des réponses dont la conception et la mise en œuvre soient pensées à l'échelle départementale, même si les actions proposées pourront faire l'objet, si nécessaire, d'adaptations spécifiques à certains territoires.

- **Le premier accueil**

La qualité de l'accès aux services passe très souvent par le premier contact physique avec les personnes aptes à analyser les demandes des citoyens et les orienter vers les bons interlocuteurs. Un bon maillage des points d'accueil dans le département est donc un enjeu majeur.

- **La dématérialisation**

De plus en plus de services sont digitalisés et nécessitent donc un accès à Internet et une capacité à utiliser les procédures numérisées. Il est donc essentiel de pouvoir accompagner les publics peu formés à de telles pratiques et ainsi éviter la « fameuse » fracture numérique.

- **Le maintien des services**

La vitalité des bassins de vie repose beaucoup sur leur capacité à offrir des services pour la vie quotidienne. Or la rationalisation amène souvent à réduire et réorganiser cette offre de services. Le maintien des services passera par une

mobilisation des capacités d'innovation dans chaque territoire pour inventer des solutions adaptées à ces réels risques de désertification.

- **L'attention aux publics fragiles**

Dans un contexte économique très tendu, les populations fragiles socialement sont souvent les plus impactées par la suppression ou la réorganisation des services dont elles ont besoin. Il convient donc d'être très vigilants et trouver des solutions pour les soutenir dans leurs démarches auprès des services privés ou publics.

- **La mutualisation**

La plupart des opérateurs de services sont dans la recherche permanente d'optimisation pour offrir des services de qualité au moindre coût. La mutualisation de certains services entre plusieurs partenaires, publics et privés, peut éviter des réductions ou fermetures dans certains territoires. Il convient donc d'encourager ces pratiques de coopération et de mutualisation.

Certaines problématiques spécifiques à certains secteurs des Hautes-Pyrénées doivent être prises en compte.

Le partenariat avec les nouvelles intercommunalités doit permettre de rechercher, en associant les opérateurs et les usagers, les meilleures réponses aux besoins des habitants du territoire pour leur offrir des services adaptés et de qualité.

- **Les territoires ruraux**

Ce sont très souvent les territoires les moins peuplés qui sont les premiers impactés par la réduction des services. De plus leur faible densité entraîne des temps d'accès assez importants auxquels il convient parfois d'ajouter la mauvaise desserte numérique. Le SDAASP doit afficher une réelle priorité pour ces territoires ruraux.

- **La saisonnalité**

Les activités de montagne et les pèlerinages constituent des secteurs économiques majeurs des Hautes-Pyrénées et sont sources d'une forte attractivité pour des salariés saisonniers. Or ceux-ci ont des besoins spécifiques en terme de services notamment pour leur hébergement et leur mobilité.

- **L'interdépartementalité**

Certains secteurs périphériques du département sont inscrits dans des bassins de vie qui dépassent les limites administratives. La réponse aux besoins de services des populations concernées doit se réfléchir et s'organiser dans un cadre inter

départemental nécessitant une volonté politique de coopérer avec ses voisins.

- **L'articulation entre agglomération et territoires voisins**

La SDCI a impulsé une très forte réorganisation des intercommunalités dans le département. La création d'une agglomération forte réunissant les deux principales villes du département impose de repenser les relations inter-communautaires déjà bien organisées autour des PETR.

- **Les liens entre schéma et stratégies de développement, notamment stratégies et projets territoriaux des 9 EPCI.**

La réussite du SDAASP dépendra en grande partie de la façon dont il associera tous les partenaires institutionnels, notamment les 9 nouvelles communautés des Hautes-Pyrénées. A l'heure où celles-ci construisent leurs projets de territoire, il est judicieux de partager des objectifs communs sur les services entre l'Etat, le Département et ces EPCI et de contractualiser leur mise en œuvre opérationnelle.

Du diagnostic réalisé et des démarches participatives conduites, il ressort plusieurs préoccupations fortes dans des domaines importants pour la vie quotidienne de hauts-pyrénéens et l'attractivité du département.

Pour ces thématiques, il convient d'engager des démarches spécifiques avec les opérateurs et les responsables publics et privés pour proposer collectivement certaines solutions aux défis qu'elles doivent relever (notamment économiques et territoriales).

- **Mobilités – transports**

Dans un contexte géographique de montagne, il est évident que la question des déplacements est majeure. Et compte-tenu de l'évolution démographique du département, la mobilité sera encore plus cruciale demain notamment pour les personnes âgées. Il convient donc de faire œuvre d'imagination pour trouver des réponses innovantes à la question de la mobilité qui ne passera pas toujours uniquement par les transports en commun.

- **Hauts débits**

Aujourd'hui et encore plus demain, l'accès aux services se fait et se fera de plus en plus par le numérique. Les réseaux hauts débits sont essentiels mais il ne faut pas minorer les questions tout aussi importantes de l'accompagnement aux usages et l'accès économique aux abonnements Internet.

- **Santé (médecine généraliste notamment)**

Le diagnostic et les ateliers participatifs ont fortement souligné l'enjeu majeur de l'accès aux soins. Il existe déjà un réseau de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, mais il pourrait être amplifié et surtout ces nouvelles organisations doivent être accompagnées d'actions fortes pour attirer des professionnels médicaux.

- **Education (écoles primaires notamment)**

La baisse démographique, et son corollaire de diminution des effectifs d'enfants scolarisés, entraîne nécessairement des réorganisations dans le dispositif éducatif du primaire. Les communes directement touchées, notamment dans les zones rurales et montagnardes, doivent penser, au delà des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux existants, l'organisation de demain dans un cadre nécessairement intercommunal.

- **Petits commerces**

Les zones de chalandises de beaucoup de commerces se sont fortement élargies avec la motorisation individuelle entraînant la fermeture de nombreux commerces dans les villages et même les centres bourgs. Malgré plusieurs initiatives autour des multiservices, il convient de réfléchir avec les acteurs économiques les nouveaux modèles économiques permettant de maintenir une offre commerciale de proximité.

- **Développement social**

Le Département vient d'adopter son schéma de développement social qui affiche une véritable ambition et fixe plusieurs objectifs qui pour partie rejoignent les enjeux des services. Il est donc essentiel d'établir une bonne coordination dans la mise en œuvre des axes stratégiques et des plans d'actions respectifs entre les deux schémas.

1. Enjeux généraux

- Le premier accueil
- La dématérialisation
- Le maintien des services
- L'attention aux publics fragiles
- La mutualisation

2. Enjeux territoriaux

- Les territoires ruraux du département
- La saisonnalité
- L'interdépartementalité
- L'articulation entre agglomération et territoires voisins
- Les liens entre schéma et stratégies de développement, notamment stratégies et projets territoriaux des 9 EPCL.

3. Enjeux thématiques

- Mobilités - transports
- Hauts débits
- Santé (médecine généraliste notamment)
- Education (écoles primaires notamment)
- Petits commerces
- Développement social

Orientation	Déclinaison
Axe 1 : Assurer une référence des services satisfaisante dans tous les territoires	<p>Objectif 1 : Renforcer le maillage des lieux de premier accueil</p> <p>Objectif 2 : Réguler l'offre commerciale indispensables à la vie quotidienne</p> <p>Objectif 3 : Prendre en compte les besoins des personnes dans l'offre de services des territoires ruraux</p> <p>Objectif 4 : Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus</p>
Axe 2 : Améliorer l'accès aux services	<p>Objectif 5 : Disposer d'une offre de transports capable de garantir la mobilité indispensable à l'accès aux services</p> <p>Objectif 6 : Carantir l'accès aux hauts débits</p> <p>Objectif 7 : Accompagner aux usages du numérique en assurant la maîtrise des démarches dématérialisées</p>
Axe 3 : Garantir des services pour tous	<p>Objectif 8 : Ancrer les actions du Schéma avec les deux priorités du Schéma Départemental de Développement Social</p> <p>Objectif 9 : Carantir l'accès des services et leur usage aux publics particuliers des personnes les plus fragiles ou les moins expérimentés</p> <p>Objectif 10 : Favoriser la collaboration entre les services sociaux de proximité et les acteurs ensemble dans une logique de développement social local</p> <p>Objectif 11 : Engager de manière permanente une stratégie départementale de santé pour prévenir l'offre médicale de demain.</p>
Axe 4 : Porter une attention prioritaire sur deux thématiques	<p>Objectif 12 : Prévoir et l'accès aux écoles primaires dans un esprit raisonnable</p> <p>Objectif 13 : Favoriser des partenariats entre opérateurs de services, publics et/ou privés, pour constituer une offre combinée permanent des services locaux cohérents et plus globaux</p> <p>Objectif 14 : Coopérer avec les Départements voisins pour garantir aux habitants ruraux une offre de services publics et privés équivalente à celle des autres territoires</p>
Axe 5 : Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du SDAASP	<p>Objectif 15 : Organiser, au travers d'une Conférences départementale et de Conférences territoriales des services, une gouvernance adaptée et plus globale des services</p> <p>Objectif 16 : Développer à l'attention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services</p> <p>Objectif 17 : Mettre sur pied un mode organisé et permanent de veille sur les services</p>

Le plan d'actions s'organise autour de 5 axes eux-mêmes déclinés en 17 objectifs.

Les 5 axes construisent la colonne vertébrale du schéma et s'enchaînent dans une construction stratégique logique.

Pour pouvoir parler d'une bonne accessibilité aux services et pour tous les publics, il est nécessaire de répondre à plusieurs problématiques.

1. Le premier questionnement nécessaire, et axe proposé, relève de la question de la présence physique des services, de leur répartition, de la proximité relative à chaque habitant.
2. Le deuxième questionnement consiste à améliorer l'accès, physique ou virtuel, à ces services ainsi implantés.
3. Le troisième volet permet d'améliorer l'utilisation des services ainsi constitués pour les personnes les plus fragiles.
4. Le quatrième met l'accent sur quelques thématiques sensibles qui, malgré les trois premiers volets, ne sont pas nécessairement fiabilisées.

5. Enfin le dernier volet vise à rendre pérenne le schéma et le faire fonctionner dans la durée dans toutes ses dimensions.

C'est sur la base de ce « raisonnement logique et progressif » que nous proposons d'ordonner les grands axes du schéma et leurs déclinaisons.

Les 17 objectifs qui les déclinent se mettront en œuvre de trois manières différentes :

1. En se greffant et s'appuyant sur les **actions, les schémas et plans déjà en cours.**
2. En se traduisant par un **plan d'actions** qui s'étalera sur 6 années et dont les grandes lignes sont données dans chaque partie consacrée à un objectif.
3. Et selon les objectifs, par quelques **premières actions emblématiques** qui ont été co-construites par la démarche participative d'élaboration du schéma.

Orientation	Déclinaison
<p>Axe 1 : Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires</p>	Objectif 1 : Renforcer le maillage des lieux de premier accueil
	Objectif 2 : Repenser l'offre commerciale indispensables à la vie quotidienne
	Objectif 3 : Prendre en compte les besoins des saisonniers dans l'offre de services des territoires touristiques
	Objectif 4 : Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus
<p>Axe 2 : Améliorer l'accès aux services</p>	Objectif 5 : Disposer d'une offre de transports capable de garantir la mobilité indispensable à l'accessibilité aux services
	Objectif 6 : Garantir l'accès aux hauts débits
	Objectif 7 : Accompagner aux usages du numérique et assurer la fiabilité des démarches dématérialisées
<p>Axe 3 : Garantir des services pour tous</p>	Objectif 8 : Articuler les actions du Schéma avec les cinq priorités du Schéma Départemental de Développement Social
	Objectif 9 : Garantir l'accès des services et leur usage aux réalités particulières des personnes les plus fragiles ou les moins expérimentés
	Objectif 10 : Favoriser la collaboration entre les services sociaux de proximité et les inscrire ensemble dans une logique de développement social local.
<p>Axe 4 : Porter une attention prioritaire sur deux thématiques</p>	Objectif 11 : Engager de manière partenariale une stratégie départementale de santé pour préparer l'offre médicale de demain.
	Objectif 12 : Préserver l'accès aux écoles primaires dans un rayon raisonnable
<p>Axe 5 : Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du SDAASP</p>	Objectif 13 : Favoriser des partenariats entre opérateurs de services, publics et/ou privés, pour construire une offre combinée permettant des services moins coûteux et plus globaux
	Objectif 14 : Coopérer avec les Départements voisins pour garantir aux habitants limitrophes une offre de services publics et privés équivalente à celle des autres territoires
	Objectif 15 : Organiser, au travers d'une Conférences départementale et de Conférences territoriales des services, une gouvernance simplifiée et plus globale des services
	Objectif 16 : Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services
	Objectif 17 : Mettre sur pied un mode original et permanent de veille sur les services



**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC DES HAUTES-PYRENEES**

22 novembre 2017

SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES

PLAN D' ACTIONS

CAHIER N° 2

« LES ACTEURS HAUTS-PYRENEENS S'EXPRIMENT »

SYNTHESE DES ATELIERS PARTICIPATIFS

***Soumis à consultation de la Commission Territoriale de
l'Action Publique d'Occitanie***

SOMMAIRE

DES ATELIERS PARTICIPATIFS

POUR PARTAGER LE DIAGNOSTIC ET PROPOSER DES ACTIONS	PAGE 3
ATELIER « AGGLOMERATION TARBES-LOURDES »	PAGE 4
ATELIER « PAYS DES NESTES »	PAGE 6
ATELIER « PAYS DE LOURDES ET VALLEES DES GAVES »	PAGE 7
ATELIER « PAYS CŒUR DE BIGORRE »	PAGE 9
ATELIER « PAYS DES COTEAUX »	PAGE 11
ATELIER « PAYS VAL D'ADOUR »	PAGE 13

DES ATELIERS PARTICIPATIFS POUR PARTAGER LE DIAGNOSTIC ET PROPOSER DES PISTES D' ACTIONS

Six Ateliers Participatifs se sont tenus les 20 et 21 juin 2017 dans six lieux du département. Chaque atelier a duré deux heures. Ils ont rassemblé près de 130 personnes : élus, agents des collectivités, responsables de services publics ou privés, responsables associatifs...

Ces Ateliers avaient pour objectifs :

- Permettre aux acteurs et partenaires de s'approprier les objectifs et la démarche d'élaboration du SDAASP.
- Donner la parole à chacun pour exprimer son propre point de vue et son expertise d'usage.
- Identifier des pistes d'amélioration et des actions qui viseront à co-construire les réponses aux besoins identifiés.

Ils se sont déroulés sur un mode très participatif et ont permis aux participants de passer par des évocations très concrètes et/ou très localisées. L'important est que ce soit leur expression et qu'elle contribue à l'élaboration du plan d'actions du SDAASaP

Disposés autour de table ronde de 6 à 8 personnes, les participants devaient répondre à deux questions et en débattre avec les autres :

1. Quels sont vos propositions dans votre territoire pour améliorer la situation des services ?
2. Quels sont vos propositions en Hautes-Pyrénées pour améliorer la situation des services ?

Ces ateliers ont suscité de nombreuses contributions des acteurs locaux présents (élus, techniciens de collectivités, associations, administrations, opérateurs de services). Les compte-rendu figurant dans les pages suivantes reprennent les expressions et propositions formulées lors de ces ateliers. Celles-ci constitueront une matière importante et utile pour élaborer le plan d'actions du SDAASP.

Date et heure	Lieu	Territoire	EPCI concernés
Mardi 20 juin 10h30	Tarbes	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées	CA Tarbes Lourdes Pyrénées
Mardi 20 juin 14h30	Sarrancolin	PETR du Pays des Nestes	CC du Plateau de Lannaemezan CC Neste-Barousse CC Aure-Louron
Mardi 20 juin 18h30	Argelès-Gazost	PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	CC Pyrénées Vallées des gaves CA Tarbes Lourdes Pyrénées
Mercredi 21 juin 9h00	Bagnères-de-Bigorre	PETR Cœur de Bigorre	CC Haute-Bigorre CA Tarbes Lourdes Pyrénées
Mercredi 21 juin 14h30	Trie-sur-Baïse	PETR des Côteaux	CC du Pays de Trie et du Magnoac CC des Côteaux de Pouyastruc et Tournay
Mercredi 21 juin 18h00	Vic-en-Bigorre	PETR du Pays du Val d'Adour	CC Adour-Madiran

Mardi 20 juin à 10h30 à Laloubère

25 participants

Santé

- Conforter l'offre hospitalière (risque de concentration avec le projet unique)
- Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes : penser à des mesures de compensation pour ne pas réduire l'offre et l'accessibilité.
- Créer des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) avec des hébergements pour des internes.
- Etre attractif (logement, emploi conjoint) pour les futurs médecins (ex de la plate-forme pour les internes de l'Aveyron).
- Faciliter les projets de regroupement de professionnels de santé.
- Coordonner les soins primaires et mutualiser avec des MSP pour un véritable maillage territorial.
- Coordonner les initiatives de création des MSP sur l'agglomération pour éviter des situations de concurrence et favoriser un maillage du territoire.
- Palier à la carence sur certains suivis médicaux (ophtalmologiste, pédiatrie...).
- Renforcer les places de soins à domicile (HAD)
- Conforter le maintien à domicile.

Mobilité et transports

- Informer et rendre plus lisible l'offre de services des transports.
- Clarifier les compétences sur l'organisation des transports.
- Renforcer le maillage des transports (fréquence).
- Intérêt à mutualiser les différentes initiatives TAD
- Réfléchir sur des transports adaptés pour les personnes isolées.
- Développer les modes doux (vélos) dans de bonnes conditions de sécurité.
- Mieux coordonner l'exploitation des routes pour un meilleur accès aux services.
- Veiller au bon entretien des routes.
- Inverser les tendances et les fréquences sur la mobilité nord-sud.

Offre commerciale

- Lancer un appel à projets et aménager les communes (distributeur, parking, desserte bus) pour maintenir les commerces en centre-bourg notamment pour l'accès des personnes âgées.
- Mettre en place une stratégie de développement permettant le maintien des commerces à l'intérieur des polarités.
- Maintenir l'existant commercial dans les centralités (rétablir l'équilibre, SCOT).

Haut débit et médiation numérique

- Accès au numérique pour tous.
- Eviter les zones blanches Haut-Débit.
- Faciliter l'accès aux services par l'accompagnement vers la dématérialisation (disposer d'un document « qui fait quoi ? »).

Une nouvelle organisation pour l'accès aux services

- Organiser les services autrement : itinérance, guichet unique pour accueil de 1^{er} niveau, horaires...).
- Faire des études d'impact des projets de rapprochement ou de nouvelles organisations inter-institutionnelles.
- Concertation entre les communes pour mutualiser et éviter les doublons.
- Mutualiser et optimiser les équipements.
- Créer des points d'orientation vers tous les services dans les mairies.
- Mutualiser les lieux d'accueil social.
- Renforcer le maillage départemental des solidarités.

Attractivité et gouvernance territoriale

- Travailler sur l'attractivité de l'agglomération.
- Lutter contre l'isolement des territoires ruraux au sein de l'agglomération.
- Créer des communes nouvelles pour une meilleure accessibilité.
- Etre au clair dans la répartition des compétences entre Conseil départemental/EPCI/Communes.
- Problème sur le recrutement (inadéquation entre emploi/formation).
- Problème du renouvellement de l'encadrement au sein du tissu associatif.

Services publics

- Maintenir les services publics notamment la Poste.
- Revoir les modalités d'obtention des cartes nationales d'identité (plus que 14 communes peuvent les délivrer).
- Couverture territoriale de la gendarmerie peu adaptée (problème de sécurité, délais d'intervention).

Saisonnalité

- Jouer les complémentarités des saisons montagne/pèlerinages Lourdes pour conforter l'offre de services aux saisonniers.

- *Mettre en place des structures et services mutualisés provisoires et mobiles pour les saisonniers dans les territoires à forte attractivité touristique.*

Education et Petite enfance

- *Mutualiser au niveau de l'agglomération les modes d'accueil de la petite enfance.*
- *Créer un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant (bus).*
- *Mettre en réseau les écoles/universités.*

Culture et loisirs

- *Permettre l'accès à la culture et aux loisirs aux plus défavorisés.*
- *Faciliter l'accès à la culture à partir de la médiathèque.*

Information sur les services

- *Informez sur les services.*
- *Editez une brochure détaillée sur l'organisation des différents services.*

Mardi 20 juin à 14h30 à Sarrancolin

21 participants

Santé

- Veiller à une bonne implantation des médecins (couverture médicale).
- Maintenir l'hôpital de Lannemezan.
- Développer les MSP en cohérence avec l'hôpital de Lannemezan.
- Permettre l'accès aux médecins spécialistes dans les MSP.
- Développer les médecins correspondant SAMU dans les lieux à plus de 30 minutes des services d'urgences.
- Développer la télémédecine avec le haut débit.

Mobilité et transports

- Coordonner les offres de transports en commun (train/bus).
- Encourager les modes de déplacements doux : voie verte, co-voiturage.
- Permettre la réalisation du projet de voie verte.
- Installer des stations de recharge pour voitures électriques.
- Réduire les nuisances liées au trafic sur la RD 929 (maintenance hivernale).

Offre commerciale

- Mettre en cohérence SCOT/PLUI pour faciliter les services et commerces.
- Conforter les commerces de proximité et les multiservices.
- Favoriser les circuits courts en accord avec les grandes surfaces.
- Développer les circuits-courts.

Haut débit et médiation numérique

- Accompagner la dématérialisation des procédures notamment par la formation et la qualité des infrastructures (THD, téléphonie).
- Accompagner les publics fragiles pour l'accès au numérique.
- Former aux usages des TIC.
- Mailler les territoires d'outils d'accompagnement pour les usages du numérique.
- Développer les structures relais pour accompagner à l'accès au numérique.
- Renforcer l'offre de téléphonie et de THD.
- Mettre les opérateurs devant leur responsabilité pour mettre à disposition des accès de qualité.
- Priorité à l'accès au numérique de qualité même si ce n'est pas encore le THD.

Penser une nouvelle organisation des services

- Proposer un premier accueil aux services publics mutualisé.
- Mailler le territoire de lieux de premier accueil en pensant aux modalités d'accès pour s'y rendre.
- Former les secrétaires de mairie pour accueillir et orienter vers les services publics.
- Garder un contact humain pour l'accueil.
- Adapter les horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture aux besoins des usagers.
- Mutualiser les services d'appui aux entreprises

Attractivité et gouvernance territoriale

- Améliorer les relations avec les départements voisins.
- Proposer des projets et actions fédérateurs au sein des nouvelles intercommunalités.
- Être opérationnel : passer des intentions aux propositions concrètes.
- Retenir 8 à 10 idées sur la base de ce qui est exprimé dans l'atelier pour alimenter le plan d'actions du SDAASaP.
- Développer des tiers lieux pour répondre aux problèmes de mobilité.
- Bien définir à quel niveau se joue l'accessibilité : bassin de vie, au local proche ?

Services publics

- Maintenir les services existants : La Poste, DAB...

Saisonnalité et tourisme

- Mesurer l'incidence de la saisonnalité sur les services à proposer.
- Penser aussi aux services pour les touristes et résidents secondaires.
- Créer une plateforme pour le logement des saisonniers.
- Favoriser l'accès pour les touristes handicapés.

Éducation et petite enfance

- Développer les initiatives de solidarités entre personnes âgées et enfance.
- Travailler sur l'offre et la complémentarité écoles primaires/centres de loisirs.
- Développer les pôles universitaires.

Information sur les services

- Informer la population sur les services.
- Améliorer la signalisation des services.

Mardi 20 juin à 18h30 à Argelès-Gazost

28 participants

Santé et soins à domicile

- Faire un schéma départemental de santé pour penser l'offre médicale de demain.
- Anticiper les risques de « déserts » médicaux en partageant régulièrement les éléments de veille pour réagir à temps et de manière concertée.
- Créer un service mobile de santé.
- Réfléchir à un camion médical équipé pour les rdv de médecins-spécialistes.
- Développer la télémédecine.
- Conforter le projet d'un nouvel hôpital commun pour disposer d'un plateau médical unique et garder des spécialistes.
- Créer des MSP mais avec une politique d'attractivité pour l'installation des médecins et des futurs professionnels (inciter les internes à venir travailler dans le département).
- Créer un nouveau « métier » pour évaluer les degrés d'urgence médicale dans les sites où les délais d'accès aux urgences sont trop importants.
- Créer une structure appropriée pour l'accueil de nuit du maintien à domicile des personnes âgées.
- Développer l'accueil familial des personnes âgées comme alternatives aux établissements d'hébergement.

Mobilité et transports

- Améliorer l'accessibilité des vallées (Voie rapide Lourdes).
- Achever la 2x2 voies Lourdes-Tarbes et sécuriser certaines routes (Vallée de Luz).
- Créer un tunnel pour accéder à Luz.
- Inciter les EPCI à prendre la compétence mobilité et unifier les tarifications intercommunales des transports.
- Améliorer les transports pour aller vers les sous-préfectures pour les rdv à Pôle emploi ou de santé.
- Développer un service de transport pour les secteurs les plus reculés quotidien ou à la demande.
- Renforcer et adapter l'offre de mobilité : co-voiturage, lignes touristiques et régulières.
- Renforcer les possibilités de déplacements doux entre les villages et voie verte.
- Créer un Blablacar local.
- Installer des bornes de co-voiturage.

Offre commerciale

- Animer une dynamique de partenariat collectivités/commerçants pour dynamiser ou revitaliser les bourgs (aménagement public, offres commerciales).
- Imaginer les leviers d'actions des municipalités pour le maintien des commerces de proximité.
- Maintenir les commerces dans les bourgs.
- Encourager les commerces ambulants.

- Pérenniser les commerces de proximité en formant et motivant les commerçants aux nouvelles attentes de la clientèle (offre de services, borne internet, information sur les services...).
- Créer un relais bancaire dans chaque commune en fonds de vallée.

Haut débit et médiation numérique

- Poursuivre le déploiement du Haut débit dans le département.
- Renforcer l'accès à internet, encore insuffisant.
- Permettre le télétravail dans les vallées en installant la fibre.
- Former et accompagner les publics aux usages du numérique.

Une nouvelle organisation pour l'accès aux services

- Travailler sur l'anticipation des futurs besoins de services (écoles, médecins...).
- Mettre en place un médiateur des services pour aider à trouver des solutions.
- Relier l'offre à des demandes avec des démarches collaboratives et associatives.
- Créer des MSAP.
- Proposer les guichets uniques (MSAP).
- Mutualiser pour faire des économies.
- Conserver les services en fond de vallée en proposant des solutions itinérantes et des services mobiles.
- Mutualiser la gestion des équipements culturels et sportifs à l'échelle des vallées pour améliorer la professionnalisation des acteurs et diversifier l'offre.
- Simplifier les démarches administratives et atténuer les contraintes environnementales.

Attractivité et gouvernance territoriale

- Réfléchir sur les partenariats à établir pour l'aménagement et la rénovation urbaine à partir des questions du logement et du commerce.
- Maîtriser le foncier pour permettre l'installation de jeunes, créer un lotissement municipal.
- Réfléchir sur des solutions de résorption des logements de mauvaise qualité ou insalubres (enjeu pour l'attractivité).

Services publics

- Regrouper les services d'information et d'accès aux droits pour un meilleur accès et une meilleure lisibilité pour le public.
- Maintenir la qualité des services publics existants qui correspondent aux besoins.

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Hautes-Pyrénées

Saisonnalité et tourisme

- Améliorer l'accueil de groupes de cyclistes (privatisation des cols).
- Conforter le potentiel de développement du tourisme culturel et religieux.
- Mutualiser les offres de logement sociaux pour les saisonniers.

Education et petite enfance

- Développer le Pôle de formation départemental aux métiers de la montagne (sport, berger...).

- Elaborer un schéma des équipements scolaires décliné en programme pluriannuel d'investissement engageant l'ensemble des collectivités et l'Education Nationale.

Information sur les services

- Mieux faire connaître les services existants avec des dépliants sur les services par thématiques et par publics cibles.
- Meilleure signalétique des services existants.

Atelier « Pays Cœur de Bigorre »

Mercredi 21 juin à 9h00 à Bagnères-de-Bigorre

20 participants

Santé

- Se positionner en facilitateurs malgré la compétence exclusive de l'Etat
- Développement de la télémédecine
- Améliorer la prise en charge post-opératoire
- Carences en spécialistes sur le territoire
- Manque de médecins sur le territoire, notamment en zone rurale. Aide aux jeunes médecins, accueil des internes
- Maisons de santé, télémédecine
- Mutualisation des urgences à Bagnères
- Une plateforme territoriale de santé

Personnes âgées

- Création de structures intermédiaires entre domicile et établissement
- Favoriser l'intergénérationnel par exemple en combinant accueil crèches et accueil personnes âgées valides
- Recensement des personnes âgées isolées

Téléphonie – Internet

- Eviter la fracture sociale (personnes âgées) pour les dématérialisations de démarches administratives
- Aides à l'utilisation des services en ligne
- Développer les points d'accueil numériques

Transports

- Ils sont plutôt bien organisés sur ce territoire
- Mutualisation des moyens de transports individuels : plateformes de covoiturage par exemple
- Désenclavement des fonds de vallée
- Développement des mobilités douces
- Une application Internet pour les mobilités sur le département
- Identifier un chef de projet mobilités sur le secteur afin de mutualiser les initiatives de proximité
- Mobilités internes en transversalité du Piémont : Liaisons Bagnères / Lannemezan, Bagnères / Lourdes

Tourisme

- Développer l'hôtellerie de tourisme

Economie - Emploi

- Développement de la vente directe et des circuits courts
- Développement de l'économie pour les seniors
- Télétravail et tiers lieux (cf Bagnères) et travail saisonnier

- Groupements d'employeurs (cf Saint Lary)
- Développer une approche territoriale des besoins en formation (langues)

Equilibre territorial

- Risques de fracture entre le sud et le nord du PETR
- Enjeux forts de solidarité entre agglomération et territoires
- Un projet de territoire commun sur le bassin de vie de la Haute Bigorre

Améliorer l'accueil en proximité

- Elargir les plages horaires et les guichets uniques
- Guichet unique local d'accueil et d'information
- Mutualiser les points d'accueil du public : MDS – MCEF – CCAS – MSAP = 1 MSAP à Bagnères ?
- Accueil des publics en grandes difficultés (addictions, logement, santé, étrangers, troubles psy...)
- Rapprocher les services en allant au domicile des personnes
- Créer des structures d'accompagnement des personnes les plus en difficultés
- Développer un mot de passe unique pour chaque usager

Information

- Développer la connaissance de l'offre de services sur le territoire

Education

- Améliorer l'organisation scolaire et extra-scolaire
- Stabilisation de l'offre publique et complémentarités à trouver avec l'offre privée (Montessori)

Commerce

- Les petits commerces sont fragiles, les habitants doivent jouer le jeu et consommer local
- Développer les commerces ambulants

Gouvernance

- Une instance citoyenne de vigilance sur l'accès aux services
- Clarifier le « qui fait quoi »
- Créer un Office des services

Equipements sportifs et socio-éducatifs

- Bonne couverture générale du territoire
- Optimiser et mutualiser à l'échelle du territoire

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Hautes-Pyrénées

Logement

- Développer des logements pour les saisonniers
- Développer des logements sociaux pour les handicapés retraités
- A développer dans le cadre d'une convention territoriale logement avec CAF et partenaires financiers

Culture

- Transporter les gens vers les lieux de culture
- Décentraliser les évènements culturels

- Mutualiser les équipements

Développement social

- Articulations entre projets CAF, projet DSL du Département, CCAS, CCHB, etc...

Mercredi 21 juin à 14h30 à Trie-sur-Baïse
16 participants

Santé

- Développer des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur des sites accessibles et bien identifiés pour des suivis cohérents
- Etre au rdv de la télémédecine, enjeu du futur pour la santé en milieu rural
- Venue et maintien des médecins généralistes → établir une prospective, encourager l'accueil des jeunes, décharger les professionnels des démarches administratives.
- Cfréseau Santé Solidarité sur Lannemezan, à développer et essayer.

Personnes âgées

- Développer des alternatives aux Ehpad
- Projet d'habitat regroupé pour personnes âgées à Trie à côté de la MSP.
- Développer les services d'aide à domicile aux personnes et aux familles
- Prévoir des temps de répit pour les aidants familiaux
- Développer l'accueil de jour pour les personnes âgées et les aidants

Téléphonie – Internet

- Couverture totale nécessaire en Très Hauts Débits. C'est un moyen incontournable de développement économique.
- Enjeu du télétravail et du co-working pour l'emploi dans le territoire.
- Développer l'accompagnement aux usages
- Accompagnement à la dématérialisation, mettre en place une médiation aux usages numériques

Transports

- Développer le transport à la demande avec un objectif de tendre vers un transport polyvalent notamment dans les territoires les plus isolés
- Réseau Pouce : plus d'implication des communes ou organisation à l'échelle intercommunale
- Améliorer les liaisons interdépartementales

Tourisme

- Développer le tourisme au-delà des grands sites (message particulièrement adressé au Département)
- Développer le tourisme en dehors des sites Pyrénées, faire connaître les plans d'eau, aménager les lieux à potentiel touristique, avec sentiers, gîtes...

Economie - Emploi

- Créer une station de lavage phyto-sanitaire (cf avec les 3 CUMA existantes)

Equilibre territorial

- A partir des bassins de vie, organiser les services de manière mutualisée notamment pour les services à la personne, et implantés dans des lieux identifiés et faciles d'accès (centres-bourgs)

Améliorer l'accueil en proximité

- Renforcer la maison des services de Trie (services justice, Etat)
- Le développement de l'accueil doit s'organiser à partir de l'échelon intercommunal pour désenclaver le territoire, avec des points relais plus proches des gens, en mairies par exemple. Guichet unique dans des lieux identifiés. Cohérence et communication
- Adapter les horaires des services publics et donner l'exemple aux services privés
- Aider les personnes en perte d'autonomie et/ou sans permis dans leurs démarches administratives
- Veiller à conserver un accueil physique, une interface humaine, notamment pour les personnes les plus fragiles
- Permettre à l'usager le choix de son lieu d'entrée en contact avec les services publics, et assurer en conséquence la transversalité de la gestion entre les différents services publics.

Information

- Des services au sujet desquels il faut améliorer de manière « allégée » la connaissance : simplification des informations et des circuits
- Pouvoir trouver sur Internet tous les services existants
- Mettre au point une plaquette sur les services

Education

- A l'échelle des bassins de vie, plus proche de la réalité vécue, optimisation des RPI actuels avec des locaux qualitatifs pour faciliter l'organisation des familles et le quotidien des enfants
- Petite enfance : développer les crèches et inciter au regroupement des écoles

Commerce

- Maintenir le commerce de centre bourg
- Commerces et services ambulants
- Distributeurs de billets à développer
- Travailler sur les successions → cf contrats de ruralité

Gouvernance

- A partir du projet de territoire du PETR, mutualiser des services dans une logique de projet d'avenir
- Harmoniser et simplifier la gouvernance de tous les dispositifs (PAERPA, MAIA, PRADO...). Nécessité de convaincre notamment l'Etat.
- Tendre vers une logique de guichet unique

Equipements sportifs et socio-éducatifs

- Gestion coordonnée des domaines culturels et sportifs

Logement

- Développer le locatif dans certains secteurs
- Développer l'hôtellerie d'hospitalisation

Mercredi 21 juin à 18h00 à Maubourguet

17 participants

Santé

- Maintenir les soins de proximité
- Utiliser les nouvelles technologies, la télémédecine
- Poursuivre la construction de maisons de santé
- L'hôpital unique départemental doit permettre de développer les nouvelles technologies

Personnes âgées

- Développer les réseaux de familles d'accueil
- Développer les maisons intergénérationnelles

Téléphonie – Internet

- Développer la couverture mobile
- Résoudre les problèmes techniques du fixe
- Augmenter le débit Internet
- Mettre à disposition des usagers un point informatique par commune avec si nécessaire une aide bénévole
- Attention aux nombreuses zones blanches dans le Nord du département

Transports

- Mutualiser, expérimenter, et rationaliser. Et avec l'argent économisé, développer les TAD
- Amélioration du réseau routier et de la sécurité
- Développer le transport des personnes âgées vers le petit commerce
- Développer les services de transports vers Tarbes
- Développement des liaisons douces

Tourisme

- Faire connaître ce qui se fait de qualité
- Analyser les expériences qui n'ont pas marché (transports à la carte par exemple)
- Gérer la question des transports en fonction de l'inter-départementalité, inter-régionalité
- Développer les liaisons est-ouest
- Attractivité touristique à créer

Sécurité

- Redensifier le réseau des gendarmeries et renforcer les brigades

Economie - Emploi

- Que le Nord du département bénéficie du développement de Tarbes
- Faire en sorte d'attirer des jeunes par des emplois attractifs
- Un travail spécifique sur les entreprises en difficultés pour éviter le chômage

- Un outil de formation aux métiers de l'artisanat et du bâtiment
- Relancer les groupements d'employeurs privés/publics

Equilibre territorial

- Bon équilibre à trouver entre centres et périphéries (ne pas vider les centres)
- Démarches interdépartementales à engager
- Alerte sur la couverture territoriale de La Poste dans le Nord du département

Améliorer l'accueil en proximité

- Simplifier les démarches et l'accès aux services en proximité
- Créer un point primo-accueil sur la commune de Rabastens pour renseigner les usagers
- Adapter les services à la ruralité
- Développer des services itinérants (crèches, médecine, services CAF + CARSAT)

Information

- A développer en numérique ET en papier
- Maintenir l'information par les mairies
- Que les mairies restent le lieu de premier accueil

Education

- Etre attentifs à la situation sociale des enfants scolarisés
- Reconduire le protocole Education Nationale
- Transférer la compétence écoles aux EPCI

Commerce

- Développer le commerce de proximité qui reste un lien avec la population

Gouvernance

- Clarifier le « qui fait quoi ? »
- Mettre sur pied une structure interdépartementale (65 / 32 / 64) qui pourrait travailler sur les enjeux du territoire au niveau de la mobilité, de l'administration, de la santé, de l'associatif
- Consulter les habitants et les élus locaux avant prises de décisions sur les services
- Attention au désengagement de l'Etat et des grandes collectivités sur les communes qui ne peuvent pas tout faire



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Hautes-Pyrénées

22 novembre 2017

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC DES HAUTES-PYRENEES**

22 novembre 2017

SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES

PLAN D' ACTIONS

*Soumis à consultation de la Commission Territoriale de l'Action
Publique d'Occitanie*

CAHIER N° 3

« LES AXES, LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS »

PLAN D' ACTIONS

SOMMAIRE

AXE 1 – ASSURER UNE PRESENCE DES SERVICES SATISFAISANTE DANS TOUS LES TERRITOIRES PAGE 3

- Objectif 1 : Renforcer le maillage des lieux de premier accueil PAGE 4
- Objectif 2 : Repenser l'offre commerciale de proximité indispensable à la vie quotidienne PAGE 5
- Objectif 3 : Prendre en compte les besoins des saisonniers dans l'offre de services des territoires touristiques PAGE 6
- Objectif 4 : Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus PAGE 7

AXE 2 – AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES PAGE 9

- Objectif 5 : Disposer d'une offre de transports capable de garantir la mobilité indispensable à l'accessibilité aux services PAGE 10
- Objectif 6 : Garantir l'accès aux hauts-débits PAGE 11
- Objectif 7 : Accompagner aux usages du numérique et assurer la fiabilité des démarches dématérialisées PAGE 12

AXE 3 – GARANTIR DES SERVICES POUR TOUS PAGE 13

- Objectif 8 : Articuler les actions du Schéma avec les 5 priorités du Schéma Départemental de Développement Social PAGE 14
- Objectif 9 : Garantir l'accès des services et leur usage aux réalités particulières des personnes les plus fragiles ou les moins expérimentées PAGE 16
- Objectif 10 : Favoriser la collaboration entre les services sociaux de proximité et les inscrire ensemble dans une logique de développement social local PAGE 17

AXE 4 – PORTER UNE ATTENTION PRIORITAIRE SUR DEUX THEMATIQUES PAGE 19

- Objectif 11 : Engager de manière partenariale une stratégie départementale de santé pour préparer l'offre médicale de demain. PAGE 20
- Objectif 12 : Préserver l'accès aux écoles primaires dans un rayon raisonnable PAGE 22

AXE 5 – ORGANISER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE POUR LE SUIVI DU SDAASP PAGE 23

- Objectif 13 : Favoriser des partenariats entre opérateurs de services, publics et/ou privés, pour construire une offre combinée permettant des services moins coûteux et plus globaux PAGE 24
- Objectif 14 : Coopérer avec les départements voisins pour garantir aux habitants limitrophes une offre de services publics et privés équivalente à celle des autres territoires PAGE 26
- Objectif 15 : Organiser, au travers d'une Conférence départementale et de Conférences territoriales des services, une gouvernance simplifiée et plus globale des services PAGE 28
- Objectif 16 : Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services PAGE 29
- Objectif 17 : Mettre sur pied un mode original et permanent de veille sur les services PAGE 30

LA PLAN D' ACTIONS PROPOSE 33 ACTIONS DONT 13 A METTRE EN ŒUVRE DES 2018. CES DERNIERES SONT IDENTIFIEES EN FOND ORANGE AVEC LA DESIGNATION DU PORTEUR DE L' ACTION VALIDEE PAR LE COPIL DU 22 NOVEMBRE 2017.

AXE 1

ASSURER UNE PRESENCE DES SERVICES SATISFAISANTE DANS TOUS LES TERRITOIRES

L'efficacité d'une offre de services repose essentiellement sur une bonne couverture territoriale et une accessibilité facile pour l'ensemble des habitants du département. Malgré la faible densité de certains de ses territoires, les décideurs des Hautes-Pyrénées souhaitent offrir à toute la population les services nécessaires à de bonnes conditions de vie, en sécurité et en sérénité.

Mais personne ne peut croire que chaque Haut-Pyrénéen disposera de tous les services à la porte de sa maison ou de son immeuble. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'organiser la meilleure répartition territoriale possible des services, publics ou privés, sur le territoire. Et cette ambition doit être partagée avec tous les acteurs institutionnels, économiques et sociaux du département afin qu'elle ait toutes les chances de réussite.

Bien que les collectivités et l'Etat n'aient pas toujours tous les leviers sur les services privés, l'objectif est de faire en sorte que l'accès en temps qui sépare chaque habitant de ces services, soit véritablement adapté à leurs réalités de vie et à leurs besoins. Les statistiques mesurant les taux d'équipements ou de services en fonction de la densité de la population ne sont pas toujours les meilleurs indicateurs de la qualité des services disponibles.

L'objectif du Département et de l'Etat est tout d'abord de maintenir au mieux les services existants. C'est une vraie ambition, elle est complexe à mettre en œuvre car la rentabilité ou l'équilibre qualitatif ne sont pas toujours assurés dans les secteurs peu denses.

C'est pourquoi 4 objectifs ont été définis pour parvenir à concrétiser cette orientation :

- Objectif 1 : Renforcer le maillage des lieux de premier accueil**
- Objectif 2 : Repenser l'offre commerciale indispensable à la vie quotidienne**
- Objectif 3 : Prendre en compte les besoins des saisonniers dans l'offre de services des territoires touristiques**
- Objectif 4 : Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus**

Objectif 1 : Renforcer le maillage des lieux de premier accueil

La qualité de l'accès aux services repose beaucoup sur le premier contact physique avec des personnes compétentes en capacité d'écouter les besoins des usagers, d'analyser leurs attentes et de les orienter vers des interlocuteurs pouvant leur apporter des réponses adaptées.

Veiller à conserver un accueil physique, une interface humaine, notamment pour les publics les plus fragiles est une attente forte exprimée par les citoyens et les élus des territoires.

Un bon maillage de ces lieux d'accueil est donc un enjeu majeur pour les Hautes-Pyrénées.

1. Permettre à l'utilisateur de choisir son lieu d'entrée en contact avec les services publics et assurer en conséquence la transversalité de la gestion entre les différents services.

- Associer tous les opérateurs dans une réflexion commune sur la coordination de leur présence territoriale.
- Regrouper les services d'information et d'accès aux droits pour un meilleur accès et une meilleure lisibilité pour le public (en intégrant les modalités d'accès pour s'y rendre).

ACTION N°1

Développer les guichets uniques et les lieux de premier accueil mutualisés sur la base du réseau existant des **Maisons de Services Au Public (MSAP)**.

Animateur :
CC Haute-Bigorre + Etat

2. Organiser des points d'orientation (primo-accueil) vers les services dans les mairies.

- Organiser le développement de l'accueil pour désenclaver le territoire avec des points relais dans les mairies au plus proche des habitants.
- Former les secrétaires de mairie pour accueillir et orienter vers les services publics.

3. Adapter les horaires aux réalités de vie des habitants dans les services publics et les services privés.

- Expérimenter dans certaines administrations et services d'opérateurs des horaires adaptés au rythme de vie des habitants (horaires en fin de journée, samedi).

ACTION N°2

Offrir de nouveaux services sur le modèle des **conciergeries de territoire**.

Animateur :
Pays des Nestes
Portage final :
EPCI/PETR

Objectif 2 : Repenser l'offre commerciale de proximité indispensable à la vie quotidienne

Les modes de vie liés aux migrations domicile/travail ont fortement fait évoluer les pratiques des habitants qui aujourd'hui effectuent souvent leurs achats en fonction de leur itinérance. Les zones de chalandise se sont élargies et le modèle économique des commerces de proximité doit être repensé. L'invention de nouvelles pratiques est donc indispensable notamment autour des offres multiservices associant acteurs publics et privés.

1. Animer une dynamique de partenariat collectivités/commerçants pour dynamiser et revitaliser l'offre commerciale de proximité

○ Innover pour proposer des commerces de proximité adaptés aux comportements commerciaux d'aujourd'hui en formant et motivant les commerçants aux nouvelles attentes de la clientèle (*offre de services élargie, borne internet, information sur les services...*).

ACTION N°3

Proposer un séminaire
« commerce de proximité »

Animateur :
CCI

○ Travailler sur les transmissions de commerces.

ACTION N°5

Soutenir les commerces ambulants
en circuits courts de proximité

Animateur :
Interconsulaire

2. Mettre en œuvre des politiques d'aménagement favorisant l'activité commerciale de proximité.

○ Réfléchir sur les partenariats à établir pour l'aménagement et la rénovation urbaine à partir des questions du logement et des commerces (*articulation avec orientation des SCOT sur les centralités, mettre en cohérence SCOT/PLUI pour faciliter l'offre commerciale, maintien des commerces dans les polarités*).

ACTION N°4

Accompagner les communes « pôles de services intermédiaires » dans la **définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation de leur bourg centre** et soutenir leur candidature à l'appel à projets de la Région Occitanie.

Objectif 3 : Prendre en compte les besoins des saisonniers dans l'offre de services des territoires touristiques.

Les activités touristiques hivernales et estivales liées à la montagne et pèlerinages sont des marqueurs forts de l'activité économique et de l'emploi dans les Hautes-Pyrénées. Ces activités sont fortement attractives pour de nombreux salariés saisonniers. Leur présence dans les différents territoires touristiques nécessite de penser des offres de services adaptés à leur spécificité, notamment pour leurs besoins en matière de logement et de déplacement. La complémentarité entre les deux principales activités saisonnières - sports d'hiver et pèlerinages l'été - peuvent permettre de proposer certains services sur l'ensemble de l'année.

1. Intégrer la spécificité saisonnière dans l'offre de services proposés dans les territoires concernés.

- Mutualiser les offres de logements sociaux pour les saisonniers (créer une plateforme pour diffuser les offres).
- Mesurer l'incidence de la saisonnalité sur les services à proposer, penser aussi aux touristes et résidents secondaires pour l'offre de services.

ACTION N°6

Mieux faire connaître les services existants pour les saisonniers avec un support de communication pour faciliter leur orientation vers les services existants.

2. Structurer l'offre spécifique en valorisant les complémentarités entre les saisons

- Jouer les complémentarités des saisons montagne/pèlerinages pour conforter l'offre de services aux saisonniers.
- Mettre en place des structures et services mutualisés provisoires et mobiles pour les saisonniers dans les territoires à forte attractivité touristique.
- Proposer des solutions de transports adaptés dans un cadre interdépartemental et en liaison avec la métropole toulousaine.

ACTION N°7

Proposer une extension du périmètre d'intervention sur d'autres territoires du Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE) de Saint-Lary pour fidéliser les salariés saisonniers dans le cadre de parcours professionnels pluriactifs durables.

**Animateur :
CC Aure Louron + GIPE**

Objectif 4 : Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus

La géographie pyrénéenne présente des caractéristiques spécifiques avec des vallées créant des territoires dont l'accessibilité demeure difficile. Ces zones montagnardes ainsi que certains territoires ruraux se dépeuplent et sont très impactés par les réductions de services à la population. La vitalité de ces communes et leur attractivité dépend fortement de leur capacité à maintenir un niveau de services suffisant pour les habitants.

Le SDAASP doit afficher une réelle priorité et solidarité pour ces territoires ruraux.

1. Proposer une offre de services de proximité itinérante et des conditions spécifiques pour permettre le télétravail.

- Conserver les services en fond de vallée en proposant des solutions itinérantes et des services mobiles.
- Organiser les services autrement : itinérance, guichet unique pour accueil de 1^{er} niveau...

2. Inciter à la mutualisation des équipements et des services

- Mutualiser la gestion des équipements culturels et sportifs à l'échelle des vallées pour améliorer la professionnalisation des acteurs et diversifier l'offre.
- Conditionner les aides départementales pour le financement des équipements à une gestion intercommunale de ceux-ci.

ACTION N°8

Concertation entre les communes pour mutualiser et éviter les doublons dans la création et la gestion de nouveaux équipements.

Une bonne répartition des équipements et des services dans l'ensemble du territoire n'est pas suffisante pour garantir une bonne accessibilité. Il convient aussi de mettre en œuvre des dispositifs adaptés et spécifiques à certains publics ou territoires pour être sûr que l'offre de services joue pleinement son rôle au service du développement des communes et du bien-être de leurs habitants.

L'accessibilité aux services concerne les questions de mobilités physiques mais elle dépend aussi de plus en plus de l'accès virtuel.

L'organisation des déplacements, notamment pour les personnes ne disposant pas de moyens de transports ou à mobilité réduite, nécessite une bonne coordination entre les différentes autorités organisatrices des transports. Mais les réponses aux questions de mobilité ne sont pas à rechercher uniquement dans une offre publique de transport, des acteurs privés sont de plus en plus présents et l'organisation communautaire et citoyenne apporte des solutions nouvelles et parfois plus réactives et adaptées aux besoins identifiés dans les territoires éloignés.

A l'heure de la digitalisation de nombreux services, il est essentiel d'assurer une qualité des réseaux hauts débits et de téléphonie. Ces moyens de communication en fort développement réduisent les distances et les temps d'accès aux services et facilitent un accès à toute heure de la journée.

Mais encore faut-il disposer de l'équipement nécessaire, de connexions de qualité et surtout d'une formation adéquate pour utiliser efficacement ces services numériques. La question du déploiement des réseaux hauts débits et des politiques d'accompagnement des publics peu formés aux usages numériques est donc essentielle dans une stratégie de développement de services.

C'est pourquoi 3 objectifs ont été définis pour parvenir à concrétiser cette orientation :

- Objectif 5 : Disposer d'une offre de transports capable de garantir la mobilité indispensable à l'accessibilité aux services**
- Objectif 6 : Garantir l'accès aux hauts débits**
- Objectif 7 : Accompagner aux usages du numérique et assurer la fiabilité des démarches dématérialisées.**

Objectif 5 : Disposer d'une offre de transports capable de garantir la mobilité indispensable à l'accessibilité aux services.

Dans les Hautes-Pyrénées, la question des transports est centrale, notamment pour les zones de montagne et les territoires éloignés des centralités urbaines. Elle devient de plus en plus cruciale avec le vieillissement de la population et la démographie en baisse qui affecte encore plus la rentabilité des transports publics. Il convient donc de faire œuvre d'imagination pour trouver des réponses adaptées et parfois innovantes pour permettre à tous d'accéder aux services dans des temps raisonnables et de bonnes conditions de sécurité.

1. Rendre plus lisible l'offre de service des transports publics et clarifier les compétences sur l'organisation des transports :

- Développer une application sur les mobilités dans le département en lien avec le plus grand nombre d'opérateurs possible pour informer et inciter les usagers à utiliser les transports publics ou privés en complémentarité.
- Inciter les EPCI à prendre la compétence mobilité et organiser en lien avec la Région une bonne coordination des autorités organisatrices à l'échelle départementale.
- Harmoniser les tarifications des transports, et développer l'interopérabilité.

Etudes en cours

ACTION N°9
Soutenir le projet de création d'un
Pôle Multimodal

2. Développer les mobilités douces et partagées

- Organiser et coordonner à l'échelle des territoires de pays l'offre de mobilité, notamment les Transports A la Demande (TAD).
- Poursuivre les aménagements de Voies vertes.
- Créer un « BlablaCar » local avec des stations de co-voiturage et développer « Rezo Pouce » dans le département avec les communes ou intercommunalités volontaires.

ACTION N°10
Organiser un groupe de travail
départemental avec les
intercommunalités sur la mise au
point de dispositifs de mobilité
adaptés aux territoires à faible
densité

3. Disposer d'un schéma structurant sur les principales liaisons routières départementales

- Porter une attention particulière sur les mobilités nord/sud et la transversalité du Piémont : achever la 2X2 voies Lourdes-Tarbes, liaisons Bagnères/Lannemezan, Bagnères/Lourdes et les liaisons interdépartementales.
- Développer les transports dans les secteurs les plus reculés (*désenclavement des vallées*) et améliorer les transports vers Tarbes et les sous-préfectures.
- Sécuriser certaines routes, mieux coordonner l'exploitation et l'entretien des routes.

Objectif 6 : Garantir l'accès aux hauts débits

Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département ne devrait être effective qu'à l'horizon 2030. Plusieurs territoires souffrent encore d'une couverture très faible ou se situent en zone blanche malgré la présence de plusieurs technologies (boucle radio, Wi-max).

La dématérialisation de nombreux services se développe de façon accrue et va encore s'amplifier.

Garantir une couverture complète et une qualité de ces réseaux (Internet et téléphone mobile) est donc essentiel pour que tous les Hauts-Pyrénéens puissent accéder aux services dont ils ont besoin.

La couverture totale Hauts Débits est un atout pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

1. Poursuivre et accélérer le déploiement du Haut Débit dans le département

- Accompagner la dématérialisation des procédures par la qualité des infrastructures.
- Mobiliser les opérateurs pour mettre à disposition des accès de qualité sur l'ensemble des territoires.
- Porter une attention particulière aux zones blanches dans le nord du département et les zones de montagnes.
- Disposer d'un document « Qui fait quoi ? » pour expliquer le rôle et missions de chacun des intervenants dans le dispositif d'aménagement numérique.

ACTION N°11

Développer les points d'accueil numérique et mettre à disposition des usagers un point informatique de proximité avec une assistance par une aide bénévole / un accompagnement.

**Animateur :
CD Hautes-Pyrénées**

Objectif 7 : Accompagner aux usages du numérique et assurer la fiabilité des démarches dématérialisées.

Dans un département où la population vieillit et est parfois moins équipée et familiarisée avec les technologies numériques que la moyenne, l'enjeu est aussi d'éviter la fracture numérique.

Les démarches d'accompagnement aux usages du numérique sont donc essentielles et nécessitent de conforter les espaces existants (MSAP, espaces numériques) mais surtout de renforcer l'offre de médiation numérique.

Par ailleurs, il serait pertinent de développer les espaces de travail à distance ou tiers-lieux (co-working). Ils se caractérisent comme des espaces de travail collaboratif, dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être en accès libre ou payante.

1. Mailler le territoire d'outils d'accompagnement des publics aux usages du numérique.

- Veiller aux publics fragiles et aux personnes âgées (*fracture numérique*) et les accompagner spécifiquement par la formation aux procédures dématérialisées.

ACTION N°12

Développer les points d'accueil numérique pour assurer une bonne desserte de ces dispositifs de médiation numérique en veillant particulièrement à la formation des animateurs de ces espaces.

2. L'accompagnement des intercommunalités dans la création et l'animation d'un réseau d'espaces de télétravail (tiers lieux ou espaces de co-working)

- Favoriser et organiser le maillage du territoire en espaces de télétravail pour maintenir et développer des activités économiques ou permettre à des salariés d'éviter certains déplacements.

ACTION N°13

Développer les tiers lieux pour encourager le télétravail et le co-working.

Animateur :
Pays des Nestes
Portage :
EPCI/PETR/Propriétaire des lieux

Les deux premières orientations permettent d'assurer une couverture territoriale satisfaisante des Hautes-Pyrénées en services et d'organiser l'accès physique ou virtuel de tous les Hauts Pyrénéens à tous ces services. Mais un certain nombre d'habitants a, pour des raisons diverses, plus de difficultés que d'autres pour l'usage de ou l'accès à ces services. Or le schéma doit s'adresser à tous les habitants. Il s'agira ici, au maximum, de veiller à ce que chaque service se rende lui-même accessible à tous les Hauts-Pyrénéens sans exception. Lorsque cela ne suffira pas, des mesures spécifiques d'accompagnement de certains publics pourront être prises.

Personnes âgées, handicapées, jeunes ou moins jeunes sans emploi, personnes et familles fragilisées, aucun habitant des Hautes-Pyrénées ne doit rester à l'écart des mesures ambitieuses du Schéma de services.

Faciliter l'accès des services aux publics fragiles, c'est notamment une des missions des nombreux services sociaux et médico-sociaux du Département, ainsi que des personnels d'accueil du Département et de l'Etat comme des services des organismes concernés : Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Caisses Primaires d'Assurances, etc...

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) qui ont progressivement vu le jour dans le Département amplifient cette capacité de réponse adaptée à tous les publics par un accueil de proximité et une écoute attentive et disponible.

Il ne faut pas non plus négliger le travail quotidien et souvent de l'ombre qu'opèrent les services d'accueil des mairies et des intercommunalités où se rendent ou s'adressent téléphoniquement spontanément de nombreux habitants.

L'ambition de l'Etat et du Département consiste néanmoins à améliorer cette situation et faire en sorte que tous les Hauts-Pyrénéens puissent accéder aux services. Au delà de la localisation et des horaires d'ouverture, les besoins exprimés montrent la nécessité d'accompagner, former, faciliter l'accès des services aux publics les plus fragiles du département :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Personnes à la recherche d'emploi
- Personnes en grandes difficultés.

L'objectif du Département et de l'Etat est clairement que tout habitant puisse accéder à tous les services qui le concernent dans de bonnes conditions, quelles que soient ses difficultés de mobilité ou de compréhension.

C'est pourquoi 3 objectifs ont été établis pour parvenir à concrétiser cette orientation :

Objectif 8 : **Articuler les actions du Schéma avec les cinq priorités du Schéma Départemental de Développement Social**

Objectif 9 : **Garantir l'accès des services et leur usage aux réalités particulières des personnes les plus fragiles ou les moins expérimentées**

Objectif 10 : **Favoriser la collaboration entre les services sociaux de proximité et les inscrire dans une logique de développement social local.**

Objectif 8 : Articuler les actions du Schéma avec les cinq priorités du Schéma Départemental de Développement Social

Le Schéma de services a vocation à s'articuler étroitement avec les autres schémas départementaux. Or le Département s'est engagé depuis deux années dans une démarche durable de développement social qu'il a souhaitée la plus intégrée possible aux autres démarches et politiques de développement.

Le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public visera donc à se rendre le plus compatible possible avec le Schéma de développement social.

Le Schéma de développement social s'est structuré autour de cinq axes en direction des publics les plus fragiles, axes qui ont constitué le socle de la concertation avec les partenaires et les territoires :

- *Mobilité / Transports / Proximité*
- *Jeunesse / Éducation*
- *Emploi / Développement / Economie Sociale et Solidaire*
- *Numérique*
- *Citoyenneté / Gouvernance.*

1. Mobilité / Transports / Proximité

○ Adapter les différentes actions de l'objectif 5 du présent schéma aux personnes les plus fragiles : transport des personnes âgées, handicapées, des bénéficiaires du RSA, des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

○ Intégrer à l'objectif 5 les actions du Schéma de développement social relatives aux mobilités.

○ Assurer une fois par an un suivi de l'objectif commun des mobilités coordonné entre les deux schémas.

2. Jeunesse / Education

○ Intégrer à l'objectif 12 les actions du Schéma de développement social relatives aux mobilités.

○ Assurer une fois par an un suivi de l'objectif commun de l'éducation coordonné entre les deux schémas.

ACTION N°14

Mettre sur pied un groupe de suivi du Schéma constitué d'un panel de jeunes et des représentants des structures d'action pour la jeunesse, afin d'assurer l'adaptation des actions du schéma aux publics jeunes.

3. Emploi / Développement / Economie Sociale et Solidaire

○ Transformer les nouveaux projets de services ou leurs extensions en supports d'intégration dans l'emploi de personnes en difficultés.

○ Croiser les projets alternatifs de services (objectifs 2, 3 et 4) avec les logiques de l'Economie Sociale et Solidaire et ses possibilités statutaires et économiques.

4. Numérique

○ Adapter les différentes actions des objectifs 6 et 7 du présent schéma aux personnes les plus fragiles : transport des personnes âgées, handicapées, des bénéficiaires du RSA, des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

○ Intégrer aux objectifs 6 et 7 les actions du Schéma de développement social relatives au numérique.

○ Assurer une fois par an un suivi coordonné de l'objectif commun du numérique entre les deux schémas.

5. Citoyenneté / Gouvernance

○ Articuler les projets de la CAF, les projets Développement Social Local du Département et des CCAS.

○ Harmoniser et simplifier la gouvernance de tous les dispositifs (PAERPA, MAIA, PRADO...).

ACTION N°15

Associer les usagers les plus en difficultés à l'évaluation et à l'amélioration des services qui les concernent.

Objectif 9 : Garantir l'accès des services et leur usage aux réalités particulières des personnes les plus fragiles ou les moins expérimentées

La première partie de cet objectif relève du droit commun : faire en sorte que tous les opérateurs veillent à la meilleure manière d'accueillir dans leurs services les publics les plus fragiles : personnes âgées et handicapées, publics à la recherche d'emploi, jeunes, publics fragiles en général.

La seconde partie de l'objectif vise à accompagner ces derniers dans leurs démarches lorsque c'est nécessaire.

La troisième partie de cet objectif vise à assurer aux publics les plus fragiles une gamme de services spécifiques en fonction de leurs besoins propres.

Les services d'animation socio-éducative et services sociaux, publics et associatifs, qui accompagnent ces publics, les services des Maisons de Services au public (MSAP) œuvrent de longue date à une inclusion la plus forte possible des personnes concernées. Cela ne suffit pourtant pas encore et le schéma incitera à des actions complémentaires.

1. Favoriser l'accès des personnes les plus en difficultés à tous les services du droit commun

- Editer une brochure détaillée sur l'organisation des différents services à destination des personnes qui en sont les plus éloignées, et organiser son relais par les agents et services qui leur sont dédiés.
- Développer un dispositif de simplification de la gestion des mots de passe pour les usagers éloignés des usages numériques.
- Veiller à conserver un accueil physique, une interface humaine, notamment pour les personnes les plus fragiles.
- Mobiliser l'environnement direct des personnes pour leur faciliter l'accès aux institutions

ACTION N°16

Mettre en place un dispositif d'attention spécifique aux personnes âgées isolées dans le but de trouver des relais pour leur accès aux services.

2. Accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches

- Garder un contact humain pour l'accueil et l'orienter prioritairement en direction des personnes les plus fragiles.
- Aider les personnes en perte d'autonomie et/ou sans permis dans leurs démarches administratives.
- Accompagner les publics fragiles pour l'accès au numérique.
- Tendre vers une logique de guichet unique pour les services des solidarités.

3. Développer des services spécifiques aux personnes les plus fragiles

- Leur apporter une formation adaptée aux usages des TIC.
- Développer les initiatives de solidarités entre personnes âgées et enfance.
- Développer l'accueil familial des personnes âgées comme alternatives aux établissements d'hébergement.

- Création de structures intermédiaires entre domicile et établissement.
- Transporter les personnes fragiles vers les lieux de culture.

ACTION N°17

Favoriser l'intergénérationnel par exemple en combinant accueil crèches et accueil personnes âgées valides.

Objectif 10 : Favoriser la collaboration entre les services sociaux de proximité et les inscrire ensemble dans une logique de développement social local

Sur l'ensemble du territoire, les Maisons du Service au Public, les Maisons Départementales de la Solidarité, les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, Centres Communaux d'Action Sociale et des associations œuvrent dans le domaine de l'action sociale. Au-delà de l'information et accès aux droits, ces acteurs accompagnent les publics dans leurs démarches et leurs parcours. Si ces structures sont bien implantées avec leurs missions propres, elles ne sont pas toujours coordonnées entre elles.

Afin de mener à bien le travail d'amélioration de l'accès aux services à tous et dans une optique de Développement Social Local, il semble nécessaire voire incontournable de structurer et formaliser cette coopération. Cet objectif relie l'axe 1 (Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires) avec l'axe 5 (Organiser une gouvernance adaptée), tout en mettant l'accent sur l'axe 3 : garantir l'accessibilité aux services pour TOUS.

1. Renforcer, formaliser, pérenniser le maillage des premiers lieux d'accueil des services

- Disposer dans les Maisons des Solidarités de toutes les informations et possibilités de contacts assurant l'accès aux différents services.
- Valoriser le fait qu'au sein des Maisons des Solidarités sont délivrés des services spécifiques à destination de tous les publics, au-delà des publics fragiles.
- Réfléchir à une autre organisation des services quand cela est possible et pertinent : mutualisation des locaux (MDS, MSAP, CCAS et EVS), services itinérant, toujours dans

l'optique de garantir à chaque personne une prise en compte de sa situation et un accompagnement global

ACTION N°18
Assurer la transversalité de la gestion entre les différents services publics permettant de renforcer pour l'utilisateur la possibilité de choisir son lieu de contact.

2 Faire des démarches de développement social des occasions d'amélioration des services au public

- En lien avec les projets et actions du schéma de développement social, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits, à la santé et l'éducation, à la culture et aux sports et l'aide aux aidants.

AXE 4

PORTER UNE ATTENTION PRIORITAIRE SUR DEUX THEMATIQUES

Les trois premières orientations du schéma et les actions qui sont proposés devraient permettre d'assurer un bon niveau de couverture et d'accès aux services dans l'ensemble du département. Toutefois le diagnostic, les attentes exprimées par les citoyens et les demandes formulées par les différents partenaires consultés montrent qu'il est nécessaire de porter une attention toute particulière pour deux thématiques spécifiques : la santé et l'éducation.

Ce sont deux thématiques indispensables à une vie sereine et de qualité en Hautes-Pyrénées. Elles sont aussi porteuses d'un avenir pour les plus jeunes, les familles et aussi pour tous les âges de la vie.

Dans un département rural et montagnard, ces deux thématiques rencontrent de nombreuses difficultés objectives et qualitatives de développement qui mettent en péril leur maintien même dans certaines zones départementales.

En effet, l'une et l'autre font appel à des interventions multiples et spécialisées dont le coût global est difficile à supporter ramené à une faible population. Elles font toutes deux également appel à des infrastructures dont l'investissement initial, la maintenance ou la simple mise aux normes représentent des sommes très importantes.

Elles sont enfin confrontées l'une et l'autre à des questions d'attractivité pour les personnels qui exerçant dans ces secteurs. La concurrence entre territoires joue, l'environnement de services pour ces professionnels ou leur famille compte également fortement dans le choix de venir ou non dans les Hautes-Pyrénées, d'y rester ou non.

Le maintien d'une présence de santé et d'éducation en proximité suffisante tout en étant suffisamment qualifiée est l'objectif visé dans ce schéma.

C'est pourquoi 2 objectifs ont été établis pour parvenir à concrétiser cette orientation :

Objectif 11 : Engager de manière partenariale une stratégie départementale de santé pour penser l'offre médicale de demain

Objectif 12 : Préserver l'accès aux écoles primaires dans un rayon raisonnable

Objectif 11 : Engager de manière partenariale une stratégie départementale de santé pour penser l'offre médicale de demain.

Le diagnostic et l'ensemble des acteurs départementaux (professionnels, élus, associations...) ont fortement insisté sur l'enjeu majeur que constitue l'accès aux soins pour les Hauts-Pyrénéens. La lutte contre les déserts médicaux est essentielle et les décideurs se doivent de veiller et anticiper pour éviter de telles situations. La création des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles constitue une piste d'amélioration mais elles ne seront pas suffisantes.

Il convient aussi d'engager une démarche volontariste pour attirer de nouveaux professionnels (médecins généralistes et spécialistes) et favoriser leur installation. L'organisation hospitalière en cours de réorganisation doit aussi prendre en compte les questions de l'accueil aux urgences des territoires éloignés et de l'hospitalisation à domicile. Enfin la télémédecine peut constituer une piste à creuser pour permettre à certains patients de disposer de diagnostics proches de chez eux.

1. Etablir une veille spécifique sur la démographie médicale et anticiper les conséquences du vieillissement des professionnels médicaux

- Partager régulièrement les éléments de veille pour réagir à temps et de manière concertée.
- Encourager l'accueil de jeunes médecins et de leur famille, les décharger des démarches administratives.

ACTION N°19

Etablir une prospective et identifier les secteurs géographiques nécessitant des actions spécifiques, en lien avec les nouveaux zonages à venir du niveau national.

2. Disposer d'une offre hospitalière de qualité et adaptée à chaque territoire

- A l'occasion du projet de nouvel hôpital Tarbes-Lourdes, veiller au bon équilibre des conditions d'accessibilité au système hospitalier pour tous les Hauts-Pyrénéens.

3. Faciliter l'accès aux soins primaires par le regroupement des professionnels de santé

- Accompagner les projets de maisons de santé ou de regroupements de professionnels dans une perspective de maillage du territoire.
- Favoriser la possibilité de consultations avancées de spécialistes pour les territoires éloignés des lieux d'exercice (cabinets secondaires en maison de santé...).
- Intégrer dans les projets de maisons de santé pluri-professionnelles une politique

d'attractivité pour l'installation des futurs professionnels.

ACTION N°20

Favoriser les projets Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et autres regroupements de professionnels de santé

**Animateur :
ARS + partenaire à définir**

4. Favoriser l'accès aux soins d'urgence

- Dans les territoires à plus de 30 mn des services d'urgences, développer les Médecins correspondants SAMU en complémentarité du dispositif médecins sapeurs-pompiers.

5. Conforter le développement de la télémédecine et les services mobiles

- Développer la télémédecine en lien avec le haut débit.
- Poursuivre l'expérimentation de l'imagerie mobile (camion TIMM).

ACTION N°21

Veiller sur la démographie médicale et télémédecine

**Animateur :
ARS + Ambition Pyrénées**

6. Poursuivre le soutien aux actions de maintien ou de retour à domicile

- Renforcer le soutien aux structures d'aide à domicile en intégrant l'accueil de nuit
- Développer les prises en charge à domicile en suite d'hospitalisation

Objectif 12 : Préserver l'accès aux écoles primaires dans un rayon raisonnable

En matière d'accès à l'éducation, l'enjeu principal dans les Hautes-Pyrénées concerne le maillage territorial des écoles primaires qui est déterminé par la population scolaire des territoires. On constate une perte démographique importante entraînant des fermetures d'écoles dans les villages les plus enclavés (5 depuis 2012, 4 en 2016). La Direction d'Académie des Services de l'Education Nationale n'envisage pour l'instant pas d'évolution majeure de la couverture territoriale mais souhaite favoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux dans le cadre de la nouvelle organisation de la coopération intercommunale. Ces réorganisations pourront avoir des impacts sur les accueils péri-scolaires, la restauration scolaire et les services de transports.

1. Conforter les engagements de la convention « Pérennisation de la carte scolaire 2014/2017 » et négocier son renouvellement.

- Négocier un plan d'actions pour l'école dans les territoires ruraux avec l'Education Nationale pour maintenir et améliorer une offre éducative de qualité scolaire dans le premier degré et développer l'innovation pédagogique en milieu rural (possible intégration de l'école et du collège rural d'une même commune dans un ensemble immobilier pour favoriser des parcours des élèves de la maternelle à la 3e et l'innovation pédagogique des équipes).

ACTION N°22

Elaborer un schéma des équipements scolaires décliné en programme pluriannuel d'investissement engageant l'ensemble des Collectivités Locales et l'Education Nationale

2. Travailler sur l'offre et la complémentarité écoles primaires et des centres de loisirs.

ACTION N°23

Offrir des bouquets de services éducatifs à l'échelle des intercommunalités : scolaire, périscolaire, transports, restauration, modes de gardes, activités de loisirs.

Animateur :
CC Adour Madiran

Le Schéma des services est ainsi solidement constitué.

Mais il est indispensable :

- d'en assurer la pérennité, la bonne mise en œuvre,
- d'optimiser les conditions de son application,
- de s'articuler judicieusement avec les départements voisins afin de permettre aux habitants proches des limites départementales de bénéficier de services complets et globaux,
- de donner la possibilité à tout moment aux Hauts Pyrénéens d'en connaître les orientations et évolutions, et, plus respectueux encore de leur rôle de citoyens, de leur donner la possibilité d'intervenir tout au long des six années sur les correctifs à apporter à sa mise en œuvre s'ils le jugent utile.

L'information et la communication sur le Schéma permettront par ailleurs aux habitants des Hautes-Pyrénées de connaître les projets qui les concernent et de s'y associer s'ils le souhaitent. Enfin, l'accès permanent et original à la cartographie des services mise à jour en temps réel permettra à chaque usager, outre l'information utile sur chacun d'eux, de donner son point de vue sur la manière dont chacun est délivré, sur les améliorations à y apporter.

Les structures de développement, tant intercommunales qu'au niveau des PETR, associent d'ores et déjà les habitants qui le souhaitent à leurs projets. Au-delà de leur contribution à la réflexion, de nombreuses initiatives citoyennes contribuent déjà au quotidien à un bon niveau de services dans les territoires les moins denses.

Du côté institutionnel, le Département a lancé le projet Territoire, l'Etat et les intercommunalités portent également d'importants projets de développement à l'échelle des territoires. La bonne articulation entre le schéma et ces stratégies et projets de développement, sera gage d'efficience et d'efficacité.

Il s'agit maintenant de réussir dans la durée la concrétisation du Schéma des services dans les Hautes-Pyrénées.

C'est pourquoi 5 objectifs ont été établis pour parvenir à concrétiser cette orientation :

Objectif 13 : Favoriser des partenariats entre opérateurs de services, publics et/ou privés, pour construire une offre combinée permettant des services moins coûteux et plus globaux

Objectif 14 : Coopérer avec les départements voisins pour garantir aux habitants limitrophes une offre de services publics et privés équivalente à celle des autres territoires

Objectif 15 : Organiser, au travers d'une Conférence départementale et de Conférences territoriales des services, une gouvernance simplifiée et plus globale des services

Objectif 16 : Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services

Objectif 17 : Mettre sur pied un mode original et permanent de veille sur les services

Objectif 13 : Favoriser des partenariats entre opérateurs de services, publics et/ou privés, pour construire une offre combinée permettant des services moins coûteux et plus globaux

Cet objectif contribue tout autant à l'axe 1 (assurer une présence suffisante des services sur tout le territoire) que cet axe de gouvernance entre opérateurs. Mais nous savons par expérience qu'au-delà de la localisation de certains services, la condition première de leur maintien résidera dans la capacité ou non des opérateurs à coopérer, voire à s'allier, afin de conserver ensemble des parties de services sectoriels que ni l'un ni l'autre n'aurait pu maintenir seul. C'est pourquoi il a été choisi de le faire figurer ici.

Le maintien des services ou leur développement deviennent en effet impossibles ou trop onéreux en de nombreux points du territoire, dès lors que l'on continue à les traiter de manière séparée et sectorielle. La mutualisation entre opérateurs est de nature à optimiser les coûts et rendre ainsi de nouveau possible la présence de service qui ne l'était plus. La mutualisation de lieux ou de points de contacts peut également contribuer à une réponse plus globale au besoin de l'utilisateur, plutôt que de l'obliger à faire lui-même de l'itinérance d'un opérateur à l'autre.

1. Maintenir des services, voire en développer de nouveaux, par la mutualisation de points de contact ou de vente

- Réviser de manière la plus exhaustive la cartographie des lieux de présence de services publics, permanences ou agences, et construire avec les acteurs publics une redistribution des lieux et fréquences de présence.
- Organiser, avec le concours des chambres consulaires, un recensement des commerces et artisanats candidats à une mutualisation de leurs points de contacts.

ACTION N°24

Développer autour de points de contacts collégiaux, publics ou privés, une stratégie de développement de l'offre d'accueil et de service.

2. Valoriser et s'appuyer sur des lieux où existe encore une présence physique d'accueil pour y greffer des services d'autres opérateurs

- Recenser auprès des opérateurs de services publics comme privés les candidatures possibles à la valorisation de leur présence physique d'accueil et de services de bases pour développer par conventionnement ou sous-traitance des partenariats avec d'autres fournisseurs de services pour un développement de l'offre.
- Etudier les possibilités juridiques et financières de croisement de la présence physique publique et de l'offre de service privée et expérimenter de nouvelles solutions

3. Encourager l'émergence de nouveaux lieux de services, notamment commerciaux dans les secteurs où l'offre est déficiente

- Entamer dans le cadre du Projet Territoire et avec l'appui de la CCI et des syndicats professionnels, un repérage des lieux déficients en offre commerciale de base, et engager avec les collectivités concernées une réflexion sur le

développement combiné d'une nouvelle offre de services commerciaux.

○ Favoriser le maintien ou le développement de l'offre ambulante en

mutualisant les fournisseurs sur des véhicules de vente communs.

4. Développer la mutualisation de fonctions supports au service de l'économie générale de petites entités

○ Croiser ces démarches avec des objectifs d'insertion professionnelle à destination de publics en recherche d'emploi.

○ Elargir l'offre cumulée des opérateurs sur la base de ces nouvelles ressources mobilisées.

ACTION N°25

Développer les groupements d'employeurs pour assurer les fonctions d'accueil, de secrétariat, financières ou commerciales.

5. Engager un benchmark des initiatives innovantes dans ce domaine au niveau régional et national

○ Recenser des initiatives inspirantes dans ce domaine auprès des sites et partenaires adéquats.

○ Organiser des rencontres sur place avec des opérateurs Hauts-Pyrénéens, des représentants de collectivités locales, et/ou des candidats au développement de tels projets.

Objectif 14 : Coopérer avec les départements voisins pour garantir aux habitants limitrophes une offre de services publics et privés équivalente à celle des autres territoires

Dans plusieurs secteurs géographiques du département, la réponse aux besoins de services ne peut s'envisager à l'intérieur des limites départementales. La vie y est en effet organisée dans tous les domaines en lien étroit avec les secteurs géographiques de départements voisins. Le quotidien des personnes ignore les limites administratives. L'organisation des services doit donc dans ces territoires être appréhendée à l'échelle des bassins de vie et donc en articulation étroite avec les départements voisins. C'est particulièrement le cas dans le secteur nord du département, mais également de l'est et de l'ouest.

1. Croiser la carte départementale des services avec celles des départements voisins

- Organiser une rencontre des animateurs et élus des différents Schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public des départements limitrophes afin d'identifier les convergences possibles.
- Etendre la communication globale de chacun sur les services aux usagers des départements voisins.

ACTION N°26

A partir des points de convergence repérés, organiser des rencontres locales avec les opérateurs intéressés et les représentants d'usagers afin de construire les complémentarités potentielles.

2. Reconsidérer les projets de maintien ou développement de services hauts pyrénéens en les croisant avec les possibilités (offre et demande) des secteurs géographiques voisins

- Identifier dans tous les territoires limitrophes les services nécessitant un renforcement ou un développement et rechercher les apports possibles de demande de la part des secteurs limitrophes.
- Orchestrer une répartition plus harmonieuse de l'offre de services sur les secteurs limitrophes en répartissant et combinant les natures d'offres afin d'éviter d'inutiles et dangereuses concurrence dans des secteurs où la demande est déjà dispersée et faible.

3. Construire avec les départements ou territoires voisins une offre complémentaire alternative et coopérative

- Sur la base de rencontres interdépartementales entre collectivités et chambres consulaires, identifier des secteurs où l'offre a disparu dans certains domaines.
- Adapter le modèle économique à la réalité de la demande afin de permettre malgré tout un équilibre économique pérenne, en lien avec l'objectif 3 notamment.
- Engager des démarches de type Fabriques afin d'y reconstruire une offre spécifique interdépartementale dans des secteurs d'activités où existe une demande.

4. Associer les départements voisins au suivi et à la mise en œuvre du Schéma

- Organiser des invitations croisées aux instances de suivi afin de favoriser l'interconnaissance et l'action commune.

ACTION N°27

Etablir des liens réguliers avec les départements voisins pour le suivi et la mise en œuvre des schémas respectifs.

Objectif 15 : Organiser, au travers d'une Conférence départementale et de Conférences territoriales des services, une gouvernance simplifiée et plus globale des services

La gestion des services a longtemps et légitimement répondu à des considérations sectorielles de gestion et de pilotage. Au mieux, les services étaient gérés de manière collégiale en associant les différents acteurs concernés, mais dans le seul domaine concerné. De plus en plus, les services et leur pérennité sont liés à la fois par des considérations d'optimisation de gestion, mais encore plus par une aspiration de l'utilisateur/consommateur à trouver une réponse globale à sa demande. Il s'agit désormais, à l'instar de ce qui se fait déjà dans certains domaines, de développer et généraliser un croisement entre les différentes gouvernances afin de retrouver ce sens du service global à l'utilisateur / consommateur. Et également d'y associer les représentants des usagers eux-mêmes. La contractualisation sera un outil précieux et efficace de concrétisation des orientations prises dans ces conférences.

1. Une conférence départementale des services au public

- Organiser une fois par an une conférence du SDAASaP en réunissant les représentants de toutes ces instances pour les décloisonner et les mettre en cohérence.
- Associer à cette conférence les représentants des usagers et du monde associatif.

ACTION N°28

Ré-investir les commissions départementales de services publics et les regrouper chaque fois que possible.

2. Des conférences territoriales des services au public

- S'appuyer, comme support de ces conférences, sur la carte exhaustive des services proposée à l'objectif 16.
- Articuler les projets de maintien ou développement de services aux stratégies territoriales de développement local pour en assurer la pérennité.

ACTION N°29

Instituer à l'échelle de chaque PETR une journée des services au public.

**Porteur :
EPCI ou PETR
Animateur :
CC Haute Bigorre**

3. S'appuyer sur les bonnes pratiques de contractualisation pour les développer dans le Département

- Formaliser dans des conventionnements, ou mieux, dans les contractualisations existantes, les différents objectifs qui ressortent des conférences départementales ou territoriales
- Construire les coopérations interterritoriales entre intercommunalités et les conventionnements associés, pour une répartition plus équilibrée des services entre

territoires et correspondant aux ressources de chacun

- Rechercher une forme de positionnement sectoriel accentué dans certains secteurs d'activités pour chacun des territoires, et de manière coordonnée et complémentaire, chaque territoire bénéficiant ainsi dans ce domaine de la demande des secteurs voisins pour assurer la pérennité de ses services.

Objectif 16 : Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services

Nombreux sont ceux, habitants ou partenaires, qui l'ont exprimé lors des Ateliers participatifs : l'information sur les services doit être développée. Pourtant, il faut le dire, chacun des opérateurs redouble d'efforts pour se signaler, communiquer, adresser régulièrement des messages aux habitants. Mais ce qui semble ici en jeu, c'est bien la globalité de l'information et sa mise à disposition lisible de l'utilisateur. C'est donc par l'initiative collective qu'il faut chercher à répondre à cette attente : cartes et informations globales multi-opérateurs, mutualisation et coopération dans le domaine de la communication, adaptation à tous les supports existants.

1. Construire une carte interactive des services à l'échelle départementale

- Administration de cette cartographie interactive par le Conseil Départemental, et mise à jour pour chaque territoire par le niveau intercommunal.
- Extension à terme du dispositif par une fonction invitant les habitants à apporter leur point de vue et leur contribution à leur amélioration constante.

ACTION N°30

Publier sur le site du conseil départemental une cartographie interactive des services, offrant aux habitants une information actualisée.

**Animateur :
CD Hautes-Pyrénées**

2. Décliner et éditer la carte départementale à l'échelle de chaque intercommunalité

- Edition de cartes intercommunales sur les services de proximité, déclinaisons de la carte interactive départementale à l'échelle de chaque territoire intercommunal.
- Diffusion par chaque EPCI de ces cartes physiques dans tous les points de contacts avec les habitants ou les résidents de passage, à l'image de ce qui se fait dans le domaine du tourisme par exemple.
- Veille sur la mise à jour de ces cartes (et par remontée, de la carte interactive départementale) par les équipes intercommunales qui sont les mieux à même de connaître et vérifier la teneur des informations concernant leur territoire d'action.

3. Développer prioritairement l'information et la communication sur le réseau de premiers lieux d'accueil

- Information dans le magazine départemental des orientations et actions du schéma.
- Reprise régulière de ces informations dans chaque magazine intercommunal.
- Organiser des réunions d'information au niveau de l'arrondissement et/ou des intercommunalités à l'occasion de réunions plus larges.

ACTION N°31

Valoriser dans les médias locaux et régionaux, des initiatives originales de maintien et développement des services dans le département.

Objectif 17 : Mettre sur pied un mode original et permanent de veille sur les services

Les habitants l'ont montré par leur participation aux Ateliers, la question des services les intéresse, parfois les préoccupe. Ils peuvent parfois donner le sentiment de vouloir tout partout, mais à les écouter vraiment, ils sont beaucoup plus souvent très lucides sur ce qu'il est possible ou non de maintenir dans leur territoire. Il est donc essentiel de les associer au suivi du schéma et de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de suivre l'évolution des services dans leur département, d'y apporter leurs remarques, de faire des propositions pour leur évolution, et de venir débattre dans des lieux adaptés et proches de leur résidence de l'avenir et de l'amélioration des services qui les concernent. Il s'agit ici d'instituer un mode original d'échange entre autorités organisatrices de services, opérateurs et usagers.

1. Instituer une Conférence Citoyenne de veille sur les services publics et privés

- Organiser, à l'échelle de territoires de vie (intercommunalités ou parties), une réunion annuelle (ou semestrielle) de représentants d'habitants, en les sollicitant directement et/ou par le biais des réseaux associatifs.
- Solliciter les réseaux associatifs comme relais de mobilisation des habitants pour participer et contribuer à cette instance.
- Réinvestir les propositions de cette conférence citoyenne dans les instances de l'objectif 15.

ACTION N°32

Mettre au point une grille de concertation commune aux opérateurs, fournissant tous les indicateurs disponibles sur les services.

2. Mobiliser tous les opérateurs de service pour fournir une mise à jour permanente des données sur leurs services

- Orchestrer une mise à jour en temps réel de l'information sur les services délivrés, les conditions (*horaires, etc...*), apte à alimenter et actualiser la carte interactive de l'objectif 15
- Réunir les éléments nécessaires de retour des usagers sur leurs services au travers des avis formulés formellement dans les enquêtes de satisfaction permanentes ou ponctuelles.
- Informer les habitants des correctifs apportés en réponse à leurs remarques et propositions.

3. Proposer aux habitants qui le souhaitent de s'investir dans des groupes de résolution ciblée de problèmes identifiés

- Constituer à partir de la conférence citoyenne des groupes ponctuels de résolution de problèmes identifiés et les élargir aux acteurs utiles.

ACTION N°33

Valoriser et démultiplier des initiatives locales repérées comme inspirantes pour d'autres territoires et favoriser leur essaimage



Territoires Citoyens 168 Conseils

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Hautes-Pyrénées

22 novembre 2017



**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC DES HAUTES-PYRENEES**

Mars 2018

SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES

PLAN D' ACTIONS

CAHIER N° 4

« LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE »

GOUVERNANCE ET CONVENTIONS AVEC LES EPCI

Version V0 – 7 mars 2018

SOMMAIRE

LE SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION : UN PROJET DE DEVELOPPEMENT POUR LES HAUTES-PYRENEES.	PAGE 3
UNE CONVENTION POUR FAIRE VIVRE ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D’ACTIONS.	PAGE 4
1. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES	PAGE 4
2. LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS	PAGE 5
UNE CONVENTION D’APPLICATION POUR CONFORTER LE PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES DES HAUTES-PYRENEES.	PAGE 8
1. LES 9 EPCI DES HAUTES-PYRENEES PARTENAIRES POUR GARANTIR UNE BONNE QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION.	PAGE 8
2. CONVENTION TERRITORIALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D’AMELIORATION DE L’ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC	PAGE 8
UNE GOUVERNANCE POLITIQUE ET OPERATIONNELLE POUR GARANTIR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA.	PAGE 10
1. LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES SERVICES AU PUBLIC	PAGE 10
2. LES JOURNEES DES SERVICES AU PUBLIC DANS LES TERRITOIRES	PAGE 10
3. LE COMITE TECHNIQUE	PAGE 10
4. LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES	PAGE 10
5. L’EQUIPE OPERATIONNELLE	PAGE 11

LE SCHEMA DE SERVICES A LA POPULATION : UN PROJET DE DEVELOPPEMENT POUR LES HAUTES-PYRENEES.

Le schéma de services à la population dans les Hautes-Pyrénées a été conçu comme une véritable projet de développement solidaire et durable pour conforter la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'articule donc avec l'ensemble des démarches stratégiques départementales :

- Le projet de territoire 2020-2030
- Le schéma de développement social « Solid'Action 65 »
- Les schémas thématiques : gérontologie, handicap, numérique...

Il doit aussi être en cohérence avec les orientations d'aménagement et de développement de la Région Occitanie et les projets stratégiques de l'Etat en Hautes-Pyrénées.

La mise en œuvre des orientations de ce Schéma doit donc reposer sur un partenariat étroit avec tous les acteurs hauts-pyrénéens et sur une gouvernance politique et technique garante de la bonne réalisation du plan d'actions.



1. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- Département des Hautes-Pyrénées
- Préfecture des Hautes-Pyrénées
- Etat :
 - ARS (Agence régionale de la santé)
 - DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale)
- Région Occitanie
- 9 EPCI des Hautes-Pyrénées :
 - Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
 - Communauté de Communes Haute-Bigorre
 - Communauté de Communes Plateau de Lannemezan
 - Communauté de Communes Neste Barousse
 - Communauté de Communes Aure Louron
 - Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves
 - Communauté de Communes Coteaux du Val d'Arros
 - Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac
 - Communauté de Communes Adour Madiran
- 5 PETR des Hautes-Pyrénées :
 - Pays des Coteaux
 - Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
 - Pays des Nestes
 - Pays Val d'Adour
 - Cœur de Bigorre
- Associations d'élus :
 - Association des maires des Hautes-Pyrénées
 - Association des Maires Ruraux des Hautes-Pyrénées
- Organismes prestataires de services :
 - CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
 - CPAM (Caisse Primaire Assurances Maladie)
 - MSA (Mutualité Sociale Agricole)
 - CARSAT (Caisse Assurance Retraite)
 - La Poste
 - SNCF
 - Pôle Emploi
 - ENEDIS
 - ENGIE
- Organismes consulaires :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées
 - Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
- Caisse des Dépôts et Consignations

2. LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

PREAMBULE

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public, tel que défini par la loi NOTRe d'août 2015, porte en Hautes-Pyrénées une dimension particulièrement stratégique voulue conjointement par le Conseil Départemental, la Préfecture, les EPCI, et le Conseil Régional, pour en faire un réel levier de développement du territoire Haut Pyrénéen. C'est dans ce sens que les représentants de ces institutions publiques ont décidé de l'articuler étroitement avec les projets de développement portés par les uns et les autres.

Le Conseil Départemental est attentif à garantir notamment une articulation forte avec son Projet Territoire, avec Solid'Actions, avec les différents schémas déjà adoptés (numérique, sociaux, etc). Il en sera de même avec les projets de territoires des intercommunalités, avec les projets stratégiques de l'Etat en Hautes Pyrénées, et les schémas portés par le Conseil Régional.

Cette démarche constitue ainsi un véritable levier de développement pour les territoires qui composent le département, et c'est dans cet esprit qu'est rédigée la présente convention générale.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention constitue un document cadre. Elle a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du schéma des services à la population.

Cette convention précise l'engagement des partenaires signataires pour mettre en œuvre le plan d'actions défini dans le schéma ci-annexé structuré autour de 5 orientations :

- **Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires.**
- **Améliorer l'accès aux services.**
- **Garantir des services pour tous.**
- **Porter une attention prioritaire sur deux thématiques : santé et éducation.**
- **Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du schéma.**

Ces orientations se déclinent en 17 objectifs opérationnels qui sont accompagnés d'un plan d'actions comprenant 33 actions dont 13 seront mises en œuvre dès 2018.

Une attention particulière sera portée à l'Axe 3 qui vise à ce que tous les habitants, et notamment les plus fragiles, bénéficient de tous les services présents sur le territoire en cohérence avec le schéma de développement social Solid'Actions.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES

2.1. Inscrire dans sa stratégie l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les ressources permettant d'atteindre cet objectif.

L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services à la population nécessite une implication de chacune des parties signataires afin de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans le schéma.

Les signataires s'engagent à s'inscrire pleinement dans la stratégie du SDAASP et à décliner ses orientations dans leur propre stratégie de développement de services pour leur secteur d'activité ou leur territoire.

2.2. Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions concernant les services.

Afin de contribuer au suivi et à l'évaluation du schéma, chaque structure responsable d'une ou plusieurs actions inscrites dans le schéma s'engage à établir un état d'avancement des actions contribuant à la réalisation du SDAASP.

Un document de synthèse annuel sur les actions réalisées ou en cours devra être transmis avant le 30 juin de chaque année civile au Préfet et au Président du Conseil départemental, lesquels auront la charge de présenter à la Conférence départementale des services au public une synthèse des contributions sous forme de bilan annuel.

2.3. Participer et contribuer aux instances de gouvernance.

Le suivi du schéma et de la mise en œuvre du plan d'actions sera assuré par une Conférence départementale des services au public réunissant des représentants de l'ensemble des parties signataires. Cette Conférence se réunira annuellement sous la co-présidence du Préfet et du Président du Conseil départemental.

Cette Conférence sera chargée, sur la base d'éléments fournis par un comité technique visé au paragraphe suivant, de :

- présenter un bilan annuel de mise en œuvre du schéma ;
- proposer le programme annuel d'actions ;
- prendre les décisions adaptées en fonction des constats réalisés concernant l'évolution de la situation départementale en termes d'accès du public aux services ;
- engager éventuellement la révision du schéma.

Afin de préparer les décisions de la Conférence départementale des services au public et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, un Comité technique rassemblant les référents identifiés au sein des organismes signataires de la présente convention sera mis en place.

Ce comité technique aura pour fonction de :

- organiser et coordonner la remontée d'informations relatives à l'évolution des services dans les Hautes-Pyrénées ;
- assurer le suivi régulier de l'avancement du plan d'actions du SDAASP ;
- préparer le bilan annuel de la mise en œuvre du SDAASP ;
- constituer un lieu d'échange et de partage d'expériences sur les services et leurs évolutions ;
- préparer la Conférence départementale des services au public.

Ce comité technique pourra réunir, si nécessaire, des groupes de travail thématiques réunissant les acteurs concernés par le suivi et la mise en œuvre de chacune des orientations du schéma.

Enfin, une équipe s'appuyant sur deux agents est mise en place conjointement par l'Etat et le Département, dont le rôle sera d'animer et d'assurer le suivi du Schéma. Chacune des structures signataires désignera par ailleurs un référent du Schéma.

2.4. Communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma.

L'objectif 16 du schéma s'intitule « Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services », il correspond à la volonté des partenaires de faire connaître les engagements pris pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services dans les Hautes-Pyrénées. Chacun des signataires de la convention s'engage à développer une information adaptée sur les actions dont il assure le pilotage et à contribuer et relayer les actions de communication du SDAASP qui seront mises en place collectivement.

2.5. Inciter les usagers à contribuer à la qualité des services.

L'action n°29 vise à organiser par chaque PETR, une journée annuelle des services au public. Cette rencontre rassemble des représentants d'habitants et des réseaux associatifs pour réfléchir sur l'état des services à l'échelle du territoire et proposer les améliorations nécessaires.

Chaque signataire s'engage à contribuer à l'organisation de cette rencontre et à inciter ses usagers à y participer.

Par sa politique de communication spécifique, chaque signataire invitera aussi ses clients/usagers à participer à l'amélioration des services en les incitant à être force de proposition pour une meilleure qualité de l'offre de service.

2.6. Contribuer à un mode de veille permanent sur les services.

Les partenaires s'engagent à contribuer à la mise au point d'une grille d'information-commune aux opérateurs, fournissant tous les indicateurs disponibles sur les services.

Cette démarche vise à pouvoir disposer d'une mise à jour en temps réel de l'information sur les services délivrés et leurs conditions d'accessibilité, apte à alimenter et actualiser les bases de données départementales sur les services.

Chaque signataire réunira les éléments de retour des usagers sur leurs services au travers des avis formulés formellement dans les enquêtes de satisfaction permanentes ou ponctuelles.

Afin de préciser la liste de ces données, la fréquence de la mise à jour, le format et les conditions d'utilisation, des conventions spécifiques seront à établir. Les règles de gestion et de communication des données collectées seront définies entre les partenaires.

2.7. Des engagements spécifiques

Chacun des partenaires, dans son champ de compétences ou dans son domaine d'intervention respectif, pourra être amené à s'engager sur certaines actions inscrites dans le schéma.

Ces engagements spécifiques et opérationnels feront l'objet de conventions dédiées.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est liée à l'exécution du schéma. Elle a ainsi pour validité la durée de ce schéma, soit 6 ans à compter du, date de l'arrêté préfectoral qui a fixé celui-ci. Elle prend effet à date de signature des parties et s'achèvera le

ARTICLE 4 : AVENANTS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire conservé par le Département des Hautes-Pyrénées et l'autre remis entre les mains du Préfet.

Une copie du document signé sera remise à chacun des signataires

UNE CONVENTION D'APPLICATION POUR CONFORTER LE PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES DES HAUTES-PYRENEES.

1. LES 9 EPCI DES HAUTES-PYRENEES PARTENAIRES POUR GARANTIR UNE BONNE QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION.



2. CONVENTION TERRITORIALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public, tel que défini par la loi NOTRe d'août 2015, porte en Hautes-Pyrénées une dimension particulièrement stratégique voulue conjointement par le Conseil Départemental, la Préfecture, les EPCI, et le Conseil Régional, pour en faire un réel levier de développement du territoire Haut Pyrénéen. C'est dans ce sens que les représentants de ces institutions publiques ont décidé de l'articuler étroitement avec les projets de développement portés par les uns et les autres.

Le Conseil Départemental est attentif à garantir notamment une articulation forte avec son Projet Territoire, avec Solid'Actions, avec les différents schémas déjà adoptés (numérique, sociaux, etc). Il en sera de même avec les projets de territoires des intercommunalités, avec les projets stratégiques de l'Etat en Hautes Pyrénées, et les schémas portés par le Conseil Régional.

Cette démarche constitue ainsi un véritable levier de développement pour les territoires qui composent le département, et c'est dans cet esprit qu'est rédigée la présente convention territoriale.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Schéma des Services à la Population co-construit avec l'ensemble des EPCI des Hautes-Pyrénées a été délibéré par l'assemblée départementale le 30 mars 2018 et arrêté par Mme la Préfète le

Le plan d'actions défini dans le schéma est structuré autour de 5 orientations :

- Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires.
- Améliorer l'accès aux services.
- Garantir des services pour tous.
- Porter une attention prioritaire sur deux thématiques : santé et éducation.
- Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du Schéma.

Ces orientations se déclinent en 17 objectifs opérationnels qui sont accompagnés d'un plan d'actions comprenant 33 actions dont 13 seront mises en œuvre dès 2018.

Une convention-cadre générale a été signée par tous les partenaires le

Elle précisait les 6 engagements des partenaires :

1. Inscrire dans la stratégie de développement du territoire intercommunal l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les ressources permettant d'atteindre cet objectif.
2. Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions concernant les services.
3. Participer et contribuer aux instances de gouvernance.

4. Communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma.
5. Inciter les usagers à contribuer à la qualité des services.
6. Contribuer à un mode de veille permanent sur les services.

La présente convention a pour objet de formaliser l'engagement des co-signataires en vue de décliner le Schéma des Services à la Population sur le territoire intercommunal de

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

Au-delà des engagements généraux rappelés ci-dessus, les trois signataires s'engagent à une déclinaison spécifique dans le territoire. Elle tient compte à la fois de ses spécificités, des projets de développement du territoire, et des actions qui ont été retenues à l'issue de la large phase de concertation et de co-construction des priorités du plan d'action.

3.1. Des réalités spécifiques au territoire

A décliner selon le territoire

3.2. Des orientations adaptées à ces spécificités et aux projets du territoire

A décliner selon le territoire

3.3. Une première série d'actions pour la période 2018 - 2020

A décliner selon le territoire

ARTICLE 3 : REPRESENTANTS DE L'EPCI DANS LA GOUVERNANCE DU SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION

Afin de répondre à son engagement de participation aux instances de gouvernance du Schéma, l'EPCI désigne :

- pour le représenter au sein de la Conférence du Schéma
- pour le représenter au sein du Comité technique.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est liée à l'exécution du schéma, mais elle a pour objectif d'engager une mise en opérationnalité des actions qui doivent être mises en œuvre dès l'année 2018. Elle a ainsi pour validité une durée de deux ans à compter du, date de l'arrêté préfectoral qui a fixé celui-ci. Elle prend effet à date de signature des parties et s'achèvera le

ARTICLE 5 : AVENANTS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux, un exemplaire conservé par l'EPCI, l'autre par le Département des Hautes-Pyrénées et l'autre remis entre les mains du Préfet.

1. LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES SERVICES AU PUBLIC

- Animation : co-présidence du Préfet et du Président du Conseil départemental.
- Composition : des représentants de l'ensemble des parties signataires de la convention de partenariat.
- Fréquence : au moins une réunion annuelle
- Missions :
 - Présenter un bilan annuel de mise en œuvre du schéma.
 - Proposer le programme annuel d'actions.
 - Prendre les décisions adaptées en fonction des constats réalisés concernant l'évolution de la situation départementale en termes d'accès aux services au public.
 - Engager éventuellement la révision du schéma.

2. LES JOURNEES DES SERVICES AU PUBLIC DANS LES TERRITOIRES

- Animation : chaque PETR
- Composition : tous les acteurs du territoire (élus, associations, citoyens, opérateurs de services...)
- Fréquence : une fois par an
- Missions :
 - Faire un état des lieux des services dans les territoires intercommunaux et proposer des améliorations.
 - Recueillir les besoins nouveaux en matière de services à la population.
 - Partager les initiatives et expériences mises en œuvre dans le territoire.

3. LE COMITE TECHNIQUE

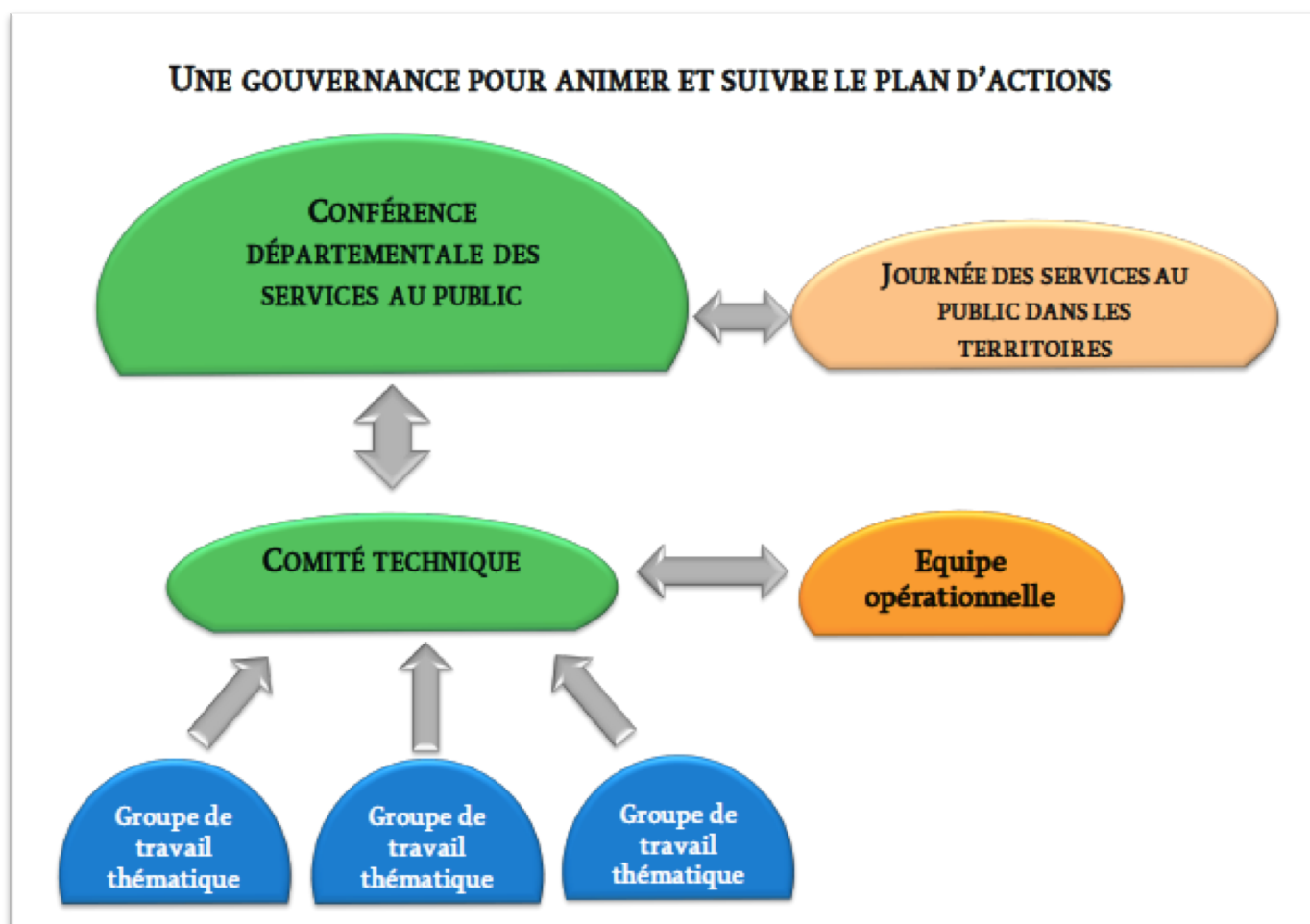
- Animation : Co-animation par le SG de la Préfecture et le DGS du Département
- Composition : des techniciens de l'ensemble des parties signataires de la convention de partenariat.
- Fréquence : deux à trois réunions annuelles
- Missions :
 - Constituer un lieu d'échange et de partage d'expériences sur les services et leurs évolutions ;
 - Organiser et coordonner la remontée d'informations relatives à l'évolution des services dans les Hautes-Pyrénées ;
 - Assurer le suivi régulier de l'avancement du plan d'actions du SDAASP ;
 - Préparer le bilan annuel de la mise en œuvre du SDAASP ;
 - Préparer la Conférence départementale des services au public.

4. LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

- Animation : l'équipe opérationnelle
- Composition : des techniciens concernés par la thématique spécifique du groupe.
- Fréquence : en fonction du thème à traiter, ces groupes doivent se réunir sur une période définie.
- Missions :
 - Réfléchir sur des solutions innovantes en matière de services à la population.
 - Initier des réponses à des situations spécifiques ou thématiques.
 - Proposer au Comité technique des actions répondant à de nouveaux besoins.

5. L'EQUIPE OPERATIONNELLE

- Animation : un chef de projet
- Composition : deux agents mis en place conjointement par l'Etat et le département
- Fréquence : réunion mensuelle
- Missions :
 - Veiller à la bonne mise en œuvre opérationnelle des actions
 - Coordonner l'ensemble des partenaires pour garantir la réalisation de leurs engagements.
 - Elaborer un tableau de bord des actions et assurer leur suivi.
 - Animer les groupes de travail thématiques
 - Assurer la veille sur des bonnes pratiques existantes dans d'autres territoires.





**Convention de mise en œuvre
du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Entre,

L'Etat, représenté par Madame la préfète

Le Département des Hautes-Pyrénées, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente

L'Agence régionale de la santé, ARS représentée par
La Direction des services départementaux de l'éducation nationale, DSDEN représentée par

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, représentée par son Président
La Communauté de Communes Haute-Bigorre, représentée par son Président
La Communauté de Communes Plateau de Lannemezan, représentée par son Président
La Communauté de Communes Neste Barousse, représentée par son Président
La Communauté de Communes Aure Louron, représentée par son Président
La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, représentée par son Président
La Communauté de Communes Coteaux du Val d'Arros, représentée par son Président
La Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac, représentée par son Président
La Communauté de Communes Adour Madiran, représentée par son Président

Le PETR du Pays des Coteaux, représenté par son Président
Le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, représenté par son Président
Le PETR du Pays des Nestes, représenté par son Président
Le PETR du Pays Val d'Adour, représenté par son Président
Le PETR Cœur de Bigorre, représenté par son Président

L'Association des maires des Hautes-Pyrénées, représentée par sa Présidente
L'Association des Maires Ruraux des Hautes-Pyrénées, représentée par son Président

La CAF représentée par
La CPAM représentée par
La MSA représentée par
La CARSAT représentée par
La Poste représentée par
La SNCF représentée par
Pôle Emploi représenté par
ENEDIS représenté par
ENGIE représenté par

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées représentée par son Président
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées représentée par son Président
La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées représentée par son Président

VU l'Article 26 de la loi n° 95- 115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

VU le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées du 22 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Haute-Bigorre du 19 décembre 2017 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan du 15 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Neste Barousse du 14 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Aure Louron du 13 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Pyrénées Vallées des Gaves du 6 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire des Coteaux du Val d'Arros du 7 février 2018 portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire du Pays de Trie et du Magnoac du 12 mars portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Adour Madiran du 1^{er} mars portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU l'avis favorable de la CTAP du 16 février 2018

VU la Délibération du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées du 30 mars 2018 portant adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

VU l'Arrêté préfectoral n° duA fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

VU le Schéma départemental de Développement social, intitulé « Solid'Action » adopté le 30 juin 2017

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public, tel que défini par la loi NOTRe d'août 2015, porte en Hautes-Pyrénées une dimension particulièrement stratégique voulue conjointement par le Conseil Départemental, la Préfecture, les EPCI, et le Conseil Régional, pour en faire un réel levier de développement du territoire Haut Pyrénéen. C'est dans ce sens que les représentants de ces institutions publiques ont décidé de l'articuler étroitement avec les projets de développement portés par les uns et les autres.

Le Conseil Départemental est attentif à garantir notamment une articulation forte avec son Projet Territoire, avec Solid'Actions, avec les différents schémas déjà adoptés (numérique, sociaux, etc). Il en sera de même avec les projets de territoires des intercommunalités, avec les projets stratégiques de l'Etat en Hautes Pyrénées, et les schémas portés par le Conseil Régional.

Cette démarche constitue ainsi un véritable levier de développement pour les territoires qui composent le département, et c'est dans cet esprit qu'est rédigée la présente convention générale.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention constitue un document cadre. Elle a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du schéma des services à la population.

Cette convention précise l'engagement des partenaires signataires pour mettre en œuvre le plan d'actions défini dans le schéma ci-annexé structuré autour de 5 orientations :

- **Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires.**
- **Améliorer l'accès aux services.**
- **Garantir des services pour tous.**
- **Porter une attention prioritaire sur deux thématiques : santé et éducation.**
- **Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du schéma.**

Ces orientations se déclinent en 17 objectifs opérationnels qui sont accompagnés d'un plan d'actions comprenant 33 actions dont 13 seront mises en œuvre dès 2018.

Une attention particulière sera portée à l'Axe 3 qui vise à ce que tous les habitants, et notamment les plus fragiles, bénéficient de tous les services présents sur le territoire en cohérence avec le schéma de développement social Solid'Actions.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES

2.1. Inscrire dans sa stratégie l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les ressources permettant d'atteindre cet objectif.

L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services à la population nécessite une implication de chacune des parties signataires afin de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans le schéma.

Les signataires s'engagent à s'inscrire pleinement dans la stratégie du SDAASP et à décliner ses orientations dans leur propre stratégie de développement de services pour leur secteur d'activité ou leur territoire.

2.2. Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions concernant les services.

Afin de contribuer au suivi et à l'évaluation du schéma, chaque structure responsable d'une ou plusieurs actions inscrites dans le schéma s'engage à établir un état d'avancement des actions contribuant à la réalisation du SDAASP.

Un document de synthèse annuel sur les actions réalisées ou en cours devra être transmis avant le 30 juin de chaque année civile au Préfet et au Président du Conseil départemental, lesquels

auront la charge de présenter à la Conférence départementale des services au public une synthèse des contributions sous forme de bilan annuel.

2.3. Participer et contribuer aux instances de gouvernance.

Le suivi du schéma et de la mise en œuvre du plan d'actions sera assuré par une Conférence départementale des services au public réunissant des représentants de l'ensemble des parties signataires. Cette Conférence se réunira annuellement sous la co-présidence du Préfet et du Président du Conseil départemental.

Cette Conférence sera chargée, sur la base d'éléments fournis par un comité technique visé au paragraphe suivant, de :

- présenter un bilan annuel de mise en œuvre du schéma ;
- proposer le programme annuel d'actions ;
- prendre les décisions adaptées en fonction des constats réalisés concernant l'évolution de la situation départementale en termes d'accès du public aux services ;
- engager éventuellement la révision du schéma.

Afin de préparer les décisions de la Conférence départementale des services au public et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, un Comité technique rassemblant les référents identifiés au sein des organismes signataires de la présente convention sera mis en place.

Ce comité technique aura pour fonction de :

- organiser et coordonner la remontée d'informations relatives à l'évolution des services dans les Hautes-Pyrénées ;
- assurer le suivi régulier de l'avancement du plan d'actions du SDAASP ;
- préparer le bilan annuel de la mise en œuvre du SDAASP ;
- constituer un lieu d'échange et de partage d'expériences sur les services et leurs évolutions ;
- préparer la Conférence départementale des services au public.

Ce comité technique pourra réunir, si nécessaire, des groupes de travail thématiques réunissant les acteurs concernés par le suivi et la mise en œuvre de chacune des orientations du schéma.

Enfin, une équipe s'appuyant sur deux agents est mise en place conjointement par l'Etat et le Département, dont le rôle sera d'animer et d'assurer le suivi du Schéma. Chacune des structures signataires désignera par ailleurs un référent du Schéma.

2.4. Communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma.

L'objectif 16 du schéma s'intitule « Développer à l'intention de tous les habitants, une information de qualité et utile sur les services », il correspond à la volonté des partenaires de faire connaître les engagements pris pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services dans les Hautes-Pyrénées. Chacun des signataires de la convention s'engage à développer une information adaptée sur les actions dont il assure le pilotage et à contribuer et relayer les actions de communication du SDAASP qui seront mises en place collectivement.

2.5. Inciter les usagers à contribuer à la qualité des services.

L'action n°29 vise à organiser par chaque PETR, une journée annuelle des services au public. Cette rencontre rassemble des représentants d'habitants et des réseaux associatifs pour réfléchir sur l'état des services à l'échelle du territoire et proposer les améliorations nécessaires.

Chaque signataire s'engage à contribuer à l'organisation de cette rencontre et à inciter ses usagers à y participer.

Par sa politique de communication spécifique, chaque signataire invitera aussi ses clients/usagers à participer à l'amélioration des services en les incitant à être force de proposition pour une meilleure qualité de l'offre de service.

2.6. Contribuer à un mode de veille permanent sur les services.

Les partenaires s'engagent à contribuer à la mise au point d'une grille d'information-commune aux opérateurs, fournissant tous les indicateurs disponibles sur les services.

Cette démarche vise à pouvoir disposer d'une mise à jour en temps réel de l'information sur les services délivrés et leurs conditions d'accessibilité, apte à alimenter et actualiser les bases de données départementales sur les services.

Chaque signataire réunira les éléments de retour des usagers sur leurs services au travers des avis formulés formellement dans les enquêtes de satisfaction permanentes ou ponctuelles.

Afin de préciser la liste de ces données, la fréquence de la mise à jour, le format et les conditions d'utilisation, des conventions spécifiques seront à établir. Les règles de gestion et de communication des données collectées seront définies entre les partenaires.

2.7. Des engagements spécifiques

Chacun des partenaires, dans son champ de compétences ou dans son domaine d'intervention respectif, pourra être amené à s'engager sur certaines actions inscrites dans le schéma.

Ces engagements spécifiques et opérationnels feront l'objet de conventions dédiées.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est liée à l'exécution du schéma. Elle a ainsi pour validité la durée de ce schéma, soit 6 ans à compter du, date de l'arrêté préfectoral qui a fixé celui-ci. Elle prend effet à date de signature des parties et s'achèvera le ;

ARTICLE 4 : AVENANTS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire conservé par le Département des Hautes-Pyrénées et l'autre remis entre les mains du Préfet.

Une copie du document signé sera remise à chacun des signataires

Tarbes, le

Signatures des parties signataires



Logo de
l'EPCI



SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION EN HAUTES-PYRENEES

Convention territoriale de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Entre,

L'Etat, représenté par Madame la préfète

Le Département des Hautes-Pyrénées, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental

La Communauté, représentée par son Président, ci-après dénommée « l'EPCI »

VU l'Article 26 de la loi n° 95- 115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

VU le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

VU l'Arrêté préfectoral n° duA fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Vu la délibération du Conseil Communautaire du en date du2018 apportant un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

VU la Convention de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public signée par l'ensemble des partenaires des Hautes-Pyrénées le

VU la Délibération du Conseil Communautaire de en date du 2018 adoptant la présente convention territoriale

VU la Délibération du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées en date du 2018 adoptant la présente convention territoriale

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public, tel que défini par la loi NOTRe d'août 2015, porte en Hautes-Pyrénées une dimension particulièrement stratégique voulue conjointement par le Conseil Départemental, la Préfecture, les EPCI, et le Conseil Régional, pour en faire un réel levier de développement du territoire Haut Pyrénéen. C'est dans ce sens que les représentants de ces institutions publiques ont décidé de l'articuler étroitement avec les projets de développement portés par les uns et les autres.

Le Conseil Départemental est attentif à garantir notamment une articulation forte avec son Projet Territoire, avec Solid'Actions, avec les différents schémas déjà adoptés (numérique, sociaux, etc). Il en sera de même avec les projets de territoires des intercommunalités, avec les projets stratégiques de l'Etat en Hautes Pyrénées, et les schémas portés par le Conseil Régional.

Cette démarche constitue ainsi un véritable levier de développement pour les territoires qui composent le département, et c'est dans cet esprit qu'est rédigée la présente convention territoriale.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Schéma des Services à la Population co-construit avec l'ensemble des EPCI des Hautes-Pyrénées a été délibéré par l'assemblée départementale le 30 mars 2018 et arrêté par Mme la Préfète le

Le plan d'actions défini dans le schéma est structuré autour de 5 orientations :

- Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires.
- Améliorer l'accès aux services.
- Garantir des services pour tous.
- Porter une attention prioritaire sur deux thématiques : santé et éducation.
- Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du Schéma.

Ces orientations se déclinent en 17 objectifs opérationnels qui sont accompagnés d'un plan d'actions comprenant 33 actions dont 13 seront mises en œuvre dès 2018.

Une convention-cadre générale a été signée par tous les partenaires le

Elle précisait les 6 engagements des partenaires :

1. Inscrire dans la stratégie de développement du territoire intercommunal l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les ressources permettant d'atteindre cet objectif.
2. Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions concernant les services.
3. Participer et contribuer aux instances de gouvernance.
4. Communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma.
5. Inciter les usagers à contribuer à la qualité des services.
6. Contribuer à un mode de veille permanent sur les services.

La présente convention a pour objet de formaliser l'engagement des co-signataires en vue de décliner le Schéma des Services à la Population sur le territoire intercommunal de

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

Au-delà des engagements généraux rappelés ci-dessus, les trois signataires s'engagent à une déclinaison spécifique dans le territoire. Elle tient compte à la fois de ses spécificités, des projets de développement du territoire, et des actions qui ont été retenues à l'issue de la large phase de concertation et de co-construction des priorités du plan d'action.

3.1. Des réalités spécifiques au territoire

A décliner selon le territoire

3.2. Des orientations adaptées à ces spécificités et aux projets du territoire

A décliner selon le territoire

3.3. Une première série d'actions pour la période 2018 - 2020

A décliner selon le territoire

ARTICLE 3 : REPRESENTANTS DE L'EPCI DANS LA GOUVERNANCE DU SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION

Afin de répondre à son engagement de participation aux instances de gouvernance du Schéma, l'EPCI désigne :

- pour le représenter au sein de la Conférence du Schéma
- pour le représenter au sein du Comité technique.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est liée à l'exécution du schéma, mais elle a pour objectif d'engager une mise en opérationnalité des actions qui doivent être mises en œuvre dès l'année 2018. Elle a ainsi pour validité une durée de deux ans à compter du, date de l'arrêté préfectoral qui a fixé celui-ci. Elle prend effet à date de signature des parties et s'achèvera le ;

ARTICLE 5 : AVENANTS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux, un exemplaire conservé par l'EPCI, l'autre par le Département des Hautes-Pyrénées et l'autre remis entre les mains du Préfet.

Tarbes, le

Signatures des parties signataires

Diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

30 juin 2016





- I. Contexte, objectifs et méthode p. 3
- II. Diagnostic par grands domaines de services p. 11
- III. Synthèse des enjeux transversaux et priorités d'actions p. 68
- IV. Annexes p. 76



I. Contexte, objectifs et méthode

I1 - Contexte et objectifs

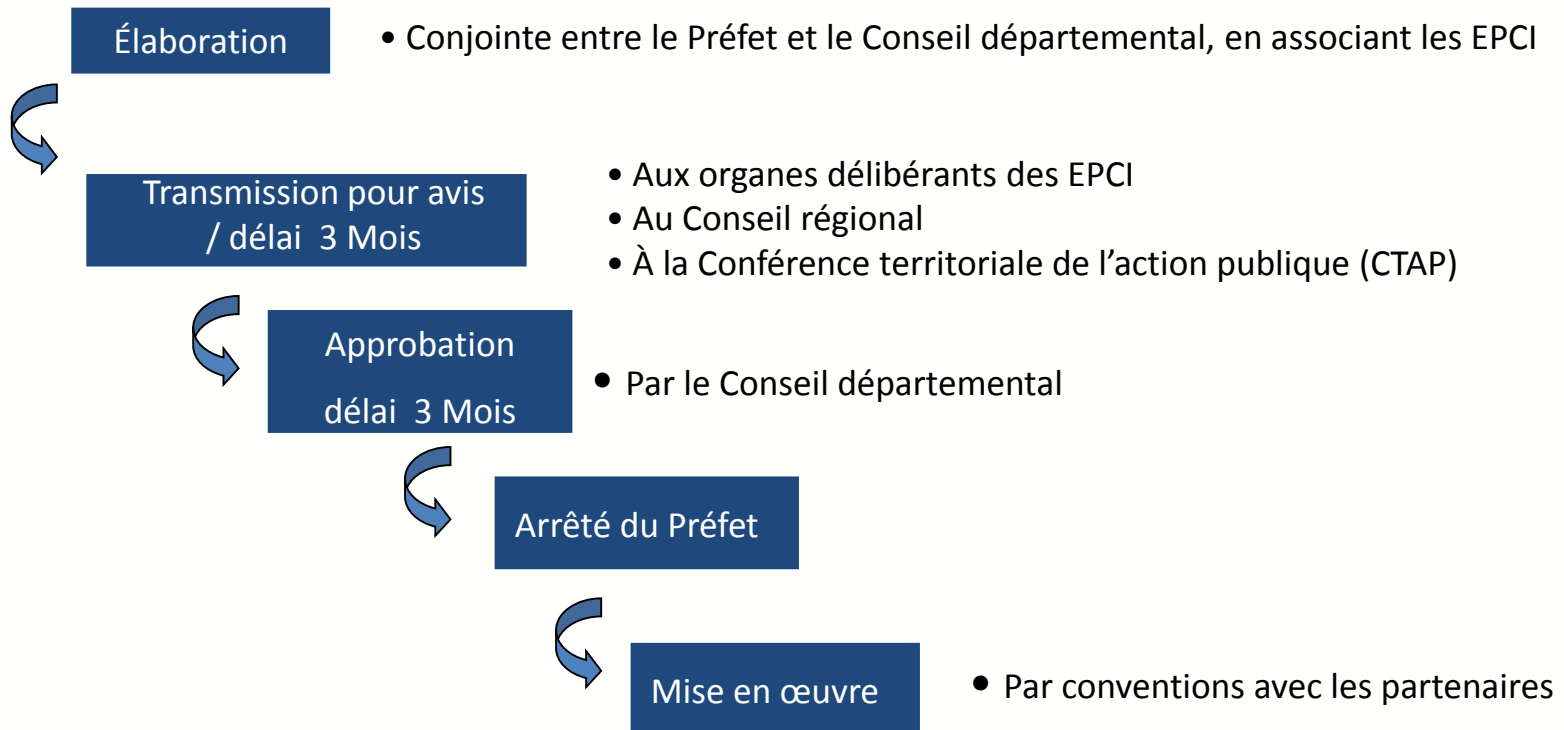
L'article 98 de la loi NOTRe précise que : « *Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services* » (LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Chapitre II : Amélioration de l'accessibilité des services à la population).

La Préfecture et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ont ainsi décidé de lancer à la fin de l'année 2015 l'élaboration du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ils ont fait appel à une société de conseil indépendante et spécialisée afin de les appuyer dans l'élaboration de la première phase de ce travail : le diagnostic préalable à la rédaction du schéma.

Ce travail vise en particulier à :

- **vérifier les conditions actuelles d'accessibilité des « services au public »** sur le département des Hautes-Pyrénées ;
- **mettre en lumière les principaux enjeux, besoins des habitants et problématiques** en matière d'accès aux services au public ;
- **identifier les premières pistes de réflexion pour le renforcement de la qualité de l'offre existante** et ainsi faciliter le travail d'élaboration future du SDAASP.

Loi NOTRe du 7 août 2015, art.98 : programme d'actions sur 6 ans



L'élaboration d'un SDAASP s'étale sur une année environ

A - Préparation du SDAASP

B - Application du SDAASP

Mission d'AMO Edater

Diagnostic des déficits d'accessibilité

Enjeux et préconisations

Elaboration du schéma
(programme d'action à 6 ans)

Mise en œuvre du plan d'actions

1 année (nov 2015 – fin 2016)

6 années
(2017-2022)



Population

Opérateurs



194

Arrêté du Préfet

Le présent document rend compte du travail réalisé entre le mois de novembre 2015 et le mois de mai 2016.

Il s'appuie sur :

1. **des travaux d'analyse documentaire** (schémas départementaux et régionaux, documents d'analyses réalisés par les services de l'Etat ou du Conseil Départemental, ...) **et statistiques** (Base Permanente des Equipements de l'INSEE),
2. la réalisation de plusieurs **réunions d'échanges avec le comité de pilotage et le comité technique**,
3. une **consultation des 31 EPCI** organisée en deux temps : des réunions d'information dans chaque arrondissement en décembre 2015 et la réalisation d'une enquête auprès des élus intercommunaux réalisée entre fin décembre et fin mars 2016,
4. une **enquête auprès de la population** conduite du 8 janvier au 7 mars 2016 (754 répondants),
5. **14 entretiens auprès d'opérateurs de services au public** présents dans les Hautes-Pyrénées.

Tout comme le futur schéma, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité des services, ni des analyses, mais vise à identifier les points saillants des enjeux actuels et futurs en matière d'accessibilité de services, qu'il s'agisse de services marchands ou non.

Les analyses sont classées en 9 grands domaines et 44 types de services au public .



9 grands domaines d'analyse et une quarantaine de services clefs retenus pour le périmètre du diagnostic

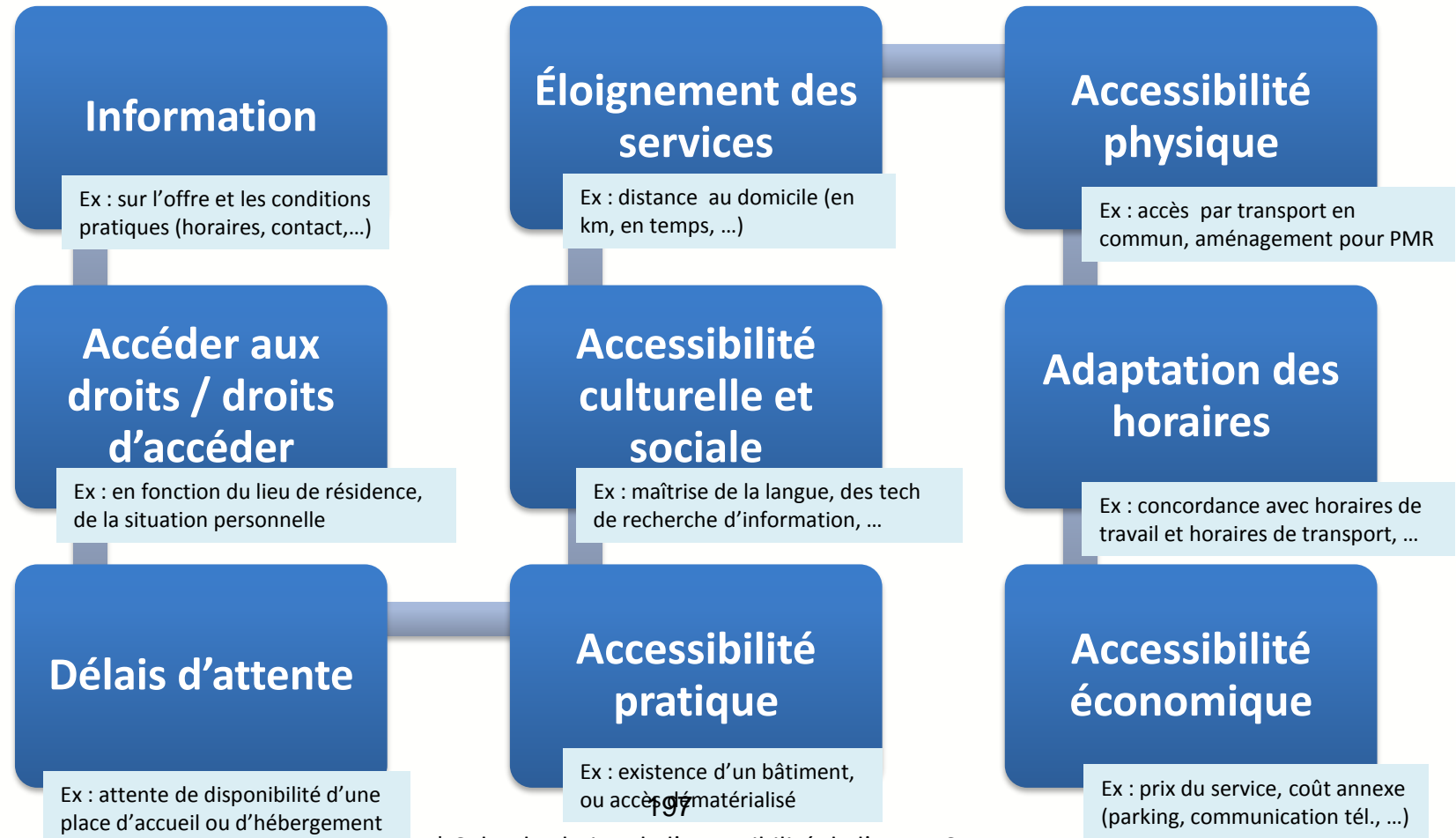
MOBILITÉS et TRANSPORTS	Transp en Comm interurbain départemental et
	TC EPCI
	Lignes TER et INTERCITES
	Transport à la demande
TIC	Couverture adsl / fibre / satellite
	Couverture Téléphonie mobile
SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN	Poste
	Boulangerie
	Alimentation
	Pharmacie
	Distributeur automatique de billets (DAB)
	Stations-services
SERVICES AU PUBLIC USAGE PONCTUEL	Electricité Gaz
	Trésorerie
	Justice et accès aux droits
	Ramassage des déchets (collecte, déchetterie)
SECURITE	SDIS + centres de secours
	Police nationale et gendarmerie
SERVICES DE SANTÉ	Hôpitaux et services d'urgence
	Médecins généralistes et maisons de santé
	Maternité et gynécologie en Etab/ts
	Ophtalmologues
	Psychiatres
	Infirmiers
	Dentistes
	Kinésithérapeute
SERVICES SOCIAUX	Centres d'Action Sociale
	Centres médico Sociaux
	CAF
	MSA
	Assistants sociaux
	Ecole maternelle
	Assistants maternelles
	Accueil du jeune enfant (EAJE) : crèches, ...
	Hébergement Personnes Agées (PA)
	Aide à domicile aux PA
EMPLOI	Pôle emploi
	Missions locales, autres services insertion-emploi
196 EDUCATION, LOISIRS, SPORTS et CULTURE	Ecole Primaires
	Collèges
	Lycées
	Formation professionnelle (CFA ...)
	Eqts culturels (médiathèque, théâtre, cinéma, ...)
	Equipements sportifs (piscines, gymnases, ...)



12 – Méthode (suite)

Rappel : Le SDAASP traite de la notion de l'accessibilité des services au sens large (qualité, horaires, présence ou non, ...) et pas seulement de l'accessibilité physique des lieux ou équipements.

Critères d'analyse pour caractériser les services* :



* Selon la chaîne de l'accessibilité de l'ADRETS

Phase 1

Diagnostic :
identification
des services
prioritaires,
analyse des
besoins,
diagnostic de
l'offre



Pré-diagnostic (documents,
statistiques, ...)

Réunion des Copil et Cotech

Réunions territoriales

Entretiens opérateurs

Enquêtes population

Diagnostic ciblé

Réunions d'échanges

Novembre – Décembre 2015

10 décembre 2015

16 et 17 décembre

Janvier - Février

8 janvier - 7 mars

Mars-Avril

27 avril 2016

Phase 2

Pistes de
réflexion pour
le SDAASP



Synthèse provisoire

1ers éléments de réflexion pour
le SDAASP

Réunion d'échanges

Réunion d'échanges

20 Avril

Mai

23 mai 2016

Juin 2016

II. Diagnostic par grands domaines de services



1 - Transports et mobilité

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

L'analyse des déficits d'accessibilité aux services de mobilités (services de transport et infrastructures de déplacements) souligne une situation hétérogène selon les modes de transports et les zones géographiques du département.

A - Transports aériens

Dans le département, **une ligne aérienne relie Tarbes à Paris** en 1h25 (19 vols allers-retours par semaine). Le taux de remplissage de cette ligne, qui relève du régime Obligation de Service Public, était élevé jusqu'à fin 2014. Elle contribue au désenclavement du bassin de vie et d'activités lié à l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Actuellement en déficit d'exploitation, elle est maintenue grâce au soutien des collectivités publiques, notamment les collectivités membres du Syndicat Mixte Pyrénia.

Sur une distance de 35 minutes, le département se trouve également relié à **l'aéroport de Pau-Pyrénées**, dans les Pyrénées-Atlantiques. Il permet de relier Paris en 1h30.

L'enjeu en matière de transport aérien concerne ainsi essentiellement le maintien des lignes actuellement en service dans ces deux aéroports, en particulier la ligne Tarbes-Paris, pour permettre une pérennité des flux entre les Hautes-Pyrénées et la capitale.

B - Transports ferroviaires

En terme de desserte interne, depuis la fermeture des gares de Loures-Barbazan et Saléchan-Siradan, le département ne dispose plus que de **7 gares** sur son territoire :

- 2 gares situées à Tarbes et Lourdes qui sont desservies par des trains à grande vitesse, des trains intercités et des trains express régionaux (TER),
- 5 gares situées à Capvern, Lannemezan, Ossun, Saint-Pé-de-Bigorre et Tournay et qui sont desservies par des TER et des trains intercités (cf carte ci-après).

La connexion du département avec l'ouest et l'est s'opère via **la ligne ferroviaire Toulouse-Tarbes-Pau** notamment utilisée par des trains à grande vitesse (mais en vitesse réduite) positionnant Tarbes à au mieux 1h30 de Toulouse, 45min de Pau, 2h de Bayonne et 3h de Bordeaux (temps prévus). Les travaux de modernisation de la ligne Toulouse-Tarbes, prévus sur la période 2015-2020, risquent de rallonger temporairement ces temps de trajet.

1 – Transports et mobilité

Services retenus : transport en commun, transport à la demande



202

Service TER Midi-Pyrénées (SNCF)

- Relation desservie par train
- Transport à la demande
- Relation desservie par autocar TER SNCF

Service régional (autres transporteurs)

- Relation desservie par autocar régional
- Ville possédant un réseau de transports urbains

Carte SNCF des liaisons TER desservies par train et autocar (avant suspension de la ligne Montréjeau-Luchon fin 2014)

Source : <http://www.ter.sncf.com/midi-pyrenees/gares/carte>

Le département ne dispose pas de ligne à grande vitesse effective et les liaisons avec Paris sont difficiles. La suppression de la ligne de train de nuit Paris-Toulouse-Tarbes-Hendaye a été annoncée en mars 2016 par le Gouvernement ; des solutions alternatives sont à l'étude. Dans l'éventualité d'une fermeture de la liaison aérienne Tarbes-Paris, l'enclavement du département serait accentué. Par ailleurs, les trains Corail de pèlerins, dotés d'une voiture-ambulance équipée pour accueillir les voyageurs très diminués ou handicapés, ne fonctionnent plus depuis fin 2014. Les pèlerins qui souhaitent prendre le train pour se rendre à Lourdes doivent emprunter les TGV, dont certaines rames sont aménagées, en lien avec les diocèses.

Concernant l'accès handicapé des transports ferroviaires, les trains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes souffrant de handicaps sensoriels. Un service d'accompagnement dédié est disponible auprès de la SNCF.



C - Autres modes de transport

Le transport par bus s'est développé, notamment en remplacement du transport ferroviaire, et dans le cadre de la politique du Conseil Départemental et de la Région. Des **lignes de bus départementales (réseau Maligne) et régionales** desservent ainsi le territoire. Les **publics scolaires** représentent environ la moitié de la fréquentation des lignes départementales. En termes d'**accessibilité handicapés**, les véhicules du réseau Maligne sont aux normes depuis juillet 2015.

Parmi les projet en cours, le projet interdépartemental de ligne BHNS envisagé pour **relier Tarbes et Pau** vise à améliorer les liaisons interdépartementales.

Concernant la mobilité intra-départementale, de nombreux EPCI ou communes ont développé **le transport à la demande (TAD)**, dans le cadre d'un protocole d'accord avec le Département et la Région. Les horaires et les jours de fonctionnement sont prédéterminés, comme sur les lignes de bus classiques. Le TAD repose sur un système de réservation, qui s'effectue selon deux modalités :

- Soit auprès d'une centrale de réservation départementale gérée par l'exploitant du réseau urbain du Grand Tarbes ; le fonctionnement de cette centrale est financé par le Syndicat Mixte de Transports Le Fil Vert.
- Soit directement auprès des EPCI ou communes.

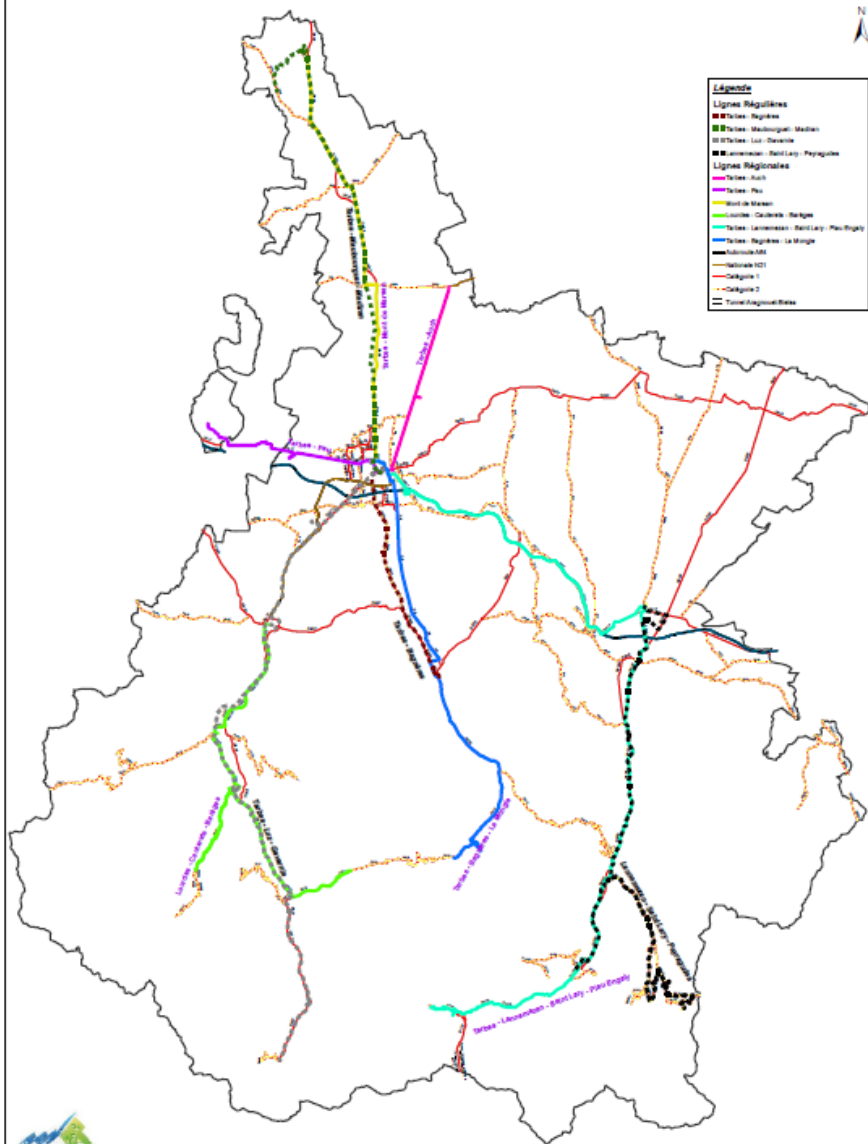
La compétence lignes régulières par autocars et TAD va être transférée au Conseil régional dans le cadre la loi NOTRe à partir du 1^{er} janvier 2017. Les transports scolaires vont également être transférés à la Région le 1^{er} septembre 2017, avec possible délégation au Département. De ce fait, l'organisation de ces services à partir de 2017 est susceptible d'évoluer. Néanmoins, du fait des engagements contractuels pris à ce jour, ces évolutions ne devraient pas intervenir avant 2021-2022. En termes de coût, on peut noter que celui du TAD est nettement inférieur à celui des lignes régulières par autocars. Par ailleurs, le TAD constitue notamment en zone rurale une réponse adaptée compte tenu de la dispersion de l'habitat et du potentiel de population.

Pour les TAD organisés par le département (Maligne à moi), toutes les personnes en situation de handicap qui en font la demande bénéficient d'un transport spécialisé.

1 – Transports et mobilité

Services retenus : transport en commun, transport à la demande

Réseau interurbain routier
sur le territoire des Hautes-Pyrénées



Cartographie départementale du réseau de transport interurbain,
Janvier 2016 (source : Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées)



En ce qui concerne la mobilité douce, le **développement du covoiturage** est notable sur le département. Pour offrir cette possibilité aux usagers, 2 aires de covoiturage ont été créées à Tarbes-Est (144 places) en 2015 et à Tarbes-Ouest (154 places) en 2016, au niveau de l'échangeur de l'autoroute A64.

204

1 – Transports et mobilité

Services retenus : transport en commun, transport à la demande

1.2 – Les spécificités dans les territoires

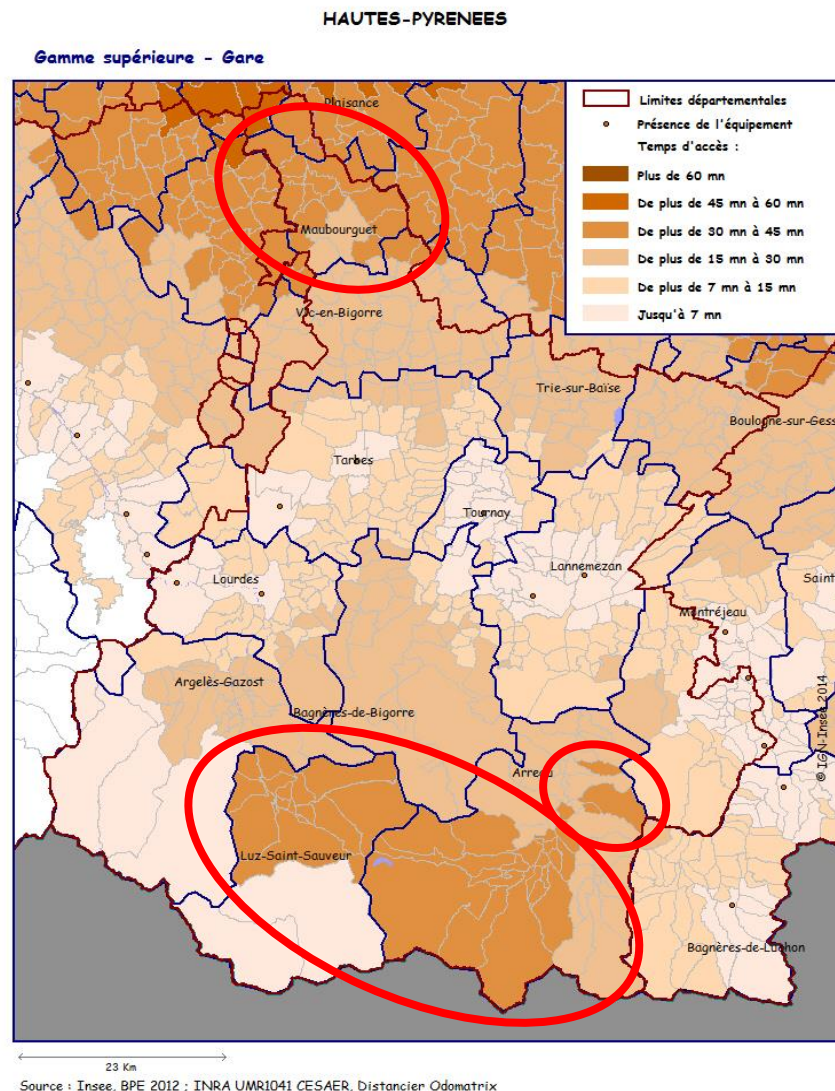
Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre : la ligne reliant Montréjeau et Bagnères-de-Luchon, qui traversait le sud-est du département des Hautes-Pyrénées, a été suspendue fin 2014. Les gares de Lourdes-Barbazan et Saléchan-Siradan qui étaient desservies par cette ligne ont été fermées dans les Hautes-Pyrénées.

Arrondissement de Tarbes : la ligne de bus départementale reliant Tarbes et Arreau a été réorganisée en raison du déclin de la fréquentation en dehors de la clientèle scolaire et de la présence de la ligne régionale (1 aller-retour quotidien). Elle a été maintenue et renforcée sur la portion Lannemezan et Saint-Lary (7 dessertes par jour par les lignes régionales et Maligne). Sur la portion Lannemezan-Tarbes, la desserte est assurée par le train.

Dans l'attente du transfert de la compétence transports à la Région, le TAD a été réorganisé dans certains EPCI (transfert de la gestion du TAD à la commune de Jullian dans le Canton d'Ossun, transfert à la Communauté de Communes du Magnoac, suppression du TAD dans l'EPCI Bigorre-Adour-Echez, ...).

Carte de droite : les données de la BPE 2012 (INSEE) mettent en évidence que **les bassins de vie de Luz-Saint-Sauveur, Arreau et Maubourguet** connaissent des difficultés d'accessibilité aux gares, avec un temps d'accès qui peut aller jusqu'à 45 minutes. **La problématique de l'éloignement des gares se pose aussi dans le sud-ouest du département** (la représentation cartographique est indicative cf. méthode BPE).

205





1.3 – Synthèse des constats et enjeux

- En tant que « **services intermédiaires** » et **passerelle vers de nombreux autres services**, l'accès aux transports représente un enjeu particulièrement important pour les personnes âgées et demandeurs d'emploi ainsi que les jeunes (et indirectement leurs parents).
- Le diagnostic relève plusieurs points forts sur ce thème : **développement du transport par bus, accessibilité handicapés** des trains et du réseau Maligne, ...
- Les modifications de l'offre en cours (Loi NOTRe, réorganisation du TAD, ...) et la dématérialisation d'une partie des services (accès à l'information, réservation, ...) soulignent l'importance qu'il est nécessaire d'accorder :
 - à un accompagnement du transfert de compétence (au 1^{er} janvier 2017) concernant **l'offre de services des Transports à la Demande** (TAD) Région/Département/EPCI/communes : liaisons et fréquences, tarification et titres de transport, ... ;
 - à **la qualité et clarté de l'information** (actualité des données, ergonomie et praticité de l'utilisation des services en ligne ou téléphoniques, ouverture des données au public/open data, ...). L'information ne semble pas suffisamment diffusée, ce qui entraîne un manque de connaissance de l'offre de services : possibilités proposées à tous les publics (et pas simplement certaines populations) d'utiliser les lignes départementales dédiées au transport scolaire, possibilité de demander une indemnisation des services de transports pour les bénéficiaires de l'APA, tarifs différenciés entre les lignes départementales et régionales, éclatement de l'information sur plusieurs sites internet, ...
 - au développement du **co-voiturage** et autres modes alternatifs de déplacement.
- Une anticipation sur **le risque de dégradation de l'offre de services** en matière de liaisons inter-régionales et nationales (ferroviaires et aériennes) qui a un effet sur la chaîne de services locaux et l'attractivité du territoire.



2 - Couverture et qualité des réseaux TIC

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

En matière de couverture numérique, le diagnostic résultant des différents études et schémas met en évidence plusieurs déficits, liés en particulier à la faible rentabilité des investissements nécessaires en matière d'infrastructures sur un territoire départemental marqué par le relief montagneux et une faible densité de population dans certains territoires.

Un premier constat porte sur la subsistance de zones blanches en matière de téléphonie mobile : elles concernent 12,8% du territoire départemental pour la couverture 2G et 23,9% pour la couverture 3G selon les données de l'ARCEP. 3 communes du département sont en zone blanche selon une étude de l'Etat et 13 autres communes pourraient être comptées en zone blanche au regard de données collectées par le Département. Pour pallier les déficits, un nouveau programme de résorption des zones blanches a été lancé par le Conseil Départemental et la maîtrise d'ouvrage a été confiée au CIDAP.

Concernant la couverture internet, des déficits en matière de Haut Débit et Très Haut Débit existent également sur le département. L'accès majoritaire se fait par l'ADSL. D'autres moyens d'accès à Internet sont disponibles : la boucle locale radio (410 foyers abonnés sur 9000 foyers potentiels) et la fibre optique. Le système radio est présent dans les Hautes-Pyrénées au travers de la technologie wi-max, qui présente aujourd'hui certaines limites, en termes d'acceptation par la population.

Le déploiement de la fibre optique, qui représente un mode d'accès à internet le plus performant, est prévu sur le département d'ici à 2030 en plusieurs phases successives avec un coût partagé entre le secteur privé (dans les zones denses : agglomérations de Tarbes et Lourdes) et les collectivités locales. Pour la première phase (2022), la part financée par le Département et les collectivités locales s'élève à 53 M€. 62% de la population départementale sera concernée au terme de la première phase.

1.2 – Les spécificités dans les territoires

En ce qui concerne la téléphonie mobile, les 3 communes situées en « zones blanches » selon l'Etat se trouvent dans les arrondissements d'Argelès-Gazost (Sère-Lanso) et Bagnères-de-Bigorre (Avezac-Prat-Lahitte et Labastide). Les travaux d'infrastructure pour couvrir ces communes sont en cours avec un achèvement prévu fin 2016.

Les 13 communes comptabilisées par le Département se trouvent dans les arrondissements de Bagnères-de-Bigorre (Troubat, Sost, Gazave, Barrancoueu et Bazus Neste) et Tarbes (Tournay, Sarrouilles, Poumarous, Pintac, Oléac-Dessus, Gonez, Galez, Bordes). Elles seront **concernées par le plan national Très Haut Débit**, qui inclue un appel à projets visant à équiper 800 sites mobiles pour la couverture en téléphonie et Internet mobiles de zones stratégiques. Ce plan reconnaît que les territoires ruraux et de montagne constituent une source d'activité économique et touristique particulièrement importante et que la couverture mobile des zones les plus stratégiques constitue aussi une nécessité dans ces territoires.

Au-delà des déficits observés sur le département (présence de « zones blanches », c'est-à-dire de zones couvertes par aucun opérateur de téléphonie mobile), **le sentiment d'être faiblement voire très faiblement couvert est partagé par une partie de la population**. Cela peut s'expliquer par la présence de « zones grises », couvertes par certains opérateurs seulement.

Ce sentiment concerne également l'accès à internet, bien que les différents moyens d'accès existent sur le département et offrent une couverture relativement large du territoire. Il ressort par exemple de l'enquête réalisée auprès des EPCI (notamment dans les EPCI Baronnies et Plateau des Baïses).

Par ailleurs, le sentiment de ne pas avoir accès à la téléphonie mobile et à internet peut générer **un sentiment d'insécurité**, par exemple en période d'accidents climatiques : le fonctionnement des réseaux de téléphonie mobile est alors perturbé. La suppression de cabines téléphoniques accentue également ce sentiment d'insécurité.

(cf cartes ci-après)

2 – Couverture et qualité des réseaux TIC

Services retenus : téléphonie mobile, couverture haut débit et très haut débit + coût, points d'accès à internet

1.2 – Les spécificités dans les territoires (suite)

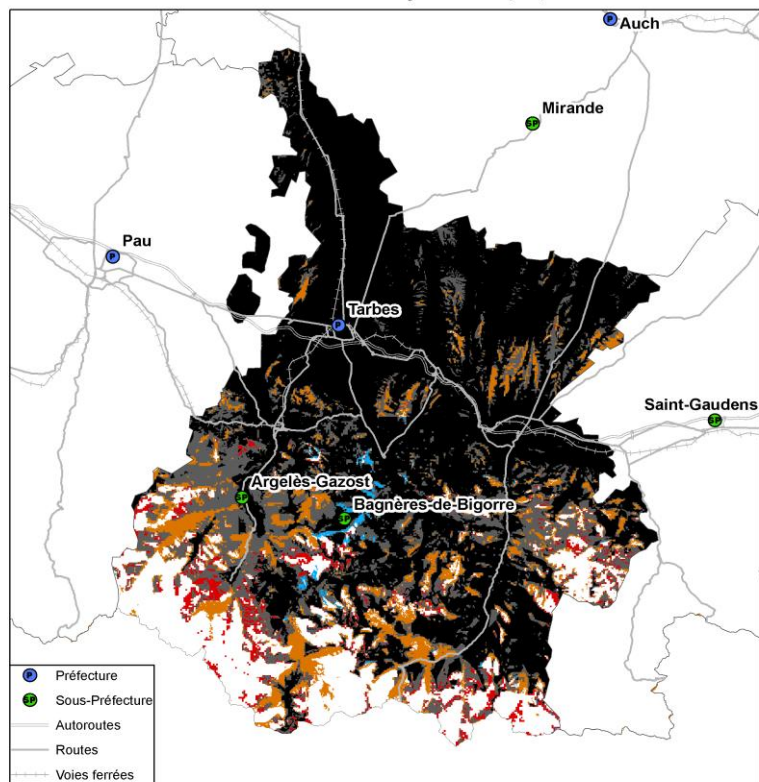
Les Hautes Pyrénées dispose d'une couverture 2G hétérogène : **12,8% du territoire n'est pas couvert par la 2G** (données ARCEP).

Couverture 2G

ARCEP
www.arcep.fr
Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes

Date de la carte : 1er juillet 2012

Couverture 2G du département
des Hautes-Pyrénées (65)



Kilomètres
0 3,5 7 14 21

Taux de population du département sans réseau 2G : 0,27%
Taux de surface du département sans réseau 2G : 12,86%

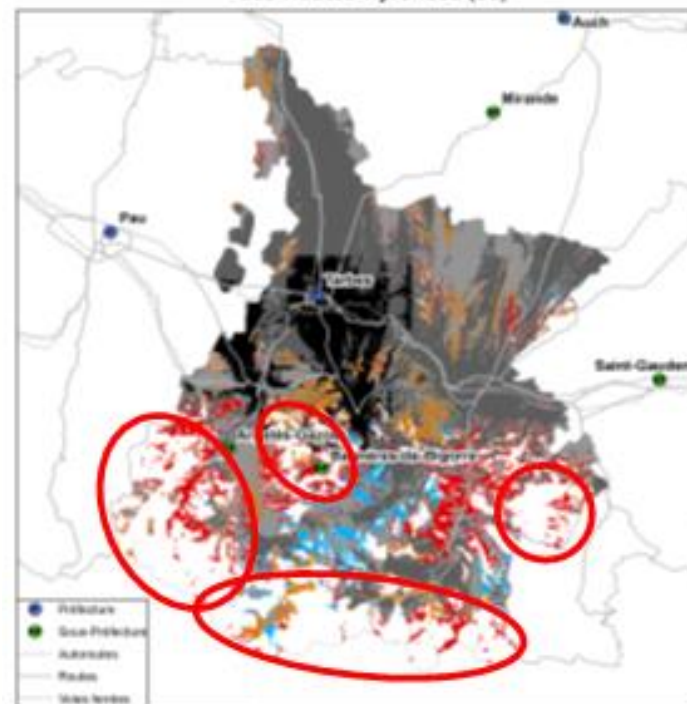
La couverture 3G des Hautes Pyrénées est disparate. 23,9% du territoire n'est pas couvert par la 3G (données ARCEP). Plusieurs zones apparaissent comme insuffisamment couvertes en 3G : la vallée de la Barousse, l'extrême sud et sud-ouest du département et les alentours de Bagnères-de-Bigorre.

Couverture 3G

ARCEP
www.arcep.fr
Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes

Date de la carte : 1er juillet 2012

Couverture 3G du département
des Hautes-Pyrénées (65)



Kilomètres
0 3,5 7 14 21

Taux de population du département sans réseau 3G : 1,82%
Taux de surface du département sans réseau 3G : 23,88%

2 – Couverture et qualité des réseaux TIC

Services retenus : téléphonie mobile, couverture haut débit et très haut débit + coût, points d'accès à internet

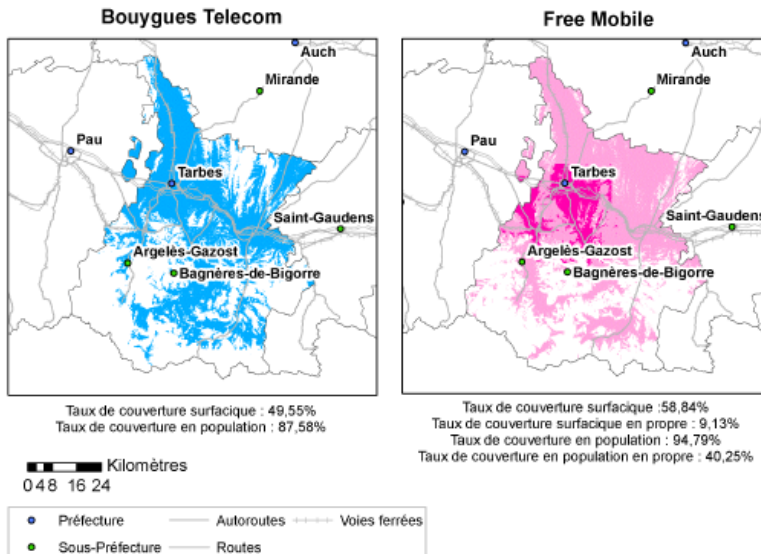
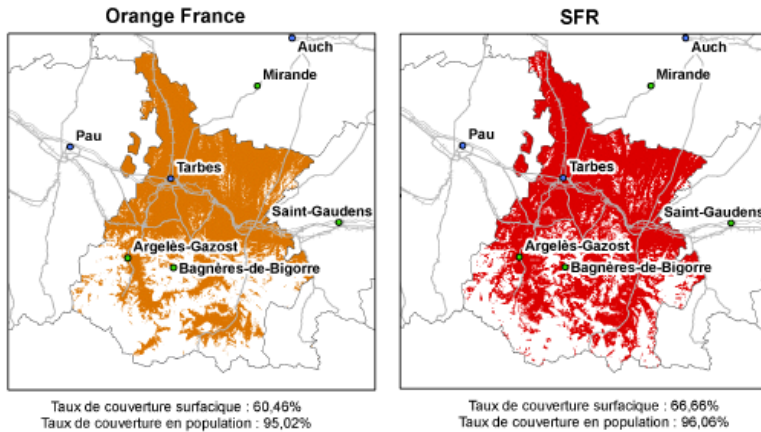
1.2 – Les spécificités dans les territoires (suite)

ARCEP
Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes
www.arcep.fr

Couverture 3G

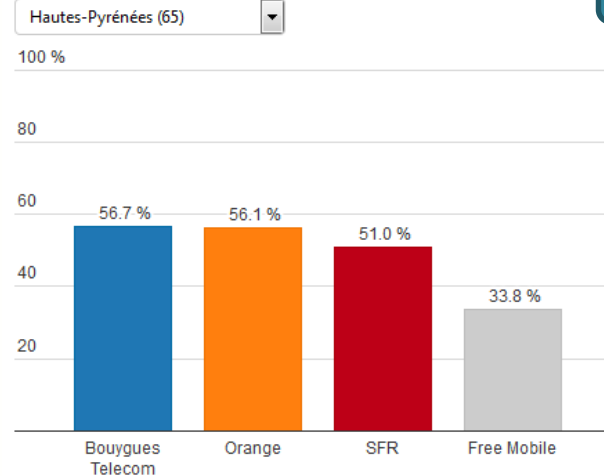
Date des cartes : 1er juillet 2012

Couverture 3G du département des Hautes-Pyrénées (65)



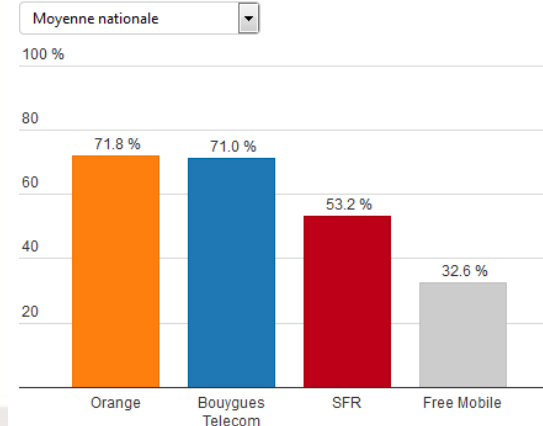
Couverture 4G

Pourcentage de la population couverte à fin 2014 (étude du 27 mai 2015)



La couverture du département en téléphonie mobile est variable selon les opérateurs. Selon les dernières données de l'ARCEP, la couverture 4G des Hautes Pyrénées est inférieure à la moyenne nationale, notamment pour les opérateurs Orange et Bouygues Télécom, qui sont les deux principaux à couvrir le département.

Pourcentage de la population couverte à fin 2014 (étude du 27 mai 2015)



211

1.3 – Synthèse des constats enjeux

Le diagnostic indique certains points forts en matière de TIC dans les Hautes-Pyrénées (habitude d'accès aux services en ligne pour une grande partie de la population enquêtée, initiatives des collectivités pour renforcer la couverture en téléphonie mobile et internet, ...). Il relève également plusieurs enjeux :

- En dehors des zones densément peuplées, **la couverture peut être faible voire très faible ou ressentie comme telle**. Il existe notamment un enjeu sur les zones blanches et la faiblesse du débit internet, que des plans nationaux et départementaux ont vocation à résorber.
- Cet enjeu est important du fait que la **dématérialisation** de nombreux services au public se développe de façon accrue et va s'amplifier dans les années à venir (services publics de l'Etat et des collectivités, services sociaux, services de l'emploi, services de transports, ...).
- Dans un département où la population est vieillissante et parfois peu équipée et familiarisée avec les nouvelles technologies, l'enjeu est aussi d'**éviter la fracture numérique** au sein du département entre les agglomérations et les le reste du territoire.
- Les communications via la téléphonie mobile et l'internet revêtent aussi une importance pour la **sécurité des personnes** (alerte en cas d'accident, signalement d'une personne en difficulté lors d'un phénomène météorologique dangereux, ...).
- Par ailleurs, il peut exister également un **besoin d'information et de communication auprès de la population** sur l'offre de services de téléphonie mobile et les moyens d'accès à internet sur le territoire, déployés par les opérateurs avec le concours financier des collectivités.
- Les politiques d'accompagnement du développement des **usages** et le déploiement des solutions alternatives existantes (système radio, ...) constituent aussi un enjeu.



3 - Les services au public du quotidien

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Les principaux constats liés à l'accessibilité des services au public du quotidien concernent **les commerces liés à l'alimentation et aux produits de première nécessité**.

Le tissu des petits commerces est caractérisé par une polarisation sur les centres-bourgs et une concurrence entre les petits supermarchés locaux d'une part et les épicerie, artisans (boulangers, bouchers, ...) et papeteries d'autre part. **Des pôles ou territoires sont en situation d'alerte** car beaucoup de commerces sont uniques et risquent de disparaître en raison de l'âge des propriétaires qui approchent de celui de la retraite.

Depuis quelques années, on note **l'émergence de petits commerces en secteur de très proche périphérie des centres-villes**, à proximité d'aires de stationnement plus facile (rocade de Tarbes, environs de Lourdes, ...) : il s'agit de commerces ayant quitté le centre-ville et qui captent notamment des flux pendulaires et touristiques importants. Ce déplacement de commerces peut s'avérer **problématique pour certaines franges de la population résidant en centre-ville et à faible mobilité**. A l'inverse, on observe aussi un mouvement de grandes enseignes nationales qui s'implantent en centre-ville. Les collectivités mettent aussi à disposition des locaux pour les commerçants (boulangeries, commerces multiservices, ...) en centre-ville, afin de soutenir l'activité dans ces zones.

Le département dispose en revanche d'un **très bon maillage en marchés**, qui permet de pallier en partie les déficits observés sur les commerces de première nécessité. Des marchés hebdomadaires ont été mis en place dans 5 EPCI (pays de Tarbes, pays du Val d'Adour, pays des Gaves, pays des Côteaux, pays des Nestes) les différents jours de la semaine. Par ailleurs, la **présence de commerces ambulants** dans le département (boulangers, bouchers, ...) ainsi que des tournées alimentaires organisées par les hypermarchés contribuent à maintenir l'accessibilité des services au public du quotidien. Enfin, les **services à domicile développés par La Poste** dans le cadre de conventions (ex : avec les mairies) incluent le portage de médicaments et de courses ; ce type de services de proximité est amené à se développer dans les années à venir.

*Selon INSEE, l'EPCI Gespe Adour Alaric ne dispose pas de supermarché ou épicerie. Néanmoins, il existe une boutique vendant notamment des produits du terroir qui joue ce rôle dans la Communauté de communes.

1.2 – Les spécificités dans les territoires

Une problématique qui se pose tout particulièrement en zone de montagne, au sud du département, est celle du **déficit de distributeur automatiques de billets (DAB)**. Selon les données BPE 2013, 13 EPCI ne disposent pas d'une **banque ou caisse d'épargne** et 33,5% de la population est située à plus de 7 minutes d'une banque et d'un DAB. Ce déficit est lié à la saisonnalité des activités et souligné notamment par la Communauté de communes d'Aure 2008 dans le cadre de l'enquête menée auprès des EPCI du département. La logique d'implantation des DAB est liée à des études de marché sur le nombre de retraits ; en conséquence, en dessous d'un certain nombre d'opérations, le coût du maintien d'un DAB est reporté sur les mairies.

Au nord et à l'ouest de Tarbes, des EPCI signalent également des fermetures temporaires ou « imprévues » de **bureaux de poste** lors de l'absence d'un agent de La Poste. Ces interruptions de service en rendent l'accessibilité difficile, en particulier lorsque les autres bureaux à proximité sont assez éloignés géographiquement.

3 – Les services au public du quotidien

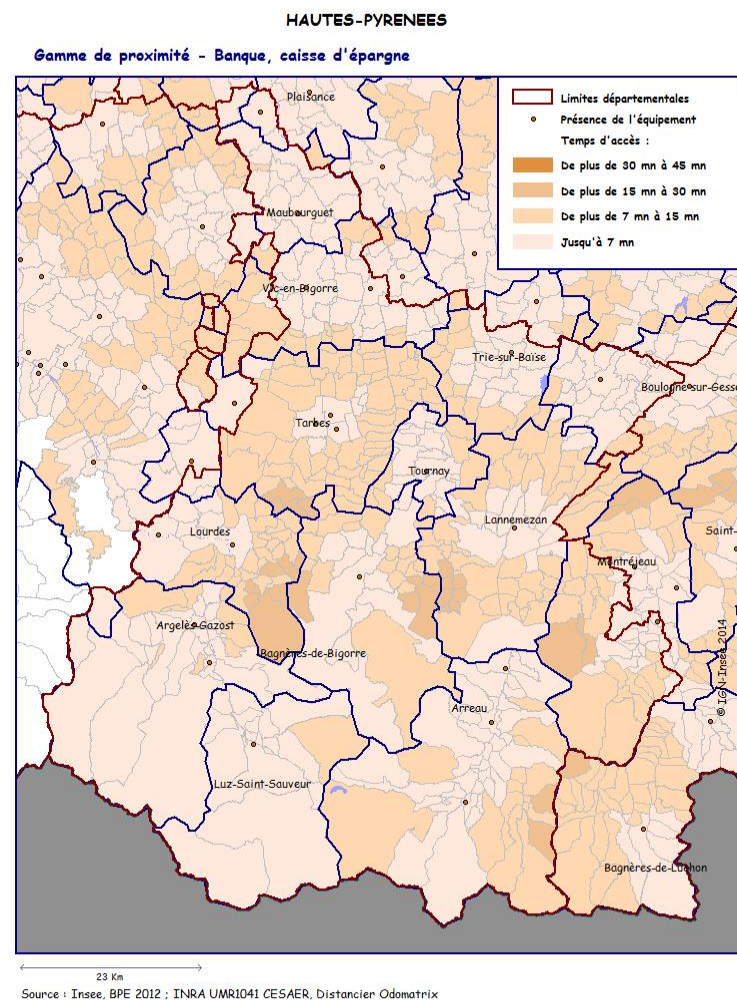
Services retenus : Poste, boulangerie, alimentation, pharmacie, DAB, stations services, ramassage des déchets

1.3 – Synthèse des constats et enjeux

En matière de services au public du quotidien, le diagnostic met en évidence **des expériences positives sur le département** (très bons maillage de marchés, commerces ambulants, réimplantations en centre-ville de grandes enseignes commerciales, services à domicile de La Poste, ...). Il relève également plusieurs points de vigilance ou d'amélioration :

- Concernant l'alimentation et les produits de première nécessité, de futurs déficits liés à des **départs en retraite de commerçants** sont à anticiper.
- La **relocalisation de certains type de services** (boulangerie, pharmacie, ...) à la périphérie et sur des axes passants est un autre point de vigilance, en raison du risque de déficit de services dans les centres-villes et pour les populations à faible mobilité. A ce sujet, l'existence d'initiatives de la part des collectivités territoriales pour proposer **une offre immobilière ou foncière** à certains projets (multiservices, ...) constitue à l'heure actuelle une piste de solution.
- Un enjeu se dégage également concernant le **coût du maintien des DAB** pour les collectivités publiques et l'augmentation de leur nombre en l'absence d'étude favorable de la part des opérateurs bancaires.
- Dans le cas de bureaux de poste tenus par des agents isolés, la **continuité des services postaux** est parfois mise en cause et nécessite la recherche de solutions alternatives, y compris dans le cadre de mutualisations (de type MSAP hébergées par La Poste).

La carte ci-dessous souligne qu'en 2012, les communes les plus éloignées des banques et caisses d'épargne sont situées dans les bassins de vie de **Arreau, Montréjeau, Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre et Lourdes**.





4 - Les services publics à usage ponctuel

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Suite à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate) entrée en vigueur eu 1^{er} janvier 2010, plusieurs services publics de l'Etat ont été réorganisés en Hautes-Pyrénées : création de 5 Directions régionales (dont les DIRECCTE) et déclinaison au niveau départemental :

- création des DDT (ex DDE et DDAF) et DDCSPP,
- complétées par des unités territoriales (groupement de gendarmerie, unité territoriale de la DIRECCTE, ...)
- et des services qui ne sont pas sous l'autorité directe du préfet de département (ARS pour la santé, DSDEN pour l'éducation nationale, DDFIP pour les services fiscaux).

Les principaux sites d'accueil du public liés à ces services sont situés dans la communauté d'agglomération du grand Tarbes.

Il en va de même pour les tribunaux et le Conseil des prud'hommes (données BPE 2013).

Trois tendances majeures sont observables pour ces types de services :

- **L'instauration et développement de systèmes de prise de rendez-vous**, qui visent une meilleure gestion du flux de visites d'usagers et une amélioration de l'accueil du public. Cette tendance est commune à de nombreux services publics de l'Etat (ainsi qu'aux services sociaux, cf. diapositive 44).
- **La dématérialisation** de certains services, qui permet également de réduire le temps d'attente dans les lieux d'accueil du public et de limiter les déplacements d'usagers. Il existe encore dans ce domaine une forte **marge de progression** concernant l'usage des télé-procédures. A l'inverse, l'absence de **contact humain** peut aussi être source de difficultés pour des publics fragiles (personnes âgées, personnes éloignées du marché du travail, ...) qui n'ont pas d'accès personnel à internet ou ne maîtrisent pas son usage, et s'avérer problématique en termes d'accès aux droits. C'est par exemple le cas pour des dispositifs complexes tels que le Régime Social des Indépendants (présence d'une permanence physique sur tout le département pour les chefs d'entreprises, dont la population est vieillissante), cas cité lors d'une réunion territoriale.
- Les **politiques d'implantation ou de maintien physique** du service dépendent dans certains cas de schémas nationaux d'adaptation pilotés par les Ministères.

4 – Les services publics à usage ponctuel

Services retenus : services publics de l'Etat, services publics des collectivités, EDF, GDF

La problématique d'**accès au droit et à la justice** se pose particulièrement en dehors de l'agglomération de Tarbes, où on observe la présence d'un tissu associatif composé de 2 Défenseurs des droits, 3 associations intervenant sur le champ de la médiation familiale (ADSEA, CIDFF, UDAF) et 5 associations intervenant sur le champ des violences au sein du couple (Aid-Victimes, CIDFF, CDAD 65, Planning familial, SVS). Des conciliateurs de justice sont en revanche présents partout sur le département, avec 17 conciliateurs pour 17 cantons.

Concernant l'**accessibilité pour les personnes handicapées**, les organismes spécialisés notent certaines faiblesses des lieux d'accueil liés aux services publics. La prise en compte de cette problématique est notamment moins complète pour les handicaps sensoriels (malvoyance, surdité) que pour la mobilité réduite. Dans certains cas, ces déficits sont liés au fait que le service occupe un local dont il est locataire et non propriétaire. Un plan 2016-2020 pour la mise aux normes des bâtiments pour PMR a été adopté par l'Etat et sera déployé en lien avec les collectivités dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

On n'observe **pas de déficit majeur** sur le département sur les **services de fourniture d'énergie**, en dehors de ce qui est indiqué par les résultats de l'enquête habitants. L'accent est mis par les opérateurs sur la sensibilisation aux économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, y compris via des participations à des programmes nationaux (« Habiter mieux », Fonds de Solidarité pour le Logement, ...) et un travail collaboratif avec les travailleurs sociaux du département.

1.2 – Les spécificités dans les territoires

Plusieurs Communautés de communes signalent un éloignement géographique des services publics à usage ponctuel (Haute-Vallée d'Aure, Plateau de Lannemezan et des Baïses, ...).

Un enjeu spécifique se rattache aux procédures judiciaires en lien avec la santé mentale ; depuis la fermeture du tribunal d'instance de Lannemezan en 2007-2008, les besoins liés à la présence de l'hôpital psychiatrique sur le Plateau de Lannemezan sont moins bien couverts, notamment pour ce qui a trait aux mesures de protection pour les personnes en difficultés.



Ci-dessus : PSP
de Vic-en-Bigorre

Créés en 2006 et labellisés par les Préfectures de Département, les **Relais de Services Publics (RSP)** ont vocation à mutualiser des services de différents opérateurs pour favoriser l'accès de tous aux services publics.

Depuis 2014, les RSP sont transformés en **Maisons de Services au Public (MSAP)** avec l'objectif fixé par le Gouvernement d'atteindre 1000 MSAP en France d'ici 2017.

Les opérateurs réunis au sein d'une MSAP peuvent être nationaux ou locaux, chargés d'une mission de service public, mais aussi de services privés. Il peut s'agir notamment de Pôle Emploi, la CARSAT, la CAF, la CPAM, la MSA, la SNCF, EDF et GRDF.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, 4 MSAP sont déjà en place :

- 1 à **Vic-en-Bigorre**, où un « Pôle des Services Publics » regroupe l'office de tourisme, la mission locale, la CPAM, la CAF, Sud Ouest Mutualité, l'ADMR, le Syndicat intercommunal des transports scolaires et les bureaux de la Communauté de communes de Vic-Montaner.
- 1 à **Saint-Lary-Soulan**, où le Guichet Initiative Pluriactivité Emploi regroupe au sein d'une MSAP, un point d'appui MCEF et un point relais FONGECIF.
- 1 à **Luz-Saint-Sauveur** (point Appui-Emploi)
- 1 à **Trie-sur-Baïse** qui regroupe un point d'appui MCEF, la CAF, la CPAM, l'office de tourisme, les bureaux de la communauté de communes

Par ailleurs, **dans les projets en cours**, l'ouverture d'une MSAP hébergée par La Poste est prévue à **Arreau** en octobre 2016. D'autres projets concernent les territoires de Sarp, de Rabastens-de-Bigorre et de Pierrefitte-Nestalas.



Ci-dessus : le RSP devenu MSAP de
Saint-Lary-Soulan

Focus sur les RSP, MSAP et Maisons de l'Etat



A gauche : Maison de l'Etat de Bagnères-de-Bigorre, située à la sous-préfecture.

A droite : Maison de l'Etat d'Argelès-Gazost, située à la sous-préfecture



3 Maisons de l'Etat ont également été créées sur le département. Les Maisons de l'Etat consistent à regrouper, au niveau infra-départemental, des services de proximité de l'Etat ou éventuellement d'opérateurs nationaux sur un site unique, dans les territoires présentant des enjeux particuliers de maintien de la présence de l'Etat.

Dans les Hautes-Pyrénées, les Maisons de l'Etat existantes se situent dans les sous-préfecture d'Argelès-Gazost et Bagnères-de-Bigorre, ainsi qu'à l'antenne territoriale de la DDT de Lannemezan afin de rapprocher les services du public provenant des vallées d'Aure, du Louron et de la Barousse. Elles rassemblent des **services de l'Etat** (sous-préfecture, inspection du permis de conduire, DDT, Education nationale, ...) mais aussi des **opérateurs de services sociaux** comme la CPAM, la CAF et la mission locale.

Arrondissement	Sites retenus	Services offerts
Argelès-Gazost	Sous-préfecture d'Argelès-Gazost	Sous-préfecture, DDT, bureau de permanence pour les services, visio-conférence
Bagnères-de-Bigorre	Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre	Sous-préfecture, inspecteurs du permis de conduire, bureau de permanence pour les services, visio-conférence
	Antenne territoriale de la DDT de Lannemezan	DDT, inspecteurs du permis de conduire, circonscription de l'Education nationale, CPAM, CAF, Mission locale, bureau de permanence pour les services, visioconférence

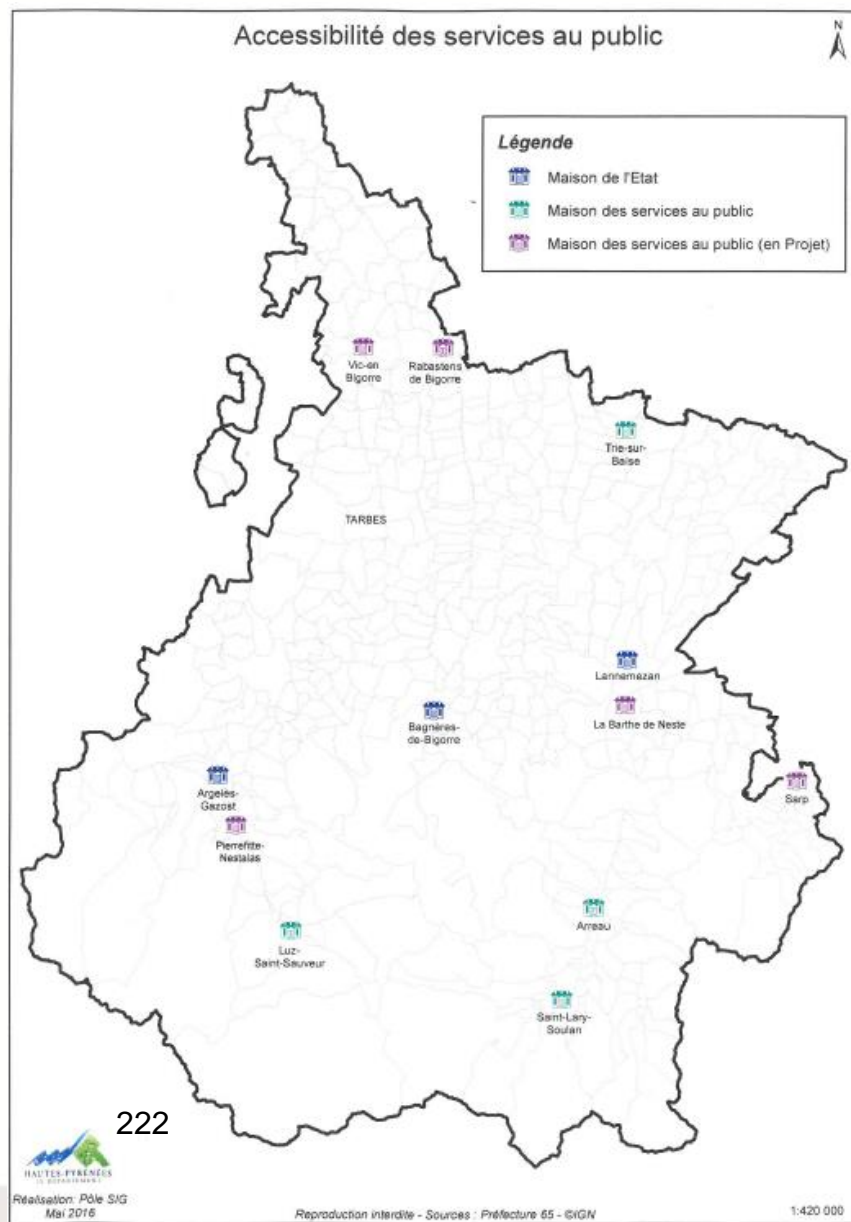
4 – Les services publics à usage ponctuel

Services retenus : services publics de l'Etat, services publics des collectivités, EDF, GDF

Carte des MSAP et Maisons de l'Etat – avril 2016

La carte des MSAP et Maisons de l'Etat (en fonctionnement ou en projet) indique **une couverture assez homogène du département par ces deux types de structures.**

La Préfecture de département a d'ailleurs exprimé sa volonté d'insérer les Maisons de l'Etat dans le maillage territorial des Maisons de services au public (MSAP).



1.3 – Synthèse des constats et enjeux

En matière de services publics à usage ponctuel, la création des RSP, et plus récemment des MSAP et Maisons de l'Etat, constitue un point fort pour l'accessibilité à ces services sur le département.

Les enjeux identifiés sur ce domaine de services relèvent principalement :

- du **besoin d'accompagnement aux télé-procédures**, en particulier pour des publics spécifiques ;
- de **l'amélioration de l'accès handicapé**, pour une meilleure prise en compte de tous les types de handicaps et la poursuite des plans d'amélioration 2016-2019 en cours (bâtiments publics de l'Etat, du Conseil Départemental ...) ;
- de **la poursuite de l'adaptation des jours et horaires d'ouverture** des lieux d'accueil du public (question de l'amplitude horaire, ou de l'ouverture en dehors des horaires de bureaux, ...) ;
- de **l'information** à mettre en place pour accompagner les changements qui affectent les services (mise en place des **MSAP, Maisons de l'Etat, ...**).



5 - Santé

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Sur le thème de la santé, l'analyse des données de la BPE 2013 permet tout d'abord de constater que :

- Dans le département, 23 EPCI disposent d'un établissement de santé court, moyen ou long séjour, et la plupart bénéficient également d'un service d'hospitalisation à domicile ;
- Les équipements de santé (établissement de santé court, moyen et long séjour, et urgences) sont **concentrés dans 4 EPCI : Grand Tarbes, Haute-Bigorre, Pays de Lourdes, Plateau de Lannemezan et des Baïses** ;
- La CA du Grand Tarbes concentre plus de 35% des médecins omnipraticiens. Elle est le seul EPCI à disposer de spécialistes en gynécologie, gastro-entérologie, pneumologie et stomatologie.

En octobre 2015, 3 EPCI disposent d'une **maternité ou d'un centre périnatal de proximité** : la CA du Grand Tarbes, la communauté de communes du Pays de Lourdes et celle du Plateau de Lannemezan et des Baïses (86% de la population est à moins de 30mn d'une maternité, source INSEE 2012).

Au-delà de ces données statistiques, les différents outils d'analyse convergent sur **la diminution du nombre de médecins généralistes, de médecins thermaux et de spécialistes sur le département, y compris dans la CA de Tarbes** (nombre important de cessation de fonction de généralistes, qui ne sont pas tous remplacés, moyenne d'âge des médecins libéraux élevés). Il est estimé que la moitié des médecins de Tarbes environ vont partir à la retraite dans les 5 à 10 ans qui viennent. Certains généralistes et spécialistes sont par ailleurs surchargés (ex : ophtalmologie à Lourdes) et ne peuvent accepter de nouveaux patients. Le département manque aussi actuellement d'orthophonistes.

Ce déficit s'explique essentiellement par le renouvellement des médecins insuffisant pour couvrir les besoins de la population, et l'évolution globale de la démographie médicale qui s'articule avec le principe de libre installation.

Pour tenter de maintenir une démographie médicale suffisante, l'implantation de **maisons de santé est encouragée** par les collectivités territoriales et l'ARS sur le département et plusieurs projets sont en cours. Elles offrent la possibilité à de jeunes médecins de bénéficier de l'appui des collectivités pour s'installer de façon regroupée. Néanmoins, l'implantation de ces maisons de santé reste difficile sur le département, en raison notamment du principe du volontariat des médecins sur lequel elle repose et de la nécessité d'équilibrer la mutualisation des compétences (pluridisciplinarité, présence des services d'aide à domicile dans ces maisons de santé, mise en commun de moyens logistiques ou administratifs,...) qui supposent la définition d'un projet de services et de fonctionnement collégial parfois difficile à trouver.

1.2 – Les spécificités dans les territoires

Au **nord du département**, les communes de Tournay, Maubourguet, Trie-sur-Baïse et Vic-en-Bigorre sont particulièrement touchées par le déficit de médecins généralistes avec un taux inférieur à 10/1000 habitants. Le canton de Tournay indique par ailleurs des difficultés à mobiliser les professionnels libéraux pour son projet de maison de santé.

Des inégalités concernent également l'offre hospitalière de soins et l'accès aux médecins spécialistes **avec des temps d'accès plus longs pour les territoires de montagne**. C'est le cas notamment dans la Communauté de communes de Véziaux d'Aure, avec un manque fort en ophtalmologie et gynécologie (le 1er médecin est à plus de 20 km) et un éloignement de l'hôpital le plus proche, situé à Lannemezan (temps de trajet pouvant aller jusqu'à 40 minutes en voiture). Une offre médicale de « proximité » concernant les médecins généralistes est accessible à Arreau et St-Lary-Soulan. En revanche, ce problème d'éloignement géographique est plus aigu dans la Haute Vallée d'Aure, qui se trouve à plus d'une heure de route de Tarbes et donc des urgences, de la maternité et des médecins spécialistes.

La **saisonnalité** est aussi un enjeu fort dans ces territoires : un manque de médecins l'hiver est notable sur le territoire de Barèges et un manque de médecins thermaux l'été. Malgré le taux suffisant d'ambulanciers sur le département (statistiques de l'ARS), les élus communautaires signalent également certaines situations ponctuelles mais très difficiles de circulation des **ambulances** pour évacuer les blessés sur le Pays Toy.

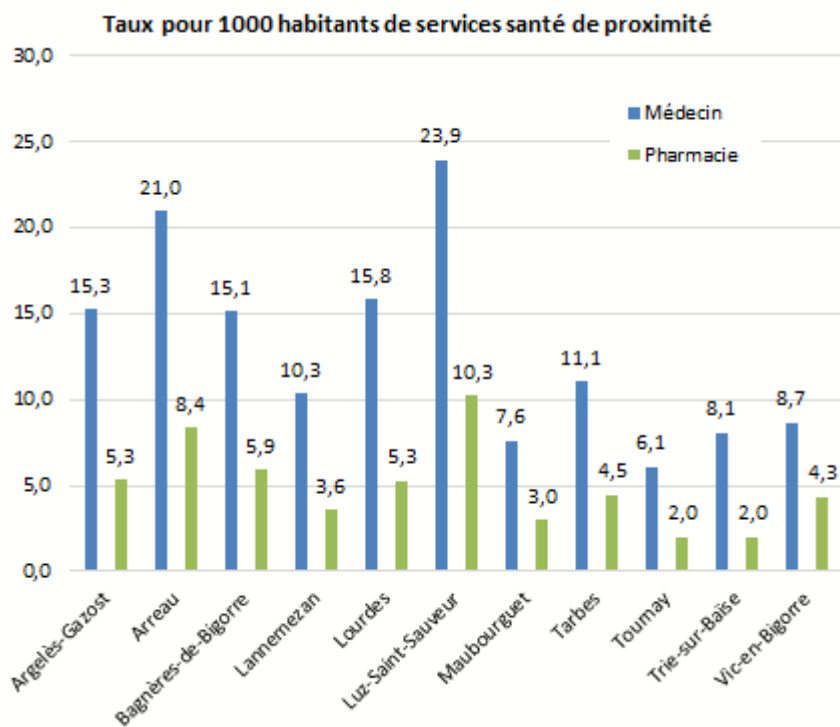
A l'est du département, la vallée de la Barousse fait partie du bassin de vie interdépartemental de Montréjeau. L'accès à un établissement de santé de secours est ainsi plus facile en Haute Garonne (le CH de St-Gaudens est situé à 20 mn). Concernant l'offre médicale, l'ouverture de la maison de santé pluri-professionnelle de Loures-Barousse en janvier 2015 devrait permettre de maintenir l'accès aux soins de proximité.

5 – La santé

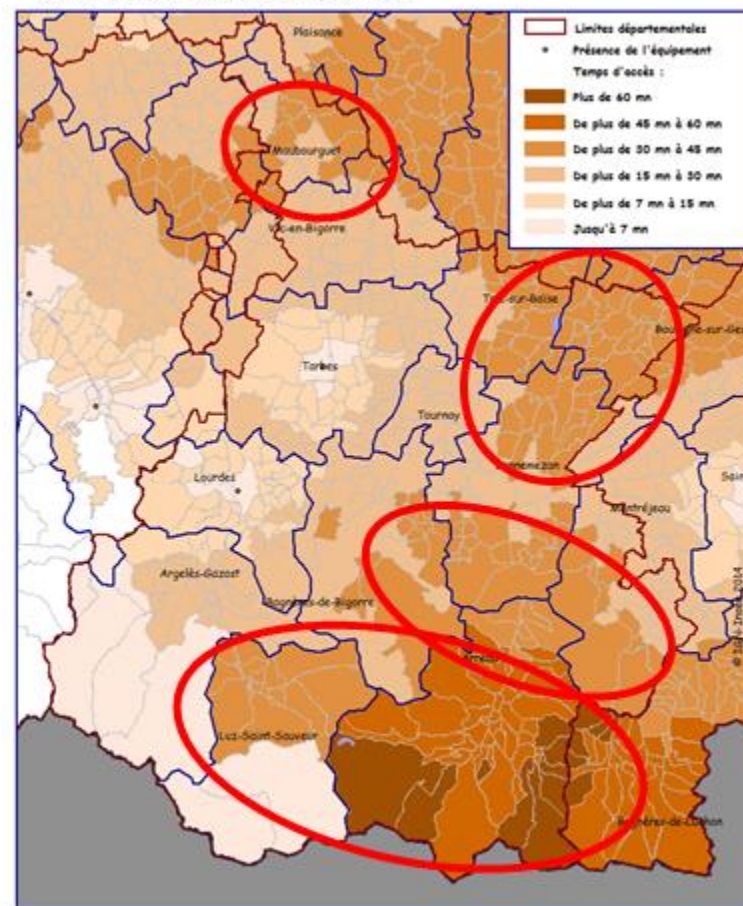
Services retenus : Maternité, gynécologue, Hôpitaux/maison médicale de garde, services d'urgence, médecins généralistes et maisons de santé

Analyse par bassins de vie

Source : BPE 2012



Gamme supérieure - Spécialiste en gynécologie



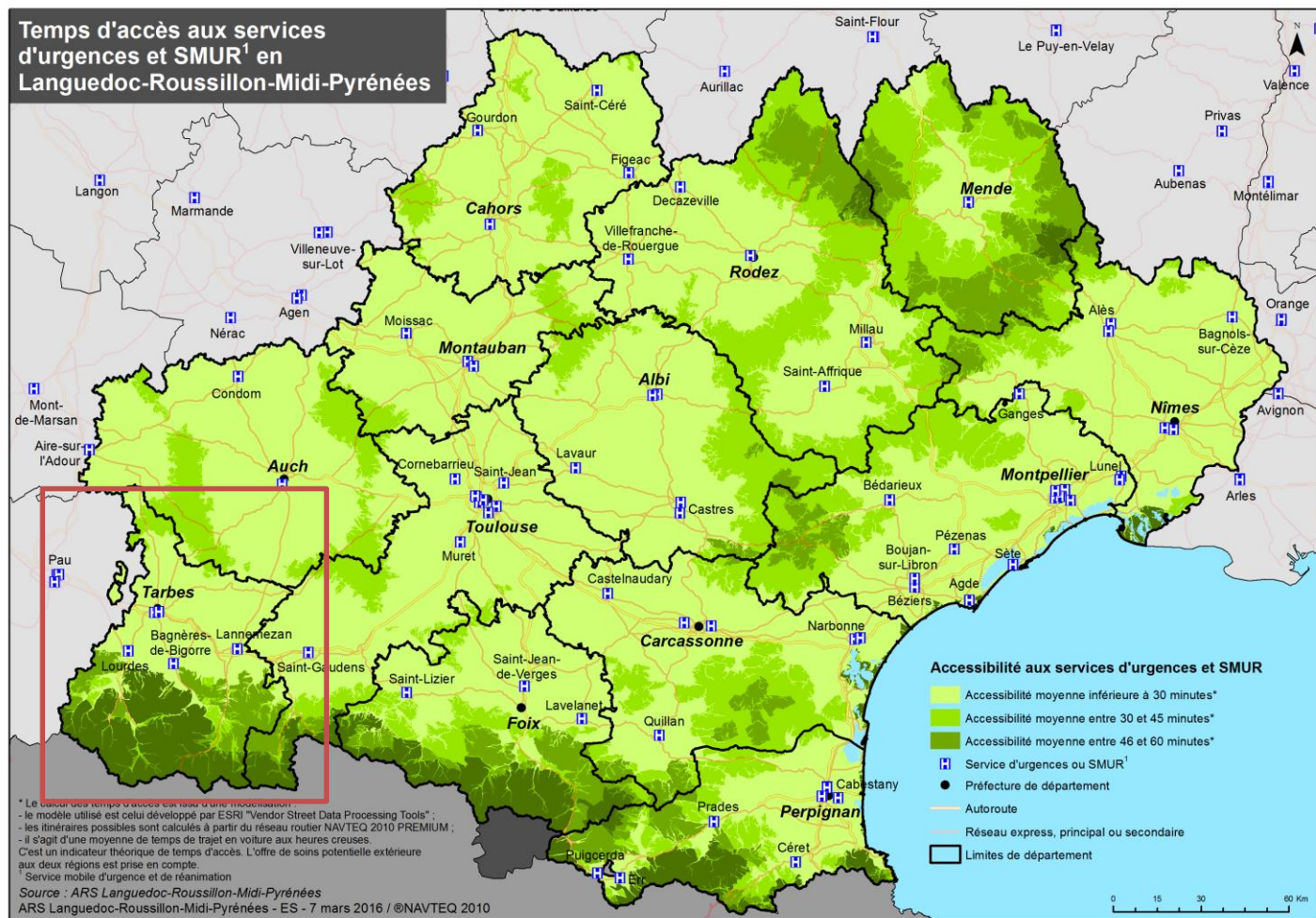
Source : Insee, BPE 2012 ; INRA UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix

Les communes les plus éloignées des gynécologues sont situées dans les bassins de vie suivants :

- Arreau
- Luz-Saint-Sauveur
- Bagnères-de-Bigorre
- Lannemezan
- Trie-sur-Baïse
- Maubourguet

5 – La santé

Services retenus : Maternité, gynécologue, Hôpitaux/maison médicale de garde, services d'urgence, médecins généralistes et maisons de santé

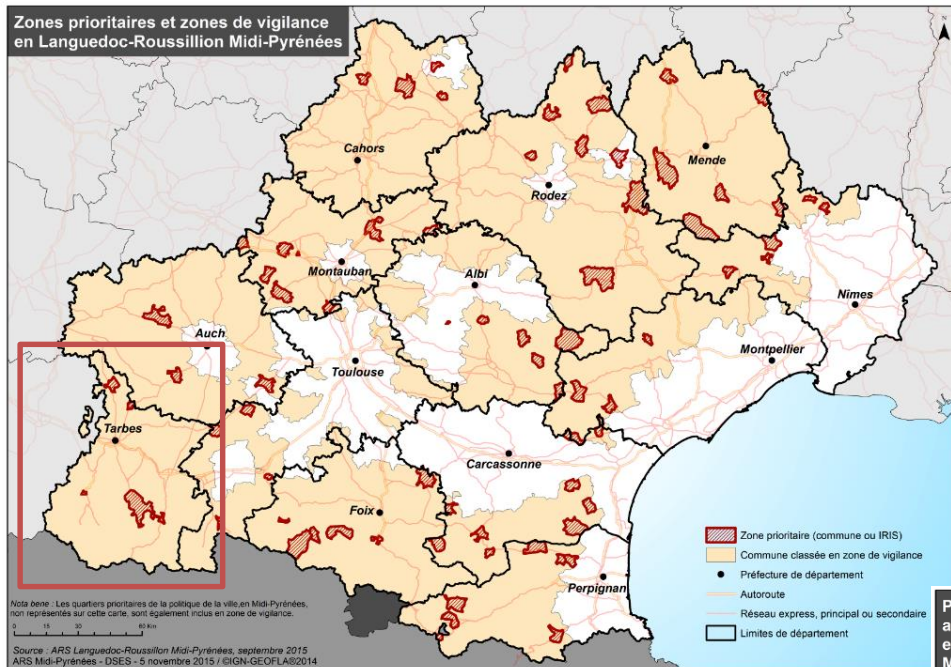


69 communes du département représentant 3,9 % de la population (estimation), sont situées à plus de 30 mn d'un service d'urgence. Ce temps d'accès est à mettre en lien avec le relief de ces territoires, situés en zone de montagne. En effet, 58 de ces communes sont situées dans des vallées de la zone de montagne du sud du département (Vallées d'Aure et Lourdes, des Gaves et Barousse).

Source carte : ARS – 7 mars 2016

5 – La santé

Services retenus : Maternité, gynécologue, Hôpitaux/maison médicale de garde, services d'urgence, médecins généralistes et maisons de santé

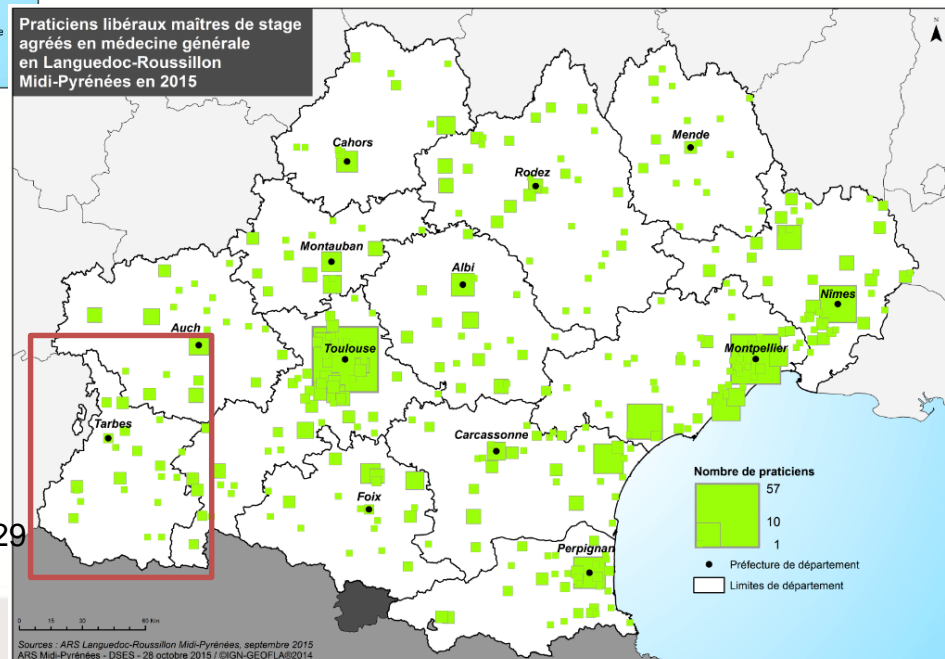


5 communes sont classées en zones prioritaires sur le département : il s'agit de Maubourguet, Rabastens-de-Bigorre, Argelès-Gazost et Campan et Arreau.

Source carte : ARS – 5 novembre 2015

En revanche, le nombre de praticiens libéraux maîtres de stages agréés en médecine générale a fortement augmenté depuis 2012, passant notamment de 28 à 35 en 2015.

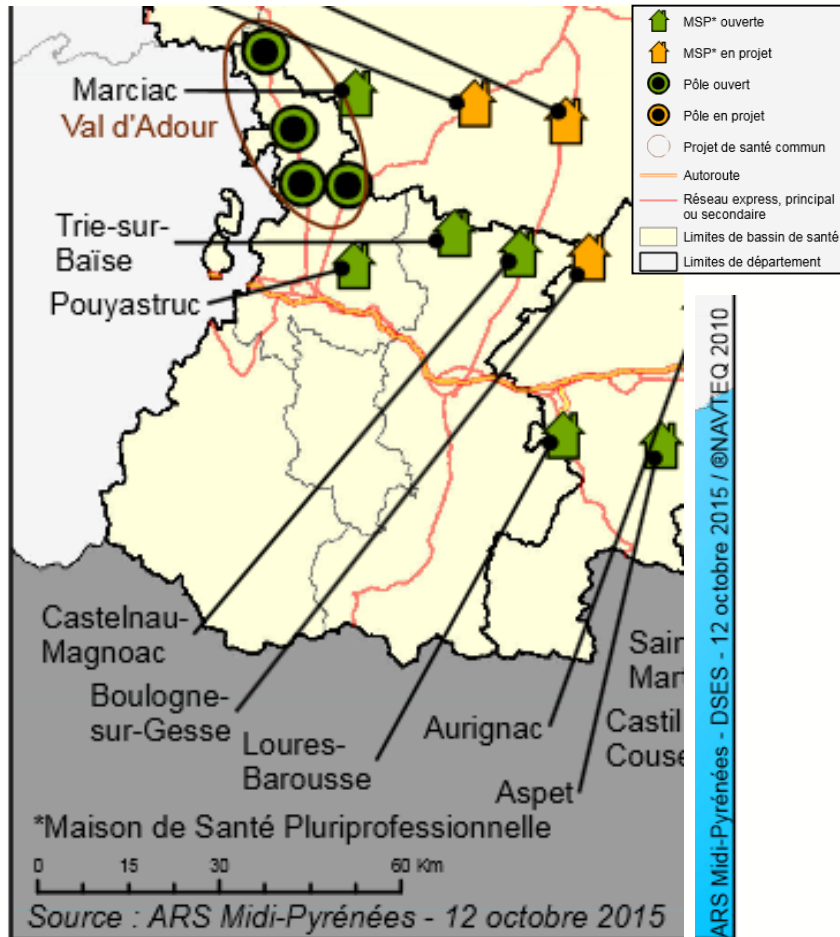
Source carte : ARS – 28 octobre 2015



5 – Focus sur les maisons de santé pluridisciplinaires

Les maisons de santé pluridisciplinaires, aussi appelées « maisons de santé pluriprofessionnelles » et définies par la circulaire du 27 juillet 2010, visent à offrir à la population, en un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité tant en matière de soins que de prévention.

Les maisons et les pôles de santé pluriprofessionnels



Dans les Hauts-Pyrénées, 5 projets sont validés dont 4 en fonctionnement :

- **Castelnau-Magnoac** (au nord-est du département)
- **Loures-Barousse** (à l'est)
- **Pouyastruc** (proche de Tarbes)
- **Pôle de santé du Val d'Adour** (au nord du département).

Un cinquième projet est en cours de réalisation à Trie-sur-Baïse.

Des réflexions sont engagées dans les zones désignées comme prioritaires en 2012 (Arreau/St Lary et Argelès-Gazost) ainsi que sur l'agglomération tarbaise et Vic-en-Bigorre).

Source : ARS 2015-2016 – Situation du département des Hauts-Pyrénées au regard des 12 engagements du Pacte Territoire Santé en Midi-Pyrénées

1.3 – Synthèse des constats et enjeux

En matière de santé, le diagnostic met en évidence de nombreux enjeux :

- **Fortes tensions sur le nombre de médecins généralistes** : déficit dans certains territoires, et nombreux cas de surcharges ou départs à la retraite à anticiper dans les territoires où ils sont présents.
- Tendance à la diminution globale et à la concentration **dans l'agglomération tarbaise des médecins spécialistes**
- Les territoires les plus touchés par le déficit de services de santé sont traditionnellement les **territoires de montagne**, parfois très éloignés des hôpitaux, des services d'urgences (mais les dispositifs téléphoniques 15,18 et 3966 permettent d'atténuer cet éloignement), de la maternité et des médecins spécialistes.
- **La saisonnalité des activités a un impact important sur les besoins en matière de services de santé**. Or, l'adaptation de l'offre à ces besoins périodiques peut s'avérer difficile à certains moments (médecins thermaux, ambulances, ...).
- **Plusieurs maisons de santé pluri-disciplinaires en fonctionnement ou en projet**, qui constituent une piste d'amélioration du maillage des services de santé, mais des freins : déficit d'attractivité des territoires ruraux ou de montagne en général, volontariat des professionnels de santé et difficultés possibles de mise en place d'un projet collectif (débat parlementaire prévu à l'automne 2016 sur l'obligation de réunir au moins 2 médecins généralistes).
- Des modifications et tendances structurelles au plan national (féminisation, salariat, ...).
- L'accompagnement de la mise en place du **groupement hospitalier de territoire** (Loi santé, au 1^{er} juillet 2016)



6 - Sécurité

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Les deux principaux acteurs de la sécurité dans le département sont la police et la gendarmerie. En terme de maillage territorial :

- les équipements structurants de police sont situés dans le Grand Tarbes et en Pays de Lourdes.
- 19 EPCI disposent d'un équipement de gendarmerie (données BPE 2013).

Au-delà de l'adaptation des effectifs par rapport au taux de criminalité et au taux de délinquance, la problématique en matière d'accessibilité des services au public a trait au **sentiment d'insécurité**, limité, mais qui peut ressortir ponctuellement et qui a tendance à se déplacer des zones urbaines vers les zones rurales ou lors de certains évènements saisonniers rassemblant une population en nombre important.

Par ailleurs, à **l'image d'autres services au public, ceux de la police se développent sur internet** : il est désormais possible de déposer une plainte en ligne, soit un gain de temps pour l'utilisateur et un moyen de limiter le temps d'attente grâce à l'accueil qui se fait sur rendez-vous. Comme toutes les démarches en ligne, celle-ci reste principalement accessibles aux personnes familiarisées avec outils numériques. Pour d'autres franges de la population, les commissariats de police restent ouverts, certains 24h/24.

Autre acteur clef de la sécurité sur le département, le **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** couvre le territoire avec 29 centres d'incendie et de secours sur le département. L'enjeu principal en matière de sécurité incendie concerne le maintien de l'offre de service, auquel s'ajoute le **manque croissant de pompiers volontaires**. C'est une problématique qui se pose particulièrement en journée.

1.2 – Les spécificités dans les territoires

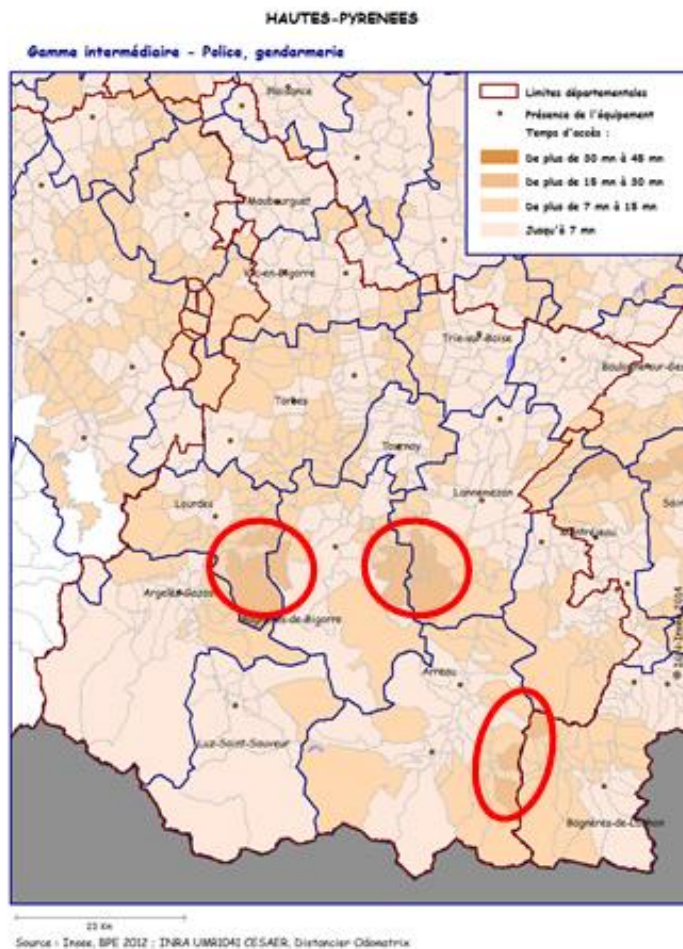
Les interventions du SDIS sont marquées par la saisonnalité, avec d'une part le pèlerinage de Lourdes (entre avril et octobre) et d'autre part l'ouverture du centre de sécurité-incendie saisonnier implanté à la station de La Mongie, et dépendant du centre de Bagnères-de-Bigorre. Ce centre fonctionne sur la période d'enneigement, généralement entre début décembre et début avril, pour faire face à l'afflux touristique.

6 – Sécurité

Services retenus : Police nationale, gendarmerie, SDIS

Les effectifs de police et de gendarmerie sont également renforcés périodiquement. Les services de sécurité doivent régulièrement anticiper les besoins de capacités supplémentaires. Un renforcement de 40 gendarmes est ainsi déployé dans les stations de ski en saison hivernale (dispositif de sécurité des zones d'affluence saisonnière). Néanmoins, avec la baisse de fréquentation des stations, la question se pose du maintien de ce dispositif en l'état. A l'inverse, la saison estivale dans l'agglomération de Tarbes est marquée par une baisse de la population.

En lien avec le pèlerinage de Lourdes, un projet de vidéo-protection est par ailleurs en cours de développement à l'entrée de la ville.



Les communes les plus éloignées des services de police et de gendarmerie sont situées dans les bassins de vie suivants :

- Arreau
- Lannemezan
- Bagnères-de-Bigorre
- Lourdes



1.3 – Synthèse des constats et enjeux

On relève peu de difficultés d'accès aux services sur en matière de sécurité (à noter, le bon taux de satisfaction de la population enquêtée). Les enjeux identifiés sur ce domaine de services portent principalement sur :

- la **pérennité des effectifs du SDIS** face au manque de vocations de sapeurs pompiers volontaires,
- le **maintien d'une mobilisation plus forte des services de sécurité lors de périodes particulières** (pèlerinage de Lourdes, saison hivernale).
- **l'adaptation des moyens spécifiques dans les zones d'affluence saisonnières** (stations de sport d'hiver, site de Gavarnie)
- **la visibilité des forces de l'ordre** pour accroître la dissuasion et le sentiment de sécurité



7 - Services sociaux

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Le diagnostic de l'accessibilité des services sociaux aboutit au constat d'un secteur en mutation.

La majorité des services sociaux sont **concentrés dans l'agglomération tarbaise** (CARSAT, CPAM, MSA, centres d'accueil....) (données BPE 2013). Il existe également des **permanences dans la moitié nord du département**, hétérogènes selon les opérateurs et les services qu'ils rendent : Lannemezan, Trie-sur-Baïse, Lourdes, Vic-en-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre, ...

Comme pour d'autres services, la coopération avec des **territoires limitrophes** est aussi un enjeu important pour les services sociaux du département, qui peuvent être sollicités par des usagers des départements voisins. Après leur avoir donné un premier niveau d'information, ils orientent si nécessaire ces usagers vers les services du département qui peuvent traiter leur demande ou leur dossier de manière complète.

Les principales évolutions observées ou envisagées chez les opérateurs de services sociaux se rattachent à :

- la promotion de l'accès internet aux services offerts,
- l'accompagnement à l'utilisation des téléservices,
- le développement de l'accueil sur rendez-vous,
- la participation à des points mutualisés de services, notamment des Maisons de Services au Public (MSAP).

Avec le développement de l'offre de services numériques et la réduction des plages horaires pour l'accueil sans rendez-vous, la question se pose de **l'accès aux droits pour les personnes en difficultés**. Le rôle joué par les Maisons Départementales de Solidarité est particulièrement important dans ce contexte (cf. diapositive 66), en complément des initiatives et réflexions menées par les opérateurs. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont aussi des relais importants sur le territoire et des lieux ressources de proximité. Autre acteur clef du département, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) permettent notamment aux personnes âgées de disposer d'une aide pour l'accès à leurs droits.

Concernant les services sociaux dédiés aux publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance), les schémas départementaux et données INSEE fournissent des indications sur l'offre existante sur le département et ses limites :

- Selon le Schéma départemental gérontologique 2012-2016, le taux d'équipement en places d'hébergement pour **personnes âgées** en Hautes-Pyrénées est inférieur à la moyenne nationale et régionale (3232 places en 2011 pour le département). Ce schéma va être remplacé par le Schéma départemental de l'autonomie, qui est en cours d'élaboration. Des données plus actuelles (INSEE 2012) indiquent un taux d'équipement plus bas, du fait du **vieillessement de la population départementale**. Le taux d'équipement régional a suivi la même tendance à la baisse. Cette baisse apparaît problématique au regard de l'augmentation du nombre de personnes âgées sur le département, qui devrait se poursuivre. Notons en revanche que les organismes d'**aide à domicile** sont présents sur tout le territoire et offrent une palette de services à domicile aux personnes âgées ; c'est le cas en particulier de l'ADMR et de Pyrene Plus qui couvrent chaque canton.
- Concernant l'offre en capacité d'accueil des **enfants de moins de 6 ans**, le Schéma départemental de services aux familles (2016-2019) indique que les deux modes de garde permanents agréés (crèche et assistante maternelle) assurent une couverture théorique des besoins classiques à l'équilibre pour les familles actives du département (107,92 %), confortée par le recours au congé parental (20 %). Néanmoins, il signale des déséquilibres territoriaux qui concernent :
 - le **pays des Coteaux**, où l'absence actuelle de mode de garde collectif est compensée par le taux le plus élevé d'usage d'assistantes maternelles (90 %),
 - le **Val d'Adour**, qui présente le taux d'occupation le plus élevé des structures d'accueil des Equipements Agréés du Jeune Enfant du Département.

Des projets sont à l'étude actuellement sur ces deux territoires, en conformité avec l'objectif public de rééquilibrage territorial : réflexion sur l'implantation de 2 micro-crèches à Tournay et à Andrest.

A noter également que selon le SDSF, des structures collectives sont vieillissantes et ne répondent plus totalement aux normes. Une action est engagée pour la reconstruction de deux crèches à Lourdes (85 places).

Par ailleurs, les départs en retraite des **assistantes maternelles, dont 44% ont plus de 50 ans**, constituent un point de vigilance.

7 – Services sociaux

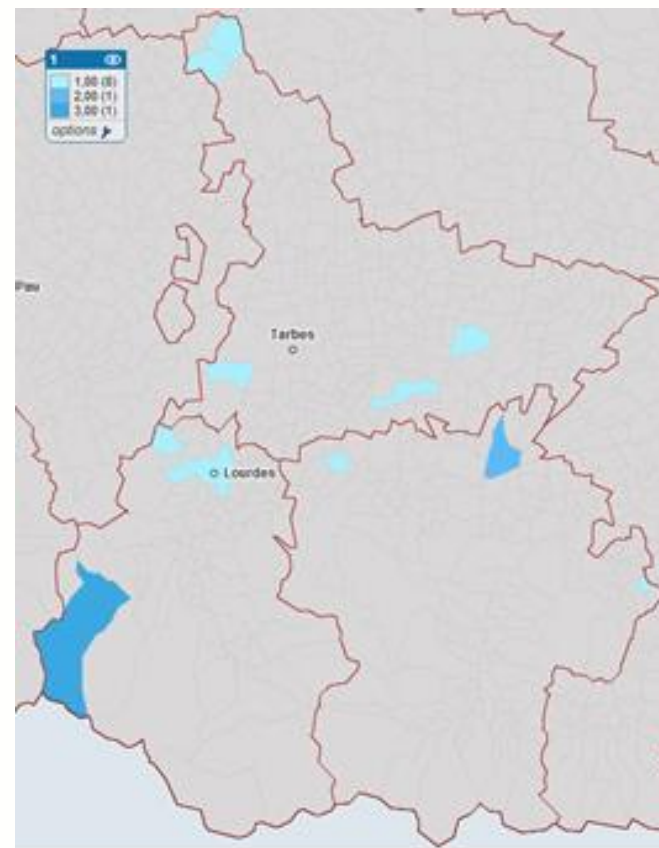
Services retenus : Aide à domicile, établissements d'accueil, accueil de la petite enfance, sécurité sociale, centre médico sociaux, CCAS et CIAS

- Les principaux équipements et services pour **enfants et adultes handicapés** sont situés à proximité de Tarbes, Lourdes, Lannemezan et Maubourguet. La population concernée se situe principalement en milieu urbain, notamment à Tarbes. Le redéploiement de places d'hébergement situées en zone rurale vers Tarbes est d'ailleurs à l'étude, pour répondre aux besoins identifiés dans l'agglomération. Le Schéma Départemental des Personnes en situation de Handicap indique en effet des difficultés à trouver une place d'hébergement pour les personnes adultes handicapées dans les Hautes-Pyrénées, bien que le taux d'équipement soit supérieur à la moyenne nationale. Sur le département, la **Maison des Personnes Handicapées ou MDPH** réalise une évaluation globale de la situation du handicap, propose un appui dans l'accès à la formation, à l'emploi, à l'orientation vers des établissements et services, et facilite les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

Enfin, **concernant le public précaire**, une offre d'hébergement d'urgence permet d'accueillir les plus démunis, notamment à Tarbes et Lourdes. Des places complémentaires sont ouvertes en période hivernale. Les dossiers en matière de prévention d'expulsion locative sont gérés dans les sous-préfectures et les questions de droit au logement opposable par la commission DALO de Tarbes. On ne relève pas de déficit majeur sur ces services, suffisamment organisés sur le département.

Nombre d'établissement médicaux sociaux par arrondissement -

Source : Geoclip 2015, MDPH 65



Chaque arrondissement dispose d'établissements médicaux sociaux accueillant des personnes handicapées. On dénombre :

- 3 établissements dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre
- 5 dans celui de Lourdes
- 5 dans celui d'Argelès-Gazost

1.2 – Les spécificités dans les territoires

Le niveau de présence territoriale de certains opérateurs de services sociaux est disparate sur le département. En particulier, les territoires du sud du département, en zone de montagne, sont éloignés de nombreux services sociaux (CAF, CPAM, MSA, ...). Sur ces territoires, la saisonnalité des activités et les variations de population sont un frein à l'ouverture à l'année de permanences ou sites pour certains opérateurs de services sociaux, en raison du rapport coût/activité des sites pour les partenaires. Par ailleurs, d'autres territoires du département sont touchés par l'éloignement de certains opérateurs de services sociaux (pointe nord, est, ...). Les usagers de ces services sont obligés de se tourner vers les guichets à Tarbes ou, en cas d'empêchement, se tournent vers des services de proximité (souvent les MDS et CCAS, voire des associations caritatives) qui aident les personnes à rentrer en contact avec ces services.

Un autre enjeu lié à la **saisonnalité touristique concerne** les difficultés d'hébergement pour les travailleurs saisonniers, qui ont notamment recours à l'hébergement social.

En matière de services aux personnes âgées, les **bassins gérontologiques de l'agglomération tarbaise et du Haut-Adour** sont les territoires les moins bien équipés du département avec en conséquence un manque de lits pour personnes âgées sur l'axe Tarbes-Bagnères. (source : Schéma gérontologique 2012-2016).

Taux d'équipement au 1^{er} janvier 2010 pour 1000 habitants de 75 ans ou plus

	Hautes-Pyrénées	Midi-Pyrénées	France Métro.
Taux d'équipement en places d'hébergement Champ: lits de maisons de retraite, logements de logements-loyers, lits d'hébergement temporaire et places de soins longue durée (données: Dress, statiss 2010) Population estimée au 1 ^{er} janvier 2009 <i>Source: Insee 2010 (mise à jour avril 2011)</i>	115,4	119,4	127,5
Taux d'équipement en places d'hébergement (hors USLD) Champ: lits de maisons de retraite, logements de logements-loyers et lits d'hébergement temporaire Population au 1 ^{er} janvier 2008 <i>Source: STATISS 2010</i>	107,2	114,6	121,7

Remarque: Les lits et places correspondent aux lits et places installés au 1^{er} janvier 2010.

Le taux d'équipement en place d'hébergement pour les **personnes âgées** était en 2010 inférieur aux taux régional et national.

Selon les données INSEE 2012, ce taux a baissé au niveau départemental et régional en raison du vieillissement de la population.



Les Maisons départementales de solidarité (MDS)

Les MDS jouent **un rôle structurant important** dans l'accessibilité des services au public. Ouvertes à tous, elles accueillent **notamment des publics confrontés à des difficultés**. Leurs équipes de professionnels et travailleurs médicaux sociaux les informent et conseillent sur une variété de sujets incluant la gestion du budget, le logement, l'insertion, l'éducation, la garde d'enfants, la prévention santé, l'accès aux soins, les formalités administratives.

Dans un contexte de dématérialisation croissante des services, les MDS permettent **une assistance et un contact humain pour les démarches en ligne**. Elles contribuent à répondre à l'enjeu de l'accessibilité socio-culturelle de certains services (vocabulaire administratif, barrière linguistique, ...).

En Hautes-Pyrénées, on dénombre **4 MDS ouvertes** au public du lundi au vendredi et reliées à **un réseau de 23 points d'accueil** sur le Département :

- La MDS de l'Agglomération Tarbaise
- La MDS Pays des Gaves/Haut Adour
- La MDS Coteaux-Lannemezan-Nestes-Barousse
- La MDS Val d'Adour.

Ces MDS disposent d'**accueils permanents** et proposent également des **entretiens sociaux et/ou PMI sur rendez-vous**, dans des points d'accueil ou des centres médico-sociaux, permettant ainsi d'accueillir le public et d'assurer un service de proximité. Selon le Schéma départemental des services aux familles (2016-2019), plus de 27 000 entretiens individuels ont été réalisés par les professionnels des Maisons Départementales de la Solidarité dans les 23 points d'accueil territorialisés. 20% de ces entretiens concernent les questions liées à l'enfance et l'éducation.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux des MDS effectuent des **visites à domicile** dans les communes du Département (219 communes concernées en 2014 sur les 472 que compte le Département).

Par ailleurs, depuis 2011, des téléguichets sont installés sur le département des Hautes-Pyrénées, dans le cadre d'un réseau mis en place par le Conseil Régional. Les objectifs de ce réseau sont de simplifier les démarches administratives et permettre le dialogue avec les agents du service public à distance.

Les « téléguichets » reliés via Internet sont installés d'une part dans les antennes ou agences des organismes fournisseurs de services au public, dans lesquels des agents sont présents et peuvent assurer des rendez-vous à distance, et d'autre part dans des lieux d'accueil mis en place par des collectivités locales, dans lesquels les usagers se déplacent. Les bornes interactives permettent de simuler un entretien présentiel (avec ou sans rendez-vous), en ayant la possibilité d'échanger des documents entre un usager et un service public grâce à un scanner et une imprimante.

Il existe **2 Points Visio Public** implantés sur le département en partenariat avec les Communautés de communes :

- 1 à Trie-sur-Baïses
- 1 à Luz-Saint-Sauveur, mis en place en juillet 2011

Les services accessibles aux usagers via ce dispositif incluent la CAF, la CPAM, la Banque de France, la MSA, Pôle Emploi, la CARSAT, les missions locales et le Conseil départemental d'accès au droit.

Un premier regard sur ce dispositif permet de noter qu'il a connu des dysfonctionnements techniques (perte de connexion du fait de la relocalisation de bornes chez les opérateurs, ...) et fait face à des difficultés d'ordre budgétaire. Il constitue néanmoins une initiative accueillie positivement par les opérateurs (MSA, ...), avec des sollicitations nombreuses pour certains d'entre eux (Pôle Emploi, CARSAT).

Source photo : <http://www.midipyrenees.fr/Point-visio-public-les-services-publics-dans-toute-la-region>



1.3 – Synthèse des constats et enjeux

Les analyses sur les services sociaux conduites au niveau départemental et infra-départemental mettent en évidence plusieurs points forts, notamment l'importance du réseau d'acteurs présents sur le département (MDS, CCAS, CLIC, organismes d'aide à domicile, MDPH, ...), la bonne organisation des services d'hébergement d'urgence, la mise en place de téléguichets, ...

Elles soulignent par ailleurs :

- L'enjeu de **l'accompagnement des personnes en difficultés** pour permettre leur accès à certains opérateurs de services sociaux, ces publics étant prioritairement concernés par les services sociaux mais aussi les moins en capacité (physique, matérielle, financière, socio-culturelle, ...) de s'adapter aux évolutions que connaissent ces services, y compris le développement des téléprocédures.
- Des **déficits en termes d'équipements et services pour les publics spécifiques** :
 - personnes âgées (dans les bassins de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre),
 - personnes handicapées (dans l'agglomération tarbaise),
 - petite enfance (pays des Coteaux et Val d'Adour – réflexions en cours sur l'implantation de micro-crèches),
 - travailleurs saisonniers.

Concernant les places d'hébergement pour personnes âgées, le lancement d'un appel à projet pour l'ouverture d'un EHPAD est prévu pour l'été 2016, et le début des travaux devrait intervenir en 2017, ce qui permettra de créer de nouvelles places d'accueil.

- Un **éloignement de certains territoires** (sud du département, pointe nord, est, ...) de certains opérateurs de services sociaux.
- La nécessité d'être présent dans **les espaces mutualisés** (participation à des MSAP ou présence dans les locaux de partenaires départementaux ou intercommunaux, sur leur invitation) et de mettre en place une vraie synergie avec l'ensemble des acteurs.
- La **coopération avec les départements limitrophes** pour faciliter l'accès aux services et la prise en compte de la demande/du besoin - notamment pour les personnes résidant dans les intercommunalités regroupant des communes de deux départements.



8 - Emploi

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Le diagnostic de l'accessibilité des services de l'emploi apparaît contrasté.

Ces services sont présents sur plusieurs sites **concentrés dans le centre et nord-ouest du département** :

- Les Hautes-Pyrénées comptabilisent **4 agences Pôle Emploi** situées à Tarbes (2), Lourdes, et Lannemezan, et **1 permanence** située à Bagnères-de-Bigorre.
- **7 missions locales** (ciblées sur les populations jeunes) sont également présentes sur le département, à Tarbes (siège administratif), Bagnères-de-Bigorre (siège social), Argelès-Gazost, Maubourguet, Lourdes, Vic-en-Bigorre, Lannemezan.

Par ailleurs, au travers des Points Visio Public (cf focus page 44) et des conventions avec les Relais de Services au Public et MSAP (cf focus page 25), le maillage territorial de Pôle Emploi permet de couvrir **le nord-est et le sud-est du département** : l'opérateur est présent à Trie-sur-Baïse (Point Visio Public), Vic-en-Bigorre (RSP) et Saint-Lary-Soulan (RSP). Par ailleurs, le réseau des partenaires de Pôle Emploi joue un rôle de relais sur le territoire, notamment Cap Emploi qui couvre tout le département.

Pôle Emploi et les missions locales sont également présents au sein des **Maisons Communes Emploi Formation** portées notamment par le Conseil régional et le Conseil départemental : le réseau existant sur le département en compte 3 (à Tarbes, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre), ainsi que 5 Points d'appui (le GIPE de Saint-Lary-Soulan, l'Espace rural emploi formation de Trie-sur-Baïse, et ceux de Luz-Saint-Sauveur, Cauterêts et Argelès-Gazost). Ces structures rassemblent sous un même toit différents partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi et la formation (Bureau territorial de la Région, services du Conseil départemental, CIO, DEFI Emploi, Mission de lutte contre le décrochage scolaire, ...). Enfin, un site du réseau régional Pyramide implanté à Vic-en-Bigorre permet également d'offrir un service de formation à distance aux demandeurs d'emploi et autres publics désireux de réaliser une formation.

Néanmoins, en parallèle de la présence de ces lieux d'accueil du public dans différentes zones du département, on peut noter un certain décalage avec le ressenti des habitants, pour qui l'accessibilité des services de l'emploi est relativement faible en Hautes-Pyrénées. Ces services sont par ailleurs concernés par une **dématérialisation croissante** et le **développement de l'accueil sur rendez-vous ou à distance** (développement du suivi par webcam prévu d'ici 2017), ce qui implique des changements d'habitudes et une adaptation aux technologies numériques comme pour les autres types de services (services sociaux et services publics notamment).

1.2 – Les spécificités dans les territoires

En termes d'accessibilité physique, on note que **le sud du département** est éloigné des lieux d'accueil du public : entre 30 et 45 min, voire 45 à 60 min dans la Haute-Vallée d'Aure. Les MSAP en fonctionnement (Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary-Soulan) ou dont l'ouverture est prévue (Arreau) participent ou devraient participer à l'amélioration de ce type d'accessibilité des services de l'emploi dans les zones montagneuses.

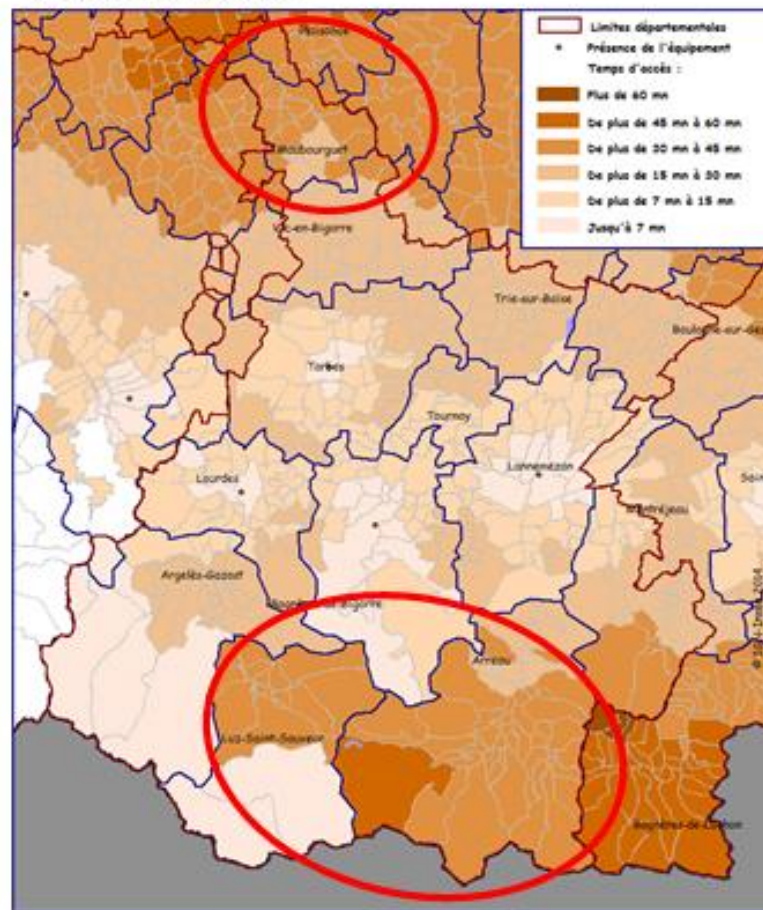
Dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville**, la présence des services de l'emploi se traduit par des initiatives multi partenariales (Pôle emploi, mairie, Département, associations, ...). La présence de ces services est essentielle dans ces territoires particulièrement touchés par le chômage. Le département en compte 3 à Tarbes et 1 à Lourdes, auxquels on peut ajouter les anciens quartiers prioritaires en veille active (à Aureilhan et Lanne Darré).

Une autre problématique concerne les **travailleurs saisonniers (touristiques et agricoles)**, dont l'insertion sur le marché du travail est aléatoire. Des initiatives sont conduites à Luz-Saint-Sauveur (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi) et Saint-Lary-Soulan (Point d'accueil MCEF Lourdes) pour mettre en lien besoins des employeurs et des saisonniers.

Pôle emploi s'est donné comme « règle » (applicable partout sur le territoire national) qu'au moins 80% des habitants du département soient situés à moins de 30 mn d'une agence ou d'un point de contact type RSP.

Ce principe est respecté dans le département des Hautes Pyrénées puisque **93.9% de la population est située à moins de 30 minutes d'une agence Pôle Emploi**. Source Insee, BPE 2012 - Recensement de la population 2010 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix.

Gamme supérieure - Pôle emploi



Source : Insee, BPE 2012 ; INRA UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix

Les communes les plus éloignées des sites de Pôle Emploi sont situées dans les bassins de vie suivants :

- Arreau
- Luz-Saint-Sauveur
- Maubourguet

1.3 – Synthèse des constats et enjeux

Le diagnostic souligne plusieurs bonnes pratiques existantes sur le département (participation d'acteurs de l'emploi aux RSP ou MSAP en création, veille active d'anciens quartiers prioritaires, initiatives locales pour les saisonniers...).

Par ailleurs, à l'image des enjeux identifiés pour les services sociaux, les problématiques qui se dégagent dans le domaine des services de l'emploi ont trait à :

- **l'accompagnement des personnes en difficultés** pour permettre leur accès via internet à certains services qui se dématérialisent,
- **l'éloignement géographique des zones de montagne (sud) et du nord du département** par rapport aux lieux d'accueil du public (information, accompagnement, formation, ...),
- **l'amplitude horaire d'ouverture des sites**, pour lesquels les habitants enquêtés soulignent un besoin d'adaptation.
- **la réponse aux besoins spécifiques des saisonniers** (touristiques et agricoles) : information facilitant les relations employeurs/employé, l'accès au logement, les déplacements, ...



9 - Education, loisirs, sports et culture

1.1 - Les points clefs à l'échelle du département

Sur les thématiques de l'éducation, des loisirs, des sports et de la culture, on note une adaptation relativement importante des territoires aux contraintes topographiques et démographiques du département.

Ces services relèvent moins de logiques d'implantation d'opérateurs privés ou semi-publics, mais sont dépendants des financements publics, notamment aux niveaux communal et intercommunal.

Education

Selon les données BPE 2013, tous les EPCI sont équipés d'écoles élémentaires ou de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dispersés pour le niveau élémentaire.

14/30 EPCI sont équipés d'un collège et 7/30 EPCI d'un lycée. La CA du Grand Tarbes rassemble la quasi-totalité des équipements d'éducation et de formation post-bac, ainsi que les résidences universitaires.

L'enjeu principal sur le département concerne **le maillage territorial des écoles primaires**, qui est déterminée par la démographie scolaire des territoires. On constate une perte démographique importante et la fermeture d'écoles dans les villages reculés (5 depuis 2012 et 4 prévues à la rentrée 2016). La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale n'envisage pas d'évolution majeure de la couverture territoriale. Le problème de renouvellement scolaire pourrait éventuellement amener à la création de nouveaux RPI qui permettent de mutualiser des équipements scolaires, en lien avec la prochaine recomposition des intercommunalités. A noter que ces réorganisations territoriales des écoles primaires ont un impact sur les accueils péri-scolaires et les services de transports, les lignes départementales dédiées au transport scolaire pouvant être utilisées par tous les publics.

Concernant le traitement de l'accès handicapé dans les collèges, le Département a déposé en octobre 2015 un Ad'Ap patrimonial en Préfecture pour la mise aux normes de ses établissements recevant du public. L'ensemble des collèges y seront traités dans la période 2016-2021.

Loisirs, sports et culture

Concernant l'offre de services culturels, elle est conséquente sur Tarbes et repose, dans le reste du territoire, sur des initiatives privées associatives. 4/30 EPCI disposent d'un cinéma et 2/30 EPCI d'un théâtre (données BPE 2013). Des initiatives de cinéma décentralisé existent notamment à travers Ciné Parvis et Ciné 32, en particulier dans le nord du département. Il existe également une offre de « tickets culture » qui est opérationnel dans les quartiers politiques de la ville pour permettre aux personnes à bas revenus d'accéder aux spectacles.

9 – Education, loisirs, sports et culture

Services retenus : écoles primaires, RPI, collège, lycée, équipements culturels et sportifs

Les services à domicile développés par La Poste dans le cadre de conventions (ex : avec les mairies) incluent le portage de produits culturels (relais des médiathèques) et permettent de ce fait de maintenir ou d'améliorer l'accessibilité des services culturels.

Les CLSH (**centre loisirs sans hébergement**) sont aussi des équipements structurants dans les territoires qui en disposent. Il en existe 170 accueils périscolaires et 75 accueil extrascolaires (vacances) sur le département (recensement 2015).

Il existe sur le département de nombreux programmes d'aide à l'accès aux loisirs et à la pratique du sport (cartes ou coupons sport pour les publics jeunes et seniors). En ce qui concerne les équipements sportifs, on recense 59 bassins de natation tous types confondus dont seulement 11 bassins couverts. Parmi ceux-ci, seulement 8 ont une longueur égale à au moins 25 mètres. (source : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique - Ministère de la Santé et des Sports).

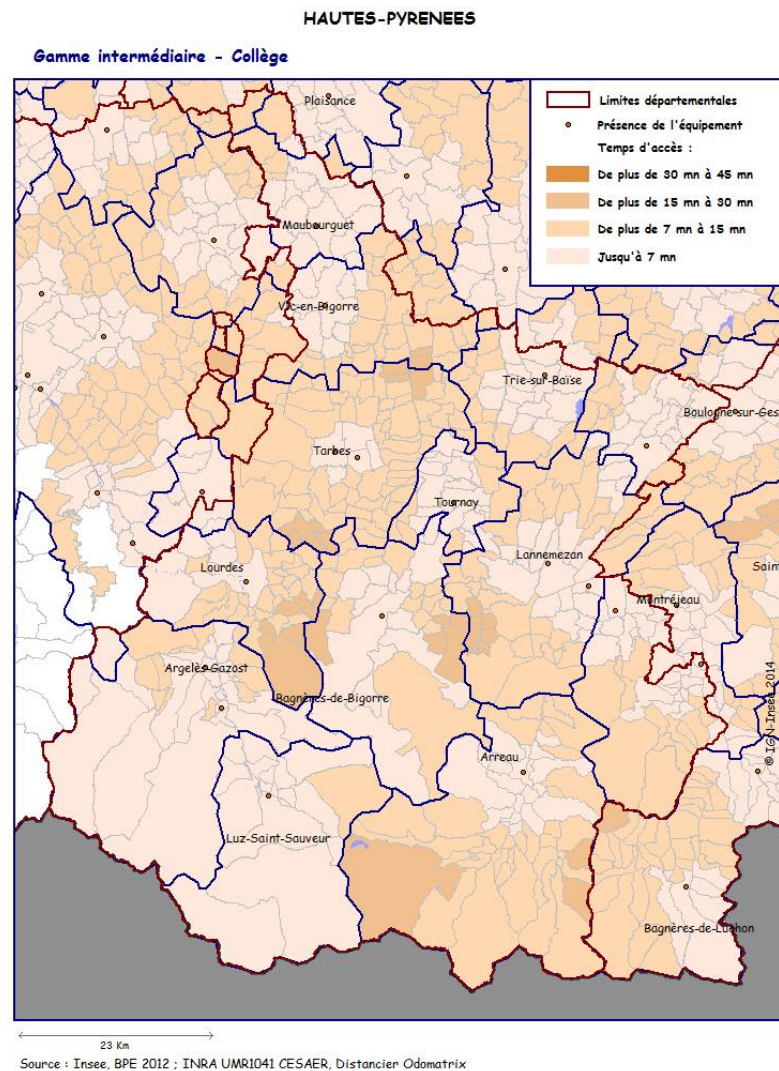
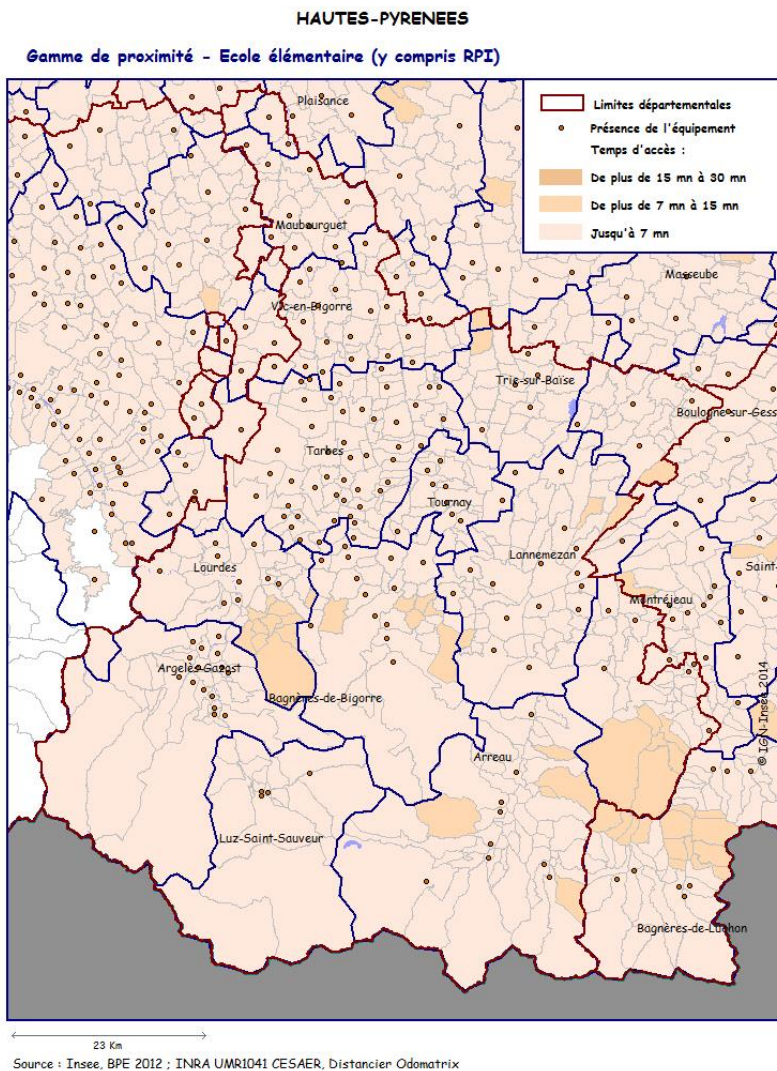
1.2 – Les spécificités dans les territoires

Le nord du département est dépourvu de bassin de natation couvert, ce qui pose de véritables difficultés du point de vue de la pratique sportive mais aussi de **l'apprentissage scolaire** (distance et durée de trajet), qui relève de la sécurité des personnes. De même, l'est du département ne dispose que d'une piscine couverte de 25 mètres à Lannemezan, en état de vétusté. (Source : *Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique* - Ministère de la Santé et des Sports). Le déficit d'équipements sportifs concerne également, les terrains de grands jeux en synthétique (football et rugby), les salles multisports de dimensions suffisantes (handball, escalade, athlétisme, ...) et les salles de sports de combat (équipement adapté quasi-inexistant, posant des problèmes de sécurité lors de la pratique des activités concernées).

A noter que des projets d'équipements sportifs et culturels ont été recensés dans différents EPCI, notamment la réhabilitation du gymnase dans le canton de Tournay et l'ouverture d'une médiathèque à Saint-Lary-Soulan.

9 – Education, loisirs, sports et culture

Services retenus : écoles primaires, RPI, collège, lycée, équipements culturels et sportifs



251

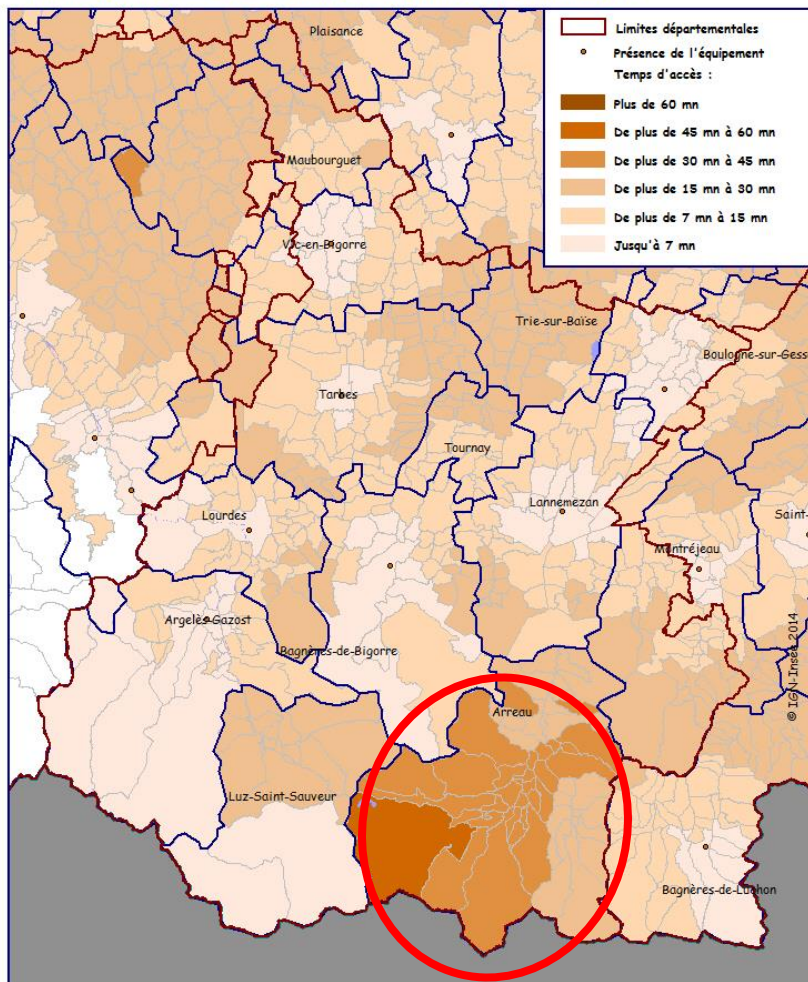
Selon les données BPE 2013, aucune commune n'est éloignée de plus de **15min** d'une école élémentaire et de plus de **30 min** d'un collège.

9 – Education, loisirs, sports et culture

Services retenus : écoles primaires, RPI, collège, lycée, équipements culturels et sportifs

HAUTES-PYRENEES

Gamme supérieure - Lycée d'enseignement général et/ou technologique

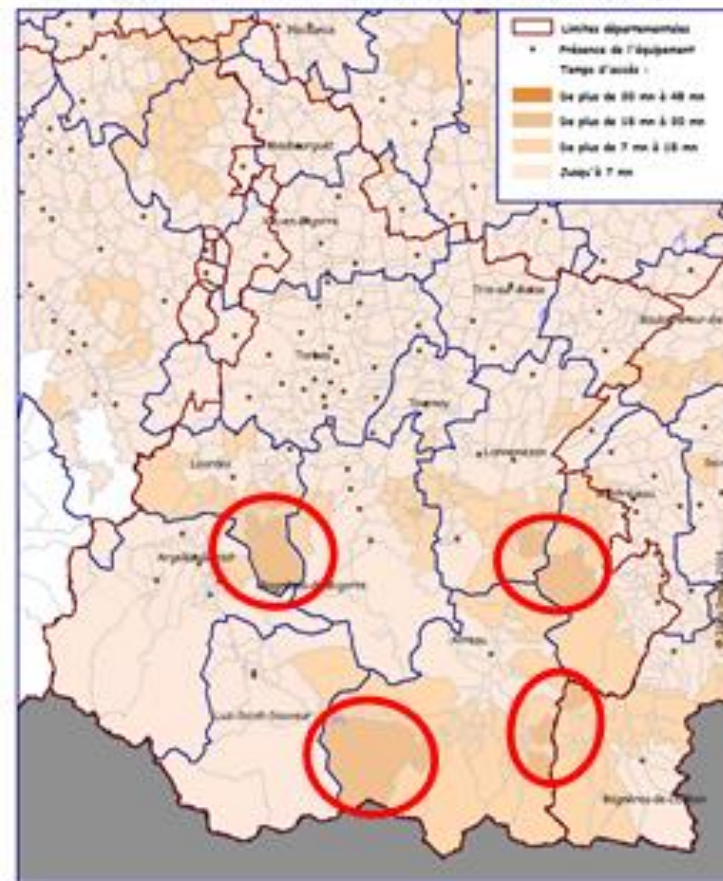


Source : Insee, BPE 2012 ; INRA UMR1041 CESAER, Distancier Odomatric

Les communes les plus éloignées des lycées généraux/technologiques sont situées dans le bassin de vie **d'Arreau**.

HAUTES-PYRENEES

Gamme de proximité - Ecole maternelle (y compris RPE - hors école élémentaire)

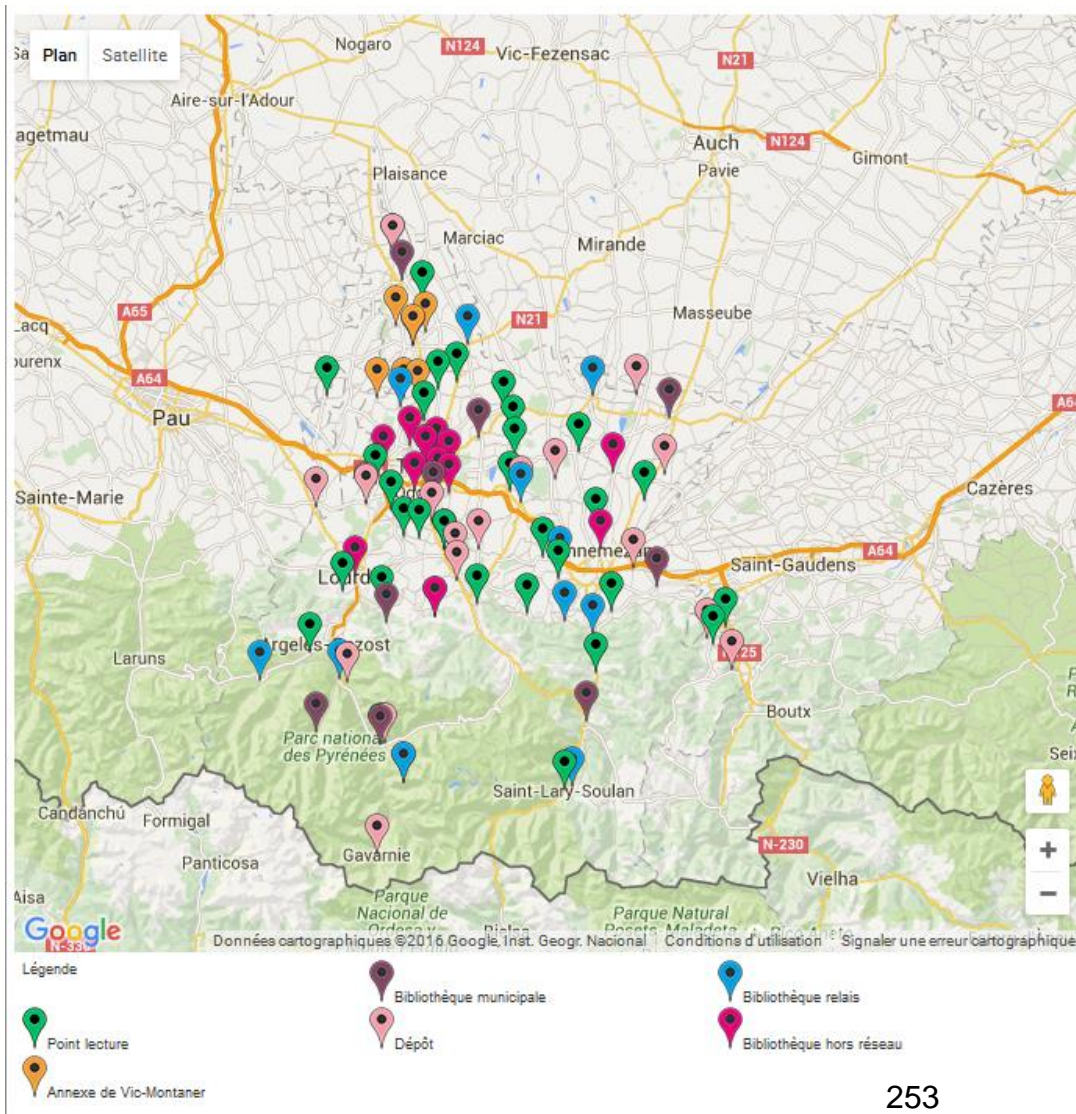


Source : Insee, BPE 2012 ; INRA UMR1041 CESAER, Distancier Odomatric

Les communes les plus éloignées des écoles maternelles sont situées dans les bassins de vie suivants : **Arreau, Montréjeau, Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre et Lourdes**.

9 – Education, loisirs, sports et culture

Services retenus : écoles primaires, RPI, collège, lycée, équipements culturels et sportifs



253

Bibliothèques

La Médiathèque Départementale anime un **réseau de lecture publique**, composé de bibliothèques municipales, bibliothèques relais, annexes et points lectures. Elle assure la diffusion de ses collections via bibliobus ou navettes.

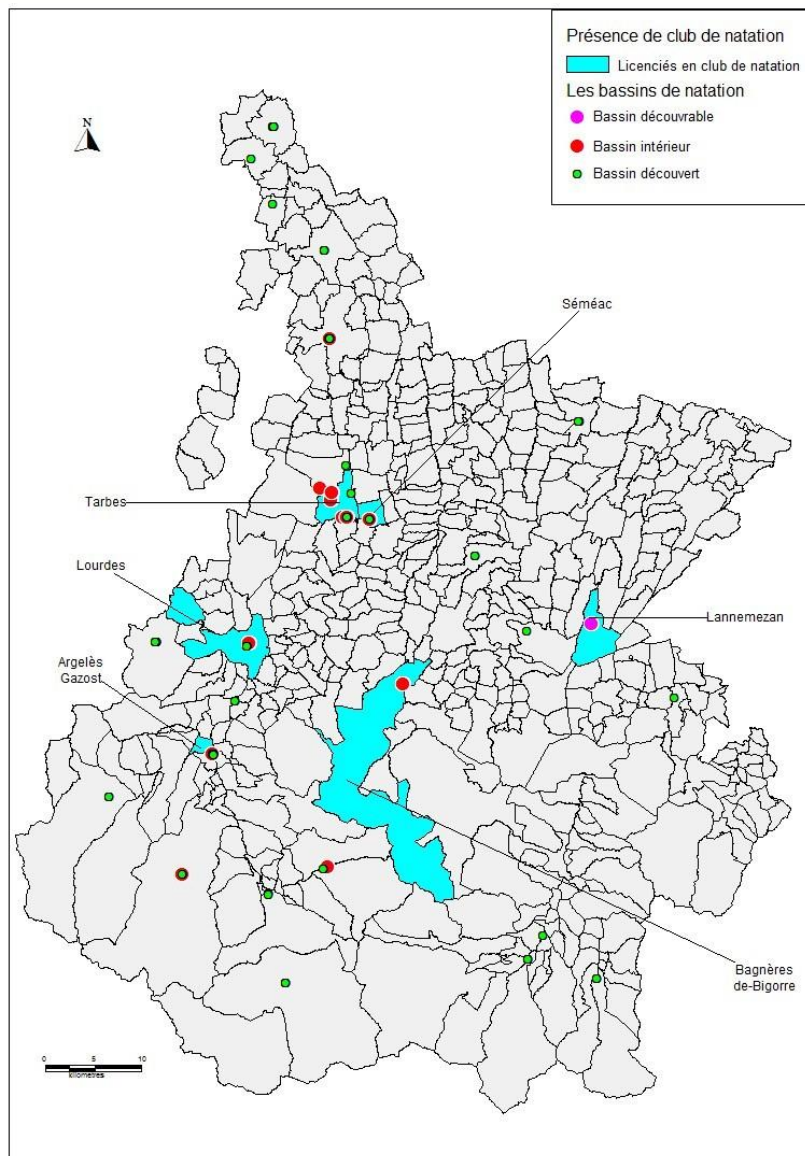
Le planning des tournées des bibliobus et navettes a été conçu de manière à concilier un regroupement géographique de bibliothèque et un rythme régulier de passage. Des réservations de documents sont possibles par les habitants auprès de la bibliothèque la plus proche de leur domicile.

Source : www.hapybiblio.fr/

En ce qui concerne les **zones urbaines**, il existe des médiathèques gérées par les intercommunalités et qui développent une offre importante (notamment à Tarbes, Lourdes et Vic-en-Bigorre).

9 – Education, loisirs, sports et culture

Services retenus : écoles primaires, RPI, collège, lycée, équipements culturels et sportifs



Bassins de natation

8 bassins peuvent accueillir des activités sportives toute l'année et disposent de 3 à 8 couloirs d'une longueur supérieure ou égale à 25 mètres :

- 2 à Tarbes
- 1 à Lourdes
- 1 à Bagnères-de-Bigorre
- 1 à Lau-Balagnas
- 1 à Lannemezan
- 1 à Cauterêts.

Il s'agit des communes de plus de 10 000 habitants, auxquelles s'ajoute Lau-Balagnas avec moins de 5000 habitants. La fréquentation de cette dernière est particulièrement élevée durant l'été du fait de sa localisation en zone touristique.

(Source : *Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique* - Ministère de la Santé et des Sports)

1.3 – Synthèse des constats et enjeux

Plusieurs initiatives positives ressortent du diagnostic concernant les services éducatifs, de loisirs, sportifs et culturels (initiatives de cinéma décentralisé, « tickets culture », tournées des bibliobus et navettes de la Médiathèque Départementale, programmes d'aide à l'accès aux loisirs et à la pratique du sport, services à domicile de La Poste, ...).

Les enjeux pour l'accessibilité des services dans ce domaine se rattachent à :

- **la perte démographique dans les écoles primaires**, posant la question de leur maintien et de ce celui des services annexes (transports et accueils périscolaires) ; il s'agit notamment de pérenniser les engagements pris dans la convention signée entre l'Education nationale, le Conseil départemental, la Préfecture, l'Association des maires des Hautes-Pyrénées et les parlementaires du département.
- le maintien ou développement de **l'offre culturelle**,
- le besoin d'un diagnostic des investissements prioritaires nécessaires (modernisation/construction) et de mutualisation en matière d'équipements sportifs (les **bassins de natation couverts**, terrains de grands jeux, salles omnisports et salles de sports de combat) dans une perspective d'équité et d'aménagement du territoire.



IV. Synthèse des enjeux transversaux et pistes de réflexions et d'actions

Les travaux de diagnostic ont souligné une offre de services dans les territoires qui est appréciée et à laquelle les habitants tiennent.

Durant les 10 dernières années, cette offre s'est adaptée, à l'initiative des collectivités territoriales et des services de l'Etat mais aussi des grands opérateurs et des EPCI.

A la faveur des plans ou schémas sectoriels nationaux mais aussi des schémas départementaux (personnes âgées, transports, TIC, ...), cette offre de services poursuit sa mutation (regroupements ou mutualisations, renforcement du recours à l'internet ...).

La place du futur SDAASP est donc davantage d'accompagner ce mouvement plutôt que de se substituer aux schémas et autres plans sectoriels en cours de révision ou de mise en œuvre. Ainsi, il semble intéressant que le SDAASP puisse soutenir des actions en nombre limité, et puisse davantage « relayer » les actions des programmes et schémas départementaux et initier ou conforter également des actions transversales à forte valeur ajoutée.

Aussi, il nous semble que **7 grands enjeux** peuvent se dégager, tous thèmes de services confondus. Ils constituent des pistes de réflexion pour l'action pouvant structurer le futur SDAASP.



Proposition d'enjeux clefs pouvant être prise en compte par le SDAASP Hautes-Pyrénées

➤ Enjeu n°1 : La dématérialisation des services

- Les opérateurs de services privilégient de plus en plus le développement des télé-procédures.
- Cela concerne aussi bien les services publics de l'Etat et des collectivités que les services sociaux (CPAM, MSA, ...), les services de l'emploi (Pôle Emploi, ...), ou encore les services de transports (SNCF, ...).
- Cette dématérialisation présente de nombreux avantages, notamment la rapidité d'accès à l'information et à certains services et la limitation des déplacements.
- Cependant, elle s'avère problématique sur le département pour toute une frange de la population : soit en raison de **différences d'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunication** (enjeu de fracture numérique entre les agglomérations et le reste du territoire), soit du fait d'une **maîtrise ou une utilisation limitée des outils numériques** (cas des personnes âgées et des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, en particulier).
- **Les conséquences sont multiples, notamment en matière d'accès aux droits**, et en matière d'accès au large spectre de services qui se développent via les réseaux et solutions numériques.

➤ Enjeu n°2 : Le maintien des services (anticipation de déficits à venir)

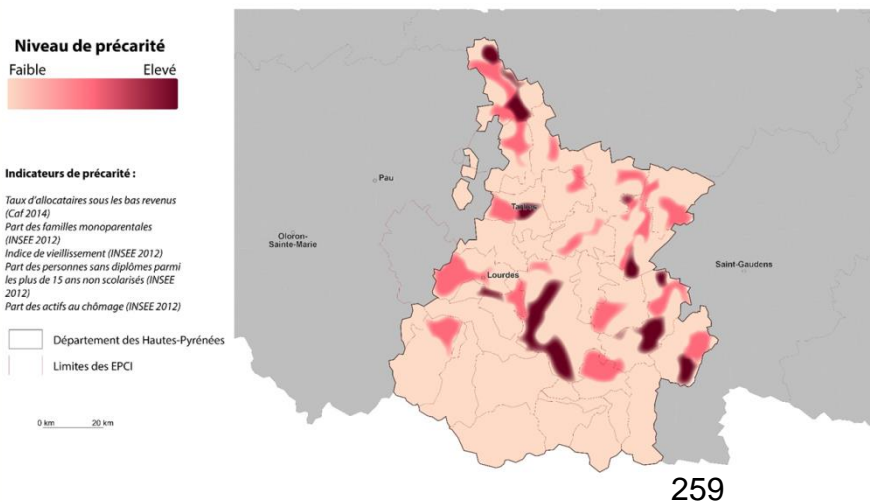
- Un autre enjeu concerne la présence territoriale physique des services, notamment des services qui ne peuvent être complètement ni même partiellement numérisés.
- Un risque de dégradation de l'offre de services existe en particulier du fait de **prochains départs à la retraite** (médecins, commerçants, ...), de décisions d'opérateurs de services (offre de transports) ou d'une baisse démographique (écoles primaires, accueils périscolaires).

➤ Enjeu n°3 : La plus forte exposition des publics fragiles aux risques de dégradation de l'accès aux services

- Les difficultés d'accessibilité touchent avant tout les publics fragiles : **foyers à faibles revenus, personnes âgées, personnes éloignées du marché du travail, personnes handicapées, petite enfance, personnes ou foyers mal équipés** (véhicule, internet, ...).
- Ils sont confrontés à une ou plusieurs difficultés : moindre capacité physique à se déplacer, coût de l'accès aux services, maîtrise insuffisante des outils numériques, besoin d'accompagnement aux démarches administratives, faibles ressources, cumul de difficultés sociales, de santé et économiques ...
- **Pour ces publics, le contact humain reste primordial et les démarches de solidarité proactives nécessaires** (rôle des Maisons départementales des solidarités, accompagnement aux démarches en ligne par les opérateurs de services, transport à la demande, ...).

Cartographie de synthèse de la précarité en Hautes-Pyrénées (indicateur INSEE)

Indice de précarité



Certains territoires particulièrement touchés par les difficultés d'accès aux services font aussi partie des zones précaires :

- pointe nord-ouest du département,
- Haute-Bigorre
- vallée de la Barousse.

N.B. : Les zones « précaires » sont définies par rapport aux moyennes départementales et non par rapport aux moyennes nationales ou régionales. Les zones les plus précaires au regard des moyennes départementales sont ici en rouge foncé.



Enjeux territoriaux spécifiques

➤ Enjeu n°4 : L'éloignement des services pour les habitants du sud du département

- La partie sud du département, située en **zone de montagne**, est plus éloignée des services au public (services de santé, services sociaux, services de l'emploi...).
- Du fait du relief de ces territoires, les déplacements et **l'accessibilité physique des services ne peuvent s'appréhender de la même manière** que dans les zones de plaine (trajets plus longs, aire de « proximité » beaucoup plus restreinte).
- De plus, **l'accessibilité à distance se trouve limitée** du fait de la localisation de certains de ces territoires en zone grise ou blanche pour la téléphonie mobile et en bas débit pour internet.
- Quelques zones territoriales dans d'autres parties du département (pointe nord-ouest et est du département en particulier) sont également éloignées de certains services (services sociaux en particulier), notamment du fait d'une qualité moyenne ou faible de l'offre numérique ou d'une faible densité démographique par exemple.

➤ Enjeu n°5 : L'impact de la saisonnalité

- Le département des Hautes-Pyrénées se caractérise par des besoins spécifiques en matière de services qui varient en fonction des périodes de l'année, avec des pics d'activités et des pics touristiques en saison hivernale et lors des périodes de vacances scolaires (ouverture des stations de ski et stations thermales) ainsi que lors des pèlerinages de Lourdes (entre avril et octobre).
- L'enjeu réside dans **l'adaptation de l'offre de services à ces besoins périodiques** (médecins thermaux et ambulances, services de sécurité, d'incendie et de secours, accueils de loisirs péri et extra scolaires, ...).



Enjeux liés aux mutualisations de services

➤ Enjeu n°6 : Des initiatives de mutualisation déjà en place ou prévues pour les années à venir

- Le **coût des services est de plus en plus partagé** (Etat-Collectivités, Public-Privé, ...) **voire relève de la compétence des collectivités territoriales** (transports à la demande, certains services TIC, maintien de distributeurs automatiques de billets, services sociaux ...).
- Pour prévenir les principaux déficits d'accessibilité, on observe par exemple sur le département différentes initiatives conduites par l'Etat, la Région, le Département et des collectivités locales pour regrouper des services au public : **RSP, MSAP, Maisons de l'Etat, maisons de santé pluridisciplinaires, Points Visio Public, ...**
- Le maillage territorial de ces « espaces de mutualisation », déjà en fonctionnement ou en cours de constitution, peut améliorer de façon significative l'accessibilité physique des services. Il constitue un enjeu important pour les 5 à 10 prochaines années.

➤ Enjeu n°7 : L'accès à des services des départements voisins

- Dans les zones proches de départements limitrophes, l'accès aux services se fait dans le cadre de **bassins de vie qui chevauchent ou jouxtent la frontière des Hautes-Pyrénées** (accès au pôle de Montréjeau pour les services de santé, aux points d'accueil du Gers pour les services sociaux, ...).
- Cette tendance pose la question de la coopération interdépartementale en matière de services et met aussi en évidence une forme d'**interdépendance** vis-à-vis des territoires limitrophes quant au maintien de l'accès aux services (services de santé, services de transports, ...). Les services des Hautes-Pyrénées peuvent être sollicités par des usagers de départements voisins et inversement, des usagers du département ont recours à certains services dans les départements les plus proches.

Quelles pistes d'actions par domaines de services ?

Domaines de services	Principaux déficits ou enjeux
Transports	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du transfert de compétence (au 1^{er} janvier 2017) concernant l'offre de services des Transports A la Demande (TAD) - Amélioration de l'information sur les services de transport - Maintien des liaisons interrégionales et nationales
TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Résorption des déficits persistant sur le territoire - Information et communication sur la couverture existante
Services au public du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance sur les départs en retraite des commerçants - Accompagnement du maintien/ de la relocalisation des services de première nécessité dans les centres-villes - Maintien des DAB et de la continuité des services postaux
Services publics à usage ponctuel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement aux télé-procédures - Adaptation de l'amplitude horaire
Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des ressources dans les MSAP - Information et communication sur l'offre de services déployées dans les MSAP et Maisons de l'Etat - Réponse aux besoins spécifiques des travailleurs saisonniers
Services de l'emploi	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Atténuation du déficit présent et/ou futur de médecins généralistes et spécialistes - Promotion/accompagnement des maisons de santé - Réflexion sur d'autres pistes pour attirer les médecins dans le département
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des capacité de mobilisation, notamment lors de périodes particulières (pèlerinage de Lourdes, saison hivernale)
Education, loisirs, sport et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance sur la perte démographique dans les écoles primaires - Maintien ou développement de l'offre culturelle - Développement de l'offre d'équipements sportifs, notamment les bassins de natation

Articulation des actions du futur SDAASP avec les autres schémas, projets et programmes

Schémas et plans de référence	Documents stratégiques départementaux	Schémas/plans nationaux ou régionaux
Transport et mobilités		SRARTR et futur SRADDET
TIC	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)	Plan national Haut Débit
Services au public du quotidien	Futur Schéma départemental de développement social	Futur SRDEII
Services au public ponctuel		Objectif 1000 MSAP en France
Santé	Pacte Territoire Santé	SROS – Objectif 1400 MSP en France
Sécurité	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR)	
Services sociaux	Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) Schéma Départemental des Personnes en Situation de Handicap (SDPSH) Futur Schéma départemental de développement social Futur Schéma départemental de l'autonomie	Objectif 1000 MSAP en France
Emploi	Futur Schéma départemental de développement social	Futur SRDEII Objectif 1000 MSAP en France
Education, loisirs et culture	Protocole pour un schéma pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire dans le 263 Hautes-Pyrénées	

SDAASP Hautes-Pyrénées 2017-2022

A - Mutualisation et mise en réseau d'actions existantes ou prévues,

B - Renforcement (ou ajustement) d'actions existantes ou prévues,

C - Actions spécifiques SDAASP

V. Annexes

V.1 – cartes de repérage

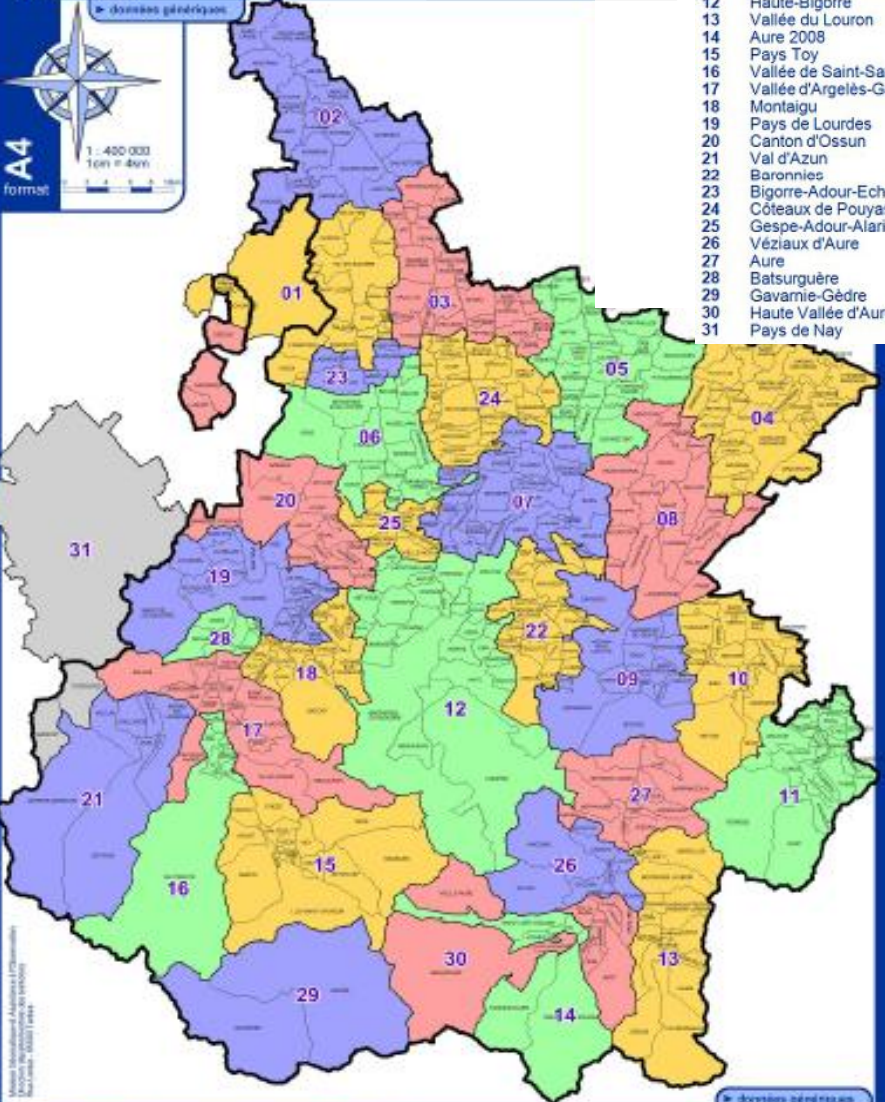
V.2 – statistiques de références

V.3 – cartes de services

III.1 – Cartes de repérage

ATLAS
des HAUTES
PYRÉNÉES

EPCI en 2015



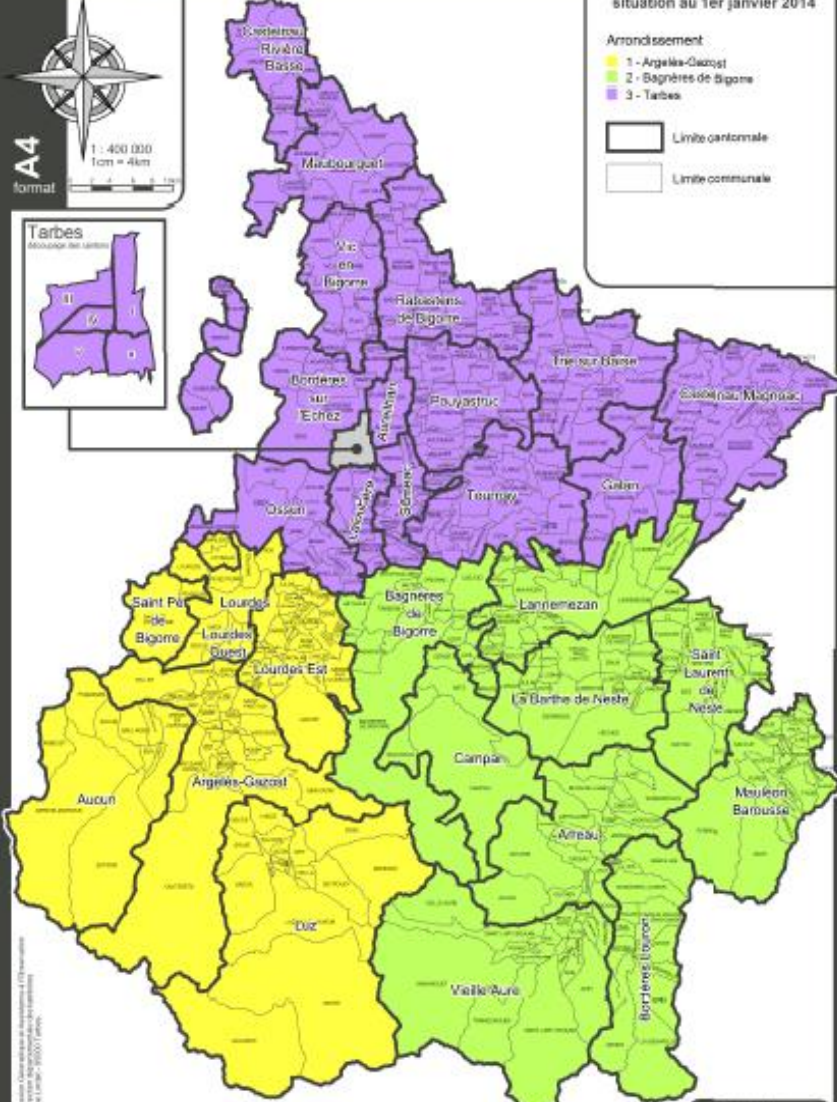
- 01 Vic-Montaner
- 02 Val d'Adour et Madiranais
- 03 Adour-Rustan-Arros
- 04 Magnoac
- 05 Pays de Trie
- 06 Grand Tarbes
- 07 Canton de Tournay
- 08 Plateau de Lannemezan et Baises
- 09 Neste Baronnies
- 10 Canton de Saint-Laurent-de-Neste
- 11 Vallée de la Barousse
- 12 Haute-Bigorre
- 13 Vallée du Louron
- 14 Aure 2008
- 15 Pays Toy
- 16 Vallée de Saint-Savin
- 17 Vallée d'Argelès-Gazost
- 18 Montaigu
- 19 Pays de Lourdes
- 20 Canton d'Ossun
- 21 Val d'Azun
- 22 Baronnies
- 23 Bigorre-Adour-Echez
- 24 Côteaux de Pouyastruc
- 25 Gespe-Adour-Alaric
- 26 Véziaux d'Aure
- 27 Aure
- 28 Batsurguère
- 29 Gavarnie-Gèdre
- 30 Haute Vallée d'Aure
- 31 Pays de Nay

Source des données : Préfecture des Hautes-Pyrénées - base ASPIC
Régionale; ©IGN-BD TOPDB - protocole Mirovites - IGN - 2012 - version 2
Producteur : DDT65/MGAC
Date : février 2014

265

ATLAS
des HAUTES
PYRÉNÉES

Découpage administratif
situation au 1er janvier 2014



Régionale; ©IGN-BD TOPDB - protocole Ministère - IGN 2013 - version 2
Producteur : DDT65/MGAC
Date : juin 2014

III.2 – Statistiques de référence

EPCI	Nbre total d'équipements en 2012 (tous services)-INSEE	Part (%)
CA du Grand Tarbes	3089	31,2
CC du Pays de Lourdes	1199	12,1
CC de la Haute-Bigorre	825	8,3
CC du Plateau de Lannemezan et des Baïses	451	4,6
CC Vic-Montaner	384	3,9
CC du Canton d'Ossun	374	3,8
CC de la Vallée d'Argelès-Gazost	331	3,3
CC de la Vallée de Saint-Savin	303	3,1
CC du Val d'Adour et du Madiranais	295	3,0
CC du Pays de Toy	223	2,3
CC Neste-Baronnies	208	2,1
CC Aure 2008	190	1,9
CC Adour-Rustan-Arros	188	1,9
CC du Canton de Tournay	187	1,9
CC du Magnoac	160	1,6
CC du Pays de Trie	158	1,6
CC d'Aure	155	1,6
CC des Coteaux de Pouyastruc	150	1,5
CC du Canton de Saint-Laurent-de-Neste	142	1,4
CC de la Vallée de la Barousse	124	1,3
CC Bigorre-Adour-Echez	119	1,2
CC Gespe-Adour-Alaric	118	1,2
CC du Val d'Azun	107	1,1
CC de la Vallée du Louron	94	1,0
CC de la Haute Vallée d'Aure	82	0,8
CC des Véziaux d'Aure	60	0,6
CC des Baronnies	52	0,5
CC Gavarnie-Gèdre	51	0,5
CC du Montaigu	266	41
CC de Batsurguère	24	0,2
CC Pays de Nay	7	0,1
Total général	9891	100,0

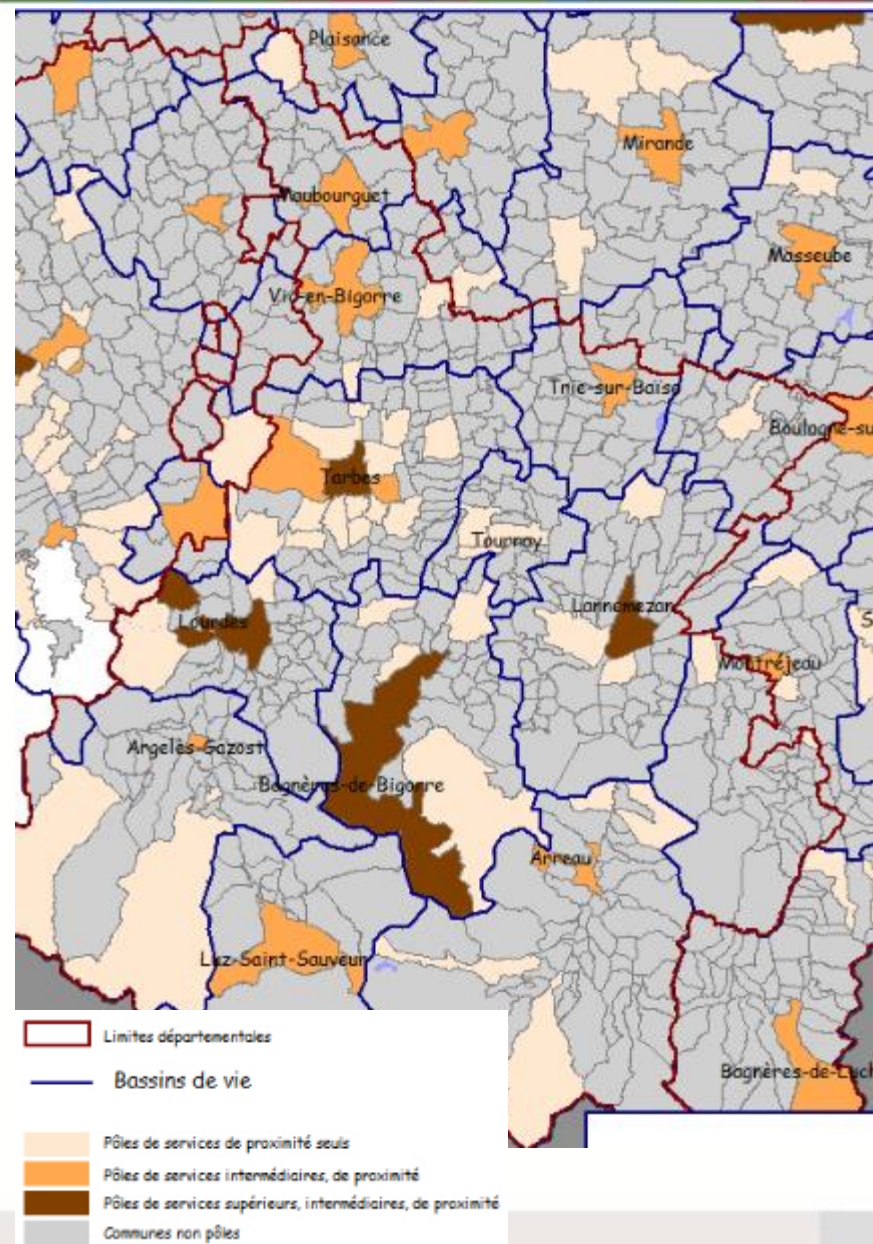
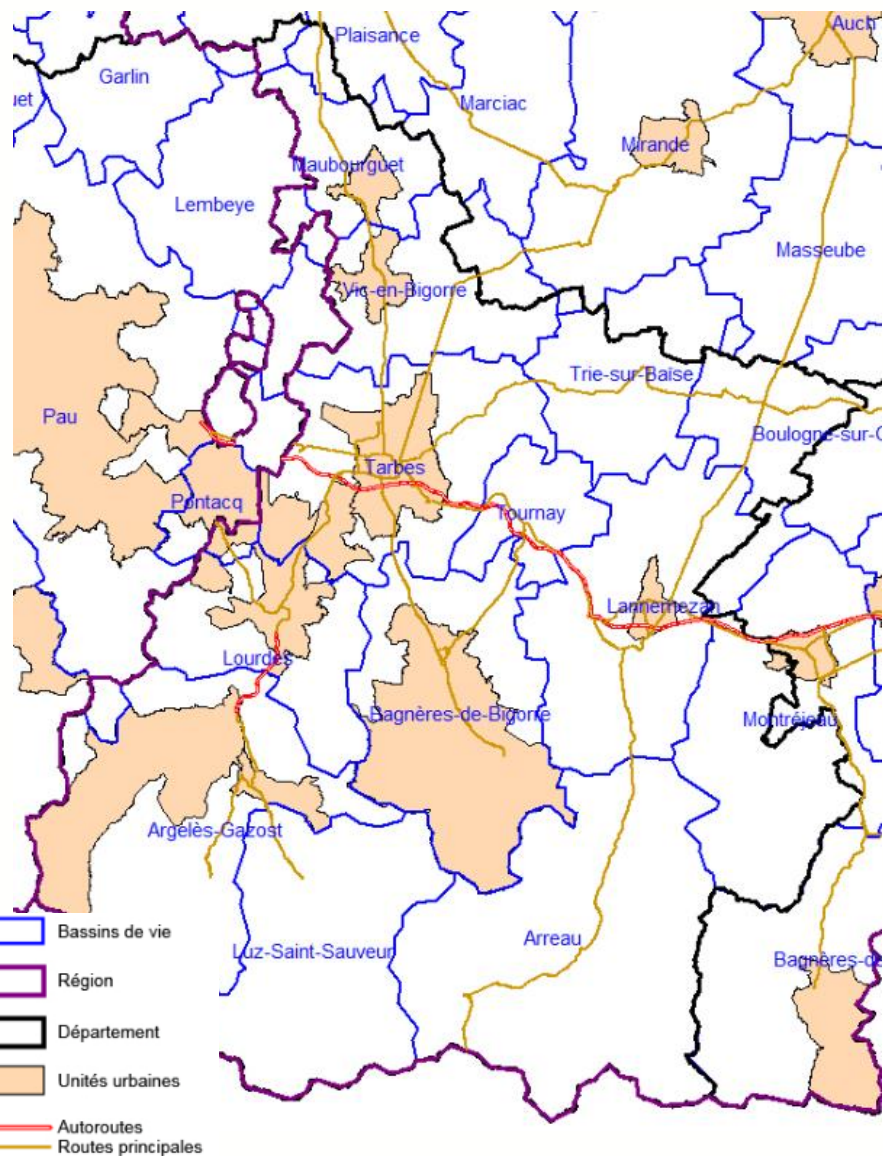
III.2 – Statistiques de référence – Démographie par EPCI

EPCI	Population 2011	Population 2006	Variation annuelle 2006-2011 (en %)
CC du Pays de Trie	3 529	3 570	-0,2
CC du Canton de Tournay	6 224	5 610	2,1
CC du Canton de Saint-Laurent-de-Neste	4 305	4 081	1,1
CC de la Vallée de la Barousse	2 849	2 842	0,0
CC Aure 2008	1 134	1 305	-2,8
CC des Coteaux de Pouyastruc	4 784	4 374	1,8
CC Bigorre-Adour-Echez	4 625	4 297	1,5
CC des Baronnie	1 966	1 903	0,7
CC du Plateau de Lannemezan et des Baïses	10 357	10 242	0,2
CC du Montaigu	1 524	1 545	-0,3
CC du Pays de Lourdes	20 327	21 047	-0,7
CC du Val d'Adour et du Madiranais	7 073	7 059	0,0
CC Pays de Nay	24 879	23 700	1,0
<i>dont Hautes-Pyrénées</i>	<i>200</i>	<i>219</i>	<i>-1,8</i>
CC de la Vallée du Louron	1 228	1 167	1,0
CC du Val d'Azun	2 016	1 999	0,2
CC de Batsurquère	1 080	1 009	1,4
CC Vic-Montaner	12 467	11 983	0,8
<i>dont Hautes-Pyrénées</i>	<i>10 645</i>	<i>10 262</i>	<i>0,7</i>
CC de la Haute-Bigorre	17 187	17 064	0,1
CC du Canton d'Ossun	12 835	12 155	1,1
CC Neste Baronnie	5 336	5 196	0,5
CA du Grand Tarbes	78 474	79 664	-0,3
CC des Véziaux d'Aure	1 387	1 332	0,8
CC Adour-Rustan-Arros	4 999	4 753	1,0
CC de la Vallée d'Argelès-Gazost	7 031	6 865	0,5
CC de la Vallée de Saint-Savin	3 793	3 796	0,0
CC Gavarnie-Gèdre	389	423	-1,7
CC d'Aure	2 029	2 108	-0,8
CC de la Haute Vallée d'Aure	1 364	1 371	-0,1
CC du Magnoac	3 382	3 340	0,2
CC Gespe-Adour-Alaric	4 620	4 444	0,8
CC du Pays Toy	2 536	2 691	-1,2
Département des Hautes-Pyrénées	229 228	227 732	0,1
Région-Midi Pyrénées	2 903 420	2 776 821	0,9

Source: Recensements de la population 2011 et 2006

III-3 – Cartes de services

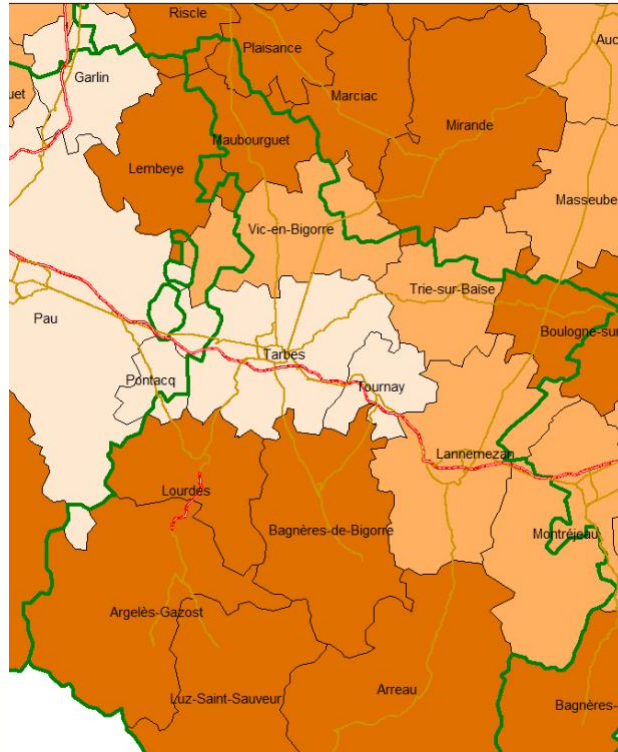
Les pôles de services



III-3 – Cartes de services

Le taux d'équipement par gamme de services

Taux d'équipement de la gamme de proximité par



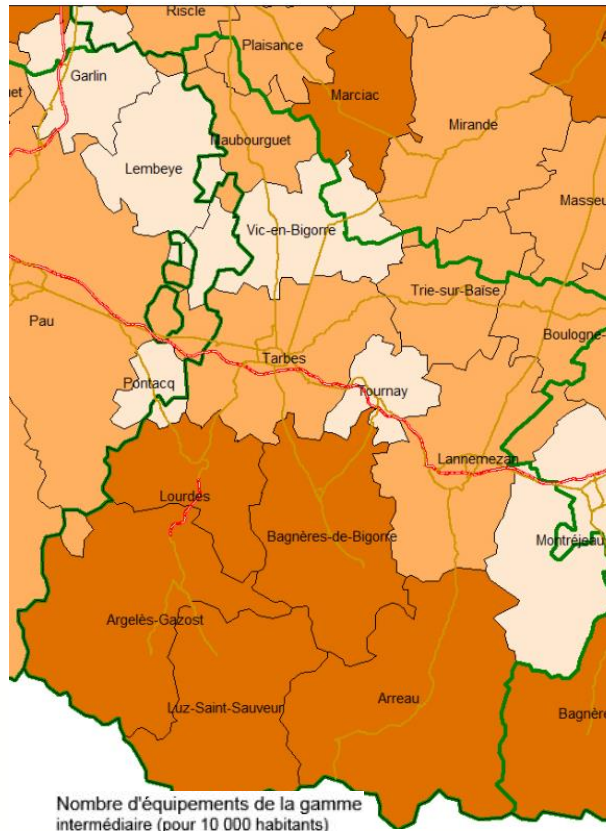
Nombre d'équipements de la gamme de proximité (pour 10 000 habitants)

- 320 et plus
- 270 à 319
- moins de 270

- Autoroutes
- Routes principales
- Département

© IGN - Insee 2014

Taux d'équipement de la gamme intermédiaire par bas



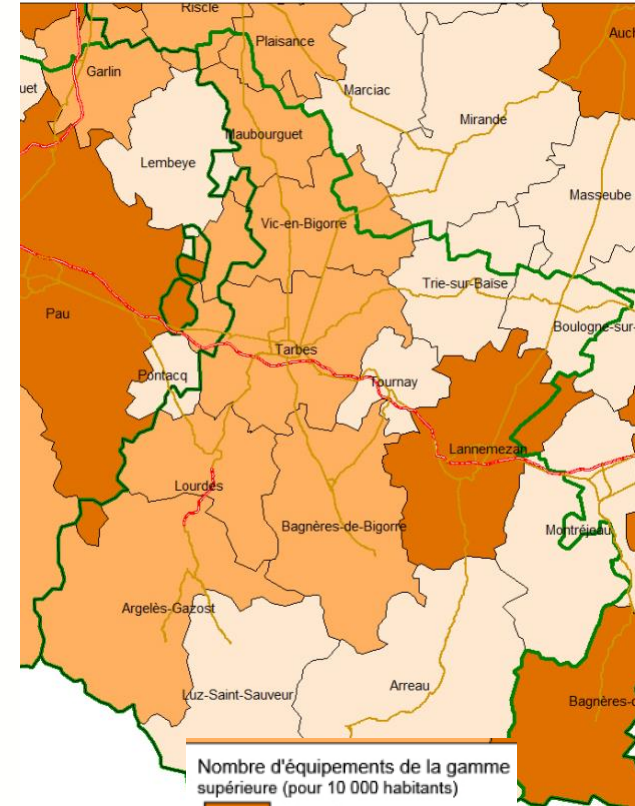
Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire (pour 10 000 habitants)

- 70 et plus
- de 50 à 69
- moins de 50

- Autoroutes
- Routes principales
- Département

269

Taux d'équipement de la gamme supérieure par



Nombre d'équipements de la gamme supérieure (pour 10 000 habitants)

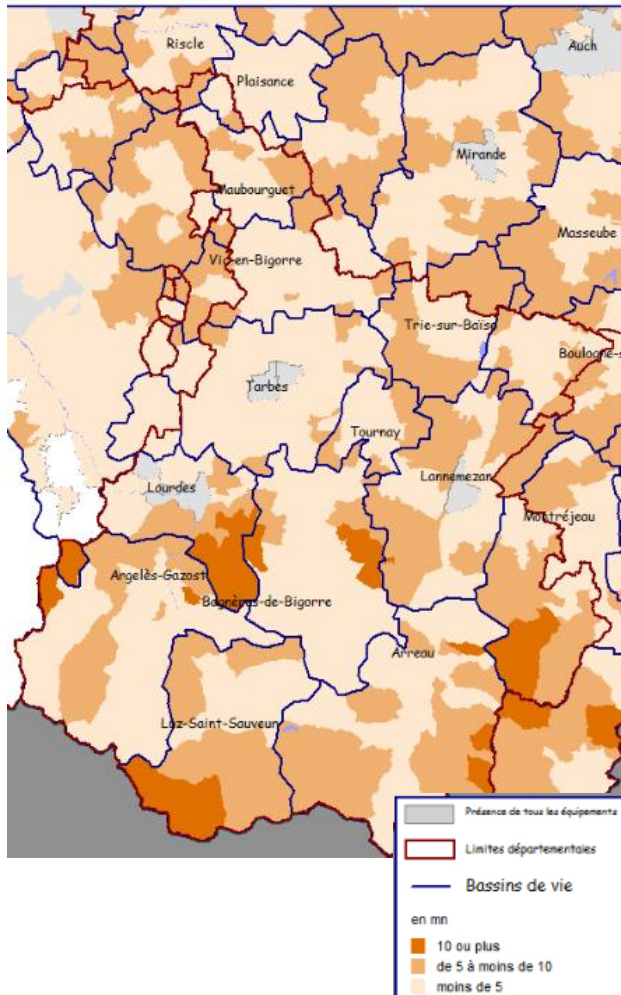
- 20 et plus
- de 10 à moins de 20
- de 1 à moins de 10
- moins de 1

- Autoroutes
- Routes principales
- Département

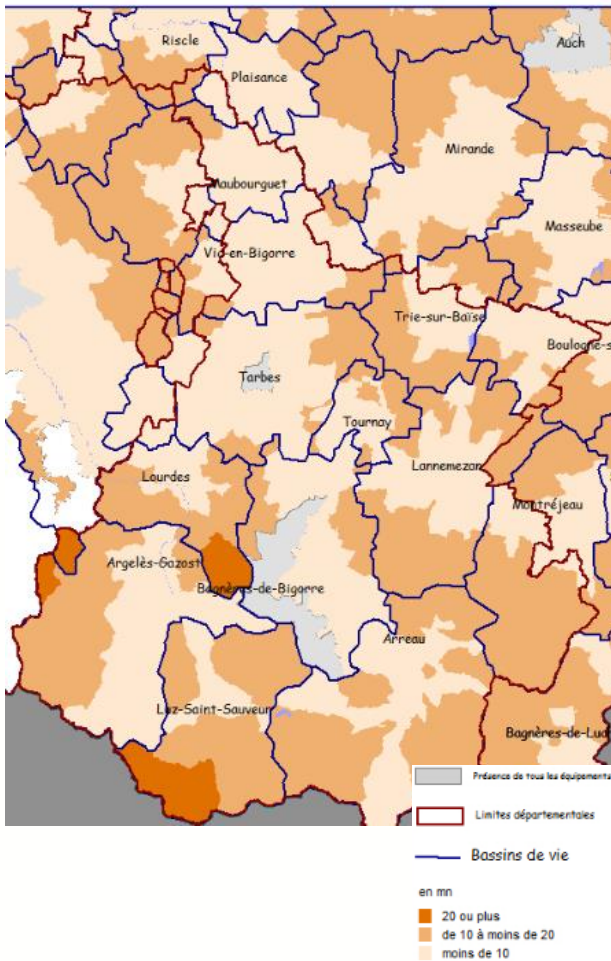
III-3 – Cartes de services

La durée moyenne d'accès aux services par gamme

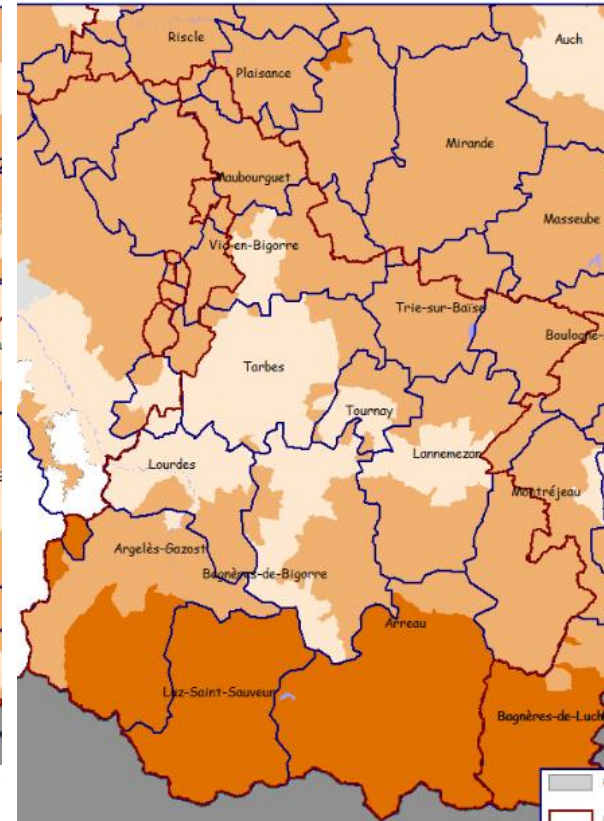
Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité



Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire



Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme supérieure





Siège : Tour Polygone - 265, avenue des États du Languedoc - 34000 MONTPELLIER - Tel : 04 67 02 29 02
Bureaux Paris : 5, rue de liège - 75009 Paris - Tel : 01 42 60 49 08
contact@edater.fr www.edater.fr

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION,
COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

DOSSIER N° 501

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, (31 voix pour), M. Pélieu n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

DECIDE

Article 1 – d'approuver le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental, qui présente les caractéristiques suivantes :

Investissement	
Recettes	
Recettes de l'exercice	61 950 270
Neutralisation du déficit reporté	22 757 107
Reports	185 000
Total	84 892 377

Dépenses

Dépenses de l'exercice	90 867 485
Déficit reporté	22 757 107
Reports	210 390
Total	113 834 982

Résultat de l'année (hors reports)	:	- 6 160 109 €
Résultat antérieur	:	- 22 757 107 €
Reports	:	-25 389 €
Résultat cumulé d'investissement	:	28 942 605 €

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	331 193 352
Excédent reporté	33 657 359
Total	364 850 711

Dépenses

Dépenses de l'exercice	306 197 979
Total	306 197 979

Résultat de l'exercice	:	24 995 373 €
Résultat antérieur	:	33 657 359 €
Résultat cumulé de fonctionnement	:	58 652 732 €

Article 2 – d’approuver l’arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

Le déficit cumulé d’investissement est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le déficit lui-même : 28 917 215,58 €
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du déficit : 28 942 605,31 €

Déduction faite du déficit d’investissement, l’excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 29 710 126,66 €

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

DOSSIER N° 502

Madame Andrée DOUBRERE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, (29 voix pour, 2 abstentions : Mme Ayéla, M. Marthe), M. Pélieu n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

DECIDE

Article 1 – d'approuver le compte administratif 2017 de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental, et qui présente les caractéristiques suivantes :

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	52 628
Excédent capitalisé CA 2016	15 117
Total	67 745

Dépenses

Dépenses de l'exercice	29 291
Total	29 291

Résultat antérieur :	15 117 €
Résultat de l'exercice :	23 337 €
Résultat cumulé d'investissement :	38 454 €

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	1 799 210
Excédent reporté 2016	10 725
Total	1 809 935

Dépenses

Dépenses de l'exercice	1 771 533
Total	1 771 533

Résultat antérieur :	10 725 €
Résultat de l'exercice :	27 677 €
Résultat cumulé de fonctionnement :	38 402 €

Article 2 – d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette au compte 001 du budget 2018 pour 38 453,98 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette, au compte 002, pour 38 402,41 €.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :
COMPTE DE GESTION, COMPTE DE RESULTAT
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

DOSSIER N° 503

Monsieur Jean BURON, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, (29 voix pour, 2 abstentions : Mme Ayéla, M. Marthe), M. Pélieu n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

DECIDE

Article 1 – d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe Transports qui est conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental, et qui présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	12 694 609 €
Excédent reporté de 2016	193 002 €
Total	12 887 611 €

Dépenses

Dépenses de l'exercice	12 740 922 €
Total	12 740 922 €

Résultat de l'exercice : - 46 313 €
Résultat antérieur : 193 001 €
Résultat cumulé de fonctionnement : 146 689 €

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	16 537 €
Excédent reporté de 2016	17 362 €
Total	33 899 €

Dépenses

Dépenses de l'exercice	10 571 €
Besoin de financement 2016	0 €
Total	10 571 €

Résultat de l'exercice :	23 328 €
Déficit antérieur d'investissement :	0 €
Résultat cumulé d'investissement :	+ 23 328 €

Article 2 – est approuvé l'arrêt net des résultats et leur affectation comme suit :

Les résultats 2017 constatés doivent être affectés au budget 2018 comme suit :

Résultat cumulé d'investissement, au compte 001 : + 23 328 €

Résultat cumulé de fonctionnement, au compte 002 : + 146 689 €

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

DOSSIER N° 504

Monsieur José MARTHE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Considérant que les bases fiscales sont estimées à 295 380 560 € contre 292 456 000 € pour 2017, soit une augmentation de 1% correspondant à l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1,

Considérant qu'à taux constant, le produit s'élève à 72 929 460 €,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 24,69 %.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Bernard POUBLAN

BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2018

DOSSIER N° 505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, (24 voix pour, 3 abstentions : Mme Ancien, Mme Doubrère, M. Larrazabal et 2 voix contre : Mme Ayéla, M. Marthe),

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver par chapitre fonctionnel le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2018 joint à la présente délibération, qui s'équilibre à 475 058 582 €. La section de fonctionnement s'élève à 353 193 876,87 € et la section d'investissement s'élève à 121 864 705,13 €.

Le budget 2018 reprend les résultats du compte administratif :

- En dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement : 28 917 215,58 €
- En recettes, au compte 1068, la neutralisation du déficit d'investissement : 28 942 605,31 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 29 710 126,66 €

Article 2 – d’approuver le plan pluriannuel d’investissement annexé comme suit.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

	SPTHP-2017-2	APPEL A PROJETS POLES TOURISTIQUES HAUTS PYRENEENS 2018	1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	48142	200 000,00 €	800 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-2 - Total		1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €		200 000,00 €	800 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-3	APPEL A PROJETS POLES TOURISTIQUES HAUTS PYRENEENS 2019	1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	48144	0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-3 - Total		1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €		0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-4	APPEL A PROJETS POLES TOURISTIQUES HAUTS PYRENEENS 2020	1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	48146	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-4 - Total		1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-5	APPEL A PROJETS POLES TOURISTIQUES HAUTS PYRENEENS 2021	1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	48148	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP-2017-5 - Total		1 500 000,00 €	250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPTHP - Total		7 500 000,00 €	999 965,00 €	8 499 965,00 €	8 499 965,00 €	296 384,00 €		800 000,00 €	1 703 581,00 €	2 250 000,00 €	1 750 000,00 €	1 250 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SSMPMIDI	SSMPMIDI-2017-1 PARCOURS DE VISITE PIC DU MIDI	500 000,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	48361	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SSMPMIDI-2017-1 - Total		500 000,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SSMPMIDI - Total		500 000,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	7SUBDIV	7SUBDIV-2017-1 SUBV EHPAD NOUVEL EHPAD	480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €	48289	240 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	7SUBDIV-2017-1 - Total		480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €		240 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	7SUBDIV - Total		480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €		240 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2017 - Total		152 927 000,00 €	-91 177 222,35 €	61 749 777,65 €	-42 59 360,44 €	2 790 228,36 €		7 668 540,35 €	14 362 753,94 €	13 194 255,00 €	12 373 000,00 €	8 888 000,00 €	2 473 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2018	3SUBVEQPT	3SUBVEQPT-2018-1 SUBV ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	49026	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3SUBVEQPT-2018-1 - Total		0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3SUBVEQPT - Total		0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	4RIP2	4RIP2-2018-1 RESEAU INITIATIVE PRIVE	0,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	0,00 €	49037	50 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	4 950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	4RIP2-2018-1 - Total		0,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	4 950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	4RIP2 - Total		0,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	4 950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPMIDI	SPMIDI-2018-1 PARCOURS DE VISITE PIC DU MIDI	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	49033	310 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPMIDI-2018-1 - Total		0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €		310 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SPMIDI - Total		0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €		310 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2018 - Total		0,00 €	35 540 000,00 €	35 540 000,00 €	35 540 000,00 €	0,00 €		400 000,00 €	10 190 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	4 950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Récapitulatif général - Total		563 909 440,82 €	-28 480 655,83 €	535 428 784,99 €	167 739 290,91 €	239 214 686,20 €		52 009 292,76 €	80 803 83,55 €	65 862 727,62 €	60 799 392,49 €	34 030 270,16 €	2 708 912,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

14 mars 18

1

08:01:03

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIELLE, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Bernard VERDIER

**BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2018
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

DOSSIER N° 505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.

DOSSIER 505-1

Mme Andrée DOUBRERE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis des deuxième, quatrième et cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

M. Pélieu et M. Brune n'ayant participé ni au débat ni au vote,

M. Craspay n'ayant participé ni au débat ni au vote pour ce qui concerne Initiative Pyrénées,

M. Armary n'ayant participé ni au débat ni au vote pour ce qui concerne l'Office

Départemental des Sports,

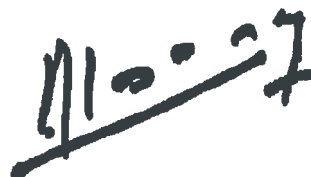
DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Organisme	Attribution 20 18
Organismes privés	
HPTE	3 100 778 €
Initiative Pyrenees	100 000 €
CAUE	367 424 €
ODS	227 900 €
Groupement européen de coopération territoriale (GECT) HP-HP	133 000 €
ADELFA	68 200 €
APLMA (dépistage tremblante)	0 €
Groupement de dé ense sanitaire apicole (varroase)	18 000 €
TGB	133 000 €
HPSN	29 630 €
TPR	80 000 €
Club Méridien Sport - Les petits As	91 250 €
Parvis Scène Nationale	251 450 €
	-
	-

Organismes publics	
Pic du Midi	157 320 €
Syndicat mixte du Conservatoire botanique	87 670 €
GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Institution Adour (F)	135 000 €
Institution Adour (I)	292 000 €
Pyrenia (F) hors intérêts d'emprunt	1 304 249 €
Pyrenia (I) hors capital d'emprunt	251 182 €
Consortium tunnel (F)	391 000 €
Consortium tunnel (I)	148 000 €
Régie des Transports	489 956 €
MDPH	550 000 €
SDIS	10 961 992 €
MDEF (F)	2 132 500 €
MDEF (I)	30 501 €
Régie Haut Débit (F)	1 692 348 €
Régie Haut Débit (I)	2 200 000 €
ADAC	300 000 €
	25 747 850 €

LE 4^e VICE-PRESIDENT,



André FOURCADE

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Bernard VERDIER

**BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2018
TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES
ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

DOSSIER N° 505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.

DOSSIER 505-2

M. Gilles CRASPAY, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président qui précise que conformément à l'article 101 de la LFI 2017 un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) doit être déterminé avant le 15 avril 2018, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.

Le niveau des taux de répartition 2018 sera fonction :

- Du montant de la subvention que le département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 367 424 € sont proposés dans le cadre du BP 2018

- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 642 089 €.

Le taux global de la taxe d'aménagement perçue par le Département est de 1,9%.

Afin d'arriver au niveau de subvention prévu pour le CAUE au BP 2018, il est proposé de fixer les taux de répartition suivants : 22,4% pour le CAUE et 77,6% pour les ENS, soit un taux de 0,43% pour le CAUE et de 1,47% pour les ENS.

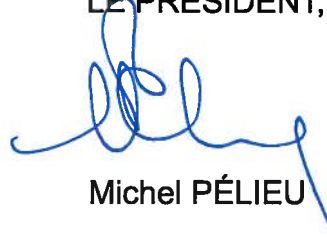
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - la répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est fixée respectivement à 77,6 % et 22,4 %, soit un taux de 1,47% pour les ENS et de 0,43 % pour le CAUE, sur un taux global de la taxe d'aménagement fixé à 1,9 %.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avaient(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Bernard VERDIER

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS: BUDGET PRIMITIF 2018

DOSSIER N° 506

Monsieur Jean BURON, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE


Article unique – d'approuver par chapitre le budget primitif du budget annexe transports pour 2018, qui reprend les résultats du compte administratif 2017 et s'équilibre en recettes et dépenses à 11 002 910,97 € dont :

- 10 932 692,03 € en fonctionnement
- 70 218,94 € en investissement

Le budget 2018 reprend les résultats du compte administratif 2017 :

- En dépenses, l'excédent d'investissement au compte 001 : 23 327,71 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel au compte 002 : 146 688,51 €

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avaient(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Bernard VERDIER

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
BUDGET PRIMITIF 2018**

DOSSIER N° 507

Madame Andrée DOUBRERE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver par chapitre, le budget primitif du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour 2018, qui reprend les résultats du compte administratif 2017 et s'équilibre en recettes et dépenses à 1 992 831,21 €, dont :

- 1 922 035,21 € en fonctionnement
- 70 796 € en investissement

Le budget 2018 reprend les résultats du compte administratif 2017 :

- 38 402,41 € d'excédent de fonctionnement
- 38 453,98 € d'excédent d'investissement

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

MISE EN OEUVRE TELETRAVAIL

DOSSIER N° 508

Monsieur Jean BURON, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président qui précise que l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité qui a débuté le 18 avril 2017 a rencontré un franc succès auprès des 40 agents volontaires qui ont testé ce dispositif.

Suite à l'avis du CT en date du 15 février dernier, il est proposé d'approuver la mise en œuvre généralisée du télétravail à compter du 1^{er} septembre 2018 pour les agents volontaires du Département des Hautes-Pyrénées selon les modalités telles que détaillées dans l'annexe jointe au rapport.

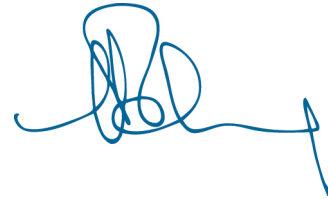
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'approuver la mise en œuvre généralisée du télétravail à compter du 1^{er} septembre 2018 pour les agents volontaires du Département des Hautes-Pyrénées selon les modalités telles que détaillées en annexe.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL

Le télétravail est une démarche volontaire pour l'agent et pour la collectivité. Il s'agit d'une nouvelle organisation du travail proposée par la collectivité, qui ne constitue pas un droit.

Les modalités du déploiement du télétravail tiennent compte des constats réalisés au cours de l'expérimentation du 18 avril au 20 octobre 2017.

I - Définition du télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent au sein de son service de rattachement sont réalisées en dehors de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent et/ou dans des locaux professionnels autres de son service de rattachement.

II - Quotité des fonctions

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à deux jours par semaine. Le temps de présence dans le service de rattachement ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Cependant, à la demande des agents dont l'état de santé le justifie et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, il peut être dérogé pour six mois maximum aux limites fixées ci-dessus. Cette dérogation est renouvelable une fois après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail.

III - Date du déploiement

Le télétravail est déployé à compter du 1^{er} septembre 2018. Pour ce faire, un appel à candidature se déroulera au cours du deuxième trimestre 2018. Par la suite, les candidatures seront reçues et traitées au fur à mesure des demandes.

IV - Eligibilité au télétravail

La demande de télétravail ne peut être qu'à l'initiative de l'agent ; elle est écrite.

A - Les activités

L'ensemble des activités est télétravaillable à l'exception de celles qui nécessitent :

- une présence physique continue sur le lieu de travail,

- l'achat de matériel et/ou de logiciel spécifiques coûteux autre que ceux fournis dans le cadre normal du télétravail.

B - Les agents

Sont éligibles au télétravail les agents titulaires ainsi que les agents non-titulaires bénéficiant d'un contrat d'au moins six mois. Cependant, les encadrants à temps partiel, titulaires ou non, ne peuvent pas prétendre au télétravail afin de remplir au mieux leurs fonctions d'encadrement.

Les agents non-encadrants dont la quotité de travail est inférieure à 80% sont éligibles au télétravail au prorata de leurs temps de travail selon les modalités décrites ci-dessous :

Quotité de temps partiel	Jours non travaillés au titre du temps partiel	Quotité de télétravail possible (base hebdomadaire)	Quotité de télétravail possible (base mensuelle)
50%	2.5	0.5	2
60%	2	1	4
70%	1.5	1.5	6
80%	1	2	8
90%	0.5	2	8

Il appartient au supérieur hiérarchique direct de déterminer si l'agent est éligible au télétravail au regard de l'organisation du service et du savoir-être de l'agent (savoir s'organiser dans son travail et organiser ses besoins, pouvoir travailler en autonomie, etc.).

V - **Autorisation de télétravail**

A - Durée

La durée de l'autorisation de télétravail, pour les agents titulaires, est d'un an à compter de la date de prise de fonction en télétravail visée dans les arrêtés individuels.

Pour les agents non-titulaires, l'autorisation de télétravail est au maximum d'un an dans la limite de la date de fin de contrat.

Une période d'adaptation de trois mois est prévue. En dehors de cette dernière, il peut être mis fin au télétravail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de la collectivité ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de la collectivité, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité de service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Le renouvellement du télétravail se fait sur demande et par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique et sur avis de ce dernier.

B - Le refus

Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par un agent exerçant des activités éligibles ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité doivent être précédés d'un entretien avec le supérieur hiérarchique et motivés.

C - Lieux de télétravail et matériels mis à disposition

a - Dispositions communes

Le lieu de travail de l'agent est fixé en alternance dans son service de rattachement et sur l'un des lieux suivants :

- au domicile de l'agent,
- sur un des sites suivants :
 - MDS Pays des Gaves et Haut Adour - site Argelès-Gazost (1 chemin de l'herbe 65400 ARGELES-GAZOST) comprenant un bureau et deux postes de travail équipés ;
 - MDS Côteaux-Lannemezan-Nestes-Barousse (325 rue Thiers 65300 LANNEMEZAN), comprenant un bureau avec un poste de travail équipé ;
 - CMS d'Arreau (Le Pré Commun 65240 ARREAU), comprenant un bureau avec un poste de travail accessible uniquement avec un équipement portable ;
 - Agence départementale des routes du Pays du Val d'Adour (274 boulevard Lapalu 65700 MAUBOURGUET), comprenant deux postes de travail accessibles uniquement avec un équipement portable ;
 - Agence départementale des routes du Pays des Côteaux (40 rue d'Astarac 65330 GALAN), comprenant deux postes de travail accessibles uniquement avec un équipement portable ;
 - Agence départementale des routes du Pays de Tarbes et du Haut Adour (1 rue Castelmouly 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE), comprenant deux postes de travail accessibles uniquement avec un équipement portable ;
 - Abbaye de l'Escaladieu (65130 BONNEMAZON) comprenant un bureau avec deux postes de travail équipés.

Cette liste sera mise à jour annuellement et portée à connaissance du comité technique lors de chaque bilan annuel.

Le choix du ou des lieux d'exercice du télétravail revient à l'agent sous réserve des disponibilités.

Le télétravailleur ne reçoit pas de public et n'organise pas de réunion professionnelle.

En cas de nécessité de service (réunions, formations, missions...), le télétravailleur peut être amené à travailler dans son service de rattachement, un jour initialement prévu en télétravail.

b - Télétravail à domicile

Le télétravailleur prévoit un espace de travail réservé qui permet au mieux de se concentrer et de retrouver les conditions professionnelles du bureau.

Cet espace fait l'objet d'une photographie versée au dossier du télétravailleur.

Pour les travailleurs n'en étant déjà pas doté, un ordinateur portable paramétré avec leur profil et un téléphone portable sont fournis.

Une liste de recommandations de l'aménagement de l'espace de travail est remise au télétravailleur.

De plus, tout agent a l'obligation préalable de fournir une copie de l'assurance multirisques habitation couvrant une activité de télétravail à domicile sans réception de public.

Enfin, en cas de changement de domicile, l'agent prévient son supérieur hiérarchique dans les plus brefs délais. Le changement de domicile ne remet toutefois pas en cause le télétravail. Cependant, la même procédure que celle initialement prévue doit être respectée.

c - Télétravail sur télésites

Les télésites constituent des espaces de travail partagés avec divers services de la collectivité.

Dans les bureaux dédiés exclusivement au télétravail, un équipement téléphonique et informatique fixe est installé. Dans les bureaux partagés avec les autres services, un équipement téléphonique et informatique portables est fourni aux télétravailleurs, en lieu et place de l'équipement fixe.

Le télétravailleur s'engage à respecter les usages du site d'accueil.

D - Temps de travail

a - Organisation mensuelle ou hebdomadaire

Deux régimes de télétravail :

- Un régime forfaitaire mensuel de 1 à 4 jours pour les encadrants dans la limite d'un jour par semaine

Les jours télétravaillés sont négociés ponctuellement et directement entre l'agent et son supérieur hiérarchique. Les jours non utilisés dans le mois ne sont ni cumulables ni reportables.

La pose des jours télétravaillés doit respecter un délai de prévenance convenu entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

- Un régime fixe de 0,5 à 2 jours par semaine pour les agents non-encadrants

Les jours télétravaillés sont déterminés entre l'agent et le supérieur hiérarchique en fonction des souhaits de l'agent et les nécessités de service.

Dans l'hypothèse où l'agent est amené à venir travailler dans son service de rattachement un jour normalement télétravaillé, ce jour n'est ni reportable ni cumulable.

b - Comptabilisation du temps de travail

Les agents télétravaillant sur télésite pointent à leur arrivée et à leur départ chaque demi-journée. Le temps de travail décompté est celui réellement effectué, il respecte le cycle de référence et les plannings d'intention. Pour l'annulation des jours télétravaillés, un mail entre le supérieur hiérarchique et l'agent est produit.

Les agents télétravaillant à domicile déterminent avec leur supérieur hiérarchique des horaires fixes correspondant à la durée de leur cycle de référence.

La pose et l'annulation des jours télétravaillés se font par le biais de l'application Gestor.

E - Modalités

Une convention tripartite signée entre l'agent, le supérieur hiérarchique et la collectivité fixe les modalités d'organisation du télétravail dont notamment les jours et horaires télétravaillés, la liste des activités télétravaillées et les indicateurs permettant de suivre leur bonne réalisation.

Avant toute prise de fonction en télétravail, les agents concernés seront astreints à suivre une formation aux outils de bureautique et de communication nécessaires au travail à distance.

La collectivité prend en charge uniquement les coûts ayant un lien direct avec le télétravail au prorata des jours télétravaillés.

VI - Référent télétravail et collectif de régulation

A - Référent télétravail

Un référent télétravail sera désigné par la collectivité afin de suivre l'ensemble du dispositif et de répondre à l'ensemble des sollicitations concernant le télétravail.

B - Collectif de régulation

Un collectif de régulation sera constitué et aura pour missions principales :

- de donner un avis sur les refus de télétravail par le supérieur hiérarchique avant leur notification aux agents concernés,
- d'émettre des propositions d'organisation des services impactés par le télétravail.

Un arrêté du Président du Conseil Départemental désignera les membres du collectif ainsi que ses modalités de saisine et de fonctionnement.

VII - Sécurité des systèmes d'information et de protection des données

Le télétravailleur doit respecter les termes de la charte de sécurité de l'information et des règlements en vigueur de la collectivité. Ces documents seront annexés à la convention tripartite.

VIII - Sécurité au travail et protection de la santé

A - Risques et prévention

La collectivité dispose à l'égard des agents qu'elle emploie d'une obligation de sécurité au regard de la préservation de la santé et de la sécurité.

Dans ce contexte, la situation de télétravail nous conduit à prendre en compte :

- D'une part, le risque physique :
 - lié à l'environnement de travail qui ne relève plus intégralement de la collectivité (risque électrique, risque de chute, etc) ;
 - lié à l'ergonomie du poste de travail (risques visuels, risques de trouble musculo-squelettiques, risques liés aux rayonnements électromagnétiques dans le cas d'une utilisation prolongée de téléphonie portable, coupures et entailles avec fournitures, exposition à des produits chimiques, etc).
- D'autre part les risques psychosociaux :
 - liés à l'isolement social, pouvant générer une perte de lien social et de conscience d'appartenance à un groupe,
 - liés à l'isolement organisationnel de l'agent, désormais autonome face à la prise en compte, à la configuration et à la réalisation de sa mission (débordement de la durée de travail, perte de séparation entre vie professionnelle et personnelle, plus grande autonomie dans la définition des modalités de gestion de sa mission, etc).

Pour répondre à ces exigences, le principe repose sur le fait que :

- un dispositif d'échange sur la situation de télétravail garantit aux agents la possibilité de faire remonter une alerte les concernant ;
- la situation de télétravail est intégrée dans la démarche d'évaluation des risques pour la partie relevant de l'employeur (modalités d'organisation, de contrôle du travail réalisé, équipement) ;
- la situation de télétravail est intégrée dans la démarche d'évaluation des risques pour la partie relevant de l'agent avec l'assentiment et la participation de ce dernier (accompagnement en vue de la configuration des locaux, formation en matière de prévention permettant une identification autonome des risques et une réaction appropriée à ces derniers).

B - Contrôle

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doit définir ses modalités d'accès sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

IX - Bilan

Le télétravail fait l'objet d'un bilan annuel présenté au comité technique et au CHSCT.

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

DOSSIER N° 509

Monsieur André FOURCADE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

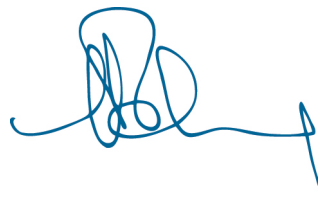
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d’approuver les transformations d’emplois conformément au tableau des effectifs présenté en annexe.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

TABLEAU DES EFFECTIFS

Direction	Service ou établissement	Grade d'origine	Grade d'arrivée	Date officielle vacance de poste	Prise d'effet du recrutement	Motif de la transformation	Coût annuel chargé brut du nouveau titulaire	Différence	n° de poste
DSD	MDA	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe			Changement de filière		0	10853
Cabinet	Accueil	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe			Changement de filière		0	10374
DSD	MDA	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe			Changement de filière		0	11447
Communication		Rédacteur	Technicien			Changement de filière		0	10683
DSD	Direction enfance et famille	Technicien principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe			Changement de filière		0	10883
DDL	DACEM	Assistant socio-éducatif principal	Assistant de conservation du patrimoine principal de classe			Changement de filière		0	10003
DRAG	DSI	Rédacteur principal de 1ère classe	Technicien principal de 1ère classe			Changement de filière		0	10920
DRAG	DSI	Rédacteur principal de 1ère classe	Technicien principal de 1ère classe			Changement de filière		0	10070
DRAG	DSI	Attaché principal	Ingénieur principal			Changement de filière		3 800	11407
CAUE		Attaché	Ingénieur			Changement de filière		2 520	10174
DDL	DACEM	Ingénieur principal	Attaché principal			Changement de filière		0	10161
DSD	ASE	Ingénieur principal	Attaché principal			Changement de filière		0	10159
DSD	MDA	technicien paramédical de classe supérieur	rédacteur			Retraite			11266
DRAG	DSI	Ingénieur principal	Technicien principal de 1ère classe	01/01/2018	01/02/2018	mobilité interne	49 440	-12 063	11628
DRAG	DSI	Ingénieur principal	Technicien principal de 1ère classe	01/01/2018	01/02/2018	mobilité interne	51 732	-13 668	10070
DSD	Direction des territoires	Technicien principal de 1ère classe	Adjoint administratif	01/01/2018		mobilité interne	31 332	-13 764	11206
		Rédacteur principal de 1ère classe	Attaché			Promotion interne	4 254	5 256	
		Rédacteur principal de 2ème classe	Attaché			Promotion interne	3 446	4 485	
		Technicien principal de 1ère classe	Ingénieur			Promotion interne	5 269	8 832	
		Agent de maîtrise principal	Technicien principal de 2ème classe			Promotion interne	3 137	2 447	
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur			Promotion interne	3 315	2 100	
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur			Promotion interne	3 181	758	
DRAG	DRH	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur			Concours	3 047	1 275	10801
DEB	Service des moyens généraux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur			Concours	3 118	1 183	10742
DSD	MDA	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur			Concours	3 047	1 275	10756
DDL	Archives	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 2ème classe			Concours	2 854	0	11384

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT**

DOSSIER N° 510

Monsieur Bernard POUBLAN, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

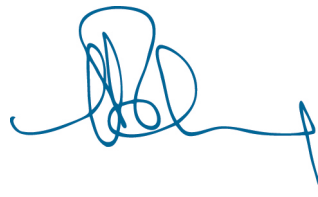
Article 1^{er} - de maintenir à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants siégeant au Comité Technique,

Article 2 - de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Article 3 - de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du personnel par le Comité Technique,

Article 4 - de maintenir le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, idem pour le nombre de représentants de la collectivité siégeant au CHSCT.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE
DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

DOSSIER N° 511

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR.

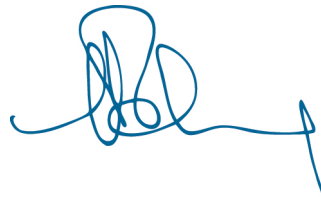
Vu les délibérations du Conseil Départemental n°8 du 27 avril 2015 et n°504 du 23 octobre 2015,

Conformément à l'article L 3211 du CGCT, au moyen des tableaux joints au présent rapport, le Président rend compte des actes pris pour l'année 2017 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental

EN PREND ACTE

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges

DGA	Date	Objet	Montant	Donateur ou légateur
DDL	31/01/2017	Don d'archives de l'usine de la Compagnie générale d'électro-céramique de Bazet (186 J)	0 €	Jacqueline Denjean
DDL	09/02/2017	Don d'archives de Françoise Pawlak-Authié (187 J)	0 €	Françoise Pawlak-Authié
DDL	13/02/2017	Don de la bibliothèque Maumus (188 J)	0 €	Philippe Bilwès
DDL	04/04/2017	Don des archives de l'association de gestion et d'animation des espaces numériques (189 J)	0 €	Association de gestion et d'animation des espaces numériques
DDL	23/11/2017	Dépôt des archives de la Famille Pasquier de Franclieu (190 J)	0 €	Famille Pasquier de Franclieu
DDL	15/06/2017	Dépôt de la bibliothèque de Georges Plaisance, forestier (191 J)	0 €	Christine Plaisance
DDL	02/08/2017	Don des archives de François Fortassin (192 J)	0 €	Héritiers François Fortassin
DDL	12/10/2017	Don des archives de l'association départementale de développement des arts (193 J)	0 €	Département des Hautes-Pyrénées, DDL/DACeM
DDL	25/08/2017	Dépôt des archives de la Fédération du Parti Socialiste des Hautes-Pyrénées (194 J)	0 €	Fédération du Parti Socialiste des Hautes-Pyrénées
DDL	14/09/2017	Don des archives de l'association des gestionnaires d'estives (195 J)	0 €	Département des Hautes-Pyrénées, DDL/DAST
DDL	14/09/2017	Don des archives de l'association des communes forestières et des activités locales forestières des Hautes-Pyrénées (196 J)	0 €	Département des Hautes-Pyrénées, DDL/DAST
DDL	05/10/2017	Dépôt des archives de Lucien Aubert, ingénieur militaire (198 J)	0 €	Michel Wiedemann
DDL	10/10/2017	Don des archives des ardoisières des hautes-Pyrénées (199 J)	0 €	Bernard Renson
DDL	28/11/2017	Don des archives de Lucienne Michou (200 J)	0 €	Jean-Pierre Michou

Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre

DGA	Date	Objet	Montant	Association
DDL	05/04/2017	Cotisation annuelle	1 500 €	Ambition Pyrénées
DDL	02/06/2017	Cotisation annuelle	1 000 €	ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays)
DDL	21/01/2017	Cotisation annuelle	2 844 €	AGRI SUD-OUEST INNOVATION (Pôle de compétitivité)
DDL	24/02/2017	Cotisation annuelle	3 300 €	AEROSPACE VALLEY (Pôle de compétitivité)
DDL	08/12/2017	Cotisation annuelle	600 €	CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu rural)
DDL	28/11/2017	Cotisation annuelle	2 369 €	MADEELI (Agence du Développement Economique, de l'Export et de l'Innovation en Occitanie)
DDL	31/03/2017	Cotisation annuelle	8 840 €	Association nationale des élus de montagne
DDL	31/03/2017	Cotisation annuelle	980 €	AMORCE (association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de froid, et de l'environnement)
DDL	31/12/2017	Cotisation annuelle	750 €	ORDECO (observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie)
DDL	07/04/2017	Cotisation 2017	10 000 €	Occitanie Europe
DDL	18/01/2017	Cotisation 2017	300 €	Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées

Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre

DGA	Date	Objet	Montant	Association
DGS	14/04/2017	Cotisation annuelle	17 858 €	Assemblée des Départements de France (ADF)

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

DGA	Date	Objet	Montant	Exproprié
DRT		RD 8 - ALLIER		
DRT	21/11/2016	RD 8 - ALLIER	1 800,00 €	NOGUES Rémi
Consigné	07/09/2017	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	1 340,00 €	Ind LANSAC/FERRATY
DRT	07/09/2017	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	253 436,00 €	Ind LANSAC/BOURLETT
DRT	07/09/2017	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	2 040,00 €	Ind BLEZE PASCAU
DRT	27/09/2017	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	2 332,00 €	FATTA-BAROU Michèle
DRT	24/09/2017	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	5 011,20 €	Ind CABESSANIS
DRT	30/12/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	1 400,00 €	TAPIE Juliette
DRT	30/12/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	2 050,00 €	SENMARTIN Jean François
DRT	23/12/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	360,00 €	Ind LASSERRE
DRT	20/10/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	3,96 €	Cts DALLIER
DRT	20/10/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	3 370,00 €	LAPORTE Daniel
DRT	20/10/2016	RD 8- BARBAZAN-DEBAT	4 530,00 €	NICOLAU Gilbert
DRT	30/12/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	3 230,00 €	CAPBERN Arlette
DRT	30/12/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	216,00 €	MALET Jean Louis
DRT	30/12/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	900,00 €	DESPALANGUES Michelle
DRT	31/01/2017	RD 8 - BERNAC-DEBAT	350,00 €	Ind MALET
DRT	31/12/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	230,00 €	ROUSSET Henri
DRT	21/11/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	380,00 €	ARMIRAIL Georges
DRT	12/10/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	3 150,00 €	COURTADES-VIGNETTES Jacqueline
DRT	12/10/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	750,00 €	Cts COURTADE VIGNETTES
DRT	12/10/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	132,00 €	DUBAU Marcel

DRT	12/10/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	770,00 €	Cts COURTADE VIGNETTES
DRT	12/10/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	190,00 €	CHANQUET Daniel
DRT	18/11/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	2 700,00 €	CANERIE Françoise
DRT	01/11/2016	RD 8 - BERNAC-DEBAT	48 400,00 €	COURTADE VIGNETTES Augustin
DRT	29/12/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	1 150,00 €	BEGARIE Gisèle
DRT	18/01/2017	RD 8 - SALLES-ADOUR	3 460,00 €	CASTAING Jean Jacques
DRT	30/12/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	810,00 €	Ind CALS
DRT	18/11/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	1 446,00 €	Ind PAILHES
DRT	12/10/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	84,00 €	CAUSSADE Josette
DRT	20/10/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	2 150,00 €	LAFARGUE Pierre
DRT	01/11/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	1 100,00 €	SAINT JEAN Béatrice
DRT	27/10/2016	RD 8 - SALLES-ADOUR	480,00 €	FOURCADE Danièle
DRT	08/12/2016	RD 8 - SOUES	2 566,00 €	LACASSAGNE Paulette
DRT	18/11/2016	RD 8 - SOUES	2 210,00 €	FOURCADE Danièle
DRT	27/02/2017	RD 8 - SOUES	43 698,00 €	CACG
DRT	08/12/2016	RD 8 - SOUES	15,00 €	LANSAC Claudine
DRT	30/12/2016	RD 8 - SOUES	351,00 €	Ind CAZENTRE
DRT	18/11/2016	RD 8 - SOUES	900,00 €	LAPORTE Jean
DRT	18/11/2016	RD 8 - SOUES	3 950,00 €	LAMON Agnès
DRT	20/10/2016	RD 8 - SOUES	3 300,00 €	COURTADE Marcelle
DRT	01/11/2016	RD 8 - SOUES	2 414,00 €	DURRY Jacques
DRT	01/11/2016	RD 8 - SOUES	8 430,00 €	Ind FOURCADE
DRT	01/11/2016	RD 8 - SOUES	3 700,00 €	LASSERRE Jean

421 285,16 €

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme				
DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire
DRT GAV	16/01/2017	AYROS-ARBOUX - RD100		PUEYO Laurence
DRT GAV	08/03/2017	PIERREFITE-NESTALAS - RD920		LADEL
DRT GAV	25/04/2017	GER - RD13		Consorts FAURE
DRT GAV	25/04/2017	GAVARNIE-GEDRE - RD178		CUEL Françoise
DRT GAV	12/06/2017	JULOS - RD95		CASTRES Georges
DRT GAV	27/06/2017	ESQUIEZE-SERE - RD921		ACCORNERO Marie-Thérèse
DRT GAV	27/06/2017	LUZ-SAINT-SAUVEUR - RD921		VERGEZ Georges
DRT GAV	06/07/2017	LAU-BALAGNAS - RD101		MALABOEUF
DRT GAV	06/07/2017	LAU-BALAGNAS RD 101		BAUGIER
DRT GAV	24/07/2017	GER - RD13		PALISSE Josette
DRT GAV	31/07/2017	ARGELES-GAZOST - RD821		Commune d'Argelès-Gazost
DRT GAV	18/08/2017	VIELLA - RD918		CLAVERIE Jean-Louis
DRT GAV	06/09/2017	GEZ - RD102		CENDESE Sylvie
DRT GAV	06/09/2017	GAVARNIE-GEDRE - RD921		LEBATTEUX Michel
DRT GAV	19/09/2017	LEZIGNAN - RD7		SARIE Jean-Noël
DRT GAV	03/10/2017	GAVARNIE-GEDRE - RD922		PRISSE / COURTADE
DRT GAV	05/10/2017	SAINT-PASTOUS - RD100B		Consorts LACAZE
DRT GAV	10/11/2017	ARRAS EN LAVEDAN - RD103		GARCIE Ludovic
DRT GAV	05/12/2017	LOURDES - RD821		LATAPIE Gilbert

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme				
DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire
DRT / LNB	17/01/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°10-11		ITHURRALDE
DRT / LNB	17/01/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-12		CASAMAJOU
DRT / LNB	18/01/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-13		MARMOUGET
DRT / LNB	23/01/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-15		CASAMAJOU
DRT / LNB	01/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°115-17		MOREILHON
DRT / LNB	01/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-16		MORALES
DRT / LNB	10/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-9		Commune CAPVERN
DRT / LNB	15/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-18		PALISSIER
DRT / LNB	16/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°19-19		Consorts SARTHE
DRT / LNB	20/02/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°36-10		ARBERET
DRT / LNB	17/03/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-20		TOULOUSE
DRT / LNB	21/03/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-21		ESTRADE
DRT / LNB	06/04/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°526-11		CAZALBOU
DRT / LNB	24/04/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°19-22		Consorts SARTHE
DRT / LNB	24/04/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-23		MACUA - CARRERE
DRT / LNB	24/04/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-26		Notaire CABAL
DRT / LNB	04/05/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°938-12		SEUBE
DRT / LNB	04/05/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°928-24		CASTERAN
DRT / LNB	09/05/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°14-14		MENENDEZ
DRT / LNB	18/05/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°25-27		BEDIAN
DRT / LNB	29/05/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°74-75		COSTA
DRT / LNB	01/06/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-28		VIC-COUSI

DRT / LNB	10/07/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°938-16		MELION
DRT / LNB	10/07/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°825-29		BERGER
DRT / LNB	31/07/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°113-30		GE-INFRA
DRT / LNB	02/08/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°113-31		GE-INFRA
DRT / LNB	24/08/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°75-32		SEUBE
DRT / LNB	06/09/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°115-33		Géomètre - MAROBIN / BERSIA
DRT / LNB	07/09/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°425-17		RIGAL
DRT / LNB	11/09/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-18		HATANE - CISTAC
DRT / LNB	20/09/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°938-19		Commune SAINT-PAUL
DRT / LNB	29/09/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°8-20		BRAUD - SEBILLAUD
DRT / LNB	13/10/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°25-21		MARDON
DRT / LNB	26/10/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°25-22		Géomètre- MAROBIN
DRT / LNB	10/11/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°108-35		RIBAUD
DRT / LNB	10/11/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°817-36		IMMO-CAP
DRT / LNB	13/11/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°19-34		Commune ARREAU
DRT / LNB	30/11/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°77-23		TOUYA
DRT / LNB	01/12/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°929-37		ETAT FRANCE DOMAINE
DRT / LNB	11/12/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°10-24		RICAUD
DRT / LNB	18/12/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°10-25		RICAUD
DRT / LNB	20/12/2017	Arrêté n° DP 2017-LNB-R.D. N°19-38		SCI LES CHALETS DE NOLAN

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme				
DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire
DRT	04/01/2017	Dde d'alignement av de Lourdes		BEFRE Christine
DRT	03/01/2017	2 Ddes d'alignement de la VILLE d'AUREILHAN 103 av J Jaurès et 6 rue Anatole France		Ville d'Aureilhan
DRT	18/01/2017	Dde d'alignement rue du Dr Guinier / Notaire Chabosson		Me Chabosson
DRT	18/01/2017	Dde d'alignement / mairie d'Aureilhan rue Gambetta + rue Lamartine		Ville d'Aureilhan
DRT	31/01/2017	Dde d'alignement / mairie d'Aureilhan Lot l'Aurelius+lot la Clairière 38		Ville d'Aureilhan
DRT	01/02/2017	Partielle cadastrée section C-N°427		SMTB
DRT	08/02/2017	DAL Jean BURRE ESPAGNOU		SARL MARGUINAL
DRT	14/02/2017	Convoc pour alignement 02/03 10h30 lieu dit "La Herrayne"+Arrêté du 15/03		SMTB BREGLER
DRT	20/02/2017	Dde d'alignement AP N°308 SCI LOUIS DE ST LAURENT+Arrêté du 13/03		ECTAUR EXPERT
DRT	20/02/2017	Demande d'arrêté d'alignement -SCI Louis de St Laurent		ECTAUR EXPERT
DRT	07/03/2017	Dde de documents pour préparer le plan d'alignement (borner la parcelle CK n°584)		SMTB
DRT	07/03/2017	Dde Arrêté d'Alignement - 10 route des Pyrénées+Arrêté du 13/03		FOURCADE Pascal
DRT	06/03/2017	Dde arrêté d'alignement		SMTB
DRT	06/03/2017	Reconduct° arrêté DP-PV-Alignement avec tx du 25/04/2016-DP du 10/02/17-MARQUE Pascale- Rue du Moulin+Arrêté du 15/03		MARQUE Pascale
DRT	10/03/2017	Dde Arrêté d'Alignement - RD8147 et AP308		ECTAUR EXPERT

DRT	14/03/2017	Dde Arrêté Aligement pour bornage de la propriété de M. GAROBY-En bordure de la rue du Montaigu+Proposition entretien sur place le 30/03/17 à partire de 10h		CUVILLIER Estelle
DRT	15/03/2017	Dde arrêté d'alignement-servitudes Avenue J Jaurès		Ville d'Aureilhan
DRT	20/03/2017	Dde Arrêté d'alignement-FOURCADE Florian Laurent Nicolas-64 av des Sports		Ville d'Aureilhan
DRT	23/03/2017	Dde d'arrêté d'alignement-Bornage de la propriété Eureteq-Lieu dit Las Basses-Mme BEFRE se rendra sur place le 28/03/17 à 11h pour bornage contradictoire avec les riverains		GEO BIGORRE
DRT	07/04/2017	DAL propriété M. Darré et M. Adel, parcelle CK n° 584		SMTB
DRT	12/04/2017	DAL parcelle AK n° 87		SMTB
DRT	20/04/2017	DAL : indivision LAGARDE		SARL DUNE
DRT	04/05/2017	PV, alignement, propriété COUDERC, parcelles C n° 23-24-26-27, PR6+547 à 6+620		GEO BIGORRE
DRT	04/05/2017	PV, alignement parcelles AB n° 1099-1157-1160-1103, rue du 11 Novembre, PR 28+900		Ville d'Aureilhan
DRT	09/05/2017	DAL, propriété CASAUX René, AV Jean Jaurès et Place François Mitterrand, parcelle AI n° 226		Ville d'Aureilhan
DRT	15/05/2017	DAL Cabinet : CARNEJAC, propriété VIAUD Marie Rosine, parcelle AL 410-412, pR 26+680		Ville d'Aureilhan
DRT	19/05/2017	DAL propriété SCI BASTI GARNIER		Ville d'Aureilhan
DRT	23/05/2017	PV, alignement parcelles ZC 122,route de Pau, PR 54+100		SCP SMTB
DRT	24/05/2017	DAL Propriété BOUZIGUES, Av. Charles de Gaulle, parcelle C 320		SMTB

DRT	01/06/2017	Transmission DAL sollicitée par l'étude Andrieu pour la propriété Cts GOURRET, au ldt Sablere, parcelle ZD n° 41		MAIRIE D'IBOS
DRT	31/05/2017	DAL propriété Cts CAZEAUX-CANGRAND, ldt "Cayres de By", parcelle N n° 546; PR 0+040 à 0+095		SARL MARGUINAL
DRT	08/06/2017	DAL : propriétés SAS JUSSYL INTERMARCHE/SCI JAMY/SCI TIFLOR, parcelles C n° 210, 252, 648 et 649		SARL MARGUINAL
DRT	06/06/2017	DAL, propriété Claude COUDERC, parcelles C n° 26-27-31 et 32		GEOBIGORRE
DRT	20/06/2017	DAL, 23 Av. de Lourdes, parcelle AV n° 93, propriété FLOIRAC PINEL		Cabinet Notarial PEYRE CROQUET
DRT	03/07/2017	DAL, 11 Av. du Maréchal Juin, AR n° 95 et 169		GOUEZE Christophe
DRT	12/07/2017	PV, Alignement, Av. de la Mongie parcelles C n° 210-252-472-500-648-649, PR 61+450 à 61+670, SAS JUSSYL INTERMARCHE, SCI JAMY SCI TIFLOR		SARL MARGUINAL
DRT	12/07/2017	PV, alignement, Rue de la Plantère, parcelle A n° 228, PR 10+450 à 10+500 SCI BIDEGAINA		SARL MARGUINAL
DRT	21/07/2017	DAL Etude Claverie, propriété VIAUD Marie Rosine, parcelle AL 410-412, pR 26+680		ETUDE CLAVERIE
DRT	02/08/2017	DAL, propriété ALBERDI, parcelle B n° 61		SELARL CUVILLIER
DRT	22/08/2017	Dde arrêté propriété Indivision RAMON-VEDERE Section C n°34		MARGUINAL
DRT	07/09/2017	PV, alignement section D n° 176, RDV pour bornage le 13-09. DAL demandée par ARNAUDIN Cécile		Cécile ARNAUDIN
DRT	07/09/2017	DAL, parcelles AV n° 236 à 239, propriété ARMIRIAL-DIRIG		ARMIRIAL-DIRIG

DRT	15/09/2017	DAL, 13 Rue des Pyrénées, parcelle AE 877		Ville d'Aureilhan
DRT	15/09/2017	DAL, 88 Rue du 11 Novembre, parcelle AI n° 51, 52, PR 27+160, propriété GOUILLON-MOULIA-MAZUEL		Ville d'Aureilhan
DRT	15/09/2017	DAL, 4 Av. Jean Jaurès, parcelle AK n° 552, propriété David DESSEIGNET		Ville d'Aureilhan
DRT	14/09/2017	DAL, rte du Village, parcelle D n° 176		M. BAYLE Bernard
DRT	21/09/2017	PV, Av. Charles de Gaulle, PR 2+080, accès parcelle C n° 666		AMARE Josette
DRT	19/09/2017	DAL, propriété REYNAUD Florent, parcelle AE n° 48-49, PR 49+750 à 49+850		GEO BIGORRE
DRT	25/09/2017	DAL, 29 rue des Pyrénées, AE n° 286, propriété Michèle GADOU		Michèle GADOU
DRT	30/06/2017	Demande de l'étude notariale DUPOUY : alignement 11 rue des Pyrénées, C n° 6, propriété de M. PRAT		Mairie de BENAC
DRT	02/10/2017	DAL, 24 Rue Saint Blaise, AB n° 39, propriété de Mme NICOLAU Marie		ETUDE NOTARIALE PUJOL CAPDEVIELLE
DRT	21/09/2017	DAL, " le Village", parcelle C n° 583+585+588+590+594+589+593 , propriété Cts LAURENS		Cabinet notarial DUPOUY
DRT	16/10/2017	DAL, propriété de M. FOURCADE Francis, A n° 618, Ldt l'Eglise		SELARL CUVILLIER
DRT	16/10/2017	DAL, propriété PUJOL-CAPDEVIELLE, AB n° 46		GEO BIGORRE
DRT	19/10/2017	DAL, 60 Av. François Mitterrand, AH n° 108, propriété Cyrielle SANTOS		ETUDE NOTARIALE CARNEJAC
DRT	10/11/2017	DAL, SCI DU MOULIN et DE LA TRAVERSE,		GEO BIGORRE
DRT	29/06/1902	DAL, indivision BOUYER/DEBHORA/FAVEAU, parcelle C n° 17 et 18		SMTB
DRT	20/11/2017	PV, alignement, parcelle A n° 543 et 550, MME DUPONT Jeanne		CABINET MARGUINAL

DRT	24/11/2017	DAL, parcelle n° 169		FERRER Christian
DRT	01/12/2017	DAL, GEOPERSPECTIVES, parcelles n° 24-28-30		GEOPERSPECTIVES
DRT	07/12/2017	DAL, 4 bis rue Jules Guesde, ldt Marque Darré , parcelles AI n° 302, 419		ETUDE CARNEJAC
DRT	06/12/2017	DAL, parelle ZB N° 22, propriété succession MONGOY Joseph		MONGOY Joseph
DRT	06/12/2017	DAL, parelle ZI n° 20 propriété succession MONGOY Joseph		MONGOY Joseph
DRT	18/12/2017	DAL, propriété Ziegler, E n° 564+565+380		Etude CARNEJAC
DRT	27/12/2017	Alignement AM68 et 71 RV sur place 04/01 9h		BREGLER

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme				
DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire
DRT	09/02/2017	Alignement avec travaux parcelle n°B 129/RD 44-commune de LAMEAC		M. TROSSE Francis
DRT	24/02/2017	Alignement parcelle n° BI 58-227/RD 6-commune de VIC EN BIGORRE		Mme MOTHEAU Maryse
DRT	09/03/2017	Alignement parcelle n° D 10-11-12/RD 59-commune de LAHITTE-TOUPIERE		Mme FRESCHI Julia - M. SOULE Emilien
DRT	22/03/2017	Alignement parcelle n° C 548/RD168-commune de LAGARDE		M. et Mme NABARRA Daniel
DRT	05/05/2017	Alignement parcelle n° B 65/RD 6-commune de SEGALAS		M. GALBARDI Antoine et Mme GALBARDI Giovanna
DRT	15/05/2017	Alignement parcelle n° AA 157/RD 835-commune d'ANDREST		Mme LAFFAYE Ida, Mme EGEA Monique, M.LAFFAYE Dominique et Mme GUINARD Evelyne
DRT	18/05/2017	Alignement parcelle n° BN 82/RD 6-commune de VIC EN BIGORRE		ANTARGAZ-FINAGAZ représenté par Mme HURBAIN Marie-Hélène
DRT	30/05/2017	Alignement parcelle n° AA 89-90/RD 51-commune de SARRIAC-BIGORRE		M. LABAT Eric et Mme VIELLE-GIRARDET Christine
DRT	31/05/2017	Alignement parcelle n° C 47/RD 44-commune de LAMEAC		Mme VIGNEAU Geneviève
DRT	14/06/2017	Alignement parcelle n° BT 168/RD 6-commune de VIC EN BIGORRE		Mme VERDU Maryse, Mme VERDU Armande et M.PUCHEU Jean-Pierre

DRT	26/06/2017	Alignement parcelle n° B 843/RD 53-commune d'AURENSAN		M. DUCO Daniel
DRT	29/06/2017	Alignement parcelle n° D 319/RD 93-commune d'AURENSAN		Mme ABADIE Ginette
DRT	28/07/2017	Alignement parcelle n° D 582- 583-587-598-617-541-544-668 et n° ZE 20-26-25-24/ RD 935 et 907-commune de MAUBOURGUET		SOCARL
DRT	01-août	Alignement parcelle n° C 9/ RD 8- commune d'UGNOUAS		M. CANDIAN Paul
DRT	02/08/2017	Alignement parcelle n° C 32-327- 330-331/ RD 14 et 44-commune de LAMEAC		M. ABADIE Jean
DRT	07/08/2017	Alignement parcelle n° A 294/ RD 27-commune de LESCURRY		Mme PAILLASSA Hélène
DRT	17/08/2017	Alignement parcelle n° ZE 107/ RD 5 et 50-commune de SAUVETERRE		M. PUJO Jean-Marc
DRT	09/10/2017	Alignement parcelle n° B 822- 825/ RD 53-commune d'AURENSAN		M. DANCEDE
DRT	08/11/2017	Alignement parcelle n° ZA 20-19/ RD 606-commune de MOUMOULOUS		M. DOLEAC Cédric
DRT	09/11/2017	Alignement parcelle n° D 499/ RD 8-commune d'AURENSAN		M. et Mme COUDREAU Pierre Yves
DRT	12/12/2017	Alignement parcelle n° AV 404- 405-408/ RD 54-commune de VIC EN BIGORRE		Mme DESPAUX Karine, Mme FRANCO Jovita et Mme DESPAUX Alison

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme				
DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire
DRT COTEAUX	08/01/2018	ALIGNEMENT AVEC TRAVAUX		M. CORREGE Paul
DRT COTEAUX	11/01/2018	ALIGNEMENT (GEOMETRE CUVILLIER)		Mme. CARVALHOSA
DRT COTEAUX	15/01/2018	ALIGNEMENT (SMTB GEOMETRE)		M. MOULEDOUS Fernand
DRT COTEAUX	16/01/2018	ALIGNEMENT (CUVILLIER GEOMETRE)		Mme. MORLAS Béatrice
DRT COTEAUX	23/01/2018	ALIGNEMENT (SARL MARGUINAL GEOMETRE)		
DRT COTEAUX	29/01/2018	ALIGNEMENT REFECTION CLOTURE		M. LAGRIFOUL Serge
DRT COTEAUX	29/01/2018	ALIGNEMENT (ECTAUR GEOMETRE)		
DRT COTEAUX	01/02/2018	ALIGNEMENT (SMTB GEOMETRE)		M. DUTHU Claude
DRT COTEAUX	19/02/2018	ALIGNEMENT (SMTB GEOMETRE)		M. MOULEDOUS

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros				
DGA	Date	Objet	Montant	Aquéreur
DRT	29/12/2017	Renault Kangoo - VE261	933,57 €	Spautomobiles64/40
DRT	28/12/2017	Lot ferraille	1 136,36 €	Pyrénées Métaux
DRT	29/11/2017	Épandeur DEMICO - ED008 RM588	269,23 €	Occa Services
DRT	29/11/2017	Épandeur BLANCHARD - ED010	105,77 €	Occa Services
DRT	29/11/2017	Remorque basculante MASSO - RM566	367,13 €	David Teillet
DRT	29/11/2017	Camion benne IVECO 135E23 - CN100	4 418,44 €	Exdrim
DRT	29/11/2017	Renault Kangoo - VE716	221,15 €	Sas Cap Maintenance
DRT	29/11/2017	Minibus Peugeot Boxer - FG001	1 068,27 €	Lafon
DRT	29/11/2017	Porteur tri benne THOMAS BT 1115 - CN133	2 176,57 €	Sarl overseas
DRT	29/11/2017	Porteur tri benne Thomas BH 1318	1 101,4 €	Sarl overseas
DRT	13/11/2017	Tracteur epareuse TA 181 DB 181	750 €	Commune de Vieuzos
DRT	15/11/2017	Renault Kangoo VE002	250 €	Commune de Bordères

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
DGA	Date	Objet	Montant	Locataire ou loueur
DEB	20/01/2017	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire des locaux de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Association des Amis de Saint-Sever-de-Rustan
DEB	20/01/2017	Convention de location de bureaux du bâtiment A de l'immeuble rue Nungesser à Tarbes pour l'occupation de l'antenne de Madeeli	Loyer mensuel de 882,50 € (10 590,00€/an)	Région Occitanie
DEB	26/01/2017	Convention de mise à disposition des locaux de l'ancien Centre Médico-Social de Saint-Laurent-de-Neste	A titre gratuit	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
DEB	08/03/2017	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire des locaux de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Communauté de Communes Adour Madiran
DEB	08/03/2017	Convention de mise à disposition de locaux du bâtiment D du collège Victor Hugo à Tarbes	A titre gratuit	Office Départemental des Sports
DEB	22/03/2017	Bail à loyer des locaux du CMS de Castelnau-Rivière-Basse	Loyer mensuel de 30,54 € (366,48 €/an)	Mme Bénédicte CASTRO-FERREIRA
DEB	22/03/2017	Convention de mise à disposition de locaux du bâtiment D du collège Victor Hugo à Tarbes	A titre gratuit	Profession Sport et Animation 65

DEB	30/03/2017	Bail à loyer des locaux du CMS de Castelnaud-Rivière-Basse	Loyer mensuel de 73,24 € (878,88 €/an)	Cabinet d'infirmières
DEB	13/04/2017	Convention d'occupation précaire de locaux de l'Abbaye de l'Escaladieu pour le tournage d'un court-métrage	A titre gratuit	Association Acteurs Ciné 65
DEB	14/04/2017	Convention pour le stationnement de véhicules au parking Brauhauban	Loyer mensuel de 279,00 € (1 674,00 € pour 6 mois de location)	Commune de Tarbes
DEB	05/05/2017	Convention d'occupation précaire de locaux pour l'organisation des Florales à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Commune de Saint-Sever-de-Rustan
DEB	09/05/2017	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux de l'ancien Centre Médico-Social de Saint-Laurent-de-Neste	A titre gratuit	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
DEB	30/05/2017	Convention d'occupation précaire pour l'organisation d'un forum d'échange des offices de tourisme à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	UDOTSI
DEB	31/05/2017	Convention de mise à disposition de locaux du bâtiment D du collège Victor Hugo à Tarbes	A titre gratuit	Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement

DEB	09/06/2017	Convention d'occupation précaire de locaux pour l'organisation du Jazz au Cloître à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Commune de Saint-Sever-de-Rustan
DEB	09/06/2017	Convention d'occupation précaire de locaux de l'Abbaye de l'Escaladieu pour l'organisation du marché des métiers d'arts	A titre gratuit	Association des Métiers d'Arts
DEB	09/06/2017	Convention d'occupation précaire de locaux pour l'exposition sur le siècle des Lumières à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Association des Amis de Saint-Sever-de-Rustan
DEB	02/07/2017	Convention d'occupation précaire de locaux pour l'organisation du 21 ^{ème} salon de peinture et de sculpture à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Association Saint-Sever en Couleurs
DEB	19/07/2017	Convention de mise à disposition de locaux dans des MDS et des CMS	A titre gratuit	Protection Judiciaire de la Jeunesse
DEB	11/08/2017	Convention de mise à disposition de locaux des bureaux de la promenade du Pradeau	A titre gratuit	UDOTSI

DEB	11/08/2017	Convention d'occupation précaire de l'aire du cloître de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan pour l'organisation d'un vin d'honneur pour un mariage	A titre gratuit	Mme Sandrine BONNEMAISON
DEB	31/08/2017	Convention d'occupation précaire de locaux pour l'exposition sur la vie des moines à l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	A titre gratuit	Association des Amis de Saint-Sever-de-Rustan
DEB	01/12/2017	Convention de mise à disposition de locaux des bureaux de la promenade du Pradeau	A titre gratuit	CLEVACANCES
DEB	01/12/2017	Convention de mise à disposition de locaux dans les MDS et les CMS	A titre gratuit	Association de Santé et de Médecine au Travail

Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires

DGA	Date	Objet	Montant	Prêteur
DRAG	17/11/2017	Investissements divers 2017	4 000 000 €	Crédit Coopératif
DRAG	02/11/2017	Investissements divers 2017	4 500 000 €	Crédit Agricole
DRAG	02/11/2017	Investissements divers 2017	4 500 000 €	Caisse d'Epargne
DRAG	22/09/2017	Réhabilitation de bâtiments 2017 (G. Dreyt, HDD, collège Séméac, collège Trie, collège Massey à Tarbes)	2 000 000 €	Caisse des Dépôts et des Consignations

Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25M €				
DGA	Date	Objet	Montant	Prêteur
DRAG	09/11/2017	Ligne de trésorerie 2017-2018	10 M€	Société Générale

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité				
DGA	Date	Objet	Montant	Service gestionnaire
DSD	26/01/2017	Changement régisseur principal Régie d'avances de l'ASE		Finances
DSD	26/01/2017	Augmentation de l'avances autorisée sur la régie de recettes et d'avances de la MDEF	1 200 € à 2 000 €	Finances
DSD	26/01/2017	Elargissement du périmètre des recettes sur la régie de recettes et d'avances de la MDEF		Finances
DDL	04/04/2017	Mise à jour régisseur et suppléant sur la régie de recettes des Archives		Finances
DDL	13/07/2017	Mise à jour des préposés de la régie de recettes de l'Abbaye l'Escaladieu		Finances
DDL	11/07/2017	Création d'une régie temporaire de recettes à la Médiathèque départementale du 29/09 au 30/09/2017	1 200 €	Finances
DDL	oct-17	Changement du régisseur principal de la régie de recettes des Archives et mise à jour des préposés de la même régie		Finances
DRT	oct-17	Mise à jour du régisseur suppléant sur la régie de recettes des Transports		Finances
DRT	25/10/2017	Mise à jour des préposés de la régie de recettes des Transports		Finances

Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance				
DGA	Date	Objet	Montant	Assureur
DRAG	17/01/2017	sinistre du 22/07/16 DAB gendarmerie CHARRAZ	351,66 €	SMACL
DRAG	19/01/2017	DDPR 2014 à BORDERES	4 128,60 €	SMACL
DRAG	19/01/2017	DDPR 2016 sur RD 934, garde corps endommagé	3 286,40 €	SMACL
DRAG	31/01/2017	vol avec effraction en 2016	2 358,73 €	SMACL
DRAG	22/02/2017	DDPR 2016 a BORDERES (panneaux et trottoir)	1 500,00 €	SMACL
DRAG	22/02/2017	DDPR de 2016 sur RD 934 (pont Adour)	2 581,60 €	SMACL
DRAG	25/03/2017	choc VTAM a MASCARAS	391,00 €	SMACL
DRAG	08/04/2017	tempête du 03/02/2017 sur collèges Victor-Hugo, Trie et Maubourguet	2 889,00 €	SMACL
DRAG	28/04/2017	indemnisation accident auto corporel du 24/01/2017 véhicule épave	3 943,82 €	SMACL
DRAG	06/05/2017	sinistre dégât des eaux du 16/04/2016 au parc routier	4 448,35 €	SMACL
DRAG	17/05/2017	sinistre du 03/08/2016 collègue Victor-Hugo (dommages électriques)	1 113,89 €	SMACL
DRAG	22/06/2017	indemnisation accident auto du 09/04/17	108,46 €	SMACL
DRAG	24/06/2017	sinistre choc VTAM au collège de Saint-Laurent-de-Neste	904,42 €	SMACL
DRAG	24/06/2017	sinistre dégât des eaux collègue Foch	5 027,94 €	SMACL
DRAG	01/07/2017	sinistre dégât des eaux et électriques collègue Foch	3 774,60 €	SMACL
DRAG	19/07/2017	DDPR 24/01/2017 mobilier urbain endommagé	2 215,00 €	SMACL
DRAG	06/09/2017	indemnisation accident auto du 30/06/17	526,11 €	SMACL
DRAG	03/10/2017	choc VTAM a MASCARAS_ franchise récupérée	1 555,00 €	SMACL
DRAG	03/11/2017	Sinistre collègue Lannemezan	1 486,00 €	BENECH GESTION
DRAG	29/12/2017	Sinistre incendie du 15/10/2017collège Paul Valéry	2 388,26 €	SMACL
DRAG	31/12/2017	Sinistre du 10/07/17 collègue Pyrénées, portail endommagé	1 314,60 €	MAIF
DRAG	31/12/2017	sinistre SOST de 2015 (responsabilité du Département pas engagée)	1 803,53 €	SMBTP
DRAG	31/12/2017	remboursement vol scooter ASE	1 500,00 €	SMACL
DRAG	31/12/2017	remboursement vol scooter ASE	89,00 €	SMACL

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros				
DGA	Date	Objet	Montant	Aquéreur
DRAG	08/09/2017	Lot de 22 chaises de réunion	122 €	Christophe RIBOT
DRAG	24/04/2017	VL 7783 SJ 65 (Fiat panda)	3 944€	SMACL
DRAG	31/12/2017	Scooter MBK EF-225-ZM	1 589 €	SMACL

Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation

DGA	Date	Objet	Partie adverse
DRAG/DRH	13/02/2017	Contestation d'une mise à la retraite	RODRIGUEZ
DRT	07/12/2016	Attribution de dégâts sur une propriété à des travaux effectués par le Département	BENBEDRA
DSD/Insertion Logement	07/03/2017	Revenu de solidarité active	NGUYEN
DRAG/DRH	01/11/2016	demande d'indemnisation pour harcèlement moral	TROUVE
DRAG	08/03/2017	contestation de l'emprunt du Département pour les stations de ski	PREFECTURE
DRT	01/03/2017	Contestation d'un quitus donné par la Préfecture à une société minière après la fermeture de la carrière	RECYCLEX
DSD	30/03/2017	Revenu de solidarité active	DELZERS
DSD	07/04/2017	Protection fonctionnelle d'un agent	MOUYSET
DRAG/DRH	24/05/2017	Refus d'un congé de longue durée à un agent	PARENT
DRT	27/04/2017	Refus de prise en charges des travaux par l'Etat dans les Gorges de Luz	PREFECTURE
DSD/Insertion Logement	24/03/2017	Revenu de solidarité active	GUEDAY
DSD/Insertion Logement	03/01/2017	Revenu de solidarité active	GIRARD
DSD/Insertion Logement	20/02/2017	Revenu de solidarité active	ACOSTA
DSD/Insertion Logement	28/04/2017	Revenu de solidarité active	DJABALLAH
DSD/Insertion Logement	04/05/2017	Revenu de solidarité active	BOUKHARI
DSD/Insertion Logement	02/02/2017	Revenu de solidarité active	CRITELLI
DSD/Insertion Logement	18/08/2017	Revenu de solidarité active	DEDIEU
DSD/Insertion Logement	11/07/2017	Revenu de solidarité active	MARTINET
DSD/Insertion Logement	02/08/2017	Revenu de solidarité active	PINCEMAILLE

DSD/Insertion Logement	09/02/2017	Revenu de solidarité active	AFONSO
DSD/Insertion Logement	02/09/2016	Revenu de solidarité active	BESSONE
DSD/Insertion Logement	02/04/2016	Revenu de solidarité active	MKADARA
DSD/Insertion Logement	09/08/2017	Revenu de solidarité active	PERPERE
DSD/Insertion Logement	13/07/2017	Revenu de solidarité active	KHANBATIROV
DSD/Insertion Logement	20/06/2017	Revenu de solidarité active	PADIOLEAU
DEB / Bâtiments	19/07/2017	Récupération de menuiseries confiées à une entreprise à la suite de sa liquidation judiciaire	ABT
DSD/Enfance	16/10/2017	Exercice illégal de la profession d'assistante maternelle	GUARINOS
DSD/Autonomie	15/09/2017	Refus de prestation de compensation du handicap	MESNAGER
DRAG/DRH	27/10/2017	Non prise en compte de services de non titulaire dans le cadre d'une pension de retraite	AUPY
DSD/Insertion Logement	13/11/2017	Revenu de solidarité active	BELTRAN
DRT	11/07/2017	chute de vélo sur une route départementale	CAZAUBON
DSD/Enfance	16/11/2017	Refus de prise en charge d'un jeune majeur par le Département	BARRY
DRT	15/12/2017	Attribution de dégâts sur une propriété à des travaux effectués par le Département	DUPOUEY
DEB / Education	25/10/2017	Paiement des charges pour un logement de fonction	TOURON
DRT	28/09/2017	Demande de report de la libération d'un terrain à la suite d'une vente au Département	OLLIMER
DRAG	22/12/2017	Non imputabilité au service de la rechute d'accident de service	BOUXIN
DRT	19/07/2017	Contestation d'un marché paravalanche	INEXENCE
DRAG	12/07/2017	Contestation d'une radiation des cadres	FANDOS
DRT	05/07/2017	Contestation d'un marché de transport scolaire	LURO
DDL	20/06/2017	Contestation d'un marché audiovisuel	OMBRES BLANCHES
DSD/Insertion Logement	21/07/2017	Interruption du droit au RSA	PIERSON

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170076	ACQUISITION , LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS DE CUISINE POUR LES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	MATERIEL DE CUISINE PREPARATIONS CHAUDES	17/06/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	MARQUE JOEL	65000	TARBES	4 ans		1 285 572,00
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170077	ACQUISITION , LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS DE CUISINE POUR LES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	MATERIELS DE CUISINE PREPARATIONS FROIDES	19/06/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CIMA GROUPE GIF	65000	TARBES	4 ans		887 456,00
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170078	ACQUISITION , LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS DE CUISINE POUR LES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	3	MATERIEL DE LAVERIE	19/06/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	DIMAC	65105	LOURDES CEDEX	4 ans		977 760,00
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170081	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	1	ACQUISITION DE LIVRES DE FICTION ADULTES DE LANGUE FRANCAISE	03/08/2017	Sans	50 000,00	Mono-attributaire	LIBRAIRIE MOLLAT	33080	BORDEAUX CEDEX	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170082	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	2	ACQUISITION DE LIVRES DOCUMENTAIRES ADULTES DE LANGUE FRANCAISE	03/08/2017	Sans	40 000,00	Mono-attributaire	LIBRAIRIE MOLLAT	33080	BORDEAUX CEDEX	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170083	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	14	ACQUISITION DE LIVRES DESINES A LA BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	03/08/2017	Sans	16 000,00	Mono-attributaire	LIBRAIRIE MOLLAT	33080	BORDEAUX CEDEX	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170084	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	9	ACQUISITION DE LIVRES DE FICTION JEUNESSE DE LANGUE FRANCAISE	01/08/2017	Sans	40 000,00	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE DE LA LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE	31036	TOULOUSE CEDEX 1	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170085	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	10	ACQUISITION DE LIVRES DOCUMENTAIRES JEUNESSE DE LANGUE FRANCAISE	01/08/2017	Sans	26 000,00	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE DE LA LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE	31036	TOULOUSE CEDEX 1	4 ans		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170086	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	8	ACQUISITION DE BANDES DESSINEES (ADULTES ET JEUNESSE)	01/08/2017	Sans	29 000,00	Mono-attributaire	BACHI-BOUZOUK	64000	PAU	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170087	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	3	ACQUISITION DE LIVRES NEUFS SOLDES	11/08/2017	Sans	8 000,00	Mono-attributaire	A TOUT LIRE	85200	PISSOTTE	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170088	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	7	ACQUISITION DE LIVRES EN LANGUES ETRANGERES (ADULTES ET JEUNESSE)	02/08/2017	Sans	1 300,00	Mono-attributaire	COMPTOIR INTERNATIONAL DU LIVRE	69290	GREZIEU LA VARENNE	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170089	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	4	ACQUISITION DE TEXTES ENREGISTRES	03/08/2017	Sans	4 000,00	Mono-attributaire	RDM VIDEO	95110	SANNOIS	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170090	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	11	ACQUISITION DE DOCUMENTS SONORES (CD)	03/08/2017	Sans	16 000,00	Mono-attributaire	RDM VIDEO	95110	SANNOIS	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170091	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	13	ACQUISITION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS DOCUMENTAIRES AVEC DROITS DE PRET	02/08/2017	Sans	13 000,00	Mono-attributaire	ADAV ATELIERS DIFFUSION AUDIOVISUELLE	75020	PARIS	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170092	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	12	ACQUISITION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS DE FICTION AVEC DROITS DE PRET	18/08/2017	Sans	20 000,00	Mono-attributaire	COLACO	69570	DARDILLY	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170093	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	5	ACQUISITION DE LIVRES EN GROS CARACTERES	03/08/2017	Sans	22 000,00	Mono-attributaire	BOOK IN DIFFUSION DISTRIBUTION	14790	VERSON	4 ans		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170094	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	6	ACQUISITION DE LIVRES DESTINES AU FONDS LOCAL	01/08/2017	Sans	4 000,00	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170095	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	15	ACQUISITION DE LIVRES DESTINES A LA DIRECTION DES ARCHIVES	01/08/2017	Sans	40 000,00	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170096	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	16	ACQUISITION DE DOCUMENTS DESTINES AU CABINET (DONT LE SERVICE DOCUMENTATION)	01/08/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9	4 ans		
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170264	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	1	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION SALEUR 4X4 16T NEUF (SECTEUR COT)	04/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE PYRENEES DIESEL	65310	ODOS CEDEX	1 an		120 833.33
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170265	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	2	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION SALEUR 4X4 16T D'OCCASION AVEC SALEUSE OCCASION (SECTEUR COT)	04/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	RECTIF 15000	15130	YTRAC	1 an		118 333.00
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170266	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	3	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION SALEUR 4X4 16T NEUF (SECTEUR THA)	04/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE PYRENEES DIESEL	65310	ODOS CEDEX	1 an		120 833
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170267	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	4	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION SALEUR 4X4 16T D'OCCASION (SECTEUR THA)	04/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	RECTIF 15000	15130	YTRAC	1 an		104 166,66
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170268	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	5	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FOURGON BENNE NEUF DOUBLE CABINE 4X2 4,5T	03/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	NUENO TRUCKS PYRENEES CAMIONS MAN	64000	PAU	1 an		45 000,00
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170269	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGINES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	6	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FOURGON BENNE NEUF DOUBLE CABINE 4X2 (LNB)	03/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	PYRENEES AUTOMOBILES RENAULT	65000	TARBES	1 an		30 416.66

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170270	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGIN DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	7	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FOURGON BENNE NEUF DOUBLE CABINE 4X2 (THA)	03/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	PYRENEES AUTOMOBILES RENAULT	65000	TARBES	1 an		30 416,66
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170271	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGIN DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	9	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION SALEUR 18 T NEUF 4X4 (SECTEUR GAVES)	03/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	NUENO TRUCKS PYRENEES CAMIONS MAN	64000	PAU	1 an		137 500,00
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170272	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET ENGIN DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	11	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION BI-REPADEUR 19 T NEUF AVEC REPRISE D'UN CAMION REPADEUR D'OCCASION (PARC)	04/08/2017	Sans	1 véhicule	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE PYRENEES DIESEL	65310	ODOS CEDEX	1 an		250 000
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170279	FOURNITURE DE CARBURANT (GNR, GO) EN VRAC POUR LES BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GO ET GNR "GRAND FROID" EN VRAC POUR LE PARC ROUTIER	07/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALVEA	47200	MONTPOUILLAN	4 ans		635 896,00
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170281	FOURNITURE DE CARBURANT (GNR, GO) EN VRAC POUR LES BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ET GNR "GRAND FROID" EN VRAC POUR LES AGENCES	07/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	MAZZELLA ENERGIES	65600	SEMEAC	4 ans		926 929,92
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170336	DENEIGEMENT ET DEVERGLACAGE DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE	2	DENEIGEMENT ET DEVERGLACAGE DES RD 225 ET RD 225 A ACCES A VAL LOURON	16/11/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SOCIETE LOURONNAISE TRAVAUX ET SERVICES	65510	LOUDENVIELLE	4 ans		454 400,00
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	160019	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR VEHICULES LEGERS	4	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR VEHICULES LEGERS DE MARQUE FORD	09/01/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	AUTO SERVICES SAINT-GAUDENS	65000	TARBES	4 ans		10 360,80
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170294	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN GRAVILLONEUR			10/08/2017			Mono-attributaire	CONCEPT TRAVAUX PUBLICS	30720	RIBAUTE LES TAVERNES	4 mois	10 000,00	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170323	FOURNITURE D'OBSERVATIONS DE DE PREVISIONS DE PHENOMENES ATMOSPHERIQUES DESTINEES A L'AIDE A LA DECISION RELATIVE A LA VIABILITE ROUTIERE			20/09/2017	8 333,33	18 333,33	Mono-attributaire	METEO-FRANCE	33692	MERIGNAC CEDEX	4 ans		
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170365	FOURNITURE DE PANNEAUX D'INFORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SECURUS			05/12/2017			Mono-attributaire	SIGNAUX GIROD CHELLE	31104	TOULOUSE CEDEX	2 mois	7 776,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROUP - PARC ROUTIER	3ROU - ROUTES	170080	FABRICATION DE PIECES SUR MESURE ET PIECES DETACHEES ADAPTABLES POUR CIRCUITS HYDRAULIQUES, PNEUMATIQUES, ETANCHEITE D'ORGANES MECANIQUES ET TRANSMISSIONS MECANIQUES			14/06/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU ROULEMENT	65004	TARBES	3 ans		
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170168	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE LAME DE NEIGEMENT TYPE BIRACLAGE			17/07/2017			Mono-attributaire	VILLETON JEAN	38490	SAINT-ANDRE-LE-GAZ	5 mois	6 990,00	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170169	FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN BANC DE FREINAGE			17/07/2017			Mono-attributaire	ALLIANCE AUTO INDUSTRIE	31600	MURET	3 mois	40 490,00	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170274	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE SALEUSE A BOUILLIE DE SEL PORTEE			17/07/2017			Mono-attributaire	RECTIF 15000	15130	YTRAC	4 mois	19 000,00	
3ROUP - PARC ROUTIER	3ROU - ROUTES	170291	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE RETENUE METALLIQUES SELON LES NORMES NF ET CE EN 1317 DESTINES AU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL			02/08/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	LES PROFILES DU CENTRE	03500	ST POURCAIN SUR SIOULE	3 ans		
3ROU0 - AGENCE PAYS DES GAVES	3ROU - ROUTES	170334	FOURNITURE ET INSTALLATION DE SILOS HORIZONTAUX DE STOCKAGE DE FONDANTS ROUTIERS			09/10/2017	43 500,00	87 000,00	Mono-attributaire	LOUDIN DENIS	88220	RAON AUX BOIS	3 mois		
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170363	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIGNALISATIONS EMBARQUEES POUR VEHICULES D'ENTRETIEN ROUTIER			27/11/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	MERCURA	41260	LA CHAUSSEE ST VICTOR	3 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170037	ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	1	RESSOURCES NUMERIQUES PRESSE	14/03/2017	Sans	15 000,00	Mono-attributaire	LEKIOSQUE FR - LEKIOSK	75008	PARIS	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170038	ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	2	RESSOURCES NUMERIQUES JEUNESSE	14/03/2017	Sans	5 000,00	Mono-attributaire	PLANET NEMO INTERACTIVE	75017	PARIS	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170039	ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	3	RESSOURCES NUMERIQUES MUSIQUE	14/03/2017	Sans	5 000,00	Mono-attributaire	1D-LAB	42000	SAINT ETIENNE	4 ans		
8BDP - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170040	ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	5	RESSOURCES NUMERIQUES CINEMA	14/03/2017	Sans	20 000,00	Mono-attributaire	ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	92785	ISSY LES MOULINEAUX CEDEX	4 ans		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170079	FOURNITURE DE SABLES ET GRAVES POUR FABRICATION DE GRAVE EMULSION A L'USINE ADMINISTRATIVE DE CAPVERN			27/06/2017	Sans	55 000,00	Mono-attributaire	DRAGAGES GARONNAIS	31800	VALENTINE	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170280	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE RETENUE MIXTE BOIS POUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES			31/07/2017	Sans	60 000,00	Mono-attributaire	TERTU	61160	VILLEDIEU LES BAILLEUL	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170282	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LES ROUTES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE DE GALAN	09/08/2017	Sans	25 000,00	Mono-attributaire	CARRIERES DE LA NESTE	65150	MONTEGUT	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170283	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LES ROUTES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE DE SARRANCOLIN	09/08/2017	Sans	10 000,00	Mono-attributaire	CARRIERES DE LA NESTE	65150	MONTEGUT	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170284	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LES ROUTES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	3	FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE TARBES BAGNERES	08/08/2017	Sans	5 000,00	Mono-attributaire	SOCIETE DES CARRIERES LOURDAISES	65400	AGOS VIDALOS	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170285	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LES ROUTES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	4	FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE DE MAUBOURGUET	08/08/2017	Sans	5 000,00	Mono-attributaire	SOCIETE DES CARRIERES LOURDAISES	65400	AGOS VIDALOS	4 ans		
3ROUP - PARC ROUTIER	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170286	FOURNITURES DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LES ROUTES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	5	FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE ARGELES	08/08/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	SOCIETE DES CARRIERES LOURDAISES	65400	AGOS VIDALOS	4 ans		
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170097	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	1	SECTEUR CASTELNAU CROUSEILLES MADIRAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VAL TOURISME	32160	PLAISANCE DU GERS			205 569,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170098	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	2	SECTEUR HERES MAUBOURGUET	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	GASCOGNE TOURISME	32230	MARCIAC	4 ans		220 147,20

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170099	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	3	SECTEUR BUZON MAUBOURGUET	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	GASCOGNE TOURISME	32230	MARCIAC	4 ans		207 935,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170100	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	4	SECTEUR LARREULE MAUBOURGUET	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	GASCOGNE TOURISME	32230	MARCIAC	4 ans		173 810,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170101	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	5	SECTEUR VIDOUZE MAUBOURGUET	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		178 087,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170102	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	6	SECTEUR CASTELNAU RIVIERE BASSE MAUBOURGUET	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		183 274,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170103	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	7	SECTEUR LASCAZERES VIC EN BIGORRE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CARPY CHRISTIAN	64460	PONTIACQ-VIELLEPINTE	4 ans		224 497,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170104	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	8	SECTEUR CASTELNAU RIVIERE BASSE VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		247 520,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170105	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	9	SECTEUR AURIEBAT VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		235 144,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170106	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	10	SECTEUR MONFAUCON VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		263 263,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170107	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	11	SECTEUR MARSEILLAN VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		191 737,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170108	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	12	SECTEUR ESCONDEAUX VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		169 523,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170109	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	13	SECTEUR PEYRUN VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		167 258,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170110	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	14	SECTEUR MAURE VIC EN BIGORRE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CARPY CHRISTIAN	64460	PONTIACQ-VIELLEPINTE	4 ans		167 440,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170111	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	15	SECTEUR PONSON DESSUS VIC EN BIGORRE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CARPY CHRISTIAN	64460	PONTIACQ-VIELLEPINTE	4 ans		169 523,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170112	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	16	SECTEUR SEDZE MAUBECQ VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		227 864,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170113	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	17	SECTEUR LAHITTE TOUPIERE VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		162 708,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170114	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	18	SECTEUR SOMBRUN VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		222 040,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170116	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	19	SECTEUR MARSAC VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		163 072,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170118	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	20	AURENSAN VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		168 714,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170119	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	21	SECTEUR HAGET VIC EN BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		166 530,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170120	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	22	SEGALAS VIC EN BIGORRE	14/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		86 450,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170121	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	23	SECTEUR SARRIAC BAZILLAC TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		281 777,16
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170122	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	24	SECTEUR GAYAN LAGARDE	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS SAINT-ANTOINE	65000	TARBES	4 ans		85 085,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170123	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	25	SECTEUR SAINT SEVER DE RUSTAN SENAC	14/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		108 329,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170124	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	28	SECTEUR MAUBOURGUET VIC TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		1 818 602,80
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170125	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	29	SECTEUR LALANNE CASTELNAU MAGNOAC	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BOUBEE VOYAGES	65300	LANNEMEZAN	4 ans		280 553,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170126	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	30	SECTEUR MONLONG CASTELNAU MAGNOAC	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	DOSSAT CHRISTIAN TRANSPORT	65230	CIZOS	4 ans		159 250,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170127	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	31	SECTEUR ARNE LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		358 358,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170128	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	32	SECTEUR BETPOUY GALAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		340 977,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170129	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	33	SECTEUR OROIX SIARROUY	14/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		105 560,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170132	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	34	SECTEUR MONLONG THERMES MAGNOAC	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		275 184,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170137	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	26	SECTEUR RABASTENS SENAC	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ARC-EN-CIEL VOYAGES	65100	LOURDES	4 ans		135 590,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170138	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	27	SECTEUR ESCONDEAUX SARRIAC	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOSTE PHILIPPE	65800	AUREILHAN	4 ans		142 324,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170139	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	35	SECTEUR MOUMOULOUS TRIE SUR BAISE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ESPIAU TRANSPORTS	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		222 586,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170140	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	36	SECTEUR GUIZERIX TRIE SUR BAISE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	DOSSAT CHRISTIAN TRANSPORT	65230	CIZOS	4 ans		146 510,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170145	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	37	SECTEUR MUN TRIE SUR BAISE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ESPIAU TRANSPORTS	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		201 929,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170146	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	38	SECTEUR SAINT SEVER DE RUSTAN TRIE SUR BAISE	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ESPIAU TRANSPORTS	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		181 272,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170147	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	39	SECTEUR ORIEUX TRIE SUR BAISE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CARALLIANCE	64800	LAGOS	4 ans		218 855,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170148	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	40	SECTEUR CAMPUZAN TRIE SUR BAISE	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	A.B.C TRANSPORT-TAXI BERNE STEPHANE	65300	LANNEMEZAN	4 ans		106 470,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170149	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	41	SECTEUR TRIE SUR BAISE LANNEMEZAN	11/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ESPIAU TRANSPORTS	65220	TRIE SUR BAISE	4 ans		239 512,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170150	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	42	SECTEUR GALAN LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BOUBEE VOYAGES	65300	LANNEMEZAN	4 ans		952 679,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170151	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	43	SECTEUR CAMPISTROUS LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BOUBEE VOYAGES	65300	LANNEMEZAN	4 ans		280 280,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170152	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	44	SECTEUR LASLADES TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		178 906,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170153	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	45	SECTEUR FRECHOU FRECHET TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		179 634,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170154	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	46	SECTEUR OLEAC DESSUS TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		226 408,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170155	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	47	SECTEUR BURG TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALCIS GROUPE - FRANCE NAVETTES EVENTS VOYAGES	31130	FLOURENS	4 ans		207 298,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170157	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	48	SECTEUR ESPIELH TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		346 710,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170158	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	49	SECTEUR LANNEMEZAN TOURNAY TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		569 898,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170164	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	50	SECTEUR CIEUTAT TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAP PAYS CATHARE	31075	TOULOUSE CEDEX 2	4 ans		351 624,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170165	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	51	SECTEUR MOULEDOUS TOURNAY	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		155 610,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170170	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	52	SECTEUR NESTIER TOURNAY	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	A.B.C TRANSPORT-TAXI BERNE STEPHANE	65300	LANNEMEZAN	4 ans		107 380,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170171	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	53	SECTEUR HITTE ORIGNAC	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SIVOM ENTRE DEUX ARRETS	65190	HITTE	4 ans		129 038,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170172	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	54	SECTEUR HOURC SOUYEAUX	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		163 891,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170174	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	55	SECTEUR ORIEUX BONNEFONT	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE DE BONNEFONT	65220	BONNEFONT	4 ans		146 510,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170175	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	56	SECTEUR SARLABOUS BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNAUTE COMMUNES PLATEAU LANNEMEZAN BAISES	65300	LANNEMEZAN	4 ans		661 843,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170176	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	57	SECTEUR COLLONGUES TARBES TRIE	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CARBUS	65100	LOURDES	4 ans		555 315,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170177	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	58	SECTEUR ANGOS TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOSTE PHILIPPE	65800	AUREILHAN	4 ans		264 985,76
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170178	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	59	SECTEUR CASTELVIEILH TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	STAP EVADOUR SOCIETE TRANSPORTS ADOUR PYRENEES	65600	SEMEAC	4 ans		211 677,68
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170179	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	60	SECTEUR AUBAREDE CASTELVIEILH	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		264 884,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170180	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	61	SECTEUR ARNE PINAS	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BOUBEE VOYAGES	65300	LANNEMEZAN	4 ans		209 846,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170181	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	62	SECTEUR REJAUMONT LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	DARTIGUELONG UE CHRISTIANE	65300	CLARENS	4 ans		184 320,52
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170182	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	63	SECTEUR RECURT LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	DARTIGUELONG UE CHRISTIANE	65300	CLARENS	4 ans		225 088,52
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170183	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	64	SECTEUR CANTAOUS SAINT LAURENT DE NESTE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		125 762,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170184	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	65	SECTEUR GENEREST SAINT LAURENT DE NESTE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		211 848,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170185	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	66	SECTEUR MONTEGUT SAINT LAURENT DE NESTE	30/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE D ANERES	65150	ANERES	4 ans		99 190,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170186	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	67	SECTEUR LA BARTHE DE NESTE SAINT LAURENT DE NESTE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		216 216,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170187	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	68	SECTEUR TIBIRAN JAUNAC SAINT LAURENT DE NESTE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		110 676,80
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170188	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	69	SECTEUR NISTOS SAINT LAURENT DE NESTE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		150 878,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170189	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	70	SECTEUR FERRERE LOURES BAROUSSE	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BAROUSSE	65150	SAINTE LAURENT DE NESTE	4 ans		135 044,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170190	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	71	SECTEUR SIRADAN LOURES BAROUSSE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		126 854,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170191	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	72	SECTEUR SOST LOURES BAROUSSE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		170 170,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170192	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	73	SECTEUR GALIE LOURES BAROUSSE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		593 221,72
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170193	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	74	SECTEUR GAUDENT LOURES BAROUSSE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		130 130,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170194	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	75	SOST LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		500 409,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170195	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	76	SECTEUR LA BARTHE DE NESTE LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		163 072,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170196	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	77	SECTEUR BULAN LANNEMEZAN	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	A.B.C TRANSPORT-TAXI BERNE STEPHANE	65300	LANNEMEZAN	4 ans		352 170,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170197	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	78	SECTEUR LABORDE LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BAROUSSE TRANSPORTS	65370	LOURES BAROUSSE	4 ans		174 538,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170198	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	79	SECTEUR SAINT ARROMAN LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	REGIE TRANSPORTS SAINT ARROMAN	65250	SAINTE ARROMAN	4 ans		129 220,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170199	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	80	SECTEUR CAPVERN LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		610 792,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170200	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	81	SECTEUR SAINT LAURENT DE NESTE LANNEMEZAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		216 216,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170201	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	82	SECTEUR LABASTIDE HECHES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE DE HECHES	65250	HECHES	4 ans		131 222,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170202	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	83	SECTEUR ILHET ARREAU	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	REGIE DES TRANSPORTS DE SARRANCOLIN	65410	SARRANCOLIN	4 ans		136 682,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170203	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	84	SECTEUR GOUAUX ARREAU	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALCIS GROUPE - FRANCE NAVETTES EVENTS VOYAGES	31130	FLOURENS	4 ans		91 000,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170204	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	85	SECTEUR ARDENGOST ARREAU	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALCIS GROUPE - FRANCE NAVETTES EVENTS VOYAGES	31130	FLOURENS	4 ans		95 550,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170205	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	86	SECTEUR HECHES ARREAU	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORT BRUNET ET CIE	65240	ARREAU	4 ans		599 508,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170206	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	87	SECTEUR ANCIZAN AULON GUCHEN	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE DE GUCHEN	65440	GUCHEN	4 ans		177 177,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170207	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	88	SECTEUR ESTAING ARRENS	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	LOUEY MELANIE	65400	ESTAING	4 ans		101 192,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170208	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	89	SECTEUR BAREILLES ARREAU	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORT BRUNET ET CIE	65240	ARREAU	4 ans		126 526,40
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170209	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	90	SECTEUR ESPARROS LABORDES	14/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		138 820,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170210	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	91	SECTEUR SAINT LARY SOULAN ARREAU	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORT BRUNET ET CIE	65240	ARREAU	4 ans		565 983,60

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170211	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	92	SECTEUR LOUDERVELLE ARREAU	29/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU LOURON	65590	BORDERES LOURON	4 ans		353 662,40
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170212	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	93	SECTEUR PLA D'ADET SAINT LARY SOULAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	REGIE DE TRANSPORT PUBLIC SAINT LARY SOULAN	65170	SAINTE LARY SOULAN	4 ans		79 781,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170213	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	94	SECTEUR SAINT LARY SOULON	29/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BEYRIE FANNY	65170	AZET	4 ans		140 367,52
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170214	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	95	SECTEUR SAINT LARY SOULAN VIELLE AURE	29/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BEYRIE MARIE-THERESE	65170	AZET	4 ans		153 972,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170215	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	96	SECTEUR ARAGNOUET SAINT LARY SOULAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SIVOM DE LA VALLEE D AURE	65170	VIELLE AURE	4 ans		218 927,80
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170216	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	97	SECTEUR LANNEMEZAN BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		265 075,72
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170217	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	98	SECTEUR CHELLE SPOU BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		136 682,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170218	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	99	SECTEUR ESCONNETS BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		334 152,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170219	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	100	SECTEUR ASTUGUE BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS DUBAU	65200	TREBONS	4 ans		229 138,28
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170220	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	101	SECTEUR LABASSERE BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE DE LABASSERE	65200	LABASSERE	4 ans		101 920,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170221	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	102	SECTEUR GERMS SUR L'OUSSOUEST BAGNERES DE BIGORRE	29/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE DE GERMS SUR L'OUSSOUEST	65200	GERMS SUR L'OUSSOUEST	4 ans		148 603,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170222	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	103	SECTEUR LOURDES BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS DUBAU	65200	TREBONS	4 ans		443 699,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170223	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	104	SECTEUR CAMPAN BAGNERES DE BIGORRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		650 543,08

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170224	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	105	SECTEUR BERNAC DESSUS BERNAC DEBAT	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SIVOS A3B	65360	BERNAC DEBAT	4 ans		107 380,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170225	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	106	SECTEUR HIIS ARCIZAC ADOUR	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	STAP EVADOUR SOCIETE TRANSPORTS ADOUR PYRENEES	65600	SEMEAC	4 ans		138 684,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170226	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	107	SECTEUR BARBAZAN DEBAT TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS LACOMBE	65190	TOURNAY	4 ans		487 909,88
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170229	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	108	SECTEUR ALLIER SALLES ADOUR	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SIVOM ALLIER-SALLES-ADOUR	65360	ALLIER	4 ans		90 090,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170230	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	109	SECTEUR GAVARNIE GEDRE	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BRUZAUD CHRISTIAN	65120	GAVARNIE	4 ans		119 225,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170231	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	110	SECTEUR LAYRISSE VISKER	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SYNDICAT DU HAUT-MARQUISAT	65380	LAYRISSE	4 ans		256 620,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170232	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	111	SECTEUR BENAC LANNE	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	SIVOM DU MARQUISAT	65380	BENAC	4 ans		176 176,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170233	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	112	SECTEUR BAGNERES DE BIGORRE TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		971 375,12
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170234	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	113	SECTEUR LA MONGIE CAMPAN	29/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALLO TAXI DECAP	65200	BAGNERES DE BIGORRE	4 ans		122 868,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170235	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	114	SECTEUR ARCIZAC ADOUR	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ALCIS GROUPE - FRANCE NAVETTES EVENTS VOYAGES	31130	FLOURENS	4 ans		108 269,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170236	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	116	SECTEUR PONTACQ OSSUN TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		622 015,48
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170237	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	117	SECTEUR GER TARBES	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CARBUS	65100	LOURDES	4 ans		384 117,76

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170238	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	118	SECTEUR LUQUET SERON	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CARALLIANCE	64800	LAGOS	4 ans		140 140,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170239	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	119	SECTEUR VISCOS LUZ	14/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		112 430,52
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170240	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	120	SECTEUR JUILLAN TARBES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	KEOLIS PYRENEES	65420	IBOS	4 ans		1 603 061,20
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170241	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	121	SECTEUR LOUEY LOURDES	10/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CARBUS	65100	LOURDES	4 ans		151 333,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170242	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	122	SECTEUR GAZOST LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	PYRENEES TOURS	65100	LOURDES	4 ans		408 279,32
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170243	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	123	SECTEUR GEU LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	PYRENEES TOURS	65100	LOURDES	4 ans		180 726,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170244	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	124	SECTEUR JULOS LOURDES	08/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORT BIGORRE PYRENEES	65100	LOURDES	4 ans		103 012,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170245	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	125	SECTEUR BARTRES LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COSTA VOYAGES	65100	LOUBAJAC	4 ans		154 154,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170246	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	126	SECTEUR OSSUN EZ ANGLES LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS DUBAU	65200	TREBONS	4 ans		137 774,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170247	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	127	SECTEUR SERE LANSO LOURDES	08/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	LURO VOYAGES	65100	JARRET	4 ans		155 018,52
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170248	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	128	SECTEUR ARRAYOU LAHITTE LEZIGNAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	PAULE SALCEDO MURCIA TRANSPORTS TOEVALU	65100	LOURDES	4 ans		119 392,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170249	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	129	SECTEUR PONTACQ LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	PYRENEES TOURS	65100	LOURDES	4 ans		367 458,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170250	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	130	SECTEUR OMEX LOURDES	08/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	LURO VOYAGES	65100	JARRET	4 ans		266 084,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170251	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	131	SECTEUR PEYROUSE LOURDES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COSTA VOYAGES	65100	LOUBAJAC	4 ans		310 128,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170252	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	132	SECTEUR ARRENS ARGELES GAZOST	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	AUTOBUS CIRCUITS TOURISTIQUES LOURDAIS CARALLIANCE	65100	LOURDES	4 ans		363 490,40
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170253	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	133	SECTEUR GEZ ARGELES GAZOST SAINT SAVIN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CAPOU	65400	ARGELES GAZOST	4 ans		269 178,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170254	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	134	SECTEUR ESTAING ARGELES GAZOST	25/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CAPOU	65400	ARGELES GAZOST	4 ans		233 833,60
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170255	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	135	SECTEUR BOO SILHEN ARGELES GAZOST	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS GUIRAUD AUTOCARS VOYAGES	65400	BEAUCENS	4 ans		189 007,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170256	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	136	SECTEUR ARTALENS ARGELES GAZOST	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS GUIRAUD AUTOCARS VOYAGES	65400	BEAUCENS	4 ans		153 062,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170257	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	137	SECTEUR PRECHAC PIERREFITTE ARGELES	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CAPOU	65400	ARGELES GAZOST	4 ans		316 548,40
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170258	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	138	SECTEUR ARBEOST FERRIERES	12/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	VORTEX YVRAC	33370	YVRAC	4 ans		159 432,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170259	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	139	SECTEUR ARCIZANS DESSUS ARRAS EN LAVEDAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	BORDES JULIEN	65400	ARCIZANS DESSUS	4 ans		50 505,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170260	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	140	SECTEUR BAREGES LUZ	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	AUTOBUS CIRCUITS TOURISTIQUES LOURDAIS CARALLIANCE	65100	LOURDES	4 ans		188 734,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170261	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	142	SECTEUR GRUST LUZ	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	REGIE DE TRANSPORT LUZ-SAINTE-SAUVEUR	65120	LUZ SAINT SAUVEUR	4 ans		130 785,20

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170262	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	115	SECTEUR CAMPAN	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	CAMPAN	65710	CAMPAN	4 ans		126 490,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170263	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	141	SECTEUR GAVARNIE LUZ	09/08/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	TRANSPORTS CAPOU	65400	ARGELES GAZOST	4 ans		147 820,40
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170317	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	138	SECTEUR ARBEOST-FERRIERES	02/09/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	ARBOREVIE	65560	ARBEOST	1 an		39 858,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170318	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	90	SECTEUR ESPARROS-LABORDE	02/09/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	COMMUNE D ESPARROS	65130	ESPARROS	1 an		34 580,00
3TRANS - EX TRANSPORT	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170319	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE	119	SECTEUR VISCOS-LUZ	02/09/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	LAVANTES PIERRE	65120	LUZ ST SAUVEUR	1 an		28 107,63
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170001	CONTRAT DE MAINTENANCE, DE SERVICES ET ACQUISITION DES PROGICIELS DE LA GAMME ESRI	1	MAINTENANCE ET ACQUISITION DE LOGICIELS DE LA GAMME ESRI	04/01/2017	Sans	100 000,00	Mono-attributaire	ESRI FRANCE	92190	MEUDON CEDEX	4 ans		
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170002	CONTRAT DE MAINTENANCE, DE SERVICES ET ACQUISITION DES PROGICIELS DE LA GAMME ESRI	2	PRESTATIONS DE SERVICES COMPLEMENTAIRES	04/01/2017	Sans	60 000,00	Mono-attributaire	ESRI FRANCE	92190	MEUDON CEDEX	4 ans		
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170035	ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DU PONT D'AYGUESSEAU PROGRAMME INTERREG V A (POCTEFA) 2014-2020 SECURUS 1 N°EFA: 039/15			22/03/2017	Sans	170 000,00	Groupement	GROUPEMENT INGEROP / IMS RN	33708	MERIGNAC	33 mois	115 695,00	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170064	MARCHE DE SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIF A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	1	SECTEUR PAYS DES GAVES	18/05/2017			Mono-attributaire	PETR PAYS DE LOURDES VALLEES DES GAVES	65100	LOURDES	4 ans	51 000,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170065	MARCHE DE SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIF A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	2	SECTEUR TARBES HAUT-ADOUR	18/05/2017			Mono-attributaire	VILLAGES ACCUEILLANTS	65000	TARBES	4 ans	46 620,00	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170066	MARCHE DE SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIF A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	3	SECTEUR COTEAUX NESTES VAL ADOUR	18/05/2017			Mono-attributaire	VILLAGES ACCUEILLANTS	65000	TARBES	4 ans	51 180,00	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170070	MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ANALYSE DES RISQUES ET LA DEFINITION DES PARADES DANS LES GORGES DE LUZ			18/05/2017			Mono-attributaire	BUREAU ETUDES GEOLOGIQUES	1994	APROZ	4 mois	120 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170006	COLLEGE MASSEY - MISSION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A LA RENOVATION ET L'EXTENSION			18/01/2017			Mono-attributaire	APAVE SUDEUROPE	65000	TARBES	24 mois	4 300,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170007	MDS 5 RUE GASTON DREYT - MISSION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE			18/01/2017			Mono-attributaire	ASSISTANCE ET COORDINATION	64160	RIUPEYROUS	24 mois	6 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170026	MISSION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A LA RENOVATION DU CENTRE DE SANTE PLACE FERRE A TARBES			09/02/2017			Mono-attributaire	SOCOTEC TARBES	65000	TARBES	24 mois	4 686,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170027	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE A LA RENOVATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE 5 RUE GASTON DREYT A TARBES			09/02/2017			Mono-attributaire	SOCOTEC TARBES	65000	TARBES	24 mois	14 115,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170028	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE A LA RENOVATION DU CENTRE DE SANTE A TARBES			09/02/2017			Mono-attributaire	SOCOTEC TARBES	65000	TARBES	24 mois	15 930,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170031	LOCATION DE VOITURES A TARIF SOCIAL	1	PAYS DES GAVES	24/02/2017	Sans	4 200,00	Mono-attributaire	WIMOOV TARBES	65000	TARBES	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170032	LOCATION DE VOITURES A TARIF SOCIAL	2	COTEAUX LANNEMEZAN-NESTES-BAROUSSE	27/02/2017	Sans	2 975,70	Mono-attributaire	BC SERVICES AIR-LOC	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170033	LOCATION DE VOITURES A TARIF SOCIAL	3	AGGLOMERATION TARBAISE/VAL D'ADOUR/HAUT-ADOUR	24/02/2017	Sans	6 600,00	Mono-attributaire	WIMOOV TARBES	65000	TARBES	11 mois		
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170034	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES COLLEGE VICTOR HUGO A TARBES			22/02/2017			Groupement	PERETTO ET PERETTO ARCHITECTES / SETES	65100	LOURDES	60 mois	21 725,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170048	MARCHE DE PROGRAMMISTE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE DE LANNEMEZAN (65)			14/03/2017			Mono-attributaire	T.S.A.	64200	BASSUSSARRY	12 semaines	12 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170049	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES COLLEGE DES TROIS VALLEES A LUZ SAINT SAUVEUR (65)			15/03/2017			Mono-attributaire	GRESLOT BEATRICE	64000	PAU	7 semaines	13 360,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170050	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC (65)			14/03/2017			Groupement	LARRONDO / GLEIZE ENERGIE SERVICE	65000	TARBES	12 semaines	12 875,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170051	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU (65)			15/03/2017			Groupement	ATELIER 2 A / SETES	65000	TARBES	14 semaines	15 200,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170053	MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSERVATION DES PAVILLONS NORD-OUEST A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU			22/03/2017			Groupement	GUILLAUME CLEMENT / TAILLANDIER LAURENT	33800	BORDEAUX	16 semaines	14 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170054	MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ATELIERS SUR LE 5 RUE GASTON DREYF			29/03/2017			Groupement	LARRONDO / ATELIER ETUDES CHARPENTES / ENERGECO	65000	TARBES	12 mois	15 750,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170055	MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE DEMOLITION DES ANCIENS SANITAIRES ET TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RESTAURATION DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN			30/03/2017			Groupement	LAVIGNE / INSPYR ENERGIES ENVIRONNEMENT	64000	PAU	10 mois	12 530,50	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170067	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES DU COLLEGE DESAIX A TARBES (65)			11/05/2017			Mono-attributaire	GRESLOT BEATRICE	64000	PAU	52 mois	12 960,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170068	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES DU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES (65)			11/05/2017			Mono-attributaire	GRESLOT BEATRICE	64000	PAU	52 mois	10 480,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170071	MARCHE D'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION POUR LE REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DU DEPARTEMENT A TARBES			18/05/2017			Mono-attributaire	GLEIZE ENERGIE SERVICE	65000	TARBES	4 semaines	19 800,00	
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170073	MODULES D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT LIES AU LOGEMENT			18/05/2017	Sans	1 400,00	Mono-attributaire	CONFEDERATION SYNDICALE FAMILLES	65000	TARBES	2 mois		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170156	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DEMOLITION DES ANCIENS SANITAIRES ET DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RESTAURATION DU DEGAGEMENT N° 2 ABBAYE DE SAINT SEVER DE RUSTAN			27/06/2017			Mono-attributaire	SOCOTEC TARBES	65000	TARBES	6 mois	2 100,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170278	DEMENAGEMENTS ET EMMENAGEMENT DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS A TARBES			27/07/2017			Mono-attributaire	ZAFATI	65000	TARBES	2 semaines	7 029,17	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170322	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN (65)			16/09/2017			Mono-attributaire	DURVELLE LAURENT	65690	MONTIGNAC	52 mois	16 932,44	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170008	CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) POUR LA REHABILITATION DU SITE GASTON DREYT A TARBES			08/02/2017			Groupement	LARRONDO / ENERGECO / BASSI JOEL / ACOUSTIQUE COTE BASQUE / ATELIER ETUDES CHARPENTES	65000	TARBES	24 mois	235 415,00	
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170014	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU LOGICIEL DE GESTION DES INDEMNITES CHOMAGE INDELINE			16/02/2017	3 000,00	30 000,00	Mono-attributaire	CENTRE ETUDE GESTION ALLOCATION PERTE EMPLOI	75002	PARIS	48 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170015	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D'ESTIME DE SOI A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	1	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D' « ESTIME DE SOI » A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES GAVES	22/02/2017	Sans	12 000,00	Mono-attributaire	STYL VOUS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170016	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D'ESTIME DE SOI A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	2	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D' « ESTIME DE SOI » A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE TARBES ET SON AGGLOMERATION	22/02/2017	Sans	9 000,00	Mono-attributaire	STYL VOUS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	11 mois		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170017	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D'"ESTIME DE SOI" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	3	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D' « ESTIME DE SOI » A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-ADOUR	22/02/2017	Sans	1 800,00	Mono-attributaire	RIVAGES	65500	ARTAGNAN	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170018	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D'"ESTIME DE SOI" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	4	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES D'« ESTIME DE SOI » A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'ADOUR	22/02/2017	Sans	4 800,00	Mono-attributaire	RIVAGES	65500	ARTAGNAN	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170019	LA CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES "DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	1	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES « DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS» A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES GAVES	22/02/2017	Sans	20 000,00	Mono-attributaire	STYL VOUS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170020	LA CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES "DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	2	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES « DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS» A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE TARRES ET SON AGGLOMERATION	22/02/2017	Sans	20 000,00	Mono-attributaire	STYL VOUS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170021	LA CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES "DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	3	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES « DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS» A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE COTEAUX LANNEMEZAN-NESTES-BAROUSSE	24/02/2017	Sans	10 000,00	Groupement	GRETA MIDI-PYRENEES SUD / RIVAGES	31210	GOURDAN POLIGNAN	11 mois		

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170022	LA CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES "DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION	4	CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES « DYNAMISATION ET VALORISATION DE POTENTIELS» A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'ADOUR	22/01/2017	Sans	10 000,00	Groupement	GRETA MIDI-PYRENEES SUD / RIVAGES	31210	GOURDAN POLIGNAN	11 mois		
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170023	LA CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE MODULES "CONNAITRE LES CODES DES ENTREPRISES" A DESTINATION DES PUBLICS EN INSERTION			22/02/2017	Sans	34 000,00	Mono-attributaire	FACE PAYS DE L'ADOUR	64000	PAU	11 mois		
5MAAR - EX Service Agriculture et Aménagement rural	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170059	ELABORATION DU SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)			18/04/2017	Sans	6 réunions	Mono-attributaire	TERRITOIRES CITOYENS CONSEILS	54112	ALLAMPS	10 mois	38 400,00	
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170144	ORGANISATION D'UNE SESSION QUALIFIANTE POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES DANS LE CADRE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DES 240H			12/07/2017	Sans	88 000,00	Mono-attributaire	INSTITUT SAINT SIMON	31100	TOULOUSE	35 mois		
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170173	ACQUISITION MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE SUIVI DES STATIONS D'EPURATION			09/08/2017	5 000,00	80 000,00	Mono-attributaire	IGA - INFORMATIQUE GEOPHYSIQUE APPLIQUEES	37000	TOURS	48 mois		
5MAAR - EX Service Agriculture et Aménagement rural	5MAAR - EX Service Agriculture et Aménagement rural	170273	STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES			24/07/2017	Sans	9 réunions	Mono-attributaire	AXENNE	69003	LYON	10 mois	47 075,00	
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170337	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'AGENCE LANNEMEZAN NESTES	09/10/2017	Sans	7 273,19	Multi-attributaire	FLEXILOC	40008	MONT DE MARSAN CEDEX	12 mois		
										LOXAM	65420	IBOS			

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
			DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES		BAROUSSE (SECTEUR D'ARREAU)					LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE- MARSAN CEDEX			
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170338	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'AGENCE TARBES HAUT ADOUR (SECVTEUR DE BAGNERES DE BIGORRE)	09/10/2017	Sans	7 336,13	Multi-attributaire	LOXAM	65420	IBOS	12 mois		
										LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE- MARSAN CEDEX			
										LOCATLAS	38420	DOMENE			
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170339	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	3	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'AGENCE DES COTEAUX (SECTEUR DE GALAN)	09/10/2017	Sans	4 809,92	Multi-attributaire	BIGORRE LOCATION	65220	LALANNE TRIE	12 mois		
										FLEXILOC	40008	MONT DE MARSAN CEDEX			
										LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE- MARSAN CEDEX			
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170340	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	4	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'AGENCE DES GAVES (SECTEUR DE LOURDES)	09/10/2017	Sans	6 629,58	Multi-attributaire	LOXAM	65420	IBOS	12 mois		
										LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE- MARSAN CEDEX			
										LOCATLAS	38420	DOMENE			
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170341	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	5	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'AGENCE VAL D'ADOUR (SECTEUR DE MAUBOURGUET)	09/10/2017	Sans	4 530,83	Multi-attributaire	LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE- MARSAN CEDEX	12 mois		
										LOXAM	65420	IBOS			
										LOCATLAS	38420	DOMENE			

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170342	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	6	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS POUR LE PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL	09/10/2017	Sans	3 432,25	Multi-attributaire	LOXAM	65420	IBOS	12 mois		
										LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE-MARSAN CEDEX			
										KILOUTOU	65420	IBOS			
3ROU - ROUTES	3ROUP - PARC ROUTIER	170343	LOCATION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS ET DE TRANSPORT POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	7	LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS GROS TONNAGE (POUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT)	09/10/2017	Sans	35 264,17	Multi-attributaire	LOCATLAS	38420	DOMENE	12 mois		
										LOCADOUR GUYENNE LANGUEDOC ROUSSILLON	40002	MONT-DE-MARSAN CEDEX			
										BIGORRE LOCATION	65220	LALANNE TRIE			
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170052	CONTROLES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LES BATIMENTS DES HAUTES-PYRENEES			22/03/2017	Sans	23 600,00	Mono-attributaire	QUALICONSULT EXPLOITATION	33170	GRADIGNAN	48 mois	68 660,30	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170056	MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS ET BARRIERES AUTOMATIQUES DES BATIMENTS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES			18/04/2017	Sans	46 000,00	Mono-attributaire	KONE	64320	BIZANOS	48 mois	115 007,00	
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170057	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DU LOGICIEL ATAL			11/04/2017	30 000,00	180 000,00	Mono-attributaire	BERGER LEVRAULT	31670	LABEGE	48 mois		
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170159	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION D'ASTRE GF ET PRESTATIONS ASSOCIEES			27/07/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	GFI PROGICIELS	93400	SAINT-OUEN	48 mois		300 000,00
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170160	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICE DU LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ASTRE RH			27/07/2017	Sans	Sans	Mono-attributaire	GFI PROGICIELS	93400	SAINT-OUEN	48 mois		300 000,00

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170311	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	DROIT PRIVE GENERAL	25/09/2017	Sans	10 000,00	Mono-attributaire	LAFAY AD2P AVOCATS	75002	PARIS	24 mois		
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170312	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	DROIT SOCIAL	25/09/2017	Sans	20 000,00	Mono-attributaire	SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH	75007	PARIS	24 mois		
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170313	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	3	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	25/09/2017	Sans	24 000,00	Mono-attributaire	Avocat Cabinet Lhéritier			24 mois		
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170314	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	4	DROIT PUBLIC GENERAL	25/09/2017	Sans	30 000,00	Mono-attributaire	ADAMAS AVOCATS ASSOCIES	69455	LYON CEDEX 06	24 mois		
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170315	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	5	DROIT ELECTORAL	25/09/2017	Sans	8 000,00	Mono-attributaire	LANDOT ET ASSOCIES	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	24 mois		
4AJ - SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170316	CONSULTATION ET REPRESENTATION JURIDIQUES POUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	6	DROIT DES RESSOURCES HUMAINES	25/09/2017	Sans	10 000,00	Mono-attributaire	LANDOT ET ASSOCIES	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	24 mois		
4INF - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170356	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DES PROGICIELS DE LA GAMME GEOMAP-IMAGIS TARBES			06/12/2017	28 000,00	160 000,00	Mono-attributaire	GEOMAP-IMAGIS	30015	NIMES CEDEX 1	48 mois		
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170332	AUSCULTATION ET DIAGNOSTIC DE CHAUSSEES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES			30/10/2017	0,00	120 000,00	Mono-attributaire	RINCENT BTP SERVICES MATERIAUX	76140	LE PETIT QUEVILLY	48 mois		
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170004	CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE SUR AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU COLLEGE MASSEY A TARBES			14/02/2017			Groupement	ESTANGOY MICHEL / VERNET ECO COORDINATION / AROBAT / GLEIZE ENERGIE SERVICE / FCO CONSEIL / ACE CONSULTING	65000	TARBES	24 mois	268 100,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170005	CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE SUR AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) POUR LA REHABILITATION DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE SITUÉE PLACE FERRE A TARBES			10/02/2017			Groupement	ATELIER DUCASTAING / BECICE / IPB / GAMBA / PRO GC / COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL / 3CSI	65000	TARBES	24 mois	265 350,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170166	MODERNISATION CHAUFFERIE SUR LE SITE DE LA VILLA DGS A TARBES			06/07/2017			Mono-attributaire	3B DULAU THERMIQUE	65100	LOURDES	6 mois	13 223,95	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170310	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	3	MENUISERIES	03/08/2017			Mono-attributaire	SEE LERDA	65390	ANDREST	3 mois	5 328,34	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170350	MISE EN PLACE DE PARAFONDRES POUR LA PROTECTION DU SYSTEME INFORMATIQUE A LA GENDARMERIE CHARRAZ A TARBES			27/10/2017			Mono-attributaire	NAUEL ELEC	65350	BOULIN	1 mois	12 236,49	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170357	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N°2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	5	ELECTRICITE	23/11/2017			Mono-attributaire	SPIE SUD OUEST	65600	SEMEAC	5 mois	11 780,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170072	TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC-ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR			02/06/2017			Mono-attributaire	COULEUR SOLEIL	81000	ALBI	4 mois	470 219,65	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170010	TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC	2	ETANCHEITE	10/03/2017			Mono-attributaire	EG BAT	31780	CASTELGINEST	8 mois	24 484,43	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170011	TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC	3	PLATRERIE - CLOISON - ISOLATION - PLAFONDS	08/03/2017			Mono-attributaire	FINIBAT	65000	TARBES	8 mois	43 990,84	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170012	TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC	4	CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	08/03/2017			Mono-attributaire	EIFFAGE ENERGIE SUD OUEST	65000	TARBES	8 mois	195 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170013	TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC	5	ELECTRICITE	10/03/2017			Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	82130	LAFRANCAISE	8 mois	31 199,22	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170036	TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE RESEAUX A L'ANCIENNE DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE A TARBES			09/03/2017			Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX	3 mois	406 153,60	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170069	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES			19/05/2017	Sans	1 000 000,00	Mono-attributaire	MOZERR SIGNAL	31120	PORTET SUR GARONNE	48 mois		
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170075	TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ETANCHEITE ET DU DRAINAGE DU PARAVALANCHE N°2 RD918 - PR46+205			09/06/2017			Groupement	MV-TP / ACCHINI	65700	MAUBOURGUE T	3 mois	333 176,75	
3ROU - ROUTES	3ROU0 - AGENCE PAYS DES GAVES	170041	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC CHAUFFEURS POUR TRAITER DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'AGENCE DES ROUTES SU PAYS DES GAVES			07/03/2017	Sans	89 000,00	Multi-attributaire	COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES	12 mois		
									ENTREPRISE MALET	65460	BOURS				
									SOGEP	65100	ADE				
									ETS SOARES FRERES	65260	PIERREFITTE NESTALAS				
									LHEZ JEAN	65220	BUGARD				
									GUINTOLI	65950	TARBES CEDEX 9				
									ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX				

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170042	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC CHAUFFEURS POUR TRAITER DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DU PLATEAU DE LANNEMEZAN DES VALLEES DES NESTES ET BAROUSSE			08/03/2017	Sans	89 000,00	Multi- attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP	12 mois		
										SOCIETE LOURONNAISE TRAVAUX ET SERVICES	65510	LOUDENVILLE			
										VISAGO LOCATP SERVICES	31110	BAGNERES-DE- LUCHON			
										INEXENCE	65250	LA BARTHE DE NESTE			
										COLAS SUD- OUEST	65000	TARBES			
										ETS MUR	65410	SARRANCOLIN			
										LHEZ JEAN	65220	BUGARD			
										GUINTOLI	65950	TARBES CEDEX 9			
										ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX			
DASTUGUE JEAN ET FILS	65330	GALAN													
3ROU - ROUTES	3ROU7 - AGENCE PAYS DE TARBES HAUT-ADOUR	170043	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC CHAUFFEURS POUR TRAITER DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DE TARBES ET DU HAUT ADOUR			10/03/2017	Sans	89 000,00	Multi- attributaire	ENTREPRISE MALET	65460	BOURS	12 mois		
										COLAS SUD- OUEST	65000	TARBES			
										INEXENCE REALISATION FRANCE	65250	LA BARTHE DE NESTE			
										SOGEF	65100	ADE			
										LHEZ JEAN	65220	BUGARD			
										GUINTOLI	65950	TARBES CEDEX 9			
										ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX			

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	3ROU5 - AGENCE PAYS DES COTEAUX	170044	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC CHAUFFEURS POUR TRAITER DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DES COTEAUX			10/03/2017	Sans	89 000,00	Multi-attributaire	INEXENCE REALISATION France	65250	LA BARTHE DE NESTE	12 mois		
										ENTREPRISE MALET	65460	BOURS			
										COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES			
										LHEZ JEAN	65220	BUGARD			
										GUINTOLI	65950	TARBES CEDEX 9			
										ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX			
3ROU - ROUTES	3ROU9 - AGENCE PAYS DU VAL D'ADOUR	170045	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC CHAUFFEURS POUR TRAITER DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DU VAL D'ADOUR			10/03/2017	Sans	89 000,00	Multi-attributaire	INEXENCE REALISATION France	65250	LA BARTHE DE NESTE	12 mois		
										ENTREPRISE MALET	65460	BOURS			
										COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES			
										SOSEP	65100	ADE			
										LHEZ JEAN	65220	BUGARD			
										ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX			
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170046	RD112 - COMMUNE DE BAREILLES - TRAVAUX D'AMELIORATION DU PONT DE POUY SUR LE RUISSEAU DE LASTIE - PR 7+730			10/03/2017			Mono-attributaire	MV-TP	65150	ST LAURENT DE NESTE	1 mois	20 791,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170047	CONSTRUCTION D'UN AUVENT AU COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC			10/03/2017			Mono-attributaire	NESTADOUR	65290	LOUEY	6 mois	76 277,80	
3ROU - ROUTES	3ROU5 - AGENCE PAYS DES COTEAUX	170060	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER - AGENCE DEPARTEMENTALE DES ROUTES DES COTEAUX			14/04/2017			Mono-attributaire	LAGARDE DEBROUSSAILLAGE	09120	MALLEON	6 semaines	31 500,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3ROU - ROUTES	3ROU0 - AGENCE PAYS DES GAVES	170061	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER (17M MINIMUM) ET BROYAGE DES PRODUITS DE TAILLE DES DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DU PAYS DES GAVES A LOURDES			25/04/2017			Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65100	BOURREAC	12 semaines	58 200,00	
3ROU - ROUTES	3ROU7 - AGENCE PAYS DE TARBES HAUT-ADOUR	170062	ABATTAGE ET ELAGAGE SUR LA RD N°84 ROUTE DES PALOMIERES - COMMUNES DE GERDE ET BAGNERES DE BIGORRE			24/04/2017			Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65100	BOURREAC	4 semaines	19 700,00	
3ROU - ROUTES	3ROU0 - AGENCE PAYS DES GAVES	170063	CAMPAGNE DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE AVEC EPAREUSE A LONG BRAS, DES TALUS ET DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DES GAVES - LOURDES - HAUTES -PYRENEES			27/04/2017			Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65100	BOURREAC	12 semaines	30 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170074	REPRISES DES FACADES CENTRE D'EXPLOITATION GAVARNIE LOT.1 : TRAVAUX DE MACONNERIE ENDUITS			21/03/2017			Mono-attributaire	PRATDESSUS FRERES	65120	LUZ SAINT SAUVEUR	3 mois	36 228,95	
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170161	RD422 - COMMUNE DE ANTICHAN - AMENAGEMENT DE SECURITE - ELARGISSEMENT DU PR1+580 AU PR1+680			11/07/2017			Mono-attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP	1 mois	14 895,00	
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170162	RD222 - COMMUNE DE ANTICHAN - AMENAGEMENT DE SECURITE - CARREFOUR RD422 - PRO+590 AU PRO+730			17/07/2017			Mono-attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP	1 mois	35 100,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170163	HPSN TRAVAUX MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE			03/07/2017			Mono-attributaire	IDEX ENERGIES	92100	BOULOGNE BILANCOURT	2 mois	72 751,37	
3ROU - ROUTES	3ROU0 - AGENCE PAYS DES GAVES	170167	RD 13 - PR 30+950 AU PR 31+000 - COMMUNE DE SIREIX - RECTIFICATION DE VIRAGE			11/07/2017			Mono-attributaire	ETS SOARES FRERES	65260	PIERREFITTE NESTALAS	5 semaines	36 638,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170227	VALORISATION PAR LA LUMIERE DE L'ANCIEN SEMINAIRE A TARBES : TRAVAUX D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE EXTERIEUR			21/06/2017			Mono-attributaire	SPIE SUD OUEST	65600	SEMEAC	2 mois	66 751,70	
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170275	RD 25- COMMUNE DE GENOS AMENAGEMENT DE SECURITE - ELARGISSEMENT CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT			17/07/2017			Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE ROUGE-SEGUELA	31110	MOUSTAJON	1 mois	78 872,50	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170276	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PONT DE HERES ET DEMOLITION DE L'ANCIEN OUVRAGE MACONNE - RD58 - PR6+678 - COMMUNE DE HERES			17/07/2017			Mono-attributaire	GEOVIA	65500	VIC EN BIGORRE	2 mois	47 479,00	
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170277	RD 78 - COMMUNE DE LA BARTHE DE NESTE AMENAGEMENT DE SECURITE ELARGISSEMENT DU PR5+980 AU PR6+315			17/07/2017			Mono-attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP	1 mois	36 684,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170287	COLLEGE VICTOR HUGO TRAVAUX CHARPENTE - COUVERTURE - RECUPERATION EP - BARDAGE - SERRURERIE			28/07/2017			Mono-attributaire	METALLERIE ROJO	65600	SEMEAC	2 mois	25 176,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170290	TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURS GENDARMERIE CHARRAZ			31/08/2017			Mono-attributaire	LES MENUISIERS BAGNERAIS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	4 mois	86 190,00	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170292	RD 140 - RECTIFICATION DE TRACE - PR0+520 AU PR0+580 - COMMUNE DE VIEY			10/08/2017			Mono-attributaire	SOCIETE BIGOURDANE DE TRAVAUX PUBLICS*	65800	AUREILHAN	5 semaines	29 948,00	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170293	RD 939 - COMMUNE DE LANNEMEZAN- AMENAGEMENT DE SECURITE - ASSAINISSEMENT PLUVIAL DU PR 24+965 AU PR 24+807			10/07/2017			Mono-attributaire	DASTUGUE JEAN ET FILS	65330	GALAN	1 mois	34 972,75	
3ROU - ROUTES	3ROU - ROUTES	170295	RD 918 - COMMUNE DE BAREGES - AMENAGEMENT ACCES A LA VOIE LAURENT FIGNON - PR 32+585 AU PR 32+660			16/08/2017			Mono-attributaire	ETS SOARES FRERES	65260	PIERREFITTE NESTALAS	5 semaines	33 927,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170296	TRAVAUX DE VRD SUR LE SITE DU 5 RUE GASTON DREYT A TARBES			24/08/2017			Mono-attributaire	SOCIETE BIGOURDANE DE TRAVAUX PUBLICS*	65800	AUREILHAN	2 mois	56 757,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170299	TRAVAUX DE DEMOLITIONS ET DESAMIANTAGE SUR LE SITE DU 5 RUE GASTON DREYT A TARBES			23/08/2017			Mono-attributaire	EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI-PYRENEES	31031	TOULOUSE CEDEX 4	2 mois	79 861,16	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170301	COLLEGE BAGNERES TRAVAUX PEINTURE DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS ACCESSIBILITE DES HANDICAPES			11/07/2017			Mono-attributaire	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	33300	BORDEAUX	2 mois	26 367,40	
3ROU - ROUTES	3ROU6 - AGENCE PAYS DES NESTES	170302	RD30 - COMMUNES DE GREZIAN ET ANCIZAN - AMENAGEMENT DE SECURITE - ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE - PRO+170 AU PRO+500			21/08/2017			Mono-attributaire	COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES	1 mois	54 166,36	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170309	TRAVAUX DE MACONNERIE AUTOUR DE LA PISCINE A ST PE DE BIGORRE			08/09/2017			Mono-attributaire	PRATDESSUS FRERES	65120	LUZ SAINT SAUVEUR	3 mois	32 593,12	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170324	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	1	DEMOLITIONS - GROS OEUVRE	21/09/2017			Mono-attributaire	BIGORRE HABITAT	65290	JUILLAN	3 mois	12 756,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170325	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	2	CHARPENTE - COUVERTURE	21/09/2017			Mono-attributaire	BIGORRE HABITAT	65290	JUILLAN	3 mois	10 785,73	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170326	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	3	MENUISERIE ALUMINIUM + BANCS	22/09/2017			Mono-attributaire	LES MENUISIERS BAGNERAIS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	3 mois	4 392,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170327	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	4	CLOISONS SECHES	21/09/2017			Mono-attributaire	DEGRYSE NARCISSE	65350	CASTERA LOU	3 mois	2 882,92	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170328	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	5	PEINTURE	21/09/2017			Mono-attributaire	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	33300	BORDEAUX	3 mois	2 625,83	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170329	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	6	CARRELAGE FAIENCE	21/09/2017			Mono-attributaire	CUELLO	65400	ARGELES GAZOST	3 mois	3 496,34	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170330	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	7	ELECTRICITE CHAUFFAGE	21/09/2017			Mono-attributaire	LONCAN DANIEL	65130	ASQUE	3 mois	2 750,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170331	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	8	PLOMBERIE SANITAIRE	21/09/2017			Mono-attributaire	BIGORRE HABITAT	65290	JUILLAN	3 mois	1 077,50	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170333	TRAVAUX DE REPARATIONS PAR ENROBES PROJETES A L'EMULSION DE BITUME SUR ROUTES DEPARTEMENTALES			25/10/2017	0,00	80 000,00	Mono-attributaire	LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS	64800	COARRAZE	48 mois		
3ROU - ROUTES	3ROU9 - AGENCE PAYS DU VAL D'ADOUR	170335	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER A SCIES CIRCULAIRES ET BROYAGE DES PRODUITS DE TAILLE DES DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DU PAYS DU VAL D'ADOUR			03/10/2017			Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65100	BOURREAC	7 semaines	58 200,00	
3ROU - ROUTES	3ROU5 - AGENCE PAYS DES COTEAUX	170355	REMPLACEMENT DE GARDE-CORPS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DES COTEAUX			17/11/2017			Mono-attributaire	MV-TP	65150	ST LAURENT DE NESTE	7 semaines	34 070,40	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170364	COLLEGE VICTOR HUGO TRAVAUX DEMOLITION ET GROS OEUVRE POUR MISE EN OEUVRE PRECONISATIONS ADAP ET MISE EN PLACE D'UN ASCENSEUR			31/07/2017			Mono-attributaire	ENTREPRISE JUAN	65150	SAINTE LAURENT DE NESTE	2 mois	28 690,84	
3ROU - ROUTES	3ROU7 - AGENCE PAYS DE TARBES HAUT-ADOUR	180005	RD 902, RD 817, RD 817G - TARBES, IBOS, BORDERES-SUR-L'ECHAZ - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE ROUTES DEPARTEMENTALES DANS LE CADRE D'UNE GESTION RAISONNEE DES DEPENDANCES VERTES, DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS, DES ILOTS, DES TALUS, DES PLANTATIONS D'ARBRES, D'ARBUSTES			23/12/2017			Mono-attributaire	A-JUIHER NATURE	09000	FOIX	12 mois	13 800,00	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170024	COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU - RENOVATION THERMIQUE	1	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - FERMETURES	10/03/2017			Mono-attributaire	LABASTERE 65	65380	LANNE	9 mois	159 948,77	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170025	COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU - RENOVATION THERMIQUE	2	PLATRERIE - ISOLATION	11/03/2017			Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	9 mois	78 945,23	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170029	COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU - RENOVATION THERMIQUE	3	PEINTURE	23/03/2017			Mono-attributaire	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	33300	BORDEAUX	9 mois	33 744,20	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170030	COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU - RENOVATION THERMIQUE	4	ELECTRICITE GENERALE	13/03/2017			Mono-attributaire	ELECTRICITE COUSERANS BIGORRE COMMINGES LORP	09190	LORP SENTARAILLE	9 mois	24 486,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170115	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	1	GROS OEUVRE - DEMOLITION	04/07/2017			Mono-attributaire	VIGNES	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	11 mois	290 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170117	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	3	SERRURERIE	05/07/2017			Mono-attributaire	F2GP	65100	LOURDES	11 mois	57 779,20	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170130	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	4	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM	05/07/2017			Mono-attributaire	ABP MENUISERIES	65300	LANNEMEZAN	11 mois	73 250,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170131	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	5	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	05/07/2017			Mono-attributaire	LES MENUISIERS BAGNERAIS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	11 mois	25 772,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170133	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	6	CLOISONNEMENT - PLAFONDS - ISOLATION	05/07/2017			Mono-attributaire	JUGUES	32300	PONSAMPERE	11 mois	59 357,24	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170134	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	7	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	05/07/2017			Mono-attributaire	ADOUR PLOMBERIE INSTALLATIONS CHAUFFAGE SANITAIRES	65310	LALOUBERE	11 mois	120 520,09	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170135	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	8	ELECTRICITE	05/07/2017			Mono-attributaire	ELECTRONIC SERVICE	65601	SEMEAC CEDEX	11 mois	83 379,43	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170136	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	9	REVETEMENTS DE SOLS DURS FAIENCES	05/07/2017			Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	11 mois	47 568,48	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170141	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	10	PEINTURE - SOLS SOUPLES	05/07/2017			Mono-attributaire	BOUYSSONNIE CHRISTIAN	65460	BAZET	11 mois	60 300,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170142	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	11	ASCENCEUR	06/07/2017			Mono-attributaire	PYRENEES ASCENSEURS	65690	BARBAZAN-DEBAT	11 mois	27 000,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170143	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	13	ETANCHEITE	07/07/2017			Mono-attributaire	SOPREMA ENTREPRISES EX SOPREMA ETANCHEITE	64140	LONS	11 mois	13 767,19	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170228	ROUTE DEPARTEMENTALE N°940 PR7+010 AU PR7+185 / COMMUNE DE POUYEFERRE / TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE TOURNE A GAUCHE			21/07/2017			Mono-attributaire	ENTREPRISE MALET	65460	BOURS	2 mois	114 979,70	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170297	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	2	CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - BARDAGE - ZINGUERIE	29/08/2017			Mono-attributaire	NESTADOUR	65290	LOUEY	10 mois	112 617,03	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170298	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT C AU COLLEGE ASTARAC-BIGORRE A TRIE-SUR-BAISE	12	ENDUITS EXTERIEURS	26/08/2017			Mono-attributaire	ENDUITS COUSERANS	09200	SAINT GIRONS	10 mois	8 228,05	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170300	AMELIORATION D'UN DISPOSITIF ANTI-EMBACLES EN AMONT DE L'ECLUSE DU CANAL DU MOULIN			28/08/2017			Groupement	MV-TP / ACCHINI	65150	ST LAURENT DE NESTE	6 semaines	102 229,40	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170303	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	1	ETANCHEITE-DESCENTE EAUX PLUVIALES ET RIVES DE TOITURE	30/08/2017			Mono-attributaire	IDEE ETANCHE	65420	IBOS	3 mois	5 499,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170304	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	2	PLATRERIE-ISOLATION-FAUX PLAFONDS-CLOISONS	31/08/2017			Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	12 semaines	15 997,42	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170305	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	4	ELECTRICITE	01/09/2017			Mono-attributaire	SPIE SUD OUEST	65600	SEMEAC	12 semaines	18 200,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170306	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	5	PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	04/09/2017			Mono-attributaire	SOCIETE EXPLOITATION DU BATIMENT	65500	VIC EN BIGORRE	12 semaines	24 570,40	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170307	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	6	PEINTURE ET SOLS SOUPLES	30/08/2017			Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS	12 semaines	8 987,00	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170308	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE LATEP (LABORATOIRE DE THERMIQUE ENERGETIQUE ET PROCEDES)	7	VRD ET MACONNERIE	31/08/2017			Mono-attributaire	ENTREPRISE MALET	65460	BOURS	12 semaines	13 373,80	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170320	TRAVAUX D'AMELIORATION DU PONT SUR L'ARROS - RD14 - COMMUNE CHELLE-DEBAT			02/10/2017			Mono-attributaire	INEXENCE REALISATION FRANCE EX LOPEZ TRAVAUX PUBLI	65250	LA BARTHE DE NESTE	3 mois	157 948,00	
3ROU - ROUTES	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170321	AMENAGEMENT DE LA LIAISON TARBES / BAGNERES DE BIGORRE SECTION SOUES / ARCIZAC-ADOUR ROUTE DEPARTEMENTALE N°292 PRO+625 AU PRO+810 COMMUNE DE BARBAZAN DEBAT TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE GIRATOIRE			12/10/2017			Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX	2 mois	360 402,60	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170344	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	1	GROS OEUVRE - MACONNERIE - DALLAGE TERRE CUITE - ENDUITS	09/11/2017			Mono-attributaire	SASU SOCIETE GERSOISE RESTAURATION DU PATRIMOINE	32700	MARSOLAN	5 mois	56 392,31	

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170346	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	3	CARRELAGE FAIENCES	14/11/2017			Mono-attributaire	FINIBAT	65000	TARBES	5 mois	5 141,40	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170347	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	4	CLOISONNEMENTS INTERIEURS - PLATRERIE	14/11/2017			Mono-attributaire	FINIBAT	65000	TARBES	5 mois	6 104,70	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170348	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	6	VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	10/11/2017			Mono-attributaire	PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE SERVICES	65690	BARBAZAN DEBAT	5 mois	6 515,25	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170349	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RESTAURATION DES SANITAIRES ET DU DEGAGEMENT N° 2 A L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	7	PEINTUE	09/11/2017			Mono-attributaire	PORTASSAU	65000	TARBES	5 mois	5 037,85	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170351	TRAVAUX DE CONSERVATION DES PAVILLONS NORD-OUEST ET SUD-OUEST A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU A BONNEMAZON	1	MACONNERIE	21/11/2017			Mono-attributaire	RODRIGUES BIZEUL	46230	FONTANES	3 mois	27 915,89	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170352	TRAVAUX DE CONSERVATION DES PAVILLONS NORD-OUEST ET SUD-OUEST A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU A BONNEMAZON	2	CHARPENTE	21/11/2017			Mono-attributaire	RODRIGUES BIZEUL	46230	FONTANES	3 mois	12 711,08	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	SERVICE COMMANDE PUBLIQUE	170353	TRAVAUX DE CONSERVATION DES PAVILLONS NORD-OUEST ET SUD-OUEST A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU A BONNEMAZON	3	COUVERTURE	20/11/2017			Mono-attributaire	TECHNIQUES CHARPENTES BOIS DES PYRENEES	65300	LANNEMEZAN	3 mois	61 220,41	
DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	DIRECTION EDUCATION ET BATIMENTS	170366	TRAVAUX DE CONSERVATION DES PAVILLONS NORD-OUEST ET SUD-OUEST A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU A BONNEMAZON - MENUISERIE			22/12/2017			Mono-attributaire	D EXPLOITATION IVORRA	34120	PEZENAS	3 mois	4 100,00	
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170058	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS A LA DEMANDE DESSERTE LOURDES - BAGNERES - LA MONGIE			31/03/2017	5 000,00	60 000,00	Mono-attributaire	COSTA VOYAGES	65100	LOUBAJAC	8 mois		
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170358	DESSERTE DES STATIONS DE SKI DEPUIS L'AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES EN TRANSPORTS COLLECTIFS	1	DESSERTE STATION DE CAUTERETS VIA LOURDES	16/11/2017	Sans	20 000,00	Multi-attributaire	AUTOBUS CIRCUITS TOURISTIQUES LOURDAIS CARALLIANCE	65100	LOURDES	5 mois		
										LURO VOYAGES	65100	JARRET			

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2017

Service référent	Service gestionnaire	N° marché	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Montant ou Qté Mini € HT Période initiale	Montant ou Qté Maxi € HT Période initiale	Type attributaire	Nom	Code postal	Commune	Durée du marché	Montant Global Forfait HT	Montant Estimé HT
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170359	DESSERTES DES STATIONS DE SKI DEPUIS L'AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES EN TRANSPORTS COLLECTIFS	2	DESSERTES STATION LA MONGIE VIA BAGNERES	16/11/2017	Sans	18 000,00	Multi-attributaire	LURO VOYAGES	65100	JARRET	5 mois		
										TRANSPORTS ENVENEMENTS	64230	BOUGARBER			
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170360	DESSERTES DES STATIONS DE SKI DEPUIS L'AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES EN TRANSPORTS COLLECTIFS	3	DESSERTES STATIONS DE SAINT LARY ET PIAU ENGALY	16/11/2017	Sans	20 000,00	Multi-attributaire	TRANSPORTS ENVENEMENTS	64230	BOUGARBER	5 mois		
										AUTOBUS CIRCUITS TOURISTIQUES LOURDAIS CARALLIANCE	65100	LOURDES			
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170361	DESSERTES DES STATIONS DE SKI DEPUIS L'AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES EN TRANSPORTS COLLECTIFS	4	DESSERTES STATION DE PEYRAGUDES	16/11/2017	Sans	12 000,00	Multi-attributaire	TRANSPORTS ENVENEMENTS	64230	BOUGARBER	5 mois		
3TRANS - EX TRANSPORT	3TRANS - EX TRANSPORT	170362	DESSERTES DES STATIONS DE SKI DEPUIS L'AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES EN TRANSPORTS COLLECTIFS	5	DESSERTES STATIONS DE LUZ ET BAREGES VIA LOURDES	16/11/2017	Sans	15 000,00	Multi-attributaire	LURO VOYAGES	65100	JARRET	5 mois		
										AUTOBUS CIRCUITS TOURISTIQUES LOURDAIS CARALLIANCE	65100	LOURDES			
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170288	PI CONSEIL EN ORGANISATION - ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE ET DES OUTILS DE CONTRACTUALISATION DU CD POUR LES SAAD ET EPHAD	1	PARTIE MAZARS	31/07/2017			Mono-attributaire	UNION GROUPEMENT DES ACHATS PUBLICS	77420	CHAMPS SUR MARNE	5 mois	46 781,59	
7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	7DSD - DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	170289	PI CONSEIL EN ORGANISATION - ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE ET DES OUTILS DU CD POUR LES SAAD ET EPHAD	2	PARTIE EUROGROUP	31/07/2017			Mono-attributaire	UNION GROUPEMENT DES ACHATS PUBLICS	77420	CHAMPS SUR MARNE	5 mois	1 771,82	

LISTE DES AVENANTS CONCLUS EN 2017

DGA	INTITULE MARCHE	LOT	TITULAIRES	NOUVEAUX TITULAIRES	TYPES D'AVENANTS	Date d'effet	Montant Avenant HT
DRT	Prestations concourant à la rédaction d'actes administratifs, à l'assistance technique et administrative relatives aux acquisitions foncières		Fit Conseil à Marseille	Géofit Expert à Marseille	Transfert	22/03/2017	/
	RN21 Travaux d'aménagement de la bretelle d'accès à la RD921A dite "Bretelle de Louey"		Guintoli / Malet à Tarbes		Augmentation	25/08/2017	85 303,10
	Travaux de stabilisation du talus au niveau du virage Calypso RD920 Commune de Cauterets		Inexence / Extrem à La Barthe de Neste		Augmentation	29/08/2017	63 451,00
	Exécution de services de transports scolaires	92 - Secteur Ancizan - Guchen	Communauté de Communes des Véziaux d'Aure à Grézian	Commune de Guchen	Transfert	10/03/2017	/
		36 - Secteur Betpouy - Galan	Communauté de Communes du Magnoac	Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac	Transfert	14/06/2017	/
		37 - Secteur Monléon Magnoac - Lannemezan	Communauté de Communes du Magnoac	Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac	Transfert	14/06/2017	/
		60 - Secteur Sarlabous - Bagnères de Bigorre	Communauté de Communes des Baronnie	Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	Transfert	30/06/2017	/
		Lot 5 - Secteur Vidouze - Maubourguet	Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madiranais	Communauté de Communes Adour Madiran	Transfert	05/07/2017	/
		Lot 7 - Secteur Vidouze - Lahitte Toupière	Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madiranais	Communauté de Communes Adour Madiran	Transfert	05/07/2017	/
		lot 10 - Secteur Lascazères - Vic en Bigorre	Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madiranais	Communauté de Communes Adour Madiran	Transfert	05/07/2017	/
		93 - Secteur Aulon - Guchen	Communauté de Communes des Véziaux d'Aure à Grézian	Commune de Guchen	Transfert	10/03/2017	/
		97- Secteur Loudervielle - Arreau	Communauté de Communes de la vallée du Louron	Syndicat intercommunal de la vallée du Louron	Transfert	10/04/2017	/
		64 - Secteur Aubarède - Tarbes	Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc	Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay	Transfert	13/06/2017	/
		35 - Secteur Arné - Lannemezan	Communauté de Communes du Magnoac	Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac	Transfert	14/06/2017	/
		38 - Monlong - Thermes Magnoac	Communauté de Communes du Magnoac	Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac	Transfert	14/06/2017	/
75 - Secteur Ferrères - Loures Barousse	Communauté de Communes de Barousse	Communauté de Communes de Neste Barousse	Transfert	28/07/2017	/		
58 - Secteur Hourc - Souyeaux	Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc	Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay	Transfert	13/06/2017	/		
101 - Secteur Aragnouet - St Lary Soulan	Communauté de Communes Haute Vallée d'Aure	SIVOM Vallée d'Aure	Transfert	17/07/2017	/		

DEB	Maintenance et vérifications périodiques des moyens de secours dans les bâtiments départementaux des Hautes-Pyrénées	3- Systèmes de sécurité incendie	AMS/Siemens		Diminution	11/01/2017	-1 131,00
		1 - Moyens d'extinction	Securi's à Campuzan		Augmentation	15/06/2017	188,40
		2 - Dispositifs facilitant l'intervention des secours	Securi's à Campuzan		Augmentation	15/06/2017	3 505,00
	Travaux de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne délégation militaire départementale à Tarbes	1 - Gros œuvre	Gallego à Séméac		Augmentation	21/02/2017	42 126,79
		2 - Serrurerie Ferronnerie	Alkar à Mauléon		Augmentation	05/04/2017	6 757,99
					Diminution	21/08/2017	-529,01
		3 - Charpente bois - couverture - zinguerie	Fourcade Charpentes à Soulom		Augmentation	24/01/2017	4 392,73
					Augmentation	20/02/2017	5 287,33
					Augmentation	14/04/2017	10 353,25
		8 - Peinture - sol souple	Trioux à Bizanos		Diminution	18/01/2017	-7 935,00
		4 - Menuiseries Aluminium	Labastère à Lanne		Diminution	01/02/2017	-1 352,00
					Diminution	07/04/2017	-2 496,00
					Diminution	31/07/2017	-789,00
		5 - Menuiseries bois	Menuisiers Agenceurs de Bigorre à Séméac		Augmentation	31/07/2017	42 339,34
		6 - Cloissonnement - faux plafond - isolation	Oliveira Rogel à St Laurent de Neste		Augmentation	27/07/2017	3 314,36
		7 - Carrelage - faïence	Pardina à odos		Augmentation	28/07/2017	1 652,37
	9 - Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	Sages à Tarbes		Modification technique	22/02/2017	/	
				Augmentation	27/07/2017	2581,84	
	10 - Electricité	Spie Sud Ouest à Séméac		Diminution	23/06/2017	-2 671,08	
				Augmentation	31/07/2017	41 190,01	
				Augmentation	25/08/2017	43 861,09	
Réhabilitation de l'agence départementale des routes et construction de la maison départementale de la solidarité	5 - Couverture - bardage	Cazalas Charpente à Ordizan		Augmentation	20/04/2017	2 602,00	
	4 - Charpente métallique	Alkar à Mauléon		Diminution	11/05/2017	-4 181,40	
	3 - Gros œuvre	Socabat à St Lary		Augmentation	22/05/2017	2 904,00	
	17- Photovoltaïque	Autan Solaire à Deyme		Augmentation	22/05/2017	1 500,00	
	2 - VRD	Routière des Pyrénées à Tarbes		Augmentation	21/06/2017	192 438,00	
	7 - Menuiserie extérieure	Labastère à Lanne		Augmentation	09/11/2017	1 288,00	
	11 - Faux-plafonds	Oliveira Rogel à St Laurent de Neste		Augmentation	16/12/2017	600,00	

	Marché public d'exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments départementaux des Hautes-Pyrénées		I dex Energies à Toulouse		Diminution	06/06/2017	-1 020,00
	Collège Maréchal Foch à Arreau - Rénovation thermique	1 - Menuiseries extérieures aluminium - fermetures	Labastère à Lanne		Augmentation	16/06/2017	7 683,00
	Travaux de rénovation thermique du collège Paul Valéry à Séméac	5 - Electricité	Fauché à Aureilhan		Augmentation	21/06/2017	5 038,82
	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne delegation militaire departementale		Larrondo / BET AEC / BET Energieco / ACB		Augmentation	06/07/2017	11 630,32
	Marché réservé relatif à l'entretien des espaces verts des bâtiments départementaux		CDTPH à Castelnau Rivière Basse	EPAS65	Transfert	27/07/2017	/
	Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur avant projet sommaire pour la réhabilitation du site Gaston Dreyt situe à Tarbes		Larrondo / Energieco / AEC / Acoustique Cote Basque / Bassi		Augmentation	06/07/2017	58 665,00
	Travaux d'aménagement paysager et de réseaux à l'ancienne délégation militaire départementale à Tarbes		Routière des Pyrénées à Tarbes		Augmentation	05/07/2017	1 099,99
					Augmentation	18/08/2017	29 387,50
	Aménagement d'un bâtiment pour accueillir le LATEP	1 - Etanchéité - descente eaux pluviales et rives de toiture	Idée Etanche à ibos		Diminution	22/11/2017	-185,00
		4 - Electricité	Spie Sud Ouest à Séméac		Augmentation	12/12/2017	927,68
		6 - Peinture et sols souples	Lorenzi à Ibos		Augmentation	12/12/2017	400,00
	Contrôles règlementaires des installations techniques dans les bâtiments des Hautes-Pyrénées		Qualiconsult à Pau		Diminution	05/10/2017	640,00
	Travaux de rénovation thermique du collège Paul Valéry à séméac		Couleur Soleil à Albi		Diminution	29/08/2017	-31 346,00
DRAG	Contrat de Maintenance et d'évolution des systèmes de gestion des temps et de contrôle d'accès, logiciels Gestor et Gesac et matériels associés		GFI Chronotime à St Ouen	GFI Progiciels à St Ouen	Transfert	17/02/2017	/
	Contrat de Maintenance , services et acquisition des progiciels de la gamme Aigle		Business Geografic à Villeurbanne	Group Ciril à Villeurbanne	Transfert	01/03/2017	/
	Location longue durée et entretien de véhicules neufs par le CG65		TDA Citrën / CLV à Odos		Prolongation de délais + augmentation	26/07/2017	28 923,91
	Chèques emploi service universel préfinancés pour le CG65		Sodexo à Nanterre		Prolongation de délais	10/08/2017	/

DSD	Acquisition de vaccins dans le cadre de la politique vaccinale du Département des Hautes-Pyrénées	4 - Vaccin dT Polio Ca Vaccin diphtérie (dose réduite), Tétanos, Poliomyélite inactivé, coqueluche acellulaire	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		5- Vaccin diphtérie (dose réduite), Tétanos, Poliomyélite inactivé	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		7-Vaccin contre la poliomyélite	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		9-Vaccin contre la Rougeole	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		18-Vaccin antirabique	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		19-Vaccin contre la fièvre typhoïde	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		20-Vaccin contre la fièvre jaune	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		23-Vaccin contre la grippe	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
		24-Tuberculine	Sanofi Pasteur MSD	Sanofi Pasteur Europe	Transfert	14/02/2014	/
DDL	Procédure administrative de définition des périmètres de protection de 70 captages d'eau potable répartis sur 34 collectivités	1 - Secteurs Gaves et Adour	Asconits Consultants	Asconit	Transfert	25/07/2017	/
				Asconit	Modificatif	09/10/2017	4 025,00

Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 16/03/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Jean-Christian PEDEBOY à Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO à Monsieur Louis ARMARY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LARRAZABAL

**ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN 2017**

DOSSIER N° 512

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Vu le rapport d'observations définitives portant sur la gestion 2011-2014 du Département, reçu le 31 janvier 2017 ;

Vu l'information du Président faite le 24 mars 2017 à l'Assemblée départementale ;

Vu l'article L.243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Vu le rapport du Président informant l'Assemblée départementale des actions entreprises par la collectivité concernant les 4 recommandations adressées par la chambre régionale des comptes, à savoir :

1/ « Inverser la tendance du repli de l'épargne en contrôlant les charges à caractère général et les charges de personnel et en maîtrisant les dépenses sociales » :

La mise en place de mesures organisationnelles et financières dès 2011 a permis de contenir les dépenses de fonctionnement tout en continuant à soutenir l'économie locale par nos investissements.

On peut citer notamment : la généralisation de l'utilisation de véhicules de service gérés en pool, la dématérialisation des échanges internes, l'analyse systématique des postes devenus vacants avant de décider de les pourvoir ou de les supprimer, l'élaboration de budgets primitifs resserrés au regard des comptes administratifs, l'élaboration d'une charte de la commande publique pour diffuser une culture d'économie et d'efficacité économique auprès des collectivités du territoire départemental, la généralisation des mises en concurrence dans une optique d'économies immédiates et d'insertion sociale susceptible de replacer des usagers RSA dans le monde du travail, l'élaboration d'un schéma de développement social visant à insérer des objectifs sociaux dans toutes les politiques publiques de la collectivité...

L'effet de ces mesures se trouve toutefois fort diminué par des facteurs subis par le Département, notamment :

- côté dépenses : la persistance du reste à charge dans le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'augmentation des dépenses liées à l'accueil des MNA, l'augmentation mécanique imputable au glissement-vieillesse-technicité (GVT) affectant la masse salariale...
- côté recettes, la baisse continue de la DGF depuis 2013 (soit -28,3 M€)

2/ « Poursuivre l'amélioration de la gestion des ressources humaines en appliquant la réglementation relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail, en renforçant le contrôle des heures supplémentaires et en simplifiant le régime indemnitaire des agents » :

L'application du nouveau règlement relatif au temps de travail au 1^{er} janvier 2017 a permis de nous mettre en conformité avec la législation en vigueur. Les agents de la collectivité sont aujourd'hui sur la base annuelle règlementaire de 1607h et pointent quotidiennement pour permettre le suivi de la bonne exécution de ce volume horaire.

De même, l'application du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018 répond à la nécessité de simplifier le régime indemnitaire des agents.

3/ « Elaborer un guide interne de la commande publique » :

Un guide interne de la commande publique complet a commencé à être élaboré. Cependant, il n'a pas été achevé car le droit de la commande publique évolue constamment. Récemment, il a été réformé en profondeur en 2015 et 2016, avec notamment la disparition du code des marchés publics. Et prochainement, une nouvelle refonte des textes est prévue avec l'entrée en vigueur d'un code de la commande publique pour décembre 2018. C'est pourquoi il a été décidé d'achever la rédaction du guide interne durant le premier semestre 2019, lorsque le droit de la commande publique sera stabilisé.

4/ « Constaté les restes à réaliser, y compris ceux qui ont font l'objet d'une gestion par autorisation de paiement / crédits de paiement, et généraliser la procédure de rattachement des charges à l'exercice » :

Afin de renforcer la sincérité du résultat comptable, ces procédures ont été, selon la section budgétaire, maintenues ou mises en place dès la préparation du budget primitif pour 2017. Les restes à réaliser sont dorénavant constatés y compris pour les programmes gérés en AP/CP :

Rattachements de charges :

	Dépenses	Recettes
A l'exercice 2016	5 870 245 €	2 690 000 €
A l'exercice 2017	6 526 875 €	3 270 000 €

Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
A l'exercice 2016	179 069 €	1 681 693 €
A l'exercice 2017	210 390 €	175 000 €

Le Conseil Départemental

EN PREND ACTE

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

ARRETE

RAA N° 155 du 9 avril 2018

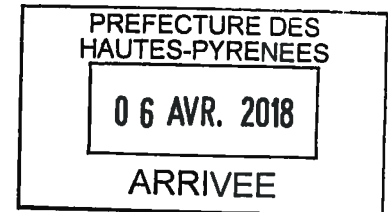
N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
3813	06/04/2018	DRAG	* Arrêté portant délégation de signature à la Direction des Territoires



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

03813

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



**OBJET : Arrêté n°
portant délégation de signature à la Direction des Territoires**

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 2 avril 2015 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental du 2 avril, du 27 avril et du 23 octobre 2015 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Considérant que **Madame Gaëlle VERGEZ** occupe les fonctions de Directrice des Territoires à la Direction de la Solidarité Départementale ;

Considérant que **Monsieur Emeric CHAMBEAU** occupe les fonctions de Chef du service des Etablissements ;

Considérant que **Madame Charlotte BLAIS-LACOME** occupe les fonctions de Responsable de la Maison Départementale de la Solidarité « Coteaux Lannemezan-Nestes-Barousse » ;

Considérant que **Madame Anne LAVIT** occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité « Coteaux Lannemezan-Nestes-Barousse » ;

Considérant que **Monsieur Anne-Marie BOYER** occupe les fonctions de Responsable de la Maison Départementale de la Solidarité « Pays des Gaves Haut Adour » ;

Considérant que **Madame Anne FORGUES-GNECCHI** occupe les fonctions médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité « Pays des Gaves » ;

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Considérant que **Madame Marie ZAMBELLI**, occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité « Haut-Adour de Bigorre » ;

Considérant que **Madame Pascale DUBERTRAND** occupe les fonctions de Responsable de la Maison Départementale de la Solidarité « Val d'Adour » ;

Considérant que **Madame Florence BARON** occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité « Val d'Adour » ;

Considérant que **Monsieur Antoine GUERRAND** occupe les fonctions de Responsable des Maisons Départementales de la Solidarité de l'Agglomération tarbaise ;

Considérant que **Madame Perrine REGIS** occupe les fonctions d'Adjointe au Responsable de la Maison Départementale de la Solidarité de l'Agglomération Tarbaise et Responsable du site « Les Bigerrions »;

Considérant que **Madame Odile AGUIRIANO** occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité de l'Agglomération Tarbaise sur le site « Les Bigerrions » ;

Considérant que **Madame Béatrice ARTHUIS VOGLIMACCI** occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité de l'Agglomération Tarbaise sur le site « Saint-Exupéry » ;

Considérant que **Madame Patricia CAZAUBON** occupe les fonctions d'Adjointe au Responsable de la Maison Départementale de la Solidarité de l'Agglomération Tarbaise et Responsable du site « Gaston Dreyt » ;

Considérant que **Madame Evelyne BEARD**, occupe les fonctions de médecin de PMI à la Maison Départementale de la Solidarité de l'Agglomération Tarbaise sur le site « Gaston Dreyt » ;

Considérant qu'il convient d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux, dont les exigences de réactivité et de continuité du service public ;

ARRETE

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Délégation de signature est accordée à **Madame Gaëlle VERGEZ**, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, en toute matière relevant de la compétence de la Direction des Territoires, tous actes, décisions, correspondances et documents de toute nature à l'exception :

- des correspondances non techniques avec les Ministres, le Représentant de l'Etat dans le Département, les Parlementaires, les Elus des Collectivités Locales ;
- de la gestion du personnel titulaire et non titulaire : recrutement, licenciement, avancement, modification de la durée de travail, admission à la retraite ;
- de l'approbation d'un nouvel emprunt ou d'une nouvelle ligne de trésorerie ;
- des garanties d'emprunt ;
- des conventions engageant financièrement le Département ;
- des décisions et notifications de subvention ;
- des décisions et notifications d'attribution ou de retrait des bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de la création, transformation et suppression d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- de l'habilitation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- de la tarification des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- de la désignation dans les organismes ou commissions d'aide sociale ;
- de l'accord, du retrait, du refus et de la suspension d'agrément des accueillants familiaux ;
- de l'insertion, inscription et radiation des hypothèques ;
- des ordres de mission pour les contrôles ;
- de toute pièce relative à un marché public.

1.1. Délégation de signature est également accordée à Madame Gaëlle VERGEZ, en sa qualité de porteur de projet dans le cadre du Fond Social Européen, pour :

- les demandes de subvention FSE ;
- les conventions relatives à l'octroi d'une subvention FSE ;
- les avenants modificatifs à la convention ;
- les demandes de paiement intermédiaire et/ou final ;
- les courriers administratifs en lien avec la gestion du ou des projets.

ARTICLE 2. En sus de la délégation de signature accordée à la Directrice des Territoires, délégation de signature est accordée à :

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

2.1. Monsieur Emeric CHAMBEAU, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les documents suivants relevant de son service :

- les courriers aux établissements accordant des dépenses de travaux hors dépenses nouvelles ;
- les notifications du compte administratif aux établissements ;
- les ordres de mission et les congés des agents ;
- Les rapports de tarification dans le cadre de la procédure contradictoire.

2.2. Madame Charlotte BLAIS-LACOME, Madame Anne-Marie BOYER, Madame Pascale DUBERTRAND, Monsieur Antoine GUERRAND, et à Mesdames Perrine REGIS et Patricia CAZAUBON à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les congés et ordres de mission des agents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée d'un des Responsables et de ses adjoints, la délégation de signature est exercée, sans ordre de priorité, par :

- Madame Charlotte BLAIS-LACOME,
- Madame Anne-Marie BOYER,
- Madame Patricia CAZAUBON,
- Madame Pascale DUBERTRAND,
- Monsieur Antoine GUERRAND,
- Madame Perrine REGIS.

2.3. Mesdames Odile AGUIRIANO, Evelyne BEARD, Béatrice ARTHUIS VOGLIMACCI, Florence BARON, Marie ZAMBELLI, Anne LAVIT et Anne FORGUES-GNECCHI à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les congés et ordres de mission des agents.

ARTICLE 3. L'arrêté n°02495 du 10 avril 2017 est abrogé.

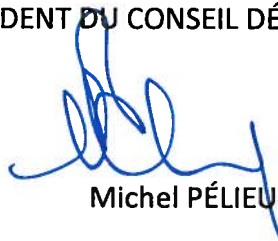
ARTICLE 4. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le – 6 AVR. 2018

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Michel PÉLIEU



DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr